TRENTE-NEUVIÈME ANNÉE Nº 11 646 — VENDREDI 9 JUILLET 1982

L'arrestation de M. Venturi fait rebondir à Marseille l'affaire des fausses factures

(Lire page 10, l'enquête de Michel BOLE-RICHARD.)



Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : André Laurens

3,50 F

Algérie, 2 DA ; Maroc, 3,00 dir. ; Tunisie, 280 m. ; Allemagne, 1,60 DM ; Autriche, 15 sch. ; Belgique, 26 fr. Canada, 1,10 $; Côte d'Ivoire, 275 F CFA; Danemark, 6,50 Kr. ; Espagne, 80 pes. ; G.-B., 45 p. ; Grèce, 50 dr. ; Libye, 0,350 DL ; Irlande, 70 p. ; Italie, 1000 L ; Liban, 350 P. ; Luxembourg, 27 f.; Norvège, 5,00 kr. ; Pays-Bas, 1,75 fl. ; Portugal, 50 esc. ; Sénégal, 280 F CFA ; Suède, 5,00 kr. ; Suisse, 1,40 f.; E.-U., 95 cents; Yougoslavie, 36 d.

Tarif des abonnements page 8

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
Télex Paris nº 650572
C.C.P. 4207 - 23 PARIS
Tél. : 246-72-23

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

Cliquetis d'armes sur les confins somalo-éthiopiens

Les actions de guérilla qui, depuis des années, ensanglantent de façon sporadique les confins somalo-éthiopiens prennent, semble-t-il, une nouvelle fois l'aspect d'une véritable guerre. Si l'on en croit les autorités de Mogadiscio, de violents combats opposent depuis le lundi 5 juillet troupes éthiopiennes et somaliennes dans la région de Galgadu, en Somalie centrale.

Le contentieux frontalier somalo-éthiopien n'a en réalité guère trouvé de solution que durant cinq ans, de 1936 à 1941. Avec la formation de l'empire italien, le 9 mai 1936, après la conquête de l'Ethiopie par Mussolini, puis le regroupement de ce pays avec les deux colonies italiennes de Somalie et d'Erythrée au sein de l'Afrique orientale italienne (A.O.I.) administrée par un gouverneur général portant le titre de vice-roi d'Ethiopie, l'unité territoriale exigée par les Somalis fut réalisée, sous la férule coloniale. Mais, avec l'entrée des troupes britanniques à Addis-Abeba en avril 1941, tout fut remis en cause.

Pour les Ethiopiens, l'Ogaden fait partie intégrante de leur territoire national. Pour les Somaliens, cette « province perdue » leur a été arbitrairement confisquée. La junte d'Addis-Abeba invoque à l'appui de ses thèses le principe de l'intangibilité des frontières héritées de la colonisation. Les dirigeants de Mogadiscio mettent en avant le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, ainsi que de solides arguments ethniques, linguistiques, culturels et historiques.

Au demeurant, lorsque les armées régulières évitaient tout affrontement direct, Ethiopiens et Somaliens continuaient, de temps à autre, à s'affronter par personnes interposées. Les « shiftas », éléments dits incontrôlés, en fait encouragés en sous-main par l'Ethiopie, se chargeaient de harceler les garnisons somaliennes voisines de l'Ogaden. Les guérilleros du Front de libération de la Somalie occidentale (F.L.S.O.), armés par les Somaliens, montaient embuscades et actions de commandos contre les forces éthiopiennes.

Après avoir longtemps joué en faveur de l'Ethiopie, l'équilibre des forces s'était, à la corne orientale du continent africain, modifié en faveur de la Somalie. C'est pourquoi, en 1977, Mogadiscio crut pouvoir prendre l'initiative et lancer une offensive en direction de l'Ogaden. Celle-ci fut brisée l'année suivante par les Ethiopiens, solidement appuyés militairement par les Soviétiques et les Cubains. Aujourd'hui, Somaliens et Ethiopiens se trouvent dans une même position diminuée, par suite de la vigueur des tensions internes auxquelles ils ont à faire face.

La junte éthiopienne marque le pas devant les Erythréens en lutte depuis vingt ans et se heurte à de nouveaux mouvements centrifuges, dont ceux du Tigré et du Wollo. Le gouvernement du général Syaad Barre fait face à des éléments contestataires de plus en plus nombreux et combatifs, tandis que l'élite politique somalienne commence à prendre le chemin de l'exil. N'ayant pas su procéder aux réformes indispensables, n'étant pas parvenu à réconcilier une nation divisée contre elle-même entre partisans et adversaires de la poursuite de l'expérience socialiste, le président somalien est de plus en plus isolé. Tout incite les hommes au pouvoir à Addis-Abeba et à Mogadiscio à fixer l'attention de leurs compatriotes sur le cliquetis d'armes qui bruit à la frontière de « l'Alsace-Lorraine de la Somalie ».

La lutte contre l'inflation et les polémiques sur la décentralisation

Les prix et les revenus resteront sous contrôle pendant dix-huit mois

M. Pierre Mauroy a réaffirmé, mercredi 7 juillet à France-Inter, au cours de l'émission « Face au public », que le blocage des prix et des revenus serait limité à quatre mois. Il a ajouté que le dispositif serait consolidé par un « traitement de dix-huit mois ».

Ce traitement concernera les modalités de sortie du blocage, producteurs et distributeurs étant invités à signer des contrats de modération. Il concernera également les salaires qui ne seraient plus systématiquement indexés sur le coût de la vie. En réalité le gouvernement paraît décidé à installer durablement — tout en y apportant des assouplissements — un certain dirigisme.

Le dirigisme

par PAUL FABRA

Matignon est désormais persuadé que le dirigisme ne doit pas prendre fin avec le blocage des prix et des salaires. La première et la plus importante application de cette conviction devrait être la mise en vigueur après le 1er novembre, et jusqu'au 31 décembre 1983, d'une politique des revenus au sens classique que l'on donne à ce terme.

L'objectif est d'éviter à tout prix, ce qui est toujours malaisé, une explosion des rémunérations à la sortie du blocage. Mais on espère aller plus loin : enclencher un mécanisme de négociation « désindexé ». Cela signifie d'abord rompre avec le système traditionnel appliqué en France d'ajustement trimestriel du niveau des salaires à la hausse constatée du coût de la vie. Il y a encore quelques semaines, le gouvernement entendait remplacer cette pratique par ce qu'on a appelé le système Delors, qu'il trouve aujourd'hui encore trop permissif, en ce sens qu'il consiste à prévoir d'avance des étapes de hausse en fonction d'un objectif déterminé par le gouvernement (10 % d'augmentation des prix, par exemple), mais en prévoyant deux fois par an la possibilité d'un rattrapage. Le nouveau dispositif auquel on songe est plus conforme à la politique naguère suivie par les gouvernements conservateurs et travaillistes britanniques.

(Lire la suite page 26.)

Le nouveau statut de Paris créera vingt municipalités au sein de la commune

Les intentions gouvernementales relatives à la réforme du statut de Paris ont été précisées, mercredi 7 juillet, par M. Pierre Mauroy, qui a *confirmé sa volonté de doter la capitale d'un régime de décentralisation* particulier en nuançant les déclarations faites antérieurement par M. Gaston Defferre.

Le projet de loi en préparation sera présenté à l'automne à l'Assemblée nationale. Il disposera que la capitale comprendra une commune de Paris dirigée par un maire élu par un « Conseil de Paris » et vingt municipalités d'arrondissement composées de conseillers élus au suffrage universel.

Ces indications, qualifiées par M. Bernard Pons, secrétaire général du R.P.R., de « bouillie pour les chats » ne satisfont pas les partisans de l'opposition M. Chirac, devant la « gravité de la situation », a convoqué le conseil politique du R.P.R. pour le 15 juillet.

Le R.P.R. et l'U.D.F. prtoestent également contre le projet particulier de décentralisation visant à instituer dans chacun des départements d'outre-mer une assemblée unique élue au scrutin proportionnel.

La pagaille

par RAYMOND BARRILLON

Qu'il s'agit de la durée du service militaire, de la finalité de la politique énergétique ou de bien d'autres sujets de moindre importance, la fin de l'été 1981 avait été marquée par une retentissante cacophonie gouvernementale. Les nouveaux venus au pouvoir, qui ne cessaient de se contredire, pouvaient alors exciper de leur inexpérience.

Au début de l'été 1982, l'excuse n'est évidemment plus recevable. On est donc porté à s'émouvoir et non à sourire du spectacle de pagaille qui nous est offert depuis quelques jours, et de l'extravagante manière dont est mise en application la doctrine du premier ministre selon laquelle *« les membres du gouvernement doivent pouvoir participer à la discussion politique et peuvent même l'alimenter »* (1).

L'avancée, le repli, la re-avancée du pouvoir dans la malencontreuse « affaire de Paris », ont de quoi rendre folles les têtes les plus solides.

(1) Pierre Mauroy : « Gouverner autrement » (*le Monde* du 20 avril 1982).

(Lire la suite page 8.)

POINT

La bataille de l'outre-mer

Une semaine après avoir engagé la « bataille de Paris », le gouvernement lance la bataille de l'outre-mer. Cette fois, l'effet de surprise ne joue pas. Dans les départements concernés le débat est permanent depuis l'arrivée de la gauche au pouvoir.

Côté gauche, les socialistes et leurs alliés locaux réclament l'application du programme électoral de M Mitterrand prévoyant, dans chacun des DOM, le remplacement du conseil général et du conseil régional par une assemblée unique élue à la proportionnelle. Dans ces anciennes colonies, où le pouvoir des élus locaux s'exerce plus pesamment que dans les départements métropolitains, il s'agit de faire participer directement toutes les forces politiques à la vie publique.

Côté droite, les élus locaux de l'opposition, majoritaires dans les assemblées des départements, mènent campagne contre ce projet qui porte en germe, selon eux, une menace de rupture des liens institutionnels avec la métropole.

Au terme d'une longue réflexion, et parfaitement informé des positions des uns et des autres, le président de la République confirme sa fidélité à ses engagements. Hésiter davantage eût discrédité ses partisans aux yeux des citoyens locaux.

Le combat sera rude. M. Michel Debré, qui, en sa qualité de député de la Réunion, conduit la croisade de l'opposition contre toute discrimination politique à l'encontre des DOM, annonce déjà la couleur : « Le gouvernement veut la guerre, il l'aura. » Le R.P.R. sonne le tocsin. En son nom, M. Bernard Pons lance un appel à la résistance.

L'enjeu vaut-il ce vacarme? Oui, à une double condition : que, de part et d'autre, l'on s'accorde pour admettre que, au-delà de cette polémique, les véritables urgences, dans les terres françaises d'outre-mer, sont plus économiques et sociales qu'institutionnelles ; que chacun mette autant d'énergie à entreprendre pour transformer les réalités qu'à guerroyer sur les terrains électoraux.

(Lire page 8.)

AU JOUR LE JOUR

Aide

C'était un simple malentendu. Nous avions mal compris les projets gouvernementaux. La commune de Paris survivra. Il y aura un grand maire et vingt petits. Il n'était pas question de décapiter Paris, mais seulement d'aider Jacques Chirac, submergé par le nombre de ses mandats.

Les Corréziens respirent.

HENRI MONTANT.

Jour ordinaire à Beyrouth...

Aucune décision n'a été rendue publique à l'issue de la réunion extrordinaire du gouvernement israélien consacré aux tractations en cours pour régler la crise libanaise. M. Begin cherche apparemment à obtenir de Washington des « éclaircissements » sur certains points litigieux du plan américain destiné à assurer l'évacuation des fedayin de Beyrouth-Ouest. Le chef de la diplomatie israélienne, M. Itzhak Shamir a, pour sa part, renouvelé ses critiques à l'encontre des positions françaises.

A Beyrouth-Ouest, le cinquième cessez-le-feu israélo-palestinien a été une nouvelle fois violé mercredi en fin d'après-midi à la suite de duels d'artillerie prolongeant les violents bombardements de la nuit de mardi à mercredi, qui ont touché de nombreux quartiers de Beyrouth-Ouest et de ses banlieues. Selon Tel-Aviv, quatre soldats israéliens ont été tués dans la région de Beyrouth, au cours des affrontements de mardi et de mercredi.

De notre envoyé spécial DOMINIQUE POUCHIN

Beyrouth. — Saeb bey dort (1). Et l'antichambre somnole, où se pressent obligés et courtisans venus quêter un brin de faveur ou seulement offrir l'hommage d'une présence muette. Où piaffent aussi — mais la sieste du maître est longue — une escouade de journalistes en chasse de quelques mots qui jettent enfin une lueur sur l'écheveau obscurci des tractations beyrouthines. Saeb bey dort et ses cerbères veillent. Les siestes se prolongent à mesure que les nuits s'écourtent. Car Beyrouth ne négocie vraiment que dans le noir opaque qui la recouvre, à l'heure où ses touffeurs s'estompent. Alors, dans les salons de la grande demeure, commence le lent ballet des émissaires, des conseillers et des négociateurs.

Saeb bey tisse et retisse sa toile. « *Je ne souffre d'aucun complexe,* aime-t-il à dire dans un frémissement de paupières. *C'est vrai, je suis en contact avec tout le monde.* » Ambassadeur occulte des princes saoudiens à Beyrouth, il peut réveiller M. Philip Habib, l'émissaire américain au Proche-Orient, quand on se moque par trop du cessez-le-feu à l'horizon des banlieues sud. Téléphoner une heure par jour à « *cheikh Béchir* », le grand chef du camp chrétien. Faire part au président Sarkis, un peu lointain sur ses hauteurs de Baabda, de l'état de santé de sa capitale assiégée. Mais aussi et surtout parler, palabrer, négocier au plus près avec un Yasser Arafat si habile à faire languir tous ceux qui enragent chaque jour de lui voir enfin les talons. Au centre des coulisses beyrouthines, Saeb Salam, le tout-puissant leader sunnite, n'ignore rien de ce qui se chuchote, s'échange, se trame. Mais, en cet après-midi moite, il ne dit mot. Il dort.

(1) Saeb Salam, ancien président du conseil sunnite, qui fait fonction de médiateur entre l'O.L.P., le gouvernement libanais et l'émissaire américain Philip Habib.

(Lire la suite page 3.)

ECOLES PALESTINIENNES EN JORDANIE

Lire page 5 le début de l'enquête de CHARLES VIAL

Dernière minute

UN APPEL DE M. BREJNEV AU PRÉSIDENT REAGAN

Moscou (A.F.P.). — M. Leonid Brejnev a lancé, le jeudi 8 juillet, un appel au président Reagan, lui demandant de faire tout ce qui est en son pouvoir « pour arrêter l'effusion de sang au *Liban* et la destruction barbare par les forces israéliennes des Libanais et des Palestiniens ».

M. Brejnev a d'autre part, selon l'agence Tass, mis en garde le chef de la Maison Blanche contre l'envoi d'un contingent de forces américaines au Liban, estimant que cela obligerait l'U.R.S.S. à adapter sa politique à cette nouvelle réalité.

QUESTIONS AUX ÉCRIVAINS

Tenez-vous un journal intime ?

Le Monde des livres a adressé à *une trentaine d'écrivains français le* questionnaire suivant :

1) Tenez-vous un journal intime ? Si oui, ou si non, quelles sont vos raisons ?

2) Si oui, qu'y consignez-vous ? Quel rapport ce journal entretient avec votre œuvre ?

3) Si oui, pouveze-vous nous en doner quelques pages à publier ?

Nous n'avons pas sollicité les écrivains qui font du journal intime la matière essentielle de leur œuvre. Nous avons interrogé, au contraire, des auteurs qui se sont fait connaître dans des romans ou des essais pour savoir s'ils doublaient cette activité créatrice d'un accompagnement secret.

Les réponses que nous avons obtenues sont très diverses par leur longueur et leur contenu. Les uns nous ont dit très brièvement pourquoi ils ne s'adonnaient pas à cet exercice *d'écriture, même s'ils apprécient vivement* les œuvres intimes d'autrui et les lisent. D'autres reconnaissent qu'ils recourent volontiers aux carnets, mais strictement pour eux-mêmes. S'ils les sentent hors d'usage, ils les jettent volontiers, ou se promettent de les brûler.

Quelques-uns seulement ont répondu à notre demande de textes et nous donnent en primeur des pages inédites.

Tandis que Béatrice Didier, auteur d'un ouvrage intitulé *le Journal intime* (PUF), scrute ce genre littéraire et rappelle ses grandes illustrations naguère et aujourd'hui, nous commençons la publication des réponses reçues. Hervé Bazin, Julien Gracq et Marguerite Yourcenar ouvrent le feu.

(*Le Monde des livres*, page 13.)

Le Monde

idées

LA BATAILLE DE PARIS

Pris à *témoin* par Gaston Defferre dans *le Monde* du 7 juillet, André Fanton et Jean-Pierre Soisson font remarquer que les propositions par eux soumises sur le statut de Paris remontent au temps où la capitale avait encore un préfet et ne sauraient donc être invoquées pour remettre en cause l'autorité de son maire. Emmanuel Le Roy Ladurie, de son côté, voit dans l'opération une étape du démantèlement des obstacles à la colonisation des pouvoirs. Dans le camp majoritaire Georges Sarre plaide pour une solution conforme à la tendance générale à la décentralisation, tandis qu'Huguette Bouchardeau insiste sur la nécessité de donner la parole aux habitants des quartiers.

RÉPLIQUES A... GASTON DEFFERRE

De mauvais alibis

par ANDRÉ FANTON (*)

M. DEFFERRE, pour tenter de justifier les projets du gouvernement tendant à décapiter et à démanteler Paris, aime à citer les autres.

Malgré la mise au point que j'ai déjà faite à la télévision et dans la presse, il continue à faire mine de croire que le *R.P.R.* et *l'U.D.F.* sont en quelque sorte les inspirateurs de cette idée extravagante.

Encore une fois, je rappellerai que ma proposition d'élire des municipalités d'arrondissement a été faite à l'époque où Paris était administré *par un préfet*, aux côtés duquel se trouvait le conseil municipal de Paris ; dans mon esprit, il ne s'agissait alors nullement de démembrer Paris, mais au contraire de mieux l'administrer ; dans les arrondissements de la capitale, des sous-préfets devaient assurer cette meilleure administration, la présence à leurs côtés de conseils élus favorisait la participation des Parisiens.

Lorsque Paris fut doté d'un maire, en 1975, j'avais proposé, en ma qualité de rapporteur du projet, et à l'initiative de mes collègues de *la majorité* d'alors, de créer des commissions d'arrondissement.

M. Defferre, si soucieux de décentralisation, n'a jamais demandé qu'un système semblable soit institué à Marseille ou ailleurs : aujourd'hui Paris est toujours la seule ville de France où fonctionne une telle décentralisation.

Puisque M. Defferre aime la lecture, peut-être pourrait-il relire ce qu'il écrivait avec M. François Mitterrand dans leur proposition de loi nº 2031 qu'ils avaient déposée le 28 novembre 1975 :

« L'exécutif de la Ville de Paris doit être un maire élu par le Conseil et responsable devant lui. Il doit avoir à sa disposition et sous son autorité l'ensemble des services et de leur personnel qui sont nécessaires à l'accomplissement de sa mission... Ainsi la Ville de Paris, enfin dotée des moyens de l'autorité politique et de la représentativité démocratique, deviendra une collectivité majeure et responsable, à la hauteur des tâches qui incombent à une capitale. »

Quoi de plus clair : tout le monde s'accordait alors sur les mérites de la réforme. C'est si vrai que le projet du gouvernement de donner un maire à Paris ne fut refusé que par un seul député sur quatre cent quatre-vingt-dix.

Depuis 1977, personne, je dis bien personne, n'a proposé de modifier ce statut pour mettre en cause l'unité politique et administrative de la Ville de Paris, le pouvoir de son Conseil et l'autorité de son maire.

Il a fallu que les socialistes parisiens (dans leur recherche éperdue des moyens d'échapper à une défaite qui chaque jour s'annonce plus inéluctable) se rendent compte qu'aucun système électoral, fût-il le plus alambiqué, ne leur permettrait d'y échapper pour que le gouvernement finisse par proposer de décapiter et de démembrer Paris.

M. Defferre semble aujourd'hui *nous dire que rien n'est décidé*. Pourquoi, alors, toute cette agitation ? Peut-on espérer que le sang-froid et la sagesse retrouveront leurs droits ? Car il s'agit, bien sûr, de l'intérêt de Paris et des Parisiens, mais il s'agit aussi de l'intérêt national, car Paris appartient à la France !

(*) Ancien ministre R.P.R.

Une reculade

par J.-P. SOISSON (*)

M. DEFFERRE s'étonne, à propos du statut de Paris, que *« le R.P.R. et l'U.D.F. se répondent à eux-mêmes »*.

Que fait en réalité M. Defferre dans cet article ? Expliciter les projets confus du gouvernement ? Non pas. Mais reprendre des propositions de loi anciennes de parlementaires de l'opposition, toutes antérieures à l'actuel statut de Paris.

On voit la nature du procédé : il s'agit d'un rideau de fumée, d'autant plus transparent que M. Defferre oublie de reprendre les propositions anciennes *de ses propres amis*, prévoyant l'institution d'un maire doté des pouvoirs de droit commun.

La vérité est que M. Defferre s'en prend à l'opposition pour camoufler l'incapacité où il se trouve de défendre son dossier.

Car ce dossier n'est pas vraiment le sien. Chacun sait que, comme la plupart des membres du gouvernement, il l'a découvert le matin du conseil des ministres. D'où la véhémence de ses attaques, à la hauteur de la vacuité de ses propres intentions.

S'il fallait une preuve de cet état de fait, on la trouverait dans le report de l'inscription du texte, qui n'a pas figuré comme annoncé, à l'ordre du jour du conseil des ministres du 7 juillet, et dans l'indication que la première communication faite au gouvernement n'était pas un *« projet de loi définitif »*. On ne saurait mieux dire...

M. Defferre indique que le gouvernement est prêt à discuter et à reporter le débat parlementaire. La vérité est que le ministre de l'intérieur sait bien qu'il s'est – ou qu'on l'a – fourvoyé.

Il appartient au maire et au Conseil de Paris de se déterminer face à ce qui apparaît déjà comme une reculade du pouvoir.

Il appartient à tous les élus de l'opposition d'aider leurs collègues de Paris face à l'agression dont ils sont l'objet.

C'est ainsi que le conseil municipal d'Auxerre a, sur ma proposition, décidé, dès le 2 juillet, de voter une motion de soutien au Conseil de Paris.

Les maires et les élus locaux savent qu'une commune n'est pas une entité administrative abstraite qu'on crée ou qu'on supprime d'un trait de plume. La notion de commune répond à celle de communauté, c'est-à-dire à l'existence d'une société d'hommes partageant ensemble une histoire, une mémoire, un cadre de vie.

J'appelle les conseils municipaux à suivre l'exemple d'Auxerre et à témoigner leur solidarité à la première des communes de France.

(*) Ancien ministre, député U.D.F., maire d'Auxerre.

Une logique gramscienne

par EMMANUEL LE ROY LADURIE (*)

DEPUIS le Moyen Age, Paris a toujours formé une unité. Elle fut reconnue sur un plan municipal (le prévôt des marchands d'Ancien Régime) ou administratif (les préfets parisiens du dix-neuvième siècle, parmi lesquels l'extraordin*aire Haussmann). Il* s'agit là d'un fait sociologique et, osons le mot, d'une donnée de civilisation. On n'écartèle pas Florence ou New-York, on ne charcute pas Rome ou Athènes. On n'atomise pas Paris. Le boulevard Saint-Germain ne change pas d'essence en passant du Vᵉ au VIᵉ arrondissement. Un habitant de la capitale n'est pas « du Iᵉʳ » ou du « IIᵉ arrondissement ». Décentraliser, c'est justement donner le pouvoir, entre autres, à des unités viables de dimension parisienne, et non pas briser celles-ci en vingt « villes » (!). Ou alors qu'on casse aussi Marseille...

Au fait, pourquoi *vingt* villes ? Pourquoi pas quarante ou cinquante ? Et si le XVIᵉ arrondissement vote mal, ne pourrait-on aussi le *« décentraliser »* ? Etrange avatar d'une grande doctrine : « déconcentration » devient synonyme de dépeçage, et de multicrétinisme municipal. Qu'on n'aille pas dire non plus, à la manière de M. Sarre, qu'il s'agit de rapprocher le pouvoir du peuple. On pouvait le faire sans créer pour autant des micronésies urbaines. Si d'aventure M. Sarre était aujourd'hui maire, nul ne songerait à briser Paris.

Alors, dans quel but, ces récentes propositions, socialistes ou gouvernementales ? *Elles sont publiées* quand de nombreux citadins sont en vacances. La protestation en devient difficile. Cela permet, comme disait (jadis) la gauche, « tous les mauvais coups ».

La raison de telles initiatives est *claire* ; *un journaliste* d'Europe 1, d'une voix respectueuse, a même prononcé à ce propos le mot *magouille* devant M. Quilès. Il est de fait qu'à Paris la municipalité chiraquienne (qu'on l'approuve ou non, c'est un autre problème) incarnait un *contre-pouvoir*. Elle répondait sur ce point à l'exigence démocratique d'Alain : *« Arrêter le pouvoir par le pouvoir. »*

Les princes qui nous gouvernent sont d'un autre avis. Incapables de gérer l'emploi ou tout simplement la monnaie, ils se laissent glisser naturellement sur leur ligne de plus grande pente. Ils proposent une logique gramscienne de colonisation des pouvoirs. Donc ils démantèlent les obstacles successifs. Ils s'emparent les uns après les autres des leviers de commande. L'un prend Citroën, l'autre, Paris. *« Passe-moi Talbot, je te passerai Chirac. »* En agissant de la sorte, ils font fi d'une certaine masse parisienne qu'ils baptisent commodément « bourgeoise ». Dans sa majorité, elle refuse la langue de bois et l'idéologie dominante des socialistes ou communistes. J'ai le droit d'écrire cela, sans tomber pour autant dans un manichéisme droite/gauche que j'abhorre et que Mauroy comme *Defferre* souhaitent de tout leur cœur.

Je n'ai jamais soutenu jusqu'à ce jour Jacques Chirac, dont les positions maintes fois me furent étrangères. Je me tiens existentiellement pour plus proche de la sensibilité d'un Michel Rocard, à supposer qu'*il* existe encore ; à supposer qu'*elle* daigne un jour se manifester (on n'a plus guère d'illusions à ce propos). De toute façon, je suis choqué moralement, politiquement, par ces nouvelles mesures, bêtement machiavéliennes.

Le gouvernement actuel (ou le président ?) voudrait-il perdre les prochaines élections municipales, susciter à leur propos un vote populaire de protestation, et sacrer Chirac leader d'une opposition vigoureuse, qu'il ne s'y prendrait pas autrement.

(*) Historien.

Le temps des grands féodaux est passé

par GEORGES SARRE (*)

DES que seront apaisées les polémiques sur le statut de Paris, on comprendra qu'il vise d'abord à une meilleure gestion de la capitale et à une organisation plus démocratique de ses institutions.

On ne saurait nier bien entendu la dimension politique de l'affaire. Si le député de la Corrèze, conseiller général d'Ussel, a choisi d'installer à Paris sa place forte, c'est bien pour conforter son rôle et obtenir aujourd'hui un titre de chef d'opposition. Est-ce une raison suffisante pour interdire aux Parisiens de bénéficier du mouvement de décentralisation qui s'engage dans tout le pays ?

Il est frappant d'observer les convergences de vues qui se manifestent dès lors qu'est étudiée sérieusement la question du statut de la capitale. A des degrés variables, nous retrouvons dans la quasi-totalité des propositions – d'où qu'elles viennent – l'exigence d'une décentralisation des pouvoirs et des responsabilités à l'intérieur de la capitale.

Les quatorze communes proposées par M. Fanton, les vingt communes préconisées par M. Lafay, les dix-sept communes souhaitées par M. Péronnet, les conseils d'arrondissement élus, prévus par MM. Pado et Mesmin, traduisent cette nécessité.

Le centralisme, en effet, est inadapté pour la gestion d'une ville de 2 millions d'habitants. A cette échelle, la bureaucratie se développe sans entraves, le fossé se creuse entre la réalité quotidienne des quartiers et une administration malade de gigantisme.

Ce n'est pas un hasard si la plupart des grandes villes et des villes-capitales du monde occidental ont adopté des structures fondées sur la décentralisation par quartiers ou arrondissements.

Bruxelles et ses dix-neuf communes, Londres et ses trente-deux *boroughs*, Stockholm et ses comités par quartiers, Tokyo et ses vingt-trois arrondissements, témoignent de cette évidence partout perçue. Rome n'a pas non plus résisté à cette nécessité. Depuis 1977, on y élit vingt-sept conseils de circonscription.

C'est donc à un double point de vue que Paris connaissait jusqu'alors un statut d'exception. Par rapport aux autres grandes villes étrangères et par rapport aux institutions locales françaises.

Des agglomérations dont la population varie de 22 000 à 230 000 habitants – c'est en effet la démographie des arrondissements parisiens – ne disposent pas même d'une instance élue au suffrage universel !

Les mairies d'arrondissement sont aujourd'hui des coquilles vides. Des « commissions » fantoches composées aux deux tiers de membres nommés soit par le maire, soit par sa majorité, disposent d'un simple pouvoir consultatif, et leurs avis sont *balayés sans ambages lorsqu'ils ne* sont pas jugés opportuns. Les conseillers de Paris sont étrangers dans leur mairie. Ils peuvent tout au plus y tenir permanence deux heures par semaine. Des « officiers municipaux » nommés et payés par le maire siègent dans les mairies annexes : on y retrouve parfois, dans les arrondissements ayant voté à gauche, les battus du suffrage universel, installés là à titre de revanche.

L'unité de Paris sera maintenue

Dépourvus d'instance élue, les arrondissements étaient également sous-administrés. Chaque problème de la vie quotidienne était traité à l'Hôtel de Ville. C'est au niveau central que chaque décision était prise, depuis les travaux dans les écoles jusqu'aux équipements dans les quartiers.

Ce centralisme pesant constituait le meilleur terreau pour le développement de la démagogie, du spectacle et de l'électoralisme qui caractérisent les méthodes du maire de Paris. C'est aussi une source de gas*pillage indiscutable. En préférant* des unités de taille plus réaliste, en instaurant un contrôle démocratique au plus près, nous assurerons une meilleure gestion des deniers publics.

Il y a toujours eu dans la capitale, d'Etienne Marcel au duc de Beaufort, des ambitieux rêvant de dresser Paris contre la France. Eh bien, le temps des grands féodaux est passé.

Demain les Parisiens trouveront, dans leur mairie d'arrondissement, un conseil municipal, un maire, des adjoints, élus et responsables. Pour les équipements de quartier, les crèches, la propreté des rues, l'action *sociale ou les locaux scolaires*, les décisions concernant l'arrondissement seront prises à ce niveau. Les administrés auront affaire à des interlocuteurs responsables et non plus à une administration anonyme.

Au cœur de la plus grande agglomération de France sera retrouvée *l'échelle humaine pour* traiter des affaires qui touchent directement les citadins. Nous sommes condamnés à inventer une nouvelle vie urbaine pour demain, plus sociale et plus communautaire. Peut-on croire que nous le ferons en maintenant un statut médiéval, accordant des pouvoirs exorbitants à un seul homme et concentrant autour de lui toutes les décisions ?

Quant à l'unité de Paris, il est clair qu'elle sera maintenue fermement. Le Conseil de Paris, représentant les vingt arrondissements, élira son président qui sera maire de Paris. Il aura compétence pour tout ce qui concerne la ville dans son ensemble : les grands projets d'urbanisme, les grands équipements, les transports. L'expérience des communautés urbaines montre que l'articulation des différents niveaux de responsabilité se réalise sans difficulté majeure. La cohérence de vues, indispensable à la gestion de la capitale, sera donc assurée.

Paris représente d'ailleurs une telle entité, à la fois historique et politique, animée d'une telle force interne que parler de sa « dissolution » ou de sa « destruction » relève d'une affligeante pauvreté de pensée. C'est aussi une manière d'escamoter le fond du débat et de transformer en défenseurs des libertés locales les adversaires de la démocratisation.

A trop vouloir confondre son fief et sa personne, M. Chirac perd toute mesure. Il s'agit d'allier l'exigence de l'unité à l'exigence de la démocratie, de mettre Paris à l'heure de la décentralisation et de créer les conditions d'une vie meilleure pour les habitants de la capitale. Les Parisiens pourront être demain doublement fidèles à Paris.

(*) Député, président du groupe socialiste du Conseil de Paris.

Les choses sérieuses

par HUGUETTE BOUCHARDEAU (*)

AVEC la polémique sur le statut de Paris, la politique-spectacle bat son plein, M. Chirac sonnant le tocsin parce que, au lieu d'une mairie, Paris en comptera vingt, et que, au lieu, comme jadis, d'être nommés, les maires d'arrondissement seront élus : trouver là un manquement à la démocratie est cocasse.

L'actuel maire de Paris voit d'un mauvais œil que les Parisiens disposent de plusieurs conseils. Il préfère ne leur en donner qu'un : laissez-moi faire. Posons la question à M. Chirac : si à l'automne, malgré sa volonté, le projet socialiste prévalait, s'engagerait-il, lui, si chaud partisan de la procédure référendaire, à accepter le référendum d'initiative locale dans les arrondissements ? Notre homme politique règne sur la Corrèze et sur Paris et n'aime pas partager le pouvoir : il se ferait sans doute une raison s'il lui était possible d'être maire de tous les arrondissements à la fois.

Mais passons aux choses sérieuses : si l'on veut vraiment que Paris retrouve une vie locale, que ses quartiers revivent, que la spéculation soit freinée, que les défigurations cessent, que les populations ne soient plus rejetées à la périphérie, que la capitale soit plus vivable, que le tissu social et associatif ne dépérisse plus, il n'est qu'une solution : c'est que les habitants des quartiers aient leur mot à dire. Ils ne pourront le faire que si la grande cité prend une dimension plus humaine. Faire des arrondissements des mairies de plein droit en est un des moyens. Les autres concernent la réforme du scrutin, qui doit permettre l'expression et la représentation de toutes les forces politiques, les moyens qui seront donnés aux associations de quartier *pour influer sur la vie com*munale, le statut qui sera conféré à l'élu afin qu'il ne sorte pas automatiquement des couches privilégiées.

Sans doute aurait-on prêté à M. Defferre moins d'arrière-pensées *s'il avait proposé un statut équiva*lent à Lyon et à Marseille. Pourquoi pas ? Ce gigantisme-là, pour être moindre, vaut aussi qu'on s'y arrête.

(*) Secrétaire nationale du P.S.U.

Vingt maires élus en 1870

M. J.-J. Hémardinquer, de Paris (XVIIᵉ), nous écrit :

Personne ne semble avoir fait remarquer qu'en novembre 1870, soit bien avant la proclamation de la Commune, les maires des vingt arrondissements de Paris ont été élus au suffrage universel : l'un d'eux, 4 909 voix sur 14 544, s'appelait Clemenceau (XVIIIᵉ) ; un autre, Corbon, élu contre Hugo (XVᵉ). D'autre part, un comité de défense nationale des vingt arrondissements, composé de délégués en nombre égal, faisait figure de « Parlement du peuple ». Les maires ont été contraints d'accepter l'élection d'une Commune, vite dictatoriale, ou de partir, mais on sait le rôle de médiateurs des maires républicains. Et la commune libre de Montmartre ?

Le Monde

étranger

L'ÉVOLUTION DE LA GUERRE AU LIBAN

Comme on pouvait s'y attendre, le monde arabe a réagi négativement, mercredi, aux propositions américaines concernant l'envoi d'un contingent de « marines » au Liban. De nombreux journaux parlent d'« arrogance » ou encore d'« ingérence caractérisée dans les affaires intérieures du Liban ».

En Arabie Saoudite, le journal « Al Ryad » estime que l'objectif des Etats-Unis est *« de protéger les intérêts israéliens »*. « Akhbar El Khalij », de Bahrein, accuse les Etats-Unis de vouloir envahir « indirectement » le Liban après « l'échec des envahisseurs israéliens qui ne sont pas parvenus à leurs fins à l'issue d'un mois de guerre d'extermination ».

Le Conseil fédéral (Parlement) des Emirats arabes unis, pour sa part, a adopté, au terme d'une session spéciale, une résolution réclamant notamment du gouvernement d'Abou-Dhabi qu'il demande la réunion d'un sommet arabe, où devraient être élaborés un plan militaire arabe commun et une série de sanctions économiques — retrait des investissements arabes et arrêt des exportations de pétrole — à l'égard des Etats-Unis et « des pays qui soutiennent l'ennemi sioniste ».

● A LA CITE DU VATICAN, le pape Jean-Paul II a lancé mercredi un nouvel appel en faveur d'une solution pacifique au Liban qui garantisse à la fois « l'indépendance du Liban, la sécurité des civils et des combattants, les aspirations des Palestiniens à la justice et à la paix pour toutes les parties intéressées ».

● A JERUSALEM, un porte-parole militaire a annoncé qu'un camp de détention réservé aux fedayin a été construit à Antzar, village du Sud-Liban. Un premier contingent de plusieurs dizaines de combattants palestiniens y a été déjà conduit. Des journalistes *israéliens sur place ont pu constater que les travaux du camp*, prévu pour accueillir quelques milliers de prisonniers, étaient très avancés. Entouré de barbelés et surveillé par des miradors, le camp est bordé d'un terre-plein empêchant qu'il soit vu de l'extérieur. Selon un officier supérieur israélien, les détenus dorment dans des tentes, et les installations sont prévues « pour une période d'un an ».

● A BEYROUTH, trois chiites libanais, qui avaient placé des voitures piégées à Beyrouth-Ouest le mois dernier, causant la mort de plus de cinquante personnes, ont déclaré mercredi au cours d'une conférence de presse qu'ils avaient été contraints de le faire par un officier israélien et par les milices chrétiennes libanaises.

Les trois hommes, originaires de la bande frontalière du Sud-Liban contrôlée par le commandant Haddad, ont déclaré que l'opération avait été organisée par un officier israélien répondant au nom de code d'Abou El Jabal, par un certain Elie Kordahi, un phalangiste, et par un milicien du commandant Haddad du nom d'Aqel Hashé.

M. Samir Sanbar, représentant des Nations unies à Beyrouth, a révélé, d'autre part, que les milices du commandant Haddad s'efforçaient de s'infiltrer dans la partie sud de la côte méditer*ranéenne et de la vallée de la Bekaa, deux régions contrôlées* par des contingents néerlandais et norvégien de la FINUL. Il a indiqué que les Israéliens avaient créé une nouvelle milice, dénommée garde nationale, chargée de patrouiller dans les villages au sein de la zone contrôlée par la FINUL. Les forces des Nations unies, a-t-il ajouté, ont toutefois réussi à empêcher cette milice de circuler ou d'établir des barrages routiers dans les villages du Sud.

● A TEHERAN, le ministère des affaires étrangères a entrepris des démarches auprès des autorités libanaises pour obtenir la libération de quatre de ses diplomates détenus, selon Téhéran, par les phalangistes. Un responsable du ministère a précisé que ces quatre diplomates, dont le numéro deux de l'ambassade, M. Mohsen Moussavi, avaient été arrêtés dimanche à un barrage alors qu'ils se rendaient de Damas à Beyrouth sous « la protection de la police libanaise ». — (A.F.P., Reuter.)

Jérusalem redoute des pressions américaines et s'inquiète de l'attitude de la France

De notre correspondant

Jérusalem. — Après s'être réuni une nouvelle fois en séance extraordinaire le 7 juillet, pour faire le point de la situation diplomatique et militaire, le gouvernement israélien a délégué à Beyrouth le secrétaire général du ministère des affaires étrangères, M. David Kimche, pour qu'il obtienne de l'émissaire américain, M. Philip Habib, des « éclaircissements » sur l'état des pourparlers en cours.

Le conseil des ministres n'a apparemment pas pris de nouvelle décision et continue de laisser aux Etats-Unis le soin et le temps de rechercher une solution pour l'évacuation de Beyrouth par l'O.L.P. Mais le cabinet de M. Begin souhaite manifestement être mieux informé sur les chances de réussite de l'initiative américaine, car il nourrit toujours de sérieux doutes à ce sujet.

Il voudrait notamment savoir si l'O.L.P. a vraiment accepté le principe de son départ, comme le laissent entendre les diplomates américains en dépit des dénégations opposées par les dirigeants de la centrale palestinienne. D'autre part, Jérusalem aimerait que Washington précise ses intentions. La confiance des Israéliens à l'égard des Américains reste limitée. A Jérusalem, on persiste à craindre que les Etats-Unis n'obligent Israël à faire des concessions jugées inacceptables.

Dans l'attente des informations sollicitées, le gouvernement a maintenu sa position telle qu'il l'avait fait connaître, le 4 juillet, lors du précédent conseil des ministres : « Tous » les membres *de l'O.L.P.* doivent quitter Beyrouth ; il n'est pas question de tolérer le maintien d'une présence, même symbolique, dans la capitale libanaise. On redoute particulièrement à Jérusalem un désaccord sur ce point avec le gouvernement de Washington, qui pourrait accepter l'installation d'un bureau « politique » de l'O.L.P. Cependant, certains dans les milieux proches du cabinet de M. Begin estiment que ce problème pourrait être réexaminé si des assurances fermes sont données à Israël — après le départ de l'O.L.P. telle qu'elle existe actuellement.

Par ailleurs, M. Begin a voulu montrer qu'il était maintenant disposé à faire preuve d'une relative patience en démentant les propos du secrétaire à la défense, M. Caspar Weinberger qui, mercredi, a annoncé avec une évidente irritation, que le gouvernement israéliens avait donné aux Américains jusqu'au 11 juillet (date du prochain conseil des ministres) pour obtenir l'évacuation de Beyrouth-Ouest. M. Begin a téléphoné aussitôt à l'ambassadeur des Etats-Unis à Tel-Aviv, pour lui dire qu'Israël n'avait fixé aucun *« ultimatum »*.

Il s'agit de faire preuve de ménagements à l'égard du gouvernement américain, car on n'ignore pas en Israël que celui-ci a été très mécontent du fait que c'est d'abord de source israélienne qu'a été annoncée, le 6 juillet, le « plan » américain prévoyant l'envoi de navires et de troupes à Beyrouth. On sait que cette « fuite », commise par la radio israélienne, a été interprétée à Washington comme le signe de la volonté de certains dirigeants *israéliens de « torpiller » le projet* américain parce qu'ils restent partisans d'une solution militaire.

Retrait israélien « limité » ?

Le chef de la diplomatie israélienne, M. Itzhak Shamir, a tenu à souligner devant la commission parlementaire des affaires étrangères et de la défense que les gouvernements israélien et américain étaient, depuis des semaines, d'accord sur l'essentiel à propos de la situation au Liban. Il a indiqué qu'Israël était prêt à accepter l'idée d'un retrait « li*mité » dans le secteur de Bey*routh si des contingents américains et français prennent position dans la capitale libanaise. Il n'a pas rejeté cette possible participation de la France; mais il a renouvelé ses critiques à l'encontre des positions prises à Paris en faveur de l'O.L.P. Il a déclaré que les Israéliens avaient des raisons d'être inquiets parce que le gouvernement français, entraînant à sa suite ceux des autres pays européens, multiplie ses efforts pour se faire l'avocat de l'O.L.P. auprès des Etats-Unis, et encouragerait l'administration Reagan à une reconnaissance de fait de l'organisation palestinienne.

Il a confirmé, en outre, que le gouvernement de Washington ne cessait de demander à Israël d'« alléger » le siège de Beyrouth-Ouest et de relâcher la pression militaire exercée sur le bastion palestinien.

L'agitation, qui renaît en Cisjordanie après la destitution du maire de Jenine (*le Monde* du 8 juillet), est en train de gagner le territoire de Gaza, où le maire de la ville, M. Rachad Chawa, est à son tour menacé par les autorités israéliennes. Là encore, la municipalité est accusée de refuser de « coopérer » avec l'administration civile et celle-ci a donné à M. Chawa jusqu'à la fin de la semaine pour que ses services reprennent une activité « normale ».

FRANCIS CORNU.

PRÉSIDENT DU CONGRÈS JUIF MONDIAL

M. Edgar Bronfman lance un appel à la reconnaissance réciproque d'Israël et des Palestiniens

« Israël et les Palestiniens devraient finalement non seulement se reconnaître réciproquement, mais admettre aussi leur intérêt commun dans l'instauration de la paix et de la sécurité au Proche-Orient. » Cette « petite phrase », comme bien d'autres, que M. Edgar Bronfman, président du Congrès juif mondial, devait prononcer ce jeudi 8 juillet à Paris devant le comité exécutif de son organisation, ne manquera pas de susciter quelques remous dans la diaspora. Quelque soixante-dix représentants de soixante-sept communautés juives à travers le monde prendront part au débat, *tenu à huis clos, qui* suivra l'allocution de leur président.

M. Bronfman, considéré comme l'un des hommes les plus influents des Etats-Unis, où il compte de nombreux amis au sein de l'administration, y compris le nouveau secrétaire d'Etat, M. George Shultz est, certes, connu pour ses opinions modérées et non conformistes, mais le moment qu'il a choisi pour critiquer des aspects fondamentaux de la politique *israélienne*, en pleine guerre du Liban et à quelques jours de la rencontre qu'il doit avoir avec M. Begin à Jérusalem, donne à ses propos un poids particulier.

Il a réitéré dans son discours son soutien et sa loyauté inaliénables à l'Etat juif. Et c'est dans l'intérêt de celui-ci qu'il a été amené à faire, pour commencer, deux constatations : à la seule exception des Etats-Unis, tous les Etats du monde démocratique ont dénoncé l'intervention israélienne au Liban ; de *« larges fissures »* sont apparues tout autant dans les communautés juives qu'en Israël, *« et il ne s'agit là que d'un début »*. *« Israël et ses partisans juifs à travers le monde affrontent à n'en pas douter un sérieux problème »*, a-t-il ajouté.

« Puisque nous parlons entre nous, il faudrait que nous nous posions des questions et que nous parlions en toute franchise », a-t-il déclaré avant de *« tirer quelques leçons de la conjoncture actuelle »* :

1) « (...) *L'usage exclusif de la supériorité militaire a rarement engendré une victoire. Au contraire, le recours à la force aboutit à des résultats contraires à ceux escomptés : la mort et l'amertume chez soi, d'une part, l'absence de solutions politiques, de l'autre (...). Dans le cas d'espèce elle creusera des fossés, elle intensifiera les haines et rendra la tâche de la réconciliation et de la paix encore plus difficile à accomplir.* »

2) « (...) *A travers cette guerre, Israël devrait en fin de compte affronter le problème palestinien. Israël a déjà brisé la colonne vertébrale de l'O.L.P. Sa victoire devrait l'inciter maintenant à changer sa politique en Cisjordanie et à Gaza. Il devrait rechercher de nouveaux moyens pour faire la paix avec les arabes plutôt que de leur faire la guerre.* »

3) « *Israël ne peut pas, ne devrait pas et ne pourra jamais poursuivre son chemin, isolé du reste du monde.* » Sur ce point, M. Bronfman insiste sur le fait qu'Israël devrait consulter les juifs de la diaspora, accepter le soutien amical d'Etats comme la Grande-Bretagne, l'Allemagne fédérale et la France, qui tentent, mais en vain, de l'aider à atteindre une paix durable.

4) M. Bronfman adresse à ses coreligionnaires un *« conseil fondé sur des réalités »* : le nouveau secrétaire d'Etat américain, M. Shultz, *« mérite d'être encouragé et non d'être rejeté avant même qu'il n'entre en fonction »*. Ce serait *« une très grave erreur »* de nourrir des préjugés à l'égard d'un homme *« qu'il connaît bien »*.

Le président en exercice du Congrès juif mondial a appelé ses pairs à se dissocier formellement de la déclaration commune publiée par MM. Mendès France, Goldmann et Klutznick, non pas sur le contenu de leur texte et sur leur droit de s'exprimer librement, mais sur le moment qu'ils ont choisi pour lancer un appel à la reconnaissance réciproque d'Israël et de l'O.L.P. *« Ils ont peut-être ainsi encouragé l'O.L.P. à durcir sa position dans le marchandage alors en cours »*, a-t-il déclaré.

M. Bronfman estime sans doute que son propre appel à Israël, réplique de celui des trois personnalités juives, est en revanche *« opportun »*. On verra bien si les autres membres du comité exécutif du Congrès juif mondial le suivront sur cette voie. — E.R.

CORRESPONDANCE

M. JANKÉLÉVITCH : fidélité inaliénable à Israël

Nous avons reçu, le 1er juillet, la lettre suivante du professeur Jankélévitch :

L'appel que j'ai signé en vue d'une manifestation pour la paix au Liban, le 15 juin dernier (1), devant l'ambassade d'Israël, ayant donné lieu à diverses mésinterprétations et à des adhésions plus ou moins intéressées, je précise qu'il s'agissait pour moi uniquement de hâter la fin de la tuerie, dont la seule idée fait horreur aux survivants de l'extermination massive et systématique machinée par le nazisme.

Ma fidélité à l'Etat d'Israël, à son génie créateur, à ses réalisations pacifiques, reste entière et inaliénable. Ceux qui m'ont approuvé, avec un peu trop d'empressement, parce qu'ils croyaient que crier son horreur de cette guerre atroce c'était du même coup passer dans le camps de ceux qui rêvent de détruire Israël, feraient mieux de renoncer à leur espoir.

Je reste fidèle à ce petit Etat courageux qui affronte un monde d'ennemis, qui est seul, et qui, par ailleurs, a droit à notre admiration. La recherche de la paix ne doit pas servir d'alibi à un antisémitisme mal guéri qui ne demande qu'à renaître.

(1) Voir *le Monde* du 17 juin.

Jour ordinaire à Beyrouth...

(Suite de la première page.)

Dehors, la ville suffoque. Au pied de la haute demeure ottomane, les ruelles de Mousseitbé résonnent des cris des enfants. Les vieux sont à la mosquée toute proche pour les ablutions de ramadan. Le marchand des quatre-saisons se morfond devant sa roulotte seulement garnie de patates éparses. Ce matin, le blocus était hermétique : pas un camion n'a franchi le dédale du port. L'Israélien semble devenu insensible au bakchich qui, hier encore, permettait de remplir quelques étals. L'assaillant a même refoulé un camion de la Croix-Rouge grecque chargé de mille cent unités de sang. La guerre, *ici*, n'a cure des conventions. Celle de Genève exige bien que *« les parties au conflit assurent le libre passage des médicaments, du matériel médical et des denrées alimentaires »*. Qu'importe ! Dans son hôpital, près des camps, « Rio » Spirgy, le coordinnateur du Croissant-Rouge palestinien, devra se contenter de ses trois derniers fioles quand dix-huit grands blessés attendent des quantités de sang.

Des fenêtres de l'antichambre, on distingue au loin un ciel noirâtre de fumée lourde, dernière relique des bombardements de la nuit. Une usine de matières plastiques a continué de brûler tout au long de la journée faute d'eau dans les lances des pompiers. On compte encore dans les hôpitaux les victimes du dernier pilonnage : plus de dix morts sans doute et de nombreux blessés. Des obus se sont « perdus » aux lisières du centre dans les quartiers populeux. Deux heures durant, l'ambassade soviétique a fait les frais du blitz. Sept fois touchée, elle a piteuse allure, façade trouée *et rez-de-chaussée dévasté*.

Des mauvaises langues bien informées racontent qu'un lance-roquettes syrien tenu par des Palestiniens tourne autour de la chancellerie, pensant y jouir de quelque immunité. Les messages pressants de l'ambassadeur à Moscou et ceux tout aussi pressants de Moscou à Damas n'y font rien : le lance-roquettes n'a pas quitté les lieux.

L'artilleur israélien le cherche aux quatre coins et, par ses bavures, précipite les diplomates aux abris.

Cris et crissements de pneus dans la rue. Escorté par l'armée libanaise, le premier ministre, M. Chafic El Wazzan, vient faire salon à Mousseitbé. On a réveillé le maître. Dans l'antichambre, M. Wazzan esquive d'un sourire les questions indiscrètes. *« On négocie, messieurs... »*. Moins d'un quart d'heure plus tard, nouveaux *cris dans la rue qui s'agite*. D'un convoi d'hommes armés s'échappe M. Arafat. Battle-dress de campagne et casquette militaire, il fend lui aussi l'antichambre, sans mot dire.

Ils resteront une heure et partiront ensemble, à peine plus loquaces. Happé dans l'ascenseur, M. Wazzan, embarrassé, confiera que *« chaque jour amène quelques progrès... mais aussi de nouveaux obstacles »*. L'initiative américaine ? *« Nous l'étudions... » « Les nouvelles de Jérusalem ? » « Un peu de propagande et beaucoup de désinformation... »*

La nuit tombe, avec quelques obus. Nul ne sait plus ce qui se trame. Les optimistes, sûrs de leurs sources, ne cessent de compter les points les neuf du « plan » américain, les cinq du « plan israélien, les « on ne sait trop combien » du « plan » palestinien. Ceux-là voient déjà les « marines » de M. Reagan et les paras de M. Mitterrand faire la police du côté de Hamra. Question de jours, jurent-ils. On discute l'intendance et les derniers détails...

Pourtant, il n'y croit pas, ce vieux routier du labyrinthe libanais qui fait lui aussi banquette dans l'antichambre du bey. *« Tout cela n'est que bluff*, murmure-t-il. *Rien ne prouve que l'O.L.P veuille vraiment partir.* » Mais ce papier dûment signé de la main de M. Arafat, ici même, dans la petite bibliothèque ? *« Rien de décisif*, assure le connaisseur. *Que dit-il exactement? Que « la direction de la résistance ne souhaite pas rester au Liban ». Et alors ? Moi non plus je ne « souhaite » pas rester. Hélas, les circonstances m'y contraignent... Nuances arabes. Arafat connaît la musique... et la sémantique »*.

Qui coire ? *L'Orient - Le Jour*, ce jeudi, à court de vraies lumières, parlait de *« salades »*. *Le Réveil*, d'inspiration phalangiste, donnait lui dans la manchette lourde : *« Trois navires de débarquement américains se dirigent à toute vapeur vers Beyrouth. Six mille Palestiniens armés seront évacués à bord de la VI flotte dans les quarante-huit heures »*. Un rêve en rose, et sans conditionnels, pour miliciens kataëb !

Beyrouth ne sait plus à quel saint se vouer, qui chasse en *matinée le légume frais disparu*, et plonge sur le coup de midi, dans les torpeurs d'une sieste prolongée. A Mousseitbé, l'antichambre se vide. Saeb bey s'excuse : R.A.S. pour aujourd'hui.

DOMINIQUE POUCHIN.

● *MM. Daniel Mayer et Khémaïs Chamari*, respectivement président de la Fédération internationale des droits de l'homme (F.I.D.H.), et membre du comité directeur de la Ligue tunisienne des droits de l'homme (L.T.D.H.), ont eu récemment un entretien sur la situation au Liban.

M. Daniel Mayer a pris la décision d'envoyer une mission d'information sur l'état des droits de l'homme au Proche-Orient, et *« notamment sur la situation des détenus à la suite des événements au Liban »*. A la suite de ces rencontres, la Fédération internationale des droits de l'homme, dans un communiqué du 3 juillet, a appelé à *« un dialogue indispensable entre Palestiniens et Israéliens en vue d'une paix durable dans toute la région »*, et a rappelé *« l'absolue nécessité de rétablir l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance du Liban »*.



L'ÉVOLUTION DE LA GUERRE

M. Cheysson : « Il n'y a pas d'accord des Palestiniens pour s'en aller gentiment »

« *Il y a eu une intoxication remarquable de la presse dans les derniers jours quant à l'accord de l'O.L.P. sur une force étrangère au Liban* », a déclaré, mercredi 7 juillet à la sortie du conseil des ministres, M. Cheysson, ministre des relations extérieures, qui venait de recevoir M. Kaddoumi, chef du département politique de l'O.L.P.

« *Kaddoumi m'a confirmé qu'il n'y avait pas d'accord sur la formule, sur la garantie des populations civiles après l'évacuation de Beyrouth*, a ajouté le ministre. *S'il n'y a pas d'accord des Palestiniens pour s'en aller gentiment*, on *n'est pas plus avancé qu'avant. Nous avons l'assurance depuis plusieurs semaines déjà, que l'O.L.P. va jouer maintenant un rôle politique. Le dirigeant le plus élevé nous a indiqué que si l'O.L.P. voyait reconnaître son rôle politique, elle acceptait tout à fait de passer de la phase armée à la phase politique* ».

Interrogé sur l'accueil éventuel à Paris du chef de l'O.L.P., M. Arafat, le ministre a répondu : « *Je ne vois guère cette hypothèse. Pour le moment, nous, nous pensons qu'on a besoin d'une O.L.P. pour parler au nom des Palestiniens, et ce n'est pas de Paris qu'on parle au nom des Palestiniens* ».

A la même question, dans un entretien publié mercredi par *Paris-Match*, M. Cheysson a répondu : « *C'est à lui (M. Arafat), d'en décider. Il sait que s'il vient à Paris il sera reçu officiellement, et cela depuis longtemps. La première fois que le président de la République l'a déclaré publiquement c'était à Jérusalem lorsqu'il était assis au côté de Begin lors de la conférence de presse qui a clôturé son voyage. Il a répondu, lorsque cette question lui a été posée, que si M. Arafat venait à Paris, il serait reçu normalement (...). Seulement, Arafat, aujourd'hui, a d'autres choses à faire.* »

Comme on lui demandait si M. Arafat serait reçu par M. Mitterrand ou seulement par M. Mauroy et lui-même, le ministre a seulement répondu : « *Il y a un Etat d'Israël. Il n'y a pas d'Etat palestinien.* »

Mercredi à Strasbourg, M. Olesen, ministre danois des affaires étrangères, s'adressant au Parlement européen au nom des Dix dont il préside le conseil depuis le 1er juillet, a déclaré que l'intervention israélienne au Liban était « *d'une ampleur sans commune mesure avec les provocations lancées contre Israël au départ de ce territoire* ». Soulignant que les principes de la déclaration de Venise du 13 juin 1980 constituaient toujours la base des efforts des Dix pour aboutir à un *règlement global du conflit*, il a ajouté.

« *Les Dix reconnaissent et appuient le droit d'Israël à la sécurité. Il faut cependant faire comprendre à Israël qu'il ne pourra jamais obtenir la sécurité par la force militaire, mais uniquement dans le cadre d'une solution négociée qui tienne compte des aspirations légitimes du peuple palestinien.* »

Malgré les protestations des groupes socialiste et communiste, la majorité (centre droit) du Parlement a refusé un débat d'urgence sur la situation à Beyrouth.

M. KADDOUMI : « Nous n'avons pas confiance dans les Américains »

M. Farouk Kaddoumi, chef du département politique de l'O.L.P., a déclaré, mercredi 7 juillet à la B.B.C., que son organisation « *avait rejeté le plan de M. Reagan* » concernant l'évacuation des Palestiniens de Beyrouth-Ouest.

« *Il est ironique que le véritable boucher, qui est M. Reagan, devienne le sauveur des Palestiniens*, a dit M. Kaddoumi. *C'est l'administration américaine qui a donné le feu vert à l'invasion du Liban par les Israéliens. Nous avons rejeté le plan de M. Reagan* ».

A la question : « *L'O.L.P. ne procédera à aucun retrait pacifique négocié de Beyrouth ?* » M. Kaddoumi a répondu : « *Je ne dis pas cela. Nous avons dit que des forces multinationales, sous la bannière des Nations unies, devraient venir et qu'alors un désengagement devrait avoir lieu. Et c'est le secrétaire général des Nations unies qui superviserait cetet opération, pas les Américains, parce que nous n'avons pas confiance dans les Américains.* »

Le chef du département politique de l'O.L.P. a par ailleurs estimé que « *la situation n'est pas désespérée* ». « *Nous continuons de nous battre* », a-t-il dit.

M. Labadi, porte-parole de l'O.L.P. à Beyrouth, a déclaré, mercredi, pour sa part, que les Palestiniens « *ne quitteront jamais le Liban sur des navires américains* », mais, a-t-il ajouté, les « *marines pourraient être l'un des éléments d'une force multinationale qui s'installerait au Liban* ».

Interrogé sur une éventuelle participation d'autres pays à cette force, M. Labadi a répondu qu'« *on pensait à la France* ». Evoquant les négociations en cours, le porte-parole de l'O.L.P. a estimé qu'elles avançaient « *très, très lentement* » et qu'elles étaient sans doute menées par téléphone.

M. WEINBERGER : « Il faut limiter dans le temps la mission des « marines »

A Washington, M. Caspar Weinberger, secrétaire américain à la défense, évoquant les aléas de l'envoi des « marines à Beyrouth, a estimé qu'il fallait « *limiter sérieusement leur mission dans le temps* ».

Les Etats-Unis doivent obtenir que toutes les parties impliquées *dans ce conflit s'engagent à ne* pas ouvrir le feu sur des troupes américaines, a ajouté M. Weinberger, qui a estimé que la participation d'autres pays à une force de maintien de la paix temporaire serait une « *sorte de protection* » supplémentaire pour les « marines ».

M. Weinberger a, d'autre part, souligné qu'avant de décider de l'envoi de troupes américaines au Liban, il fallait encore se mettre d'accord sur la « destination » et le mode de transport des combattants de l'O.L.P. actuellement encerclés par les troupes israéliennes dans Beyrouth-Ouest.

Les experts du Pentagone redoutent que la présence de militaires américains dans les rues de la capitale libanaise ne provoque des réactions violentes de certains militants palestiniens et n'amène l'Union soviétique à déployer des unités de combat en Syrie.

● PRECISION. — Quelques lignes ont malencontreusement sauté de la dépêche A.F.P. analysant le « *document de travail* » déposé par la France et l'Egypte au Conseil de sécurité de l'ONU, en vue de préparer une résolution sur le Liban (*le Monde* daté 4-5 juillet). A la fin du quatrième point, consacré au « *rétablissement d'une paix stable et de la sécurité dans la région* », il fallait lire : « *Toujours dans le même but* (pour que le peuple palestinien puisse faire valoir ses « *droits nationaux légitimes* ») *le plan* (franco-égyptien) *prévoit que le Conseil* (de sécurité) *demanderait la reconnaissance mutuelle et simultanée de toutes les parties intéressées* ».

AFRIQUE

République Sud-Africaine

Les troubles qui ont eu lieu à la suite de la grève des mineurs ont fait onze morts et cent cinquante blessés

Cinq mille travailleurs ont été licenciés

Tandis que M. Pieter W. Botha annonçait, mardi 6 juillet, un remaniement ministériel marqué essentiellement par la création d'un ministère du développement constitutionnel confié à M. Chris Heunis, le premier bilan officiel des désordres qui ont eu lieu à la suite de la grève des mineurs a été rendu public. Il s'élève à onze morts et cent cinquante blessés. D'autre part, cinq mille mineurs ont été licenciés.

De notre correspondant

Johannesburg. — Jacobus a vingt-trois ans, deux enfants en bas âge et possède une hutte de vieilles tôles et de cartons dans un camp d'urgence du Bantoustan « indépendant » du Transkei. Depuis le week-end dernier, quatre poules, une chèvre squelettique et cinquante mètres carrés de maïs « cultivés » par sa jeune femme constituent l'essentiel des moyens de subsistance de la famille.

Quand la société qui l'employait, le groupe Gold Fields, a annoncé que les salaires des Noirs n'allaient être augmentés que de 12 % (11 % pour ceux, trop vieux ou trop faibles pour descendre au fond), les yeux de Jacobus se sont emplis de colère. L'un de ses camarades de chambrée, syndicaliste clandestin par obligation, a expliqué que la hausse prévue des prix étant de 16 % cette année, le pouvoir d'achat des mineurs noirs allait être en fait amputé de 4 %. Jacobus a longuement réfléchi. 150 rands par mois (1) pour six jours de travail par semaine, un logement collectif rudimentaire où les femmes et les enfants sont interdits de séjour, une sécurité physique et professionnelle aléatoire, puisque les contrats d'embauche sont renouvelables, ou non, annuellement, et pas d'assurance-chômage. La protestation apparaissait justifiée.

« Eux, ils ont des chiens »

« *Après tout*, explique-t-il aujourd'hui, *les collègues blancs, eux, gagnent en moyenne six fois plus que nous et les mines leur offrent, pour les loyers dérisoires, de grandes maisons où, le soir venu, ils retrouvent famille et confort (...). On raconte qu'ils sont plus qualifiés, c'est peut-être vrai, mais quand l'un d'entre nous veut devenir contremaître ou dynamiteur* (2), *le patron explique que ce n'est pas possible, car les Blancs se mettraient aussitôt en grève (...). La chambre des mines craint beaucoup la grève des Blancs. Pourtant, dans les mines d'or, ils ne sont que quarante mille et nous sommes dix fois plus nombreux (...). Bien sûr, ils ont des syndicats puissants et bien organisés. Chaque année, ils ont le droit de négocier directement avec les patrons et, s'ils n'obtiennent pas ce qu'ils veulent, ils arrêtent le travail. Ils en ont le droit, pas nous. Alors, quand on décide de se mettre en grève comme en ce moment, c'est un acte « illégal » forcément (...). En plus avec ce qu'ils appellent la politique des Homelands, nous sommes devenus des étrangers sur notre propre terre, on nous a classés « travailleurs migrants » comme les Mozambicains ou les gens du Lesotho* (3) *(...). Si vous n'êtes pas contents, rentrez chez vous, nous disent les patrons. I'ais « chez nous », c'est ici, et dans les Bantoustans, vous savez, il n'y a pas de travail, rien que de la misère et beaucoup de maladies. Alors on reste là et on essaie de résister. Le patron appelle la police et c'est la bataille (...). On ne peut pas gagner, car nous n'avons que nos mains nues, et eux, ils ont des chiens, des mitraillettes, des gaz lacrymogènes et même des hélicoptères (...). Voilà, nous on a perdu. On nous ramène de force dans ce Bantoustan, et je ne sais pas comment je vais nourrir mes enfants...* »

Mercredi soir, comme chaque jour depuis le début de la vague d'émeutes, les différentes mines concernées (4) annonçaient que le calme était revenu.

Quant aux 22 000 syndiqués blancs du Conseil des mineurs (C.M.U.), dirigé par l'extrême droite la plus obscurantiste du pays, ils ont entendu l'appel au sens national lancé par le gouvernement et « acepté » les 12 % d'augmentation offerts par la chambre des mines qui, au début des négociations, leur offrait 3 % seulement. Pour la première fois depuis dix ans, le salaire moyen des Noirs de ce secteur augmentera moins vite que celui de leurs congénères d'origine européenne. Mais, comme le disait le chef des relations publiques du groupe Gold Fields : « *Qui s'intéresse encore à une bande de sauvages dansant autour d'un feu ?* »

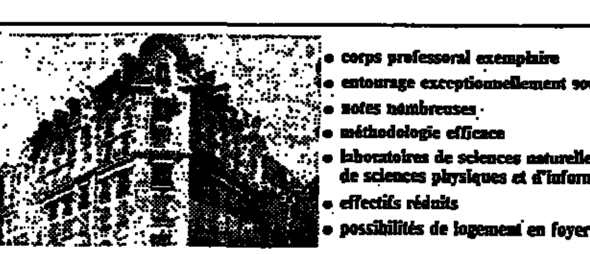
PATRICE CLAUDE.

(1) Un rand vaut environ 6 francs.

(2) Selon une loi de 1924, le maniement des explosifs est réservé aux Blancs. Certains groupes, comme Anglo American et Gencor, cherchent à faire abroger ces dispositions. Mais les syndicats blancs, soutenus par l'extrême droite parlementaire, sont jusqu'ici parvenus à les en empêcher.

(3) Sur les cent cinquante mille « travailleurs migrants » de l'industrie de l'or, plus de cent mille sont en fait Sud-Africains et ont été refoulés dans les homelands « indépendants ».

(4) Les groupes Gold Fields, Gencor et Anglo Vaal sont particulièrement touchés. Les mines directement concernées, cotées pour la plupart à la Bourse de Paris, sont East Driefontein, West Driefontein, Buffelsfontein, Stilfontein, Kloof, Grootvlei, Impala Platinum, Venterspost et Lebanon.



AU LIBAN

Écoles palestiniennes en Jordanie

Les combats au Sud-Liban ont chassé des populations entières de leurs villes et de leurs villages. Cent oixante quinze mille Palestiniens, *déjà réfugiés, fils ou petits-fils* de *réfugiés*, ont dû à nouveau quitter leur maison, selon M. Olof Rydbeck, commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (United Nations Relief ans Works Agency for Palestine Refugees in the Near-East : U.N.R.W.A.). Pour leur assurer de la nourriture, des tentes et des articles ménagers de première nécessité, l'U.N.R.W.A. qui, depuis trente ans, aide les réfugiés palestiniens, a besoin de 39 millions de dollars supplémentaires. Ces difficultés vont encore ajouter au déficit chronique de l'Office, dont l'existence est chaque année menacée.

Au cours des combats récents, près de la moitié des installations de l'U.N.R.W.A. dans le sud du Liban ont été détruites. Ces installations comportaient en particulier trente-sept écoles primaires. L'éducation est, en effet, l'une des priorités de l'U.N.R.W.A. Deux cent quatre de ses six cent trente-cinq écoles primaires sont implantées dans des camps en Jordanie où elles accueillent plus de cent trente mille enfants de réfugiés.

I. — L'éducation c'est notre armée

De notre envoyé spécial CHARLES VIAL

Amman. — Deux immenses paraboles blanches, comme deux coquilles roulées sur ces pierrailles de lune. Les deux oreilles géantes d'un centre de télécommunications spatiales, tendues vers les battements du monde. Panoramique. Un peu à l'est, dans la cuvette, trois cents hectares de tôles, de cubes hâchés par les sillons des ruelles. C'est le camp de Baqa'a, à vingt kilomètres au nord-ouest d'Amman. Le plus grand camp de réfugiés de tout le Proche-Orient. Celui qui « abrite » — quand il ne pleut pas trop — soixante mille Palestiniens.

Derrière un muret gris, une place. Une cour plus exactement. Cinq cent soixante-dix garçons, la mine rigolarde, font des mouvements de gymnastique, aux ordres d'un instituteur, réfugié comme eux. Il est 11 h 30. L'école reçoit sa deuxième fournée d'élèves. Faute de places, les écoliers se succèdent en deux vagues quotidiennes, une première le matin, la seconde ensuite.

La mise en jambes terminée, la classe commence. Ils sont trente-cinq, quarante, quarante-cinq parfois, sous un toit guère plus épais qu'une feuille d'eucalyptus. Brûlant l'été, glacé l'hiver.

Cette école est l'une des vingt-quatre du camp de Baqa'a, l'une des deux cent quatre que l'U.R.N.W.A. a fondée et fait vivre en Jordanie. Et qu'il a été à deux doigts de fermer à la fin de l'année scolaire.

Ce n'était jamais qu'une alerte de plus. Sérieuse à l'extrême, cependant. Pour la deuxième année consécutive, les lettres de licenciements destinées à cinq mille instituteurs — des réfugiés, palestiniens, eux aussi, — avaient été signés par le commissaire général à Vienne, et expédiées à Amman...

Il faut dire que l'U.N.R.W.A. tient, de naissance, une complexion fragile. Créé le 8 décembre 1949 pour assister les réfugiés dans leur exode, il était promis à une existence éphémère. La communauté internationale croyait alors, ou feignait de croire, à une solution prochaine du problème palestinien. Les réfugiés eux-mêmes espéraient retrouver bientôt leurs terres. L'histoire en a décidé autrement. Depuis trente-quatre ans, les pas feutrés de la paix n'ont jamais réussi à se glisser entre les quatre conflits israélo-arabes qui ont prolongé la violente naissance de l'Etat hébreu en 1948. La paix : aujourd'hui, sa seule évocation paraît une dérision.

Alors, en attendant, les jeunes palestiniens s'instruisent. « *L'expérience a prouvé*, affirme M. Peter Salah, porte-parole du ministre jordanien de l'information, *que l'instruction a permis aux Palestiniens de survivre. On peut détruire la maison, voler l'argent, annexer la terre. Mais ce que l'homme sait, ce qui est dans son cœur et sa tête, existe à jamais* ». Quand on interroge ces écoliers sur leur acharnement, c'est toujours la même réponse, au camp de Baqa'a comme à celui de Suf, plus au nord, au camp de Jerash où sont rassemblés quatorze mille cinq cent quatorze réfugiés presque tous originaires de Gaza comme à l'université de Jordanie.

Au centre de formation professionnelle de Waadi-Sir, Moussa, vingt ans, résume d'un trait ce qui les brûle tous. Né près d'Amman *de parents réfugiés de Jaffa en 1948*, il a *fait* ses études primaires pendant neuf ans au camp de Jabal-Hussein ; aujourd'hui, il se prépare à devenir technicien en bâtiment. « *J'étudie pour retrouver ma liberté. L'éducation, c'est notre armée pour rentrer chez nous.* » Mona, jeune fille de dix-neuf ans, élève en dessin industriel, ne dit pas autre chose, sous d'autres mots : « *Mon peuple palestinien a besoin de gens bien qualifiés.* »

Dans l'atelier, au milieu des perceuses et des fraiseuses, des tours et des étaux-limeurs, de fabrication suédoise, britannique ou allemande, le directeur du centre, M. Younis Souqui, né sur la rive occidentale du Jourdain, réfugié lui-même en 1967, formé à Turin et en Grande-Bretagne, est formel : « *Aucun élève n'arrête sa formation au cours des deux ans. Aucun ne se décourage.* »

Car ils mesurent ce qu'eux-mêmes désignent d'un terme qui paraîtrait injurieux s'il n'était le leur : la chance. Ces élèves ont été choisis, sélectionnés à raison d'une place pour dix demandes. « *Et les employeurs viennent ici chercher du personnel* », assure M. Souqui. Les huit cent vingt-sept élèves « *trouveront tous un travail. Et alors chacun fera vivre une famille entière* ». Ici, en Jordanie, ou dans les pays du Golfe, bien que l'immigration y soit de plus en plus difficile (1), mais d'où, selon M. Peter Salah, quatre cent mille Jordaniens, Palestiniens pour la plupart, ont rapporté 1,5 milliard de dollars américains au royaume hachémite en 1980.

Vitalité démographique

L'U.N.R.W.A. qui, depuis 1950, a fourni vingt deux mille ouvriers qualifiés, entretient sept centres de formation professionnelle : deux en Jordanie, les autres en Cisjordanie, au Liban, en Syrie, à Gaza. Il en faudrait davantage. Le matériel vieillit. Les crédits manquent.

Comme ils manquent pour les écoles primaires. L'U.N.R.W.A. accueille les enfants de réfugiés pour la période de scolarité obligatoire, de six à quinze ans. Ceux qui, en fonction de leurs notes, ont ensuite accès au secondaire, doivent passer trois ans dans une école du pays, dite « gouvernementale » ou dans un établissement privé. A l'entrée du primaire, dans les écoles de l'U.N.R.W.A., l'âge moyen, à l'inscription, est de cinq ans et huit mois ; 98 % des enfants de réfugiés sont scolarisés.

L'insuffisance des locaux oblige au système des deux « vagues », deux « vacations » successives au cours de la même journée. Les groupes alternent chaque mois : celui du matin passe à la mi-journée, et inversement. Le gouvernement jordanien pratique, lui aussi, ce système dans ses propres écoles, mais il s'efforce de l'éliminer progressivement. Les écoles de l'U.N.R.W.A. n'en sont pas là. D'abord parce que l'opération coûterait cher : les responsables de l'Office évaluent à une vingtaine de millions de dollars le montant de la facture des équipements nécessaires à l'abandon du système alterné.

Encore cela suffirait-il seulement à faire face à la situation présente. Or la demande de scolarisation est croissante. Mme In'am Mufti, ministre jordanien du développement social, et qui dirigea le centre de formation professionnelle de l'U.N.R.W.A. à Ramallah, souligne qu'aujourd'hui « *les anciennes générations sont honorées que les filles aillent à l'école* ». A tel point que la population féminine représente 46 % des élèves de neuf ans, 42 % des bacheliers, 48 % des étudiants à l'université.

Ajoutez un dernier ingrédient, dont les effets pèsent sur la situation scolaire, sans parler de son influence considérable sur l'avenir politique : la vitalité démographique. « *Le taux de natalité des Palestiniens est l'un des plus élevés du monde*, rappelle M. Ibrahim Maslamani, chef du département éducation de l'U.N.R.W.A. pour la Jordanie. *Résultat : nous sommes en train de nous battre pour éviter d'être acculés à trois vacations par jour dans nos écoles.* »

L'ingéniosité, l'ardeur suppléent au manque de moyens. Dans cette salle des instituteurs et des professeurs d'une école du camp de Baqa'a, M. Mohamat Hassan Abou montre l'échafaudage de panneaux suspendus, près du mur du fond. M. Hassan Abou est arrivé à Baqa'a en 1967. Il avait quinze ans. Il fuyait Ramallah où ses parents s'étaient réfugiés en 1948. Il a étudié dans les écoles de l'UNRWA, préparé le baccalauréat (le *Tawjihi*) dans une école gouvernementale, suivi les cours de l'Ecole normale d'instituteurs de l'UNRWA à Amman, puis obtenu une licence d'arabe et un diplôme de bibliothécaire-documentaliste à l'université de Jordanie. Il habite dans le camp. Il y enseigne depuis dix ans.

Les panneaux, au fond ce sont des cartes géographiques. Une quarantaine au total. Du « tout fait main ». De la main des enseignants.

C'est ainsi. Faire soi-même, sans cesser d'exiger le secours de la communauté internationale : la dignité et l'appel à l'aide se mêlent constamment. Témoin encore à Baqa'a cette famille de treize personne, dont l'histoire ressemble à celle de tous les réfugiés des camps : elle est jalonnée de repères qui sont autant de dates des conflits israélo-arabes. Les parents sont nés à Jaffa qu'ils ont quittée en 1948 pour un camp près de Jéricho où les enfants sont nés, et qu'ils ont dû fuir en 1967. L'unique source de revenus est le travail du père. Vendeur ambulant, il s'en va, chaque matin, poussant dans les rues du camp une petite charrette chargée de gâteaux. Les jours fastes, il rapporte 2 dinars et demi, 45 francs. Plus souvent, à peine 2 dinars, c'est-à-dire 36 francs.

Comment faire autrement qu'accepter les neuf rations alimentaires d'appui attribuées par l'U.N.R.W.A. : six fois par an 10 kilos de farine, 500 grammes de riz, 375 grammes d'huile et 600 grammes de sucre ? Et pourtant, ils insistent doucement : « *Ce que nous voulons, ce n'est pas la charité. C'est retourner dans notre pays.* »

Les responsables palestiniens en conviennent : la pérennité des camps de réfugiés et la survie des écoles de l'U.N.R.%.A. relèvent, pour eux, autant d'une vue politique que d'une nécessité sociale. Tant que les camps existent, l'assimilation des Palestiniens à la population des pays qui les accueillent demeure inachevée. Donc leur identité est sauvegardée. Quant à l'aide internationale aux réfugiés, elle est, à leurs yeux, simple justice.

Saleh Al Dasouqui, étudiant en médecine à Amman, le dit sans détours : « *Boursier de l'U.N.W.R.A., je reçois cet argent non comme une récompense mais comme un droit.* » Après avoir répété au visiteur français leur désaveu et leur regret du voyage de M. Mitterrand en Israël, les *moktars*, qui sont les notables des camps, ne laisseront pas passer l'occasion de rappeler que puisque c'est la communauté internationale qui a créé le problème palestinien en acceptant la construction de « l'Etat sioniste », c'est à elle de le résoudre. Et, pour l'instant, d'en supporter, à tout le moins, certaines conséquences...

Prochain article :

LA MÉMOIRE DES JEUNES RÉFUGIÉS

(1) Voir les trois articles d'Eric Rouleau « *La diaspora palestinienne du Golfe* » (*Le Monde* des 15, 16 et 17 juin).

UNRWA : deuxième employeur au Proche-Orient

Survivre, se loger, se nourrir, se prémunir contre la maladie, s'instruire. C'est pour que les réfugiés palestiniens puissent satisfaire à ces besoins fondamentaux que l'UNRWA a été créé, le 8 décembre 1949, par l'Assemblée générale des Nations unies.

L'UNRWA, qui commença à fonctionner le 1er mai 1950, s'efforça de prendre des mesures d'urgence, de fournir vivres, médicaments et abris, et de préparer des programmes de travaux qui procureraient des emplois. L'espoir d'un retour des réfugiés sur leurs terres s'estompant, le mandat de l'UNRWA fut prolongé de trois en trois ans — le dernier renouvellement date du 1er juillet 1981 — et l'éducation devint prioritaire.

● L'Office exerce actuellement ses activités dans cinq pays ou territoires : Liban, bande de Gaza, Syrie, rive occidentale du Jourdain (Cisjordanie) et Jordanie. En trente ans, le nombre de réfugiés immatriculés a doublé. Il s'élevait en 1981 à 1 884 896, dont 709 304, soit près de la moitié, de moins de vingt ans. Plus du tiers (35,18 %) vivaient dans les soixante et un camps. La Jordanie seule compte dix camps et accueille 720 000 réfugiés.

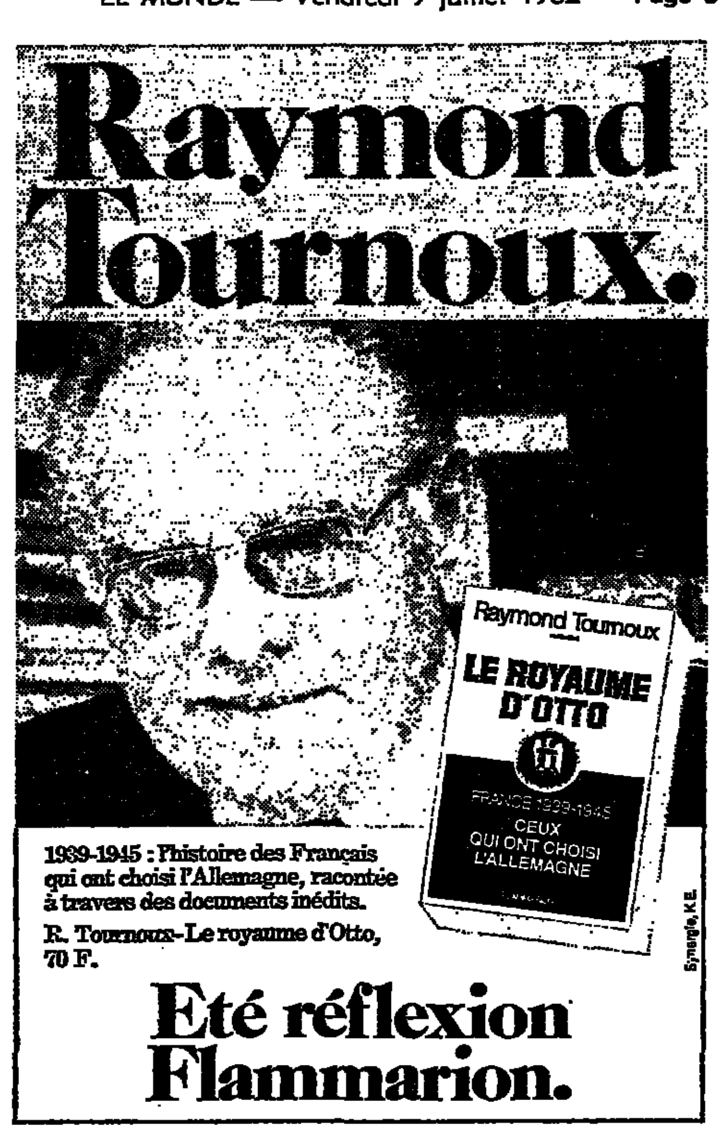
● L'UNRWA est considéré comme le deuxième employeur du Proche-Orient (après les gouvernements). Il emploie un nombre restreint de fonctionnaires internationaux : 120, et 17 053 agents recrutés localement, pour la plupart Palestiniens eux-mêmes.

● Son budget de 1982 atteint 265,6 millions de dollars. Il est alimenté principalement par la contribution volontaire des Etats, ce qui lui confère une grande fragilité. L'an dernier, le premier donateur a été les Etats-Unis (62 millions de dollars) suivis par la Communauté économique européenne (près de 38 millions), le Japon, le Royaume-Uni, la Suède, l'Arabie Saoudite, le Canada, la R.F.A., la Libye, la Suisse. Il y a quelques mois, l'UNRWA s'est, une fois de plus, trouvé dans une situation critique, à court de 20 millions de dollars.

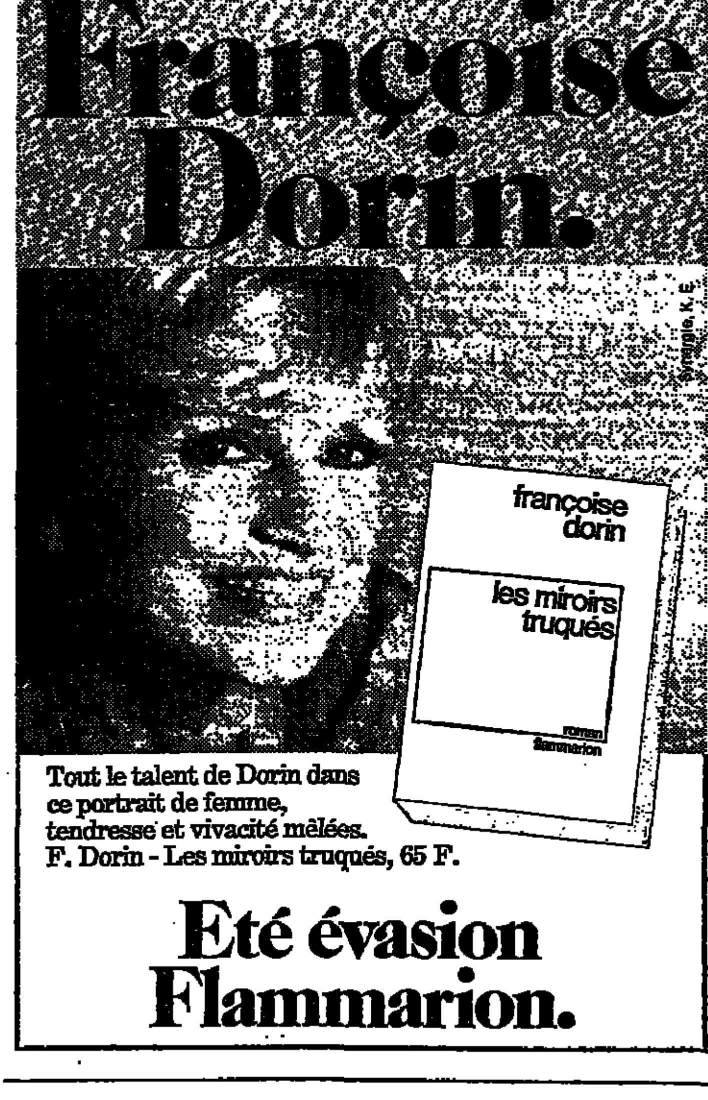
La fermeture des écoles en Jordanie et en Syrie — pays qui paraissaient en mesure de prendre le relais mais s'y refusaient — était envisagée. Des dons supplémentaires, dont 5 millions de dollars par l'Arabie Saoudite, 1 million et demi par le Koweït, et 800 000 par la Norvège ont évité fermeture et licenciements.

● Les dépenses d'éducation représentent, en 1982, près de 57 % du budget total, contre 16 % pour les services de santé, 23 % pour les secours. L'UNRWA scolarise 321 224 élèves dans ses 635 écoles primaires qui emploient 9 674 enseignants. S'y ajoutent les 5 000 élèves des huit centres de formation professionnelle ou pédagogique.

● En Jordanie, l'UNRWA compte 204 écoles regroupant 130 174 élèves et 3 700 enseignants. 28 000 enfants réfugiés sont, en outre, scolarisés dans des écoles « gouvernementales » ou privées.









DIPLOMATIE

M. Mitterrand présente son voyage en Hongrie comme "le plus court chemin" vers le dialogue Est-Ouest

Arrivé mercredi 7 juillet en fin d'après-midi à Budapest, M. Mitterrand a reçu ce jeudi matin des représentants de la communauté française de Hongrie puis déposé une gerbe au monument aux morts. Après un premier entretien en tête à tête entre le président de la République, M. Losonczi, et M. Kadar, premier secrétaire du parti socialiste ouvrier hongrois, les entretiens ont été élargis aux deux délégations qui comprennent notamment, du côté français, quatre ministres : MM. Chevènement (recherche et industrie), Jobert (commerce extérieur), Cheysson (relations extérieures) et Lang (culture).

La cérémonie d'accueil, lundi soir, et un dîner officiel offert aussitôt après, avaient été l'occasion d'échanges de discours. M. Mitterrand, notamment, a présenté son voyage comme « le plus court chemin » *vers une reprise du dialogue Est-Ouest.*

De notre envoyé spécial

Budapest. — « *Cette visite est importante et dépasse le cadre des relations bilatérales.* » Dès les premiers propos officiels tenus pour saluer l'arrivée de M. Mitterrand, lors du traditionnel échange de toasts qui a précédé le grand dîner de mercredi au Parlement, M. Kadar a ainsi situé l'enjeu d'une rencontre à laquelle, du côté français, on accorde également une importance particulière. Dans sa réponse, M. Mitterrand a clairement signifié que s'il « *fallait bien commencer* » à visiter des pays socialistes en tant que chef de l'Etat, le voyage de Budapest était certainement « *le plus court chemin* » pour renouer l'indispensable dialogue Est-Ouest en raison de la « *capacité particulière* » de la Hongrie à cet égard.

La cérémonie d'accueil organisée en début de soirée place Kossuth, peu avant le dîner d'apparat, avait une solennité un peu inhabituelle, en dépit de sa brièveté. Tout ce que la capitale hongroise compte d'attachés militaires paraissait y avoir été convié, ce qui produisait, de l'austérité chinoise aux splendeurs disparates de certains uniformes particulièrement riches en épaulettes, fourragères et décorations, une sorte de catalogue vivant du plus saisissant effet. Une foule relativement importante (pour l'un des rares pays socialistes où l'organisation de l'enthousiasme populaire ne relève pas directement du ministère de l'intérieur) avait pris place devant l'esplanade pavoisée aux couleurs françaises et hongroises.

« *Vous appartenez à l'OTAN, nous appartenons à l'alliance du pacte de Varsovie. Et c'est bien là que réside l'importance de votre visite, par-delà les relations bilatérales*, a dit le chef du parti socialiste ouvrier hongrois. *Notre objectif commun doit être la création d'un monde plus sûr, avec un niveau inférieur d'armements. Votre visite est aussi une rencontre entre l'Est et l'Ouest, une rencontre qui sera, je crois, bonne et féconde.* »

M. Mitterrand ne devait pas être en reste. « *La France souhaite que le dialogue entre nous surmonte les contradictions* », a-t-il dit avant d'insister, avec une fermeté qui ne sera pas passée inaperçue de ses hôtes, sur les « contradictions » en question. Rappelant que « *la position de la France diffère à l'évidence* » de celle de la Hongrie, il a ajouté : « *Certes, comme nous-mêmes, vous prenez d'abord en compte — et qui vous le reprocherait ? — votre intérêt national et le respect de vos alliances. Mais, à partir de principes semblables, les nécessités du temps nous conduisent à jeter un regard différent sur les affaires du monde. Cherchons comme nous le pourrons, le plus vite possible, à avoir le même regard. Si la France a dû constater les atteintes portées à la détente, elle l'a fait avec regret. Je mesure pleinement les aspects bénéfiques qui ont résulté de cette détente pour nombre de pays (...) et je comprends les aspirations du vôtre. Qui ne souhaiterait que les conditions d'équilibre du monde soient à nouveau réunies ? (...) La grande Europe en a besoin pour s'épanouir.* »

Pour M. Mitterrand, « *la France s'y emploie* », mais « *elle n'a pas l'intention de se départir de sa fermeté* », s'agissant en particulier « *du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et des libertés de l'homme* ». Le président de la République n'a pas déployé moins d'énergie pour expliquer à ses hôtes qu'il fallait se défier de tout déséquilibre, notamment en ce qui concerne les armements en Europe — allusion transparente au suréquipement soviétique en SS-20.

« *Si l'on veut que la suite d'Helsinki réussite*, a-t-il dit, *encore faut-il qu'Helsinki lui-même réussisse. Et ne pas laisser une partie des bagages en route, surtout si ces bagages concernent notamment la liberté de l'homme.* »

M. Mitterrand s'est gardé en revanche de faire des allusions trop précises à la spécificité hongroise dans le camp socialiste, ce qui n'aurait pu qu'embarrasser M. Kadar. « *Nous devons protéger ce que nous sommes* », a-t-il dit simplement. « *Evitons les interventions dans les affaires des autres.* » Mais le président français pouvait tout autant faire ainsi référence à l'Afghanistan, à la Pologne... ou à ce qui s'est passé ici en novembre 1956. Il a en tout cas rendu à la Hongrie et à son peuple, qui a « *lutté courageusement pour la défense de son identité* », un hommage à la fois vague et chaleureux.

Il est vrai que, de son côté, M. Kadar avait usé d'une sémantique subtile, *en assurant que les Hongrois* étaient à la fois « *des alliés fidèles de leurs alliés et des partenaires corrects de leurs partenaires* ». Cela peut-être pour mieux rappeler qu'il en va des alliés par rapport aux partenaires comme des parents par rapport aux amis : on choisit les seconds mais non les premiers.

BERNARD BRIGOULEIX.

La visite de M. Jobert en Indonésie confirme l'essor des relations économiques avec la France

Avant de se rendre, mercredi 7 juillet, en Hongrie avec M. Mitterrand, M. Michel Jobert, ministre d'Etat, ministre du commerce extérieur, a effectué une visite officielle en Indonésie lundi et mardi.

M. Jobert s'est entretenu avec des responsables économiques indonésiens et a été reçu par le président Suharto. Il a abordé avec le chef de l'Etat indonésien le problème des relations économiques et commerciales entre la C.E.E. et l'A.S.E.A.N., ainsi que les questions politiques. L'attention portée par la France à l'Indochine, a-t-il dit, ne doit pas « *nous détourner de ce qu'est l'Asie du Sud-Est, à la fois dans ses expressions politique et économique* ».

Le ministre d'Etat, qui était accompagné d'une délégation d'une trentaine d'hommes d'affaires et d'industriels, a d'autre part abordé les questions économiques bilatérales. Les conversations ont surtout porté sur le contingentement communautaire des textiles, qui irritent les pays de l'A.S.E.A.N., ainsi que sur la *nouvelle politique indonésienne* de « *compensation* ». En vertu de cette dernière, tout achat indonésien de matériel étranger doit être compensé par une vente équivalente de produits indonésiens non pétroliers.

La visite de M. Jobert — qui devrait être suivie au début de 1983 par celle de M. Mitterrand — intervient à un moment où les relations économiques franco-indonésiennes ont connu un important essor, en particulier dans le domaine des biens d'équipement (cimenteries, barrage, travaux publics, aéronautique, sidérurgie...). L'aciérie de Krakatau Steel (financée hors protocole) devait fournir à l'industrie française six mille emplois pendant un an. *Les crédits accordés* par la France à l'Indonésie se sont montés, au cours des trois dernières années, à environ 3 milliards de francs. Enfin, en raison de faibles taux de crédit, le montant des contrats emportés par la France en 1981-1982 a été multiplié par trois, pour atteindre près de 5 milliards de francs.

Le séjour de M. Pertini en France

M. GISCARD D'ESTAING REÇU PAR LE CHEF DE L'ÉTAT ITALIEN

Le président de la république italienne, M. Sandro Pertini, s'est entretenu dans la matinée du 7 juillet avec M. Valéry Giscard d'Estaing, ancien président de la République.

Le secrétariat de M. Giscard d'Estaing indique, dans un communiqué, que « *répondant à l'invitation exprimée par le président Pertini, à l'occasion de sa visite officielle en France, le président Valéry Giscard d'Estaing s'est rendu mercredi matin à l'ambassade d'Italie, où il s'est longuement entretenu avec le chef de l'Etat italien* ».

[Selon « la Stampa », c'est M. Giscard d'Estaing qui aurait exprimé le désir de rencontrer le chef de l'Etat italien. Mais, du côté français, on aurait jugé que « le geste serait superflu, sinon déplacé ». C'est pourquoi l'ancien président de la République ne fut pas invité à la réception à l'ambassade d'Italie, le 6 juillet. Et sa rencontre avec M. Pertini a eu lieu, une fois conclue la partie officielle de la visite en France.]

EUROPE

Espagne

Le parti gouvernemental est menacé d'éclatement

De notre correspondant

Madrid. — L'interminable crise que connaît le parti gouvernemental U.C.D. (Union du centre démocratique) semble sur le point de provoquer son éclatement. Réuni pratiquement sans discontinuer depuis le 2 juillet, son comité exécutif n'a pas réussi à mettre d'accord les différentes « familles » politiques qui composent cette formation hétéroclite. Démocrates-chrétiens, libéraux et « suaristes » (partisans de l'ancien président du gouvernement, M. Suarez), examinent maintenant chacun de leur côté la possibilité de former leur propre parti avant les prochaines élections générales prévues pour le *printemps 1983 mais qui seront* sans doute avancées à la fin de 1982.

Un député démocrate-chrétien, M. Luis Vega, a déjà annoncé la création, le *mercredi 7 juillet*, d'un parti démocrate populaire auquel pourraient bientôt se rallier une quinzaine de parlementaires de même tendance. Incapable de remettre de l'ordre au sein de sa formation, le chef du gouvernement, M. Calvo Sotelo, tout en restant à la tête de l'exécutif, a présenté sa démission de la présidence de l'U.C.D., qu'il avait assumée en novembre dernier (*le Monde* du 8 juillet). En proposant pour le remplacer l'actuel président du Congrès, M. Landelino Lavilla, un démocrate-chrétien, M. Calvo Sotelo espère freiner la fuite des membres de cette tendance vers une nouvelle formation. Mais cet expédient ne peut au mieux que *retarder les échéances*.

Après le grave revers subi par l'U.C.D. aux élections régionales andalouses du 23 mai (13 % des voix contre 32 % en 1979), chacun est convaincu que le parti gouvernemental court à la débâcle aux élections générales. Ses principaux dirigeants ne sont cependant pas d'accord sur la manière *de l'éviter*. Pour l'aile gauche, et principalement pour les « suaristes » l'U.C.D. a perdu du terrain parce qu'elle a été incapable de marquer ses distances vis-à-vis de la droite « dure » représentée par l'Alliance populaire de M. Fraga. Cette lacune aurait favorisé la bipolarisation de l'électorat et avantagé M. Fraga.

Les amis de M. Suarez affirment que l'U.C.D. doit cesser de couvrir un éventail politique trop ample, cause de ses divisions, et se transformer en une formation peut-être plus réduite mais plus homogène. Les « suaristes » n'excluent pas un accord avec les socialistes, mais seulement après les élections, afin de rendre plus *facile, affirment-ils, l'alternance* du pouvoir, le test le plus difficile pour la démocratie espagnole.

Les secteurs conservateurs, et surtout les démocrates-chrétiens, considèrent, en revanche, qu'il s'agit d'abord d'empêcher la victoire éventuelle des socialistes aux prochaines élections. Les formations du centre et de droite n'ont cependant aucune chance d'y parvenir si elles se présentent en ordre dispersé.

Les socialistes constituent actuellement la seule force politique solide, poursuivent les *démocrates-chrétiens, et c'est une* situation qui risque d'inciter certains secteurs conservateurs à chercher à leur barrer la route par d'autres voies que les élections. *Il s'agit donc de constituer* rapidement le nouveau parti parti « modéré » conservateur, mais affirmant sans ambiguïté son appui à la démocratie. Ce parti serait susceptible de faire alliance avec M. Fraga avant le scrutin afin de profiter de la loi électorale actuelle qui favorise les grandes formations.

Les libéraux de leur côté sont *divisés*, et *certains* d'entre *eux* semblent disposés à quitter l'U.C.D. et à rejoindre le parti démocrate libéral que s'apprête à former M. Antonion Garrigues, un *homme* d'affaires, à partir des « clubs libéraux » qu'il a fondés dans plusieurs villes.

Ce nouveau parti tiendra les 23 et 24 juillet son congrès constituant. Quant à M. Calvo Sotelo (lui-même partisan d'une alliance avec M. Fraga mais seulement après les élections) il ne paraît plus en mesure d'arbitrer. La balle est plutôt dans le camp de M. Suarez : celui-ci fondera-t-il une nouvelle formation ou attendra-t-il l'échec de l'U.C.D. aux prochaines élections pour tenter d'apparaître comme l'« homme providentiel » ?

Le spectacle offert par les « barons » du parti au pouvoir, incapables de se mettre d'accord après des mois de querelles, n'est *en tout cas* pas de nature à consolider une démocratie qui en a pourtant bien besoin. Ont-ils oublié que pour justifier leur actions les putschistes du 23 février 1981 invoquaient le « vide du pouvoir » dû, selon eux, aux dissensions qui, à l'époque, paralysaient déjà la formation gouvernementale ?

THIERRY MALINIAK.

Pologne

Trois médecins français s'inquiètent du sort de leurs confrères polonais

Les professeurs François Liot et Hugues Monod, le docteur Jean-Louis Le Guay, de retour de Pologne où ils ont séjourné du 26 juin au 2 juillet, ont tenu mercredi 7 juillet, à Paris, une conférence de presse. Les trois médecins, membres de l'Association médicale de soutien à la Pologne, se sont rendus dans les villes de Wroclaw, Katowice, Czestochowa, Varsovie, Plock, Torun et *Szczecin* pour y accomplir une mission d'aide et d'information.

Ils ont remis à leurs confrères polonais du matériel médical et des *médicaments*. Le professeur Monod a fait remarquer qu'il est nécessaire de substiuer, à une collecte des médicaments faite au détail, une aide massive. Ayant constaté d'autre part l'isolement intellectuel de ses collègues polonais, résultant d'une volonté politique délibrée des autorités militaires, le professeur Monod a annoncé que des envois de revues médicales françaises seraient organisés.

Rappelant que les formes de répression à l'encontre des médecins et enseignants polonais sont très variées et que les purges sont de plus en plus systématiques, le docteur Le Guay a insisté sur l'importance des interventions de l'étranger (parrainages, envois de lettres de soutien) entreprises par nombre de médecins français.

Le docteur Le Guay a lancé un appel pour que des produits sanitaires soient envoyés dans les camps de détention où les conditions d'hygiène sont très précaires. Enfin, après avoir fait part de leur inquiétude à propos de l'état de santé de quelques personnalités particulièrement connues en Occident, telles que M. Jacek Kuron, fondateur du KOR, et M. Edmund Baluka, un des responsables de Solidarité, le professeur Liot a annoncé la création du Comité pour la libération de Lech Walesa, J. Kuron E. Baluka et de tous les internés.

* *Renseignements : Dr Le Guay, 82, rue d'Alésia, 75014 Paris. Tél. : 541-27-81.*

● *Un ressortissant belge* rentré en *Pologne* au volant d'une camionnette chargée de médicaments a été arrêté alors qu'il tentait de remettre un émetteur de radio à des responsables de Solidarité, a annoncé le mercredi 7 juillet la télévision polonaise. La télévision a également rapporté qu'un groupe de militants de Radio-Solidarité, notamment la présentatrice, Mme Irena Romaszewska, avaient été arrêtés lundi à Varsovie. — *(Reuter.)*

Italie

Le banquier Calvi aurait été mêlé à un trafic d'armes avec l'Amérique latine

De notre correspondant

Rome. — *Toujours particulièrement* embrouillée, l'affaire de la mort du banquier M. Roberto Calvi, retrouvé pendu sous un pont de la Tamise, devrait connaître dans les prochains jours de nouveaux développements. D'abord concernant l'origine de sa mort : des fonctionnaires de la police italienne se sont, en effet, rendus à Londres pour recueillir les conclusions de l'enquête et de l'autopsie. Un groupe d'experts italiens devrait confirmer ou non l'hypothèse de l'assassinat. A Londres, l'enquête se *poursuit dans le « milieu » pour* retrouver la trace des éventuels tueurs.

Mais, c'est surtout en ce qui concerne le contexte et les implications de l'affaire que l'on note des éléments nouveaux. M. Calvi semble avoir été mêlé à un trafic d'armes de grande envergure avec l'Amérique latine et dont les centres stratégiques auraient été Londres et la Côte d'Azur. Cette nouvelle affaire, accentuant le caractère de roman noir qui entoure la mort du banquier milanais, a *deux origines* : d'une part, les informations recueillies à Londres par M. Calamandrei, sénateur communiste, vice-président de la commission parlementaire chargée de l'enquête sur la loge P 2, et, de l'autre, l'interrogatoire par cette commission, mardi 6 juillet, d'un expert nucléaire auprès du ministère de la défense, *ancien chef de groupe de la région* de Pise et de Livourne de la P 2.

Le sort de Mgr Marcinkus

Plusieurs faits semblent concorder. En premier lieu, les autorités anglaises avaient connaissance depuis longtemps d'un trafic d'armes *destinées à l'Argentine par l'entremise* de pays amis. En outre, le jour même de la mort de M. Calvi (le 18 juin), sa banque avait conclu une affaire sans doute liée à ce trafic : par sa succursale Banco Andino, la Banco Ambrosiano avait consenti un prêt de 200 millions de dollars à la Banque centrale du Pérou. Selon la *presse italienne, cette somme aurait* été destinée à l'achat de missiles français Exocet pour le compte de l'Argentine.

L'autre développement concerne le *Vatican. Pour la première fois depuis* le début de l'affaire Calvi, Mgr Marcinkus est sorti de son silence pour démentir les rumeurs, largement diffusées par la presse italienne, selon lesquelles il aurait remis au pape sa démission de la présidence de l'Institut pour les œuvres de religion (IOR). Dans une déclaration à une *agence de presse catholique* américaine, National Catholic News Service, Mgr Marcinkus devait préciser : « *Je n'ai jamais fait quoi que ce soit qui puisse être considéré comme une escroquerie.* »

Depuis quelques jours, la rumeur *circulait que Mgr* Marcinkus aurait donné sa démission et que son successeur aurait déjà été choisi en la personne de Mgr Cheli, actuellement observateur permanent du *Saint-Siège auprès des Nations unies*. Cette prise de position vise donc à mettre un terme à la campagne de spéculations de ces derniers jours.

Sans doute, Mgr Marcinkus n'a-t-il pas que des amis à la Curie. Cela dit, tant au Vatican que dans le clergé se manifestent des demandes d'éclaircissement sur la position de *l'IOR vis-à-vis de l'Ambrosiano* : selon *la Repubblica*, un groupe de prêtres romains aurait même envoyé *au pape une* pétition en ce sens.

En outre, certains ecclésiastiques et la presse ne sont pas les seuls à souhaiter des éclaircissements. Vendredi devant le Parlement, M. Andreatta, ministre du Trésor, déclarait *notamment* à propos de l'affaire Calvi : « *Le gouvernement attend que l'IOR prenne ses responsabilités. Dans certaines opérations avec Banco Ambrosiano, il paraît avoir jouer un rôle d'associé de fait.* » *L'Osservatore romano* n'a pas reproduit ce passage de l'intervention du ministre. La veille, M. Andreatta s'était entretenu avec des responsables de la secrétairie d'Etat. Officiellement, l'IOR jouit de l'autonomie à l'intérieur de l'administration du Saint-Siège et n'a pas non plus de comptes *à rendre à la Banque d'Italie*.

A moins de développements spectaculaires, la ligne adoptée par le Vatican ne devrait pas être modifiée. A long terme, une restructuration de l'IOR placerait la Banque du Vatican sous un certain contrôle. C'est notamment une question que devrait examiner le collège des cardinaux convoqué par le pape pour novembre prochain, qui doit étudier les problèmes des finances vaticanes.

PHILIPPE PONS.

● *Nouvelle grève de la soif de M. Pannella.* — Depuis mercredi 7 juillet, M. Marco Pannella, député européen et secrétaire du parti radical, a commencé une grève de la soif pour demander la rapide approbation par le Parlement de la loi contre la faim dans le monde. « *J'entends souligner ainsi que la vie de millions de personnes est une question d'heures et pas seulement de jours* », a-t-il déclaré. Le secrétaire adjoint du parti radical, M. Giovanni Negri, jeûne pour sa part depuis cinquante-deux jours. Déjà, dix ministres ont donné leur accord à cette loi qui a recueilli d'autre part la signature de cinquante mille personnes et prévoit une dépense de 3 500 milliards de lires (en plus des 1 500 déjà prévues), *destinées à sauver trois* millions de personnes. — *(Corresp.)*

AMÉRIQUES

Brésil

Les évêques dénoncent la violence et la discrimination raciale

Brasilia *(A.F.P.)*. — La principale forme de violence est celle qui prive les gens de « *toute possibilité de participer à la vie politique, économique et sociale du pays* », affirme un document de la Conférence nationale des évêques du Brésil (C.N.B.B.), qui servira de base à sa campagne Fraternité 1983.

Le texte qui énumère vingt-*sept formes* de violence au Brésil évoque en particulier la situation de ceux qui souffrent de malnutrition, de faim et qui sont obligés de vivre dans des habitations insalubres.

Le document publié, mercredi 7 juillet, dénonce la discrimination raciale et la violence qui maintient les Noirs en bas de l'échelle socio-professionnelle. « *Pour la police, le Noir est déjà un criminel présumé lorsqu'elle mène ses enquêtes.* »

La C.N.B.B. dénonce aussi la violence exercée contre les malades mentaux « *exposés à des traitements souvent inutiles et inhumains* » et contre les détenus. « *Les criminels ne peuvent pas être gardés par des criminels* », ajoute le document qui consacre également un chapitre aux femmes « *victimes d'une législation discriminatoire et exploitées dans leur travail et en dehors de leur travail* ».

« *Le scandale de la violence* », selon les évêques brésiliens, c'est l'étalage de ce comportement présenté comme une expression de courage et exaltant la phallocratie. Le document dénonce à ce propos « *l'exploitation ignominieuse de la pornographie qui viole la dignité du corps humain, surtout celui des femmes* ».

Parmi les causes du phénomène, l'Eglise brésilienne met au premier rang le modèle économique imposé au pays et « *qui exige du peuple une austérité exagérée* ».

D'autre part, le président de la C.N.B.B., Mgr Ivo Lorscheider, évoquant la condamnation des prêtres français Aristide Camio et François Gouriou, a déclaré que « *rien, ni les attaques contre des personnes, ni les critiques à l'action pastorale de l'Eglise, ne parviendront à rompre l'unité de ses membres et à empêcher son action en faveur du peuple, en particulier des pauvres* ».

A ce propos, on apprend que les visites aux deux prêtres français incarcérés à Belem après leur condamnation à quinze et dix ans de prison *sous* l'accusation d'avoir incité des paysans à la révolte, ont été de nouveau autorisées, mais de façon limitée.

Le procureur militaire de Belem a fait appel du jugement. Il estime que les peines impliquées sont insuffisantes. De leur côté, les avocats des deux prêtres et des paysans ont présenté un recours devant le tribunal supérieur militaire.

● *Les ministres des affaires étrangères du Costa-Rica, du Salvador, du Guatemala et du Honduras* ont exprimé mercredi 7 juillet leurs préoccupations face à un renforcement militaire au Nicaragua, et ont lancé un appel au régime sandiniste pour qu'il « *adopte le principe démocratique de la non-intervention dans les affaires intérieures des autres pays.* — *(A.P.)*

Le Monde

politique

LA POLÉMIQUE SUR LE STATUT DE LA CAPITALE

Pouce ! Essayons un instant d'y voir clair... M. Pierre Mauroy, qui était, mercredi soir 7 juillet, l'invité de l'émission « Face au public » de France-Inter, a fait plusieurs mises au point pour essayer de clarifier la position du gouvernement, dans la bataille de Paris. Son argumentation se résume en quatre points :

1) Le gouvernement, en effet, prépare pour la capitale un statut de décentralisation particulier. Mais comme il s'agit d'un problème de décentralisation et non d'une « affaire » électoraliste, ce projet fera l'objet, à l'automne, d'un texte distinct du projet de loi sur la réforme du mode de scrutin pour les municipales qui sera adopté avant la fin du mois par le conseil des ministres.

2) Ce statut particulier répond, en effet, à un double objectif politique. Un objectif majeur : mieux équilibrer la répartition des pouvoirs et des responsabilités à l'intérieur de la capitale en faisant en sorte que chaque arrondissement dispose d'un conseil élu au suffrage universel direct et que chacun de ces conseils d'arrondissement élise son propre maire. Paris aura son maire en chef et vingt maires d'arrondissement. Un objectif secondaire mais non accessoire : réduire la puissance de M. Chirac, jugé « autocrate », et s'y employer d'autant plus vigoureusement que le « statu quo » conférerait au maire de Paris un pouvoir hors du commun puisque celui-ci deviendrait — en vertu de la loi de décentralisation, le conseil de Paris étant aussi un conseil général — le dépositaire du pouvoir exécutif détenu jusqu'à présent par le préfet.

3) Ce statut particulier sera « inspiré » du système des communautés urbaines, qui constitue le droit commun pour les grandes agglomérations, mais le code des communes s'appliquera aussi aux arrondissements.

4) Les compétences et prérogatives respectives des conseils d'arrondissement et du conseil de Paris restent à débattre.

Le premier ministre cherche à imposer trois conclusions :

1) Réduire la « bataille de Paris » à une opération anti-Chirac revient à examiner la question par le petit bout de la lorgnette.

2) La mauvaise foi de M. Chirac est évidente puisque, dans le passé, les amis politiques du maire de Paris ont souvent milité pour l'instauration d'un régime décentralisé dans la capitale. Et M. Mauroy, comme M. Defferre, de rappeler les prises de position antérieures de MM. André Fanton, Jean Lecanuet, Dominique Pado, Gabriel Péronnet, en y ajoutant une citation de M. Jacques Toubon qui vantait naguère les vertus du vote « dans le cadre naturel et humain des arrondissements »...

3) Contrairement aux commentaires divers, le gouvernement a soigneusement préparé son dossier et il n'a pas l'intention de reculer sur ses objectifs fondamentaux.

Soit ! Donnons acte à M. Mauroy que le projet du gouvernement, tel qu'il l'a exposé mercredi soir, demeure fidèle, pour l'essentiel, à l'esprit des orientations exposées dans la communication présentée au conseil des ministres du 30 juin par M. Defferre. A ce changement près, qui n'est pas négligeable, qu'il n'est plus exactement question de s'orienter « vers la création d'une municipalité de plein exercice par arrondissement ». Et avec cette nuance notable que le système des communautés urbaines ne peut pas s'appliquer à Paris aussi « parfaitement » que l'avait affirmé, la semaine dernière, le maire de Marseille.

Il reste que l'intervention du premier ministre avait surtout pour objectif de corriger l'impression de reculade laissée par les déclarations du ministre de l'intérieur dans son article du « Monde » du 7 juillet. Bien qu'il le fasse aussi sobrement que possible, avec cet art de la synthèse qui le caractérise, mais qui s'apparente désormais à celui du trapèze, M. Mauroy corrige donc M. Defferre : on discutera de la forme du statut particulier mais sur le fond le gouvernement n'entend pas renoncer. Le voudrait-il que la direction du P.S. ne l'accepterait pas.

Il en résulte que, contraint à la défensive sur l'une de ses propres initiatives, le chef du gouvernement a passé, mercredi, l'essentiel de son temps à répondre aux critiques de l'opposition sur ce sujet polémique, alors que les délibérations du conseil des ministres sur le lancement d'un programme de grands travaux et la préparation d'un plan d'ensemble pour la lutte contre le chômage lui fournissaient l'occasion de souligner des aspects positifs du travail gouvernemental qui passent généralement inaperçus.

Le moins qu'on puisse dire est que la gauche au pouvoir depuis plus d'un an n'a toujours pas résolu son problème de communication avec l'opinion publique. Elle en est collectivement responsable. A ce rythme d'apprentissage, il est à craindre que la « crédibilité de gauche » dont M. Mauroy se prévaut pour faire accepter son programme économique et social ne devienne de plus en plus une vue de l'esprit.

ALAIN ROLLAT.

Les mises au point nuancées de M. Mauroy

Dans ses réponses aux questions des journalistes, le premier ministre a consacré trente-huit minutes sur soixante-cinq à justifier le projet du gouvernement visant à modifier le statut de la capitale. Il a notamment déclaré : *« Était-il concevable que Paris, par je ne sais quel mystère, ne soit pas à l'heure de la décentralisation ? Le gouvernement fera en sorte que la décentralisation soit effective à Paris comme sur l'ensemble du territoire. Il ne peut pas y avoir d'exception. (...) Le gouvernement a fait une déclaration d'intention. Nous avons été tout à fait démocrates. C'est vrai, le problème de Paris serait mieux venu lorsqu'on aura discuté de la loi de décentralisation pour l'ensemble de la France ; cela n'a pas été possible à cause des délais des débats parlementaires imposés par l'opposition. (...) Le gouvernement déposera son projet de loi concernant le système électoral pour les prochaines municipales avant la fin de ce mois, mais pour Paris il y aura un texte distinct qui sera discuté à l'automne. (...)*

» Paris est une commune et restera une commune. Il n'est pas question — le projet serait insensé — de mettre en place vingt communes qui se tournent le dos. Il est parfaitement clair que Paris est un ensemble, une commune, et que nous devons, par conséquent, appliquer notre loi de décentralisation en tenant compte de cette réalité. (...)

» Il y aura à la fois un maire et vingt maires mais qui ne seront pas du tout sur le même plan. Paris est une commune et elle aura son maire et son conseil. Paris est aussi la plus grande agglomération française. Qu'a-t-on fait en France pour les grandes agglomérations de plus d'un million d'habitants ? On a organisé — ce sont d'ailleurs M. Chirac et ses amis qui l'ont fait — des communautés urbaines. C'est le droit commun. Pour organiser la décentralisation [à Paris], *nous avons estimé qu'il fallait s'inspirer de ces communautés urbaines. Sans faire de contresens : les communautés urbaines ont été organisées à partir de communes qui ont été rassemblées et qui ont délégué une part de leurs pouvoirs à un conseil de communauté. Là, nous sommes exactement dans le problème inverse. Il faut s'inspirer du système des communautés urbaines en l'inversant (...). Il faut, dans l'arrondissement, créer le conseil d'arrondissement.*

» Les Parisiens, dans chaque arrondissement, voteront le même jour, à la fois pour ceux qui siégeront au conseil d'arrondissement et ceux qui siégeront au Conseil de Paris. Ensuite les conseillers de l'arrondissement désigneront le maire d'arrondissement, et les conseillers de Paris le maire de Paris (...) Auparavant, il y avait, par arrondissement, un maire désigné par le pouvoir central ! Voudriez-vous que la vie municipale de notre capitale soit une caricature de la décentralisation et de la démocratie ? Faut-il dire que, dans le dix-huitième arrondissement, les neuf conseillers de gauche se trouvent en face de dix-huit personnes désignées par le maire de Paris ? Nous, nous voulons par arrondissement un maire élu par les Parisiens.

» Le schéma, c'est un conseil d'arrondissement, un nombre de conseillers d'arrondissement correspondant au nombre des habitants de l'arrondissement, par application de la loi générale, un Conseil de Paris, et une répartition des compétences entre le conseil d'arrondissement et le Conseil de Paris. Sur ce plan des compétences, une discussion peut s'ouvrir et c'est un calendrier qu'il faut se fixer (...). Il ne s'agit pas de dire : il faut que quelqu'un décide, point final ! Qu'est-ce que c'est que cette façon d'aborder le problème ? Parce qu'on est à Paris, il serait acceptable qu'un maire soit autocrate ! Le maire de Paris n'a pas besoin de régner sur deux millions d'habitants sans qu'il y ait un relais au niveau des arrondissements (...).

» Dès lors qu'il n'y a pas un statut de commune à l'arrondissement, il est parfaitement clair que l'impôt sera levé auprès de tous les Parisiens et qu'il y aura une répartition, des clés de répartition en fonction des compétences communales données aux arrondissements et des prérogatives données aux conseillers d'arrondissement (...). »

» L'inconvénient des communautés urbaines, c'est justement que, d'une commune à l'autre, il existe encore des disparités. Je crois que le souhait de tous est que, au niveau d'agglomérations à double étage, il y ait des impôts qui soient les mêmes pour tous et qu'il n'y ait pas de disparités choquantes (...).

» Le droit commun, c'est la communauté urbaine ! Pour Paris il faut maintenir un statut particulier. Et, en dépit de notre volonté qu'à Paris ce soit la loi commune des grandes agglomérations, cela ne va pas exactement. Il faut un statut particulier, d'autant plus que les pouvoirs du Conseil de Paris sont aussi ceux d'un département (...).

» Pensez-vous que les deux cent mille habitants du dix-huitième arrondissement ne puissent pas régler les problèmes des écoles, des crèches, du sport, des espaces verts, de l'animation, etc. ? Que ces problèmes-là soient réglés au niveau du maire de Paris, ce serait la négation du mouvement communal depuis le Moyen Age ! Le gouvernement estime que Paris ne doit pas être une exception. »

M. Mauroy a ensuite répondu à plusieurs questions sur la situation économique et sociale.

M. PONS : la campagne publicitaire de la mairie de Paris a coûté un million de francs

M. Bernard Pons, secrétaire général du R.P.R., a estimé jeudi 8 juillet à France Inter que les propos du premier ministre « *tenaient davantage de la bouillie pour les chats que d'une explication* ».

« *M. Defferre avait parlé de 30 maires pour Paris, le premier ministre a parlé de 21 maires. Il a dit également que le statut de Paris serait particulier tout en étant général. Je ne comprends pas très bien.*

» Une négociation, ne pourrait avoir lieu sans un préalable : que si le gouvernement déclare qu'il n'est pas question de démanteler soit directement soit indirectement Paris. »

M. Pons a précisé que la campagne publicitaire de la mairie de Paris avait coûté un million de francs : 300 000 francs en panneaux commerciaux, et 700 000 francs pour des encarts dans les journaux, c'est-à-dire cinquante centimes par Parisien prélevés sur le budget d'information de la Ville de Paris.

● *M. Bertrand Delanoë*, député (P.S.) de Paris : « *La proposition de référendum faite par le maire de Paris paraît nettement moins convaincante dès l'instant où il refuse un débat démocratique avec le premier secrétaire du P.S. Ce refus signifierait que M. Chirac n'accepte le débat qu'à coups de millions.* »

● *M. Claude Labbé*, président du groupe R.P.R. de l'Assemblée nationale, s'est étonné, mardi 6 juillet, que « *M. Pierre Mauroy ait évoqué la veille, lors d'une réception à l'ambassade des États-Unis, c'est-à-dire en territoire étranger, la réforme du statut de Paris et ait indiqué que, si la communication de M. Defferre n'était qu'une base de travail, il fallait en tout état de cause un choc politique* ».

Selon M. Labbé, M. Mauroy aurait également déclaré que Paris deviendrait « *une ville « maffiatée* ». Il a ajouté : « *Cela nous reste en travers de la gorge. Ne vous étonnez pas que notre groupe devienne plus rigoureux et plus vigoureux.* »

● « *Paris-Match* », daté du 16 juillet, publie un sondage réalisé par B.V.A. auprès de cinq cent cinq personnes dans les vingt arrondissements de Paris, les 2 et 3 juillet. Pour 51 %, les personnes interrogées se déclarent « opposées » au projet gouvernemental (42 % y sont « favorables »). Pour 65 %, ce projet « *répond à la volonté d'affaiblir la position de Jacques Chirac* », pour 29 % « *au souci de réorganisation administrative* ». 76 % souhaitent qu'avant de prendre une décision le gouvernement consulte les Parisiens par référendum (22 % sont d'un avis opposé). 66 % considèrent que M. Chirac est « *un bon maire pour la Ville de Paris* » (23 % sont d'un avis contraire). 58 % (contre 34 %) souhaitent qu'il « *reste maire* ».

● RECTIFICATIF. — M. Jean-Pierre Cantegrit a signé la lettre adressée aux maires de France par les présidents de groupes de la majorité sénatoriale, à propos de la réforme du statut de Paris (*le Monde* du 8 juillet), en qualité de vice-président du parti radical et non pas, comme cela a été écrit par erreur, en qualité de président du groupe de la gauche démocratique. Ce groupe est présidé par M. René Touzet, sénateur de l'Indre.

● *L'Association des maires de France*, que préside M. Alain Poher, constate que les textes destinés à compléter la loi de décentralisation en matière de fiscalité locale (notamment l'aménagement de la taxe professionnelle, et le dégrèvement de la taxe d'habitation pour certaines catégories de contribuables) constituent « *un premier pas intéressant sur la voie d'une plus grande justice et d'une meilleure répartition de la richesse fiscale entre les communes* » A l'occasion d'une réunion du bureau et du comité directeur de l'association, les maires ont également fait part de leur « satisfaction », après « *l'engagement pris par l'État de participer à des mesures de soutien aux familles en difficulté* ».

La préparation des élections municipales

ACCORD P.C.-M.R.G. POUR LA CONSTITUTION DE LISTES COMMUNES

Une délégation du parti communiste, composée de M. Paul Laurent et de Mme Madeleine Vincent et une délégation du Mouvement des radicaux de gauche comprenant MM. Jean Rigal et Alain Monod, se sont rencontrées au siège du M.R.G., mercredi 7 juillet. Cette réunion, consacrée à la préparation des élections municipales faisait suite à une rencontre qui avait eu lieu le 9 juin, entre les deux formations. « *Pour garantir et élargir les chances de la gauche* », les deux formations ont exprimé la volonté de « *constituer partout, dès le premier tour, des listes d'union de la gauche reposant fondamentalement sur les trois partis cosignataires de l'accord national conclu pour les dernières élections municipales, et aujourd'hui associés au gouvernement. Les deux formations invitent leurs organisations locales et départementales à contribuer à la tenue de réunions unitaires de la gauche, dans les localités et départements, pour parvenir à la constitution de listes communes dès le premier tour.* »

Une construction juridique particulièrement originale

M. Pierre Mauroy a-t-il répondu clairement, mercredi, à la question qui se posait après les déclarations de M. Defferre au *Monde* daté du 7 juillet : la position du gouvernement a-t-elle évolué depuis la déclaration faite à l'issue du conseil des ministres du 30 juin ?

Deux points ont été établis avec précision par le premier ministre : contrairement à ce qu'indiquait le gouvernement, il ne sera pas créé « *une municipalité de plein exercice par arrondissement* » ; le premier ministre n'a pas non plus repris la phrase prononcée par le ministre de l'intérieur, le même jour, qui disait : « *La loi sur les communautés urbaines s'applique parfaitement à Paris* » (*le Monde* du 2 juillet).

Tant sur le plan des principes que sur celui des modalités, le chef du gouvernement a bâti une construction juridique particulièrement originale, mais qui ne devrait pas manquer de surprendre les théoriciens du droit public comme les praticiens de la technique administrative.

Le premier ministre justifie tout d'abord la nécessité d'une réforme du statut de Paris par le souci de faire bénéficier la capitale de la loi sur la décentralisation en demandant : « *Était-il concevable que Paris ne soit pas à l'heure de la décentralisation ?* » Or le problème a été tranché, non seulement par la loi de décentralisation du 2 mars 1982, que le gouvernement ne souhaitait pas appliquer au « département de Paris », mais aussi par un avis tout récent du Conseil d'État transférant au président du conseil général de Paris (en l'occurrence le maire de la capitale) les pouvoirs de l'ancien préfet, comme cela s'est fait dans tous les autres départements (*le Monde* du 3 juillet).

Quant au statut municipal de droit commun, il est appliqué à Paris depuis la loi de 1975 qui a transféré à un maire élu les pouvoirs de l'exécutif municipal qu'exerçait jusqu'alors le préfet. Cette loi a supprimé les « maires adjoints », sortes de fonctionnaires délégués nommés par le gouvernement.

En ce qui concerne le statut futur de la ville, M. Mauroy affirme : « *Paris restera une commune.* » Celle-ci continuera d'être administrée par un maire élu par un conseil municipal. Mais il lui manquera un élément constitutif essentiel, celui qui est même à l'origine de toute création de collectivité locale : un territoire précisément délimité. Pour la première fois en France, une « commune » deviendra une abstraction, une entité juridique sans support matériel.

Autre nouveauté : les arrondissements seront administrés par des « maires » élus par des « conseils d'arrondissement ». Jusqu'à présent, un « maire » était toujours l'élu d'un « conseil municipal » et administrait une « commune ». Ces deux derniers concepts ne sont pas retenus par le premier ministre. Il précise même qu'il « *n'y a pas de statut de commune* », au niveau de l'arrondissement. Il crée ainsi la notion nouvelle de « maire d'arrondissement » jusqu'alors inconnue dans le droit administratif français.

Le critère démographique

Quant aux « *compétences des communautés urbaines* » que pourrait exercer la commune de Paris, M. Mauroy indique qu'il faudrait s'inspirer du système en vigueur en « *l'inversant à partir de l'arrondissement* », mais il ajoute : « *pour Paris il faut quand même maintenir un statut particulier* ».

Pour justifier la création d'une communauté urbaine à Paris, le premier ministre a recours au critère démographique. Or celui-ci n'a, en l'occurrence, aucun fondement juridique. La loi de 1966 fixe seulement le seuil de 50 000 habitants au-dessous duquel une communauté urbaine ne peut être créée entre plusieurs villes.

M. Mauroy se réfère à la population de la ville de Marseille pour justifier que celle-ci ne soit englobée dans une communauté urbaine et il la compare aux populations des communautés existantes. Or ces dernières constituent des « *agglomérations* » composées de plusieurs communes. En affirmant que les « *agglomérations millionnaires* » devaient tomber sous le régime de la communauté urbaine, M. Mauroy a, semble-t-il, oublié que, avec ses communes limitrophes, Marseille doit dépasser ce seuil.

Sur les neuf communautés actuelles, deux seulement dépassent à peine le million d'habitants. Mais celle de Lille regroupe quatre-vingt-sept communes et celle de Lyon cinquante-cinq (*le Monde* du 6 juillet).

L'esquisse d'un projet

Le premier ministre a donné seulement quelques exemples des compétences qui pourraient incombe aux « *conseils d'arrondissement* », indiquant ainsi que les maires de ceux-ci n'auraient pas la plénitude des pouvoirs d'un maire ordinaire. Il a précisé que l'impôt serait levé par le seul maire de Paris.

Les indications données par M. Pierre Mauroy ne constituent donc que l'esquisse d'un projet. L'originalité des solutions ébauchées par le premier ministre apparaîtra très vite avec la nécessité de modifier de nombreux articles du code de communes, du code administratif et du code des impôts notamment.

Les constituants ont, en tout cas prévu le cas de création par la loi de nouvelles « collectivités territoriales de la République » dans l'article 72 de la Constitution de 1958 dont les gaullistes peuvent voir, là encore, que la nouvelle majorité fait un usage qu'ils n'avaient pas prévu.

Les nouvelles entités parisiennes superposées qui auront une personnalité juridique, des éléments constitutifs et des caractéristiques différentes des collectivités actuelles existant partout en France, enrichiront la subtilité de notre droit public et accroîtront la variété de notre organisation administrative, mais ne contribueront ni à la simplification ni à l'uniformisation du système.

ANDRÉ PASSERON.

U.D.F. ET R.P.R. : solidarité totale dans la défense de l'intégrité territoriale de Paris.

Les délégations du R.P.R. et de l'U.D.F., de nouveau réunies mercredi 7 juillet, au siège de l'U.D.F., ont constaté que « *le gouvernement se refuse à prendre la plus élémentaire de ses responsabilités en retardant encore l'examen de la loi qui réglera les élections municipales. Cette attitude devient de plus en plus insultante à l'égard de la représentation nationale, alors que le parti socialiste et le parti communiste en discutent à longueur de semaine.*

Cette situation est encore aggravée par la décision brutale et anti-démocratique prise par le gouvernement au sujet de la Ville de Paris », ont estimé les deux délégations, qui ont confirmé « *leur solidarité totale face aux atteintes que le pouvoir socialo-communiste veut porter à l'intégrité du territoire communal de la capitale de la France* ».

Les deux délégations se sont félicitées de ce que l'U.D.F. et le R.P.R. « *abordent dans l'unité les élections régionales de Corse du 8 août prochain* » et ont dénoncé « *toutes les manœuvres personnelles et irresponsables de division* ».

M. Michel Pinton, secrétaire général de l'U.D.F. a précisé que la liste commune R.P.R.-U.D.F est « *pratiquement constituée* ».

A quoi servent les commissions d'arrondissement ?

La loi de 1975, qui a défini l'actuel statut de Paris, a institué dans chaque arrondissement de la capitale une commission composée des conseillers élus de l'arrondissement, des officiers municipaux nommés par le maire, et, des membres élus par le Conseil de Paris choisis parmi les représentants d'associations locales. Les commissions d'arrondissement sont consultées sur les questions d'intérêt local. Elles sont saisies des projets soumis au Conseil de Paris dans la mesure où ceux-ci intéressent l'arrondissement. Elles se réunissent dans ce cas à la demande du maire de Paris. Les présidents de ces commissions peuvent ainsi transmettre aux édiles de la capitale l'avis des habitants d'un arrondissement à propos des projets qui les concernent au premier chef.

Organes de réflexion, ces commissions sont aussi habilitées à exercer un droit de proposition sur toutes les questions locales. Elles se réunissent alors de leur propre initiative. Si elles ont des pouvoirs de proposition, les commissions d'arrondissement, selon la loi, n'ont aucun pouvoir de décision et, par conséquent, aucun moyen financier.

∴

Comment ces commissions ont-elles travaillé depuis leur installation en 1977 ? « *Bien* », estime-t-on à la mairie de Paris. Les plans de circulation des quartiers ont été revus à la suite de réunions de travail avec les commissions d'arrondissement; tous les projets de parcs de stationnement leur ont été soumis, et parfois rejeté, comme ce fut le cas du parc Willette, sous la butte Montmartre. Enfin, la création — ou la suppression — de voies piétonnes, est souvent due aux « représentants » des habitants. Comme, par exemple, l'interdiction de circuler pour les automobilistes rue Caumartin, ou le retour des véhicules rue Saint-André-des-Arts.

∴

Cela dit, la composition et le fonctionnement de ces commissions ont toujours été critiquées par les élus socialistes et communistes de l'Hôtel de Ville. « *Il faut grâce à elles, développer la vie locale* », a toujours déclaré M. Georges Sarre (P.S.). Il a donc proposé d'élire les membres de ces commissions au suffrage universel, disposant alors d'un budget, de leur donner un pouvoir de décision et de gestion. Réfutant les accusations des élus parisiens du R.P.R. et de l'U.D.F., qui lui reprochaient de vouloir en fait créer ainsi des « *municipalités d'arrondissement* » et donc de balkaniser la capitale, le président du groupe socialiste expliquait : « *Il s'agit simplement de créer une structure permettant de régler certaines questions locales : réparations dans les écoles, création de crèches, étude de projets d'urbanisme.* » Il proposait donc uniquement de décentraliser le budget de la capitale.

JEAN PERRIN.

POLITIQUE

La pagaille

(Suite de la première page.)

A lire M. Gaston Defferre, le 6 juillet, on croit comprendre que l'on a mal interprété la « communication » faite au cours du conseil des ministres du 30 juin, et que la capitale n'aura demain comme aujourd'hui qu'un seul « patron ». A entendre M. Mauroy, le 7 juillet, on est convaincu du contraire : *« Paris aura à la fois un maire et vingt maires »*, étant bien entendu, c'est l'évidence même, que vingt plus un ne fait pas vingt et un.

Le fait que le premier ministre et le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de la décentralisation, soient conduits à nous asséner des vérités contradictoires par le truchement des médias incite à croire qu'ils n'ont pas eu le loisir de « s'expliquer » lors du conseil du 30 juin. Faut-il en conclure que l'on ne délibère pas au sein de cette très haute instance et que l'on se contente d'y enregistrer les désirs mûris ou subits du président, libre à chacun d'en faire ensuite son exégèse personnelle ? Ce serait assez grave.

L'« affaire de Paris » n'est toutefois pas la seule qui mérite de retenir l'attention, et d'autres propos que ceux de MM. Defferre et Mauroy appellent réflexion.

M. Pierre Bérégovoy, promu le 29 juin ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, aurait pu s'accorder, dans une conjoncture difficile, de méditer sur la complexité et le poids de ses écrasantes responsabilités. Il en a jugé autrement et a tenu dès le 6 juillet, sur les ondes de France-Inter, un discours assez déconcertant.

L'hommage à Mme Questiaux — *« Dans beaucoup de directions, je suivrai son exemple »* — était de bon usage, assurément, mais il était annihilé par ce qui suivait. Le nouveau ministre a en effet implicitement accablé sa devancière et réduit à néant les résultats d'une tentative de treize mois lorsqu'il a proclamé : *« J'essaierai de donner à la solidarité nationale son contenu. »* Il a cruellement contredit ladite devancière lorsqu'il a ajouté : *« Il faut savoir compter et je sais compter »* alors que Mme Questiaux avait superbement refusé, dès le 3 septembre 1981, de *« se laisser enfermer dans le rôle de ministre des comptes »*.

Dans un tout autre domaine, la quatrième chaîne de télévision que M. Mitterrand nous avait promise le 9 juin, et qui devait être *« incessamment mise en œuvre »*, semble bien s'éloigner. Le comité interministériel réuni mardi pour en débattre n'a pu décider que de ne rien décider avant septembre.

Contradictions, ambiguïtés, improvisation, reports, incontinence verbale, agitation permanente dans les cabinets ministériels où le gaspillage de matière grise est impressionnant, on ne comprend plus grand-chose au comportement de ceux qui nous gouvernent. Et il est bien dommage, sauf pour l'opposition, que soit occulté par de vaines et lassantes controverses l'énorme travail accompli depuis un an, notamment en faveur des humbles et des démunis.

Il serait bon que l'on redresse la barre. M. Mitterrand n'avait pas manqué de le faire, le 23 septembre 1981, après les turbulences de l'été (2). Il serait bien inspiré de ne pas attendre septembre 1982 pour recommencer.

RAYMOND BARRILLON.

(2) Le président de la République avait notamment déclaré : *« Il ne doit pas y avoir de décalage entre ce qui est dit et ce qui est fait... toute mesure annoncée prématurément, avant le conseil des ministres, risquerait d'égarer l'opinion. »*

LA DÉCENTRALISATION OUTRE-MER

Les conseils généraux seront dissous en 1983

M. Mitterrand a donc décidé de ne plus attendre : l'adaptation de la loi de décentralisation aux départements d'outre-mer prendra les formes prévues de longue date par le parti socialiste et résumées en janvier 1981 dans le point 58 du *« Manifeste de Créteil »* : l'institution dans chaque D.O.M. d'une assemblée unique élue au suffrage universel suivant un mode de scrutin proportionnel (lire page 9 le communiqué du conseil des ministres).

Le projet de loi en cours d'élaboration sera examiné par le Parlement un peu plus tard que ne le souhaitaient les principaux partis de gauche des départements concernés puisque cet examen aura lieu, au plus tôt, à la session d'automne, mais la décision de principe prise, mercredi 7 juillet, par le conseil des ministres donne satisfaction à la fois au secrétaire d'État aux DOM-TOM, M. Henri Emmanuelli et aux partisans locaux de des ministres au mois d'août.

L'adoption du texte du gouvernement se traduirait donc, en 1983, par la dissolution des conseils généraux renouvelés en mars dernier. Auparavant, toutefois, l'avant-projet de loi sera soumis à l'avis des assemblées locales, conformément à la Constitution. Le texte définitif devant être arrêté par le conseil des ministres au mois d'août.

M. Debré : la guerre

Bien que le gouvernement n'ait pas précisé les détails de son projet, la communication faite par M. Emmanuelli au conseil des ministres a provoqué aussitôt une vive réaction de M. Michel Debré, député R.P.R. de la Réunion, qui mène campagne, depuis plus d'un an, contre les orientations socialistes, au nom des élus locaux de l'opposition.

L'ancien premier ministre a déclaré, en effet : *« Après le coup de force contre Paris, le coup de force contre les départements d'outre-mer. Le gouvernement, au mépris des dispositions institutionnelles et légales, et de la majorité des élus, entend dissoudre brutalement les conseils généraux et régionaux de ces départements et imposer une assemblée unique, élue à la proportionnelle intégrale, pièce maîtresse du programme communiste et autonomiste, rejetée par les populations intéressées. C'est avec regret que je constate que le gouvernement veut la guerre du statut avec les électrices et les électeurs des départements d'outre-mer. Il l'aura et en portera la responsabilité. »*

Pour sa part, M. Bernard Pons, secrétaire général du R.P.R., a appelé les conseils municipaux, généraux et régionaux des D.O.M. à se réunir dans les quarante-huit heures *« pour protester avec la dernière énergie contre ce coup de force du gouvernement »*.

A PROPOS DES MÉMOIRES DE GEORGES POMPIDOU

M. Pierre Juillet : une contrefaçon souvent grinçante et décousue

M. Pierre Juillet, qui fut pendant près de vingt ans l'ami et le collaborateur de Georges Pompidou, apporte sa contribution à la polémique qu'a suscitée la publication des souvenirs posthumes de l'ancien chef de l'État (*le Monde* du 30 juin). Dans une lettre adressée au directeur du *Quotidien de Paris* et publiée jeudi 8 juillet, il écrit :

« *Je déplore la publication de* [cet] *ouvrage. Les notes prises par Georges Pompidou n'étaient pas destinées à être publiées en l'état. Elles ne reflètent ni ses sentiments profonds, ni ses jugements sur les hommes. Ce ne sont que des confidences à soi-même, écrites au fil de la plume sous l'émotion du moment (...)*

» *Dans l'esprit de Georges Pompidou, ces notes devaient uniquement servir de points de repère aux Mémoires d'État qu'il espérait avoir le temps de rédiger (...). Ce livre coiffé du nom de Pompidou m'a fait mal (...). Cette contrefaçon, souvent grinçante et décousue, n'a pour excuse que de se vouloir le témoignage maladroit d'une grande affection (...).*

A propos des liens qui *« s'étaient tissés »* entre Georges Pompidou et le général de Gaulle, M. Juillet écrit notamment : *« Malgré les frictions inhérentes à l'action quotidienne, les irritations épidermiques que suscite une longue et étroite collaboration et les blessures d'amour-propre causées par la cuirasse du pouvoir, je puis assurer que Georges Pompidou a toujours éprouvé le plus profond respect et la plus haute admiration pour l'homme exceptionnel qu'était Charles de Gaulle (...).*

» *Jusqu'à son dernier souffle, Pompidou fut hanté par la crainte de ne pas avoir assez fait pour consolider l'œuvre de rénovation de la France que le général, précisait-il, lui avait léguée. Jamais, ni dans son esprit ni dans son cœur, je crois qu'il n'a mis en doute cette filiation légitime. (...)*

» *Les hommes d'État gardent jalousement une petite enclave de vie privée hermétiquement close. Tenter de la forcer est un viol ; vouloir expliquer l'homme d'État par l'homme privé est un non-sens ; condamner l'un en contraignant l'autre à témoigner est une injustice. »*

● *M. Paul d'Ornano*, représentant les Français établis hors de France et qui appartenait jusqu'ici au groupe des républicains indépendants du Sénat, vient d'adhérer au groupe R.P.R., présidé par M. Pasqua, qui comprend désormais quarante-six membres. Il y a quarante-sept sénateurs républicains indépendants.

LES TRAVAUX DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

La réforme des conseils d'administration des organismes de sécurité sociale

Mercredi 7 juillet, l'Assemblée nationale examine le projet de loi relatif à la composition des conseils d'administration des organismes du régime général de sécurité sociale (*le Monde* des 10 et 11 juin). Ce texte a pour objet de redéfinir la composition et les modalités de désignation des conseils d'administration, en s'inspirant des principes de démocratie sociale définis en 1945 au moment de la création de la sécurité sociale. Il s'agit essentiellement de l'élection des représentants des assurés et de leur prépondérance par rapport à ceux des employeurs dans les instances du régime général.

Le projet met donc fin aux ordonnances de 1967 qui avaient eu notamment pour conséquence *d'instaurer une répartition paritaire* au sein des conseils, entre les représentants des assurés et ceux des employeurs. Le texte prévoit cependant plusieurs différences par rapport à la loi du 30 octobre 1946, notamment le monopole syndical de présentation des listes, le monopole patronal de désignation des représentants des employeurs, le rétablissement d'une *« troisième composante »* des conseils, à côté des salariés et des employeurs, comportant des représentants ayant voix délibérative, d'autres ayant voix consultative.

M. Bérégovoy, ministre chargé des affaires sociales et de la solidarité nationale, souligne que, en mettant fin aux ordonnances de 1967, le Parlement abrogera *« ce qui avait mutilé la démocratie »*. Il ajoute : *« La concurrence entre organismes gestionnaires doit faire place à une concertation constructive à l'intérieur du système de protection sociale »*. *« Chaque travailleur*, poursuit-il *doit devenir un citoyen dans son entreprise, et chaque citoyen doit devenir responsable et comptable de sa protection sociale »*. M. Bérégovoy souligne que son ministère est celui de *« la concertation, de la vie collective et de l'amélioration du climat social »*, *et insiste sur le fait qu'en matière* de rapports sociaux il préfère *« le contact au règlement. »*

Après avoir longuement rendu hommage à *« la compétence, mais aussi la rigueur intellectuelle et morale »* de Mme Questiaux, ex-ministre de la solidarité nationale, M. Bérégovoy explique que le projet constitue la première étape d'une démarche tendant à *« redistribuer le pouvoir »* dans les conseils d'administration. Le pouvoir de gestion, ajoute-t-il, *« doit appartenir à ceux qui perçoivent le salaire indirect que constituent les prestations, c'est-à-dire aux assurés. »*

Ce pouvoir, insiste-t-il, doit cependant être partagé avec le patronat. Le projet, poursuit-il, *« ne vise pas à exclure telle ou telle catégorie sociale de la gestion des caisses de sécurité sociale, pas plus qu'il ne cherche à confier une place dominante à l'une ou l'autre des grandes organisations syndicales »*. Le ministre des affaires sociales souligne enfin : *« Nul ne pourra dire par avance contrôle de la sécurité sociale. Un ou groupe d'organisations aura le le contrôle de Sécurité sociale. Un tel projet ne peut donc pas donner a priori satisfaction à tous et à chacun, mais il est ouvert, représentatif, équilibré ; c'est le point moyen auquel la concertation a permis d'aboutir : il est démocratique. »*

« Un retour aux sources »

M. Guyard (P.S., Essonne), rapporteur de la commission des affaires sociales, se félicite de ce qu'il appelle *« un retour aux sources »*, qui permettra *« de restaurer l'esprit de responsablité, alors que l'alourdissement de la tutelle et l'emprise patronale, loin de favoriser les économies, ont dégradé l'image de marque de la sécurité sociale »*. Il souligne, d'autre part, que la mutualité, les associations familiales, siégeront dans les conseils. En outre, les retraités *« seront invités à s'y faire représenter »*.

Dans la discussion générale, M. Sapin (P.S., Indre) développe quatre sortes de critiques contre le paritarisme : 1) *« La place du patronat dans les organismes de sécurité sociale est disproportionnée »* ; 2) *« La tutelle de l'État s'est appesantie et les conseils d'administration ont été privés de leurs pouvoirs »* ; 3) *« La gestion patronale n'est en rien un modèle, puisque les coûts de fonctionnement des caisses, évalués à 6,40 % des prestations versées, sont plus élevées qu'en Allemagne ou aux Pays-Bas »* ; 4) *« Les finalités des gestions internes l'ont trop souvent emporté sur les finalités de service public et ont empêché une réflexion globale sur les politiques de santé intégrant notamment la prévention »*. Après avoir souligné que *« la démocratie sociale est le meilleur antidote de la technocratie »*, M. Sapin déclare que le groupe socialiste souhaite étendre les dispositions du projet aux URSSAF, à l'agence centrale des organismes de sécurité sociale et à l'union des caisses nationales.

M. Briane (U.D.F., Aveyron), résume sa position en déclarant : *« Pourquoi donner une majorité écrasante aux syndicats ? Pourquoi éliminer les familles des caisses maladie ? Pourquoi ne laisser aux chefs d'entreprise que la portion congrue et en faire des otages ? Pourquoi ne pas associer à la gestion les professionnels de santé ? »* Pour le député U.D.F., ce texte est en recul par rapport *aux lois de la libération et aux* ordonnances de 1967. Il déclare en conclusion : *« Chaque fois que la gauche a été seule au pouvoir, les affaires de la France ont été mal gérées ! »*

M. Combasteil (P.C., Corrèze) souligne que *« vingt-trois années de pouvoir de la droite ont fait d'un système de protection au service des plus défavorisés une arme non négligeable d'oppression des classes laborieuses au service des privilégiés »*. Il se félicite que, *par la démocratisation, la sécurité* sociale soit *« rendue aux travailleurs »*, mais regrette que *« depuis plus d'un an, le patronat continue à gérer les caisses de sécurité sociale »*. Le paritarisme, estime-t-il, c'était en réalité *« la gestion patronale »*. Analysant le projet, il met l'accent sur les limites de celui-ci, soulignant notamment : *« Les administrateurs des organismes nationaux et régionaux ne seront pas élus mais désignés. L'institution de la Sécurité sociale va s'en trouver dévaluée »*. D'autre part, *« le texte maintient le paritarisme dans les secteurs financiers et de gestion, ce qui constitue un sérieux manque à gagner dans la démocratisation et perpétue dans ces secteurs la gestion patronale »*. Le député communiste insiste également sur la nécessité d'élargir les pouvoirs des conseils d'administration.

M. Pinte (R.P.R., Yvelines) déclare qu'il aurait mieux valu présenter un plan de redressement des finances de la sécurité sociale avant de modifier la représentativité des assurés sociaux. Il développe ensuite trois types de critiques : défendant le paritarisme, il souligne que les entreprises financent 73 % de notre régime de protection sociale, ajoutant : *« C'était un système qui avait fait ses preuves pour la gestion des régimes complémentaires de retraites et pour celle du régime d'indemnisation du chômage »*. D'autant, observe-t-il, que ses bénéficiaires ont exprimé *« leur opposition formelle »* à toute modification de ce système. Insistant, d'autre part, sur l'obligation faite aux assurés sociaux de passer par la monopolisation des syndicats pour être représentés, il critique cette disposition pour les raisons suivantes : 1) *« 20 à 25 % seulement des salariés français sont syndiqués ;* 2) *« le système proposé va obliger des personnes non salariés, comme les travailleurs indépendants ou les retraités, à voter pour des représentants avec lesquels ils n'ont jamais eu aucun lien ou aucune relation »*. En fait, estime M. Pinte, *« l'objectif est clair : le gouvernement veut donner à certains syndicats le monopole de la représentativité, que ce soit dans l'entreprise ou dans les organismes de sécurité sociale »*. Enfin, troisième raison, la réforme *« va grever le budget de la sécurité sociale d'une somme supplémentaire d'au moins 350 millions de francs »*.

● Droit de grève dans la fonction publique

L'Assemblée nationale a adopté, mercredi 7 juillet, le projet de loi relatif aux retenues pour absence de service fait pour les personnels de l'État, des collectivités locales et des services publics. Ce texte a pour objet de modifier certaines des dispositions qui limitent actuellement, au travers de sanctions financières, l'exercice du droit de grève dans la fonction publique. Le principe du *« service fait »* est issu du décret du 31 mai 1862, qui disposait : *« Aucun paiement ne peut être effectué que pour l'accomplissement d'un service fait »*. Cette règle a été reprise par l'ordonnance du 4 février 1959 relative au statut général des fonctionnaires, selon laquelle : *« Tout fonctionnaire a droit, après service fait, à une rémunération »*...

Le projet prévoit la suppression du principe du *« trentième indivisible »*, selon lequel toute retenue effectuée pour absence de service fait pendant une fraction quelconque de la journée, ne peut être inférieure à la retenue afférente à la journée, soit un trentième du traitement mensuel. Cette règle s'applique actuellement dans tous les cas d'absences irrégulières. Le projet prévoit seulement d'y déroger dans le cas particulier de la cessation concertée du travail.

Dorénavant, l'absence de service fait donnera lieu, pour chaque journée : *« Lorsqu'elle n'excède pas une heure, à une retenue égale à un soixantième du traitement mensuel ; lorsqu'elle dépasse une heure, sans excéder une demi-journée, à une retenue égale à un cinquantième du traitement mensuel ; lorsqu'elle dépasse une demi-journée, sans excéder une journée, à une retenue égale à un trentième du traitement mensuel. »*

Le projet prévoit, d'autre part, l'abrogation de la loi du 22 juillet 1977 qui dispose : *« Il n'y a pas service fait : 1) Lorsque l'agent s'abstient d'effectuer tout ou partie de ses heures de service ; 2) Lorsque l'agent, bien qu'effectuant ses heures de service, n'exécute pas tout ou partie des obligations de service qui s'attachent à sa fonction, telles qu'elles sont définies dans leur nature et leur modalité par l'autorité compétente dans le cadre des droits et règlements. »*

Le texte avait pour effet de permettre à un supérieur hiérarchique d'instituer une retenue sur traitement sans que les droits de la défense puissent être exercés. M. Le Pors, ministre de la fonction publique et des réformes administratives, a notamment indiqué qu'une réforme du code de la fonction publique fera l'objet d'une négociation avec les organisations syndicales à partir du 19 juillet, et qu'un projet de loi sera déposé le 15 octobre prochain.

● Communication audiovisuelle

L'Assemblée nationale a adopté, mercredi 7 juillet, par 283 voix contre 158 sur 485 votants et 441 suffrages exprimés (le groupe communiste s'abstenant), en nouvelle lecture, le projet de loi sur la communication audiovisuelle.

Poursuivant la discussion es articles du projet, commencée la veille (*le Monde* du 8 juillet), les députés ont adopté notamment, les modifications suivantes :

— *Article 21* (régime des incompatibilités) : les fonctions de membre de la haute autorité sont incompatibles avec tout mandat électif, toute fonction publique *« et toute activité professionnelle permanente rémunérée »* (rédaction du Sénat).

— *Article 24* (régime juridique des actes de la haute autorité) : Ces actes, et autres décisions, sont exécutoires à l'issue d'un délai de vingt-quatre heures à compter de leur notification aux intéressés (rédaction de l'Assemblée).

— *Article 26* : la composition du conseil national de la communication audiovisuelle est celle adoptée par les députés en première lecture.

— *Article 29 bis* : Suppression de cet article, introduit par le Sénat, relatif à l'intervention du conseil supérieur des Français de l'étranger.

— *Article 31* : Un temps d'antenne régulier sera également accordé aux organisations syndicales et professionnelles.

— *Article 45* : Suppression de la création, auprès de l'Institut national de la communication audiovisuelle, d'un comité scientifique. D'autre part, le délai à l'issue duquel les sociétés nationales et régionales de radio et de télévision transféreront à l'I.N.A. leurs droits sur les archives, est porté de trois à cinq ans (amendement du gouvernement).

— *Article 68 A* : rétablissement de cet article, qui dispose : *« Les droits des personnels et des journalistes des organismes du service public de la radiodiffusion et de la télévision ne sauraient dépendre des opinions, des croyances ou des appartenances syndicales ou politiques. Le recrutement, la nomination, l'avancement et la mutation s'effectuent sans autres conditions que les capacités professionnelles requises et le respect du service public ouvert à tous. »*

— *Article 68 bis A* : Suppression de cet article, introduit par le Sénat, rendant à prévoir l'établissement, par le pouvoir réglementaire, d'un code de déontologie des professions de l'audiovisuel.

— *Article 70 bis* : Suppression de cet article, introduit par le Sénat et ainsi rédigé : *« Toute action de communication audiovisuelle de personne à personne est soumise aux règles de la correspondance privée »*.

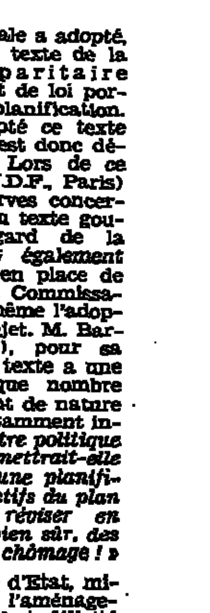
— *Article 96* : Adoption d'un amendement du gouvernement tendant à éviter qu'entre la promulgation de la loi et l'installation de la haute autorité la délivrance des autorisations de fréquences soit suspendue.

Les autres modifications adoptées par l'Assemblée reprenant pour l'essentiel, le texte adopté par les députés en première lecture.

● RÉFORME DE LA PLANIFICATION

L'Assemblée nationale a adopté, mercredi 7 juillet, le texte de la Commission mixte paritaire (C.M.P.) sur le projet de loi portant réforme de la planification. Le Sénat ayant adopté ce texte sans modification, il est donc définitivement adopté. Lors de ce débat, M. Gantier (U.D.F., Paris) a réaffirmé ses réserves concernant la conformité du texte gouvernemental au regard de la Constitution. Il s'est également élevé contre la mise en place de groupes de travail au Commissariat du Plan, avant même l'adoption définitive du projet. M. Barnier (R.P.R., Savoie), pour sa part, a estimé que ce texte a une portée mineure et que nombre de ses dispositions sont de nature réglementaire. Il a notamment indiqué : *« Comment votre politique économique vous permettrait-elle d'assurer le succès d'une planification ? Tous les objectifs du plan intérimaire sont à réviser en baisse, à l'exception, bien sûr, des taux d'inflation et de chômage ! »*

M. Rocard, ministre d'État, ministre du Plan et de l'aménagement du territoire, s'est félicité de l'accord unanime intervenu en commission mixte sur le projet, le qualifiant d'*« événement politique important »*. Les modifications adoptées par la C.M.P. ne remettent pas en cause les principales dispositions du projet, tel que les députés l'avaient adopté en première lecture. L'Assemblée nationale et le Sénat disposeront chacun d'une délégation parlementaire à la planification.



Au Sénat

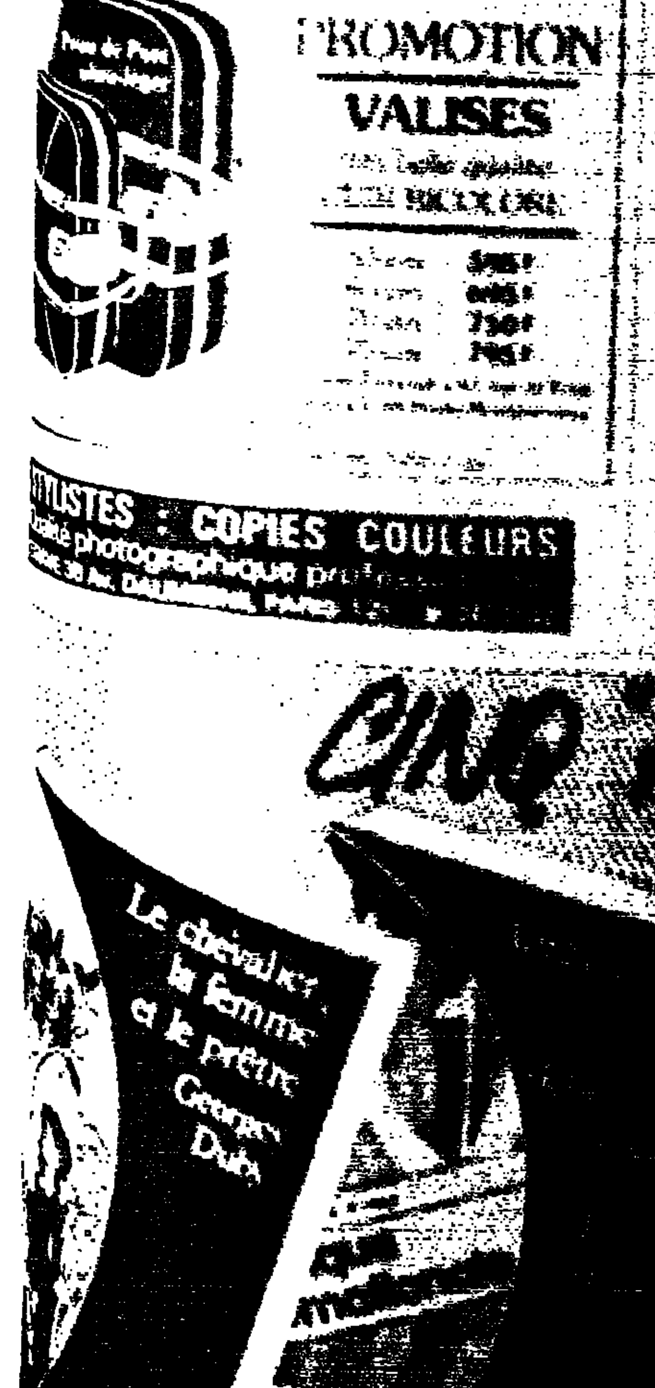
● Réforme de la planification définitivement adoptée
● Communication audiovisuelle : nouveau rejet

Les sénateurs ont adopté mercredi 7 juillet en séance de nuit, dans les mêmes termes que l'Assemblée nationale, le texte de la C.M.P. sur la réforme de la planification, qui entre ainsi en vigueur avec force de loi. Ils ont en revanche repoussé le projet de loi sur la communication audiovisuelle en votant, par cent quatre-vingt-quinze voix contre cent cinq (P.C., P.S., M.R.G.) la question préalable, comme le leur demandait le rapporteur, M. Charles Pasqua (Hauts-de-Seine), président du groupe R.P.R. L'Assemblée nationale, saisie une troisième fois de ce projet aura le dernier mot.

Au début de la séance M. Chauvin (Val-d'Oise), président du groupe de l'Union centriste et de l'intergroupe de l'U.D.F., avait vivement protesté contre la communication, présentée le matin devant le conseil des ministres, annonçant une modification du statut des D.O.M. qui réduirait leur représentation locale à une assemblée unique. Avant tout dépôt d'un projet de loi, il avait réclamé l'ouverture d'un débat au Parlement sur ce sujet.

● *M. Pierre Maille (P.S.)*, qui assure l'intérim de maire de Brest depuis le décès de M. Francis Le Blé (P.S.), a été élu, mercredi 7 juillet, en remplacement de celui-ci, président de la communauté urbaine de Brest. M. Maille a obtenu 45 voix (celles des vingt-huit socialistes et dix-sept communistes) contre 6 à M. Edmond Pestel (P.S.) et 1 à Mme Yvette Carrelet (P.S.) qui n'étaient pas candidats. Il y a eu dix-sept bulletins blancs sur soixante-neuf votants. Le bureau de la communauté urbaine reste composé de quatre P.S., trois P.C. et cinq divers droite.

● *M. Jacques Chirac* a convoqué le conseil politique du R.P.R. pour le jeudi 15 juillet, à 18 heures, en raison de *« la gravité de la situation »*. Cette instance consultative, placée auprès du président du mouvement, examinera la situation dans les départements d'outre-mer et les projets du gouvernement concernant Paris.



Le communiqué officiel du conseil des ministres

Le conseil des ministres s'est réuni, mercredi 7 juillet, au palais de l'Elysée, sous la présidence de M. François Mitterrand. Au terme des délibérations, le communiqué suivant a été diffusé :

● GRANDS TRAVAUX

Le conseil des ministres a adopte, sur la proposition du ministre de l'économie et des finances, le projet de loi créant le Fonds spécial pour les grands travaux.

Ce fonds, mis en place conformément aux orientations définies par le conseil des ministres du 30 juin, permettra d'engager plus de 8 milliards de francs de travaux supplémentaires, de donner ainsi une impulsion vigoureuse à l'activité du secteur du bâtiment et des travaux publics et d'accélérer la réalisation du programme d'économies d'énergie.

Une nouvelle tranche, portant également sur 8 milliards de francs de travaux, sera engagée au cours du premier semestre de 1983 selon les mêmes procédures de financement et de mise en œuvre, et affectée en fonction des programmes prêts à être exécutés.

● JUSTICE OUTRE-MER

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice, le conseil des ministres a adopté un projet de loi rendant applicables le code pénal, le code de procédure pénale et certaines autres dispositions législatives dans les territoires d'outre-mer.

Un précédent projet de loi, adopté par le Parlement en juin 1980, avait été déclaré non conforme à la Constitution.

Le présent projet étend dans leur ensemble aux territoires d'outre-mer le code pénal, le code de procédure pénale et certaines lois particulières, telles que la loi du 17 juillet 1970 tendant à renforcer la garantie des droits individuels des citoyens, la loi du 29 juillet 1881 relative à la liberté de la presse, la loi du 1er juillet 1972 relative à la lutte contre le racisme, et les principales dispositions de l'ordonnance du 2 février 1945 sur l'enfance délinquante. Il ne reprend pas toutes les orientations du précédent projet, puisqu'il limite le recours au jugement par un juge unique et rétablit dans tous les cas le principe de la séparation des fonctions de poursuite, d'instruction et de jugement.

Les territoires d'outre-mer seront ainsi dotés d'une législation pénale moderne et protectrice des libertés individuelles.

● AIDES A L'EMPLOI

Le ministre chargé de l'emploi a présenté une communication sur les mesures qui prendront place à la rentrée dans un plan d'ensemble de lutte pour l'emploi. Le plan sera défini avant la fin de la période de blocage des prix et des revenus.

1) Programme en faveur des jeunes de seize à dix-huit ans :

Pour améliorer l'insertion professionnelle des jeunes, des aides négociées entre les entreprises et le service public de l'emploi seront substituées aux aides automatiques, en contrepartie d'un engagement de formation. Outre le programme de formation professionnelle des jeunes de seize à dix-huit ans et les actions de formation pour les jeunes, les contrats emploi-formation seront développés.

2) Chômeurs de longue durée :

Le ministère de l'emploi réservera une priorité aux chômeurs de longue durée. Pendant les six prochains mois, le dossier de chacun sera examiné au cours d'un entretien, et une possibilité d'accès aux mécanismes existants (contrats emploi-formation, contrats de solidarité) et aux moyens nouveaux d'insertion professionnelle leur sera proposée.

3) Contrats de solidarité :

L'action en matière de contrats de solidarité sera amplifiée : cent mille emplois en 1982 et cent quinze mille en 1983. Un effort particulier sera fait pour développer ceux qui accompagnent une réduction de la durée du travail.

4) Service public de l'emploi :

Les moyens de l'Agence nationale pour l'emploi et de l'Association nationale pour la formation professionnelle des adultes seront renforcés afin d'offrir aux demandeurs d'emploi et aux entreprises un service mieux adapté aux besoins.

L'ensemble de ce dispositif souligne la détermination du gouvernement de confirmer la priorité qu'il accorde à l'emploi.

● COMMUNICATION AUDIOVISUELLE

Le conseil des ministres a examiné *les nouvelles techniques de communication.*

A cet égard, la loi sur la communication audiovisuelle, en discussion devant le Parlement, constitue un cadre juridique adapté. L'évolution technologique permettra de concevoir de nouveaux programmes et de nouveaux services. Il en résultera une puissante incitation au développement de la production audiovisuelle et de notre industrie d'équipements.

La création de la quatrième chaîne a été décidée. Elle sera mise en place progressivement dès l'année prochaine par reconversion en trois ans de l'ancien réseau de télévision V.H.F. Le ministre de la communication a été chargé de soumettre un rapport au gouvernement sur la politique de programmation, les structures d'exploitation et les modalités de financement de ce nouveau réseau.

Il est en outre chargé, en liaison avec les ministres compétents, de proposer un plan de financement et d'utilisation des canaux supplémentaires fournis par satellite. Les deux études devront être présentées au gouvernement en septembre prochain.

Parallèlement, le ministre des relations extérieures prendra l'initiative d'une négociation internationale sur l'espace audiovisuel européen.

Pour accélérer le développement des réseaux câblés, les autorisations d'exploitation et d'édition seront rapidement délivrées, conformément *aux dispositions envisagées par la* future loi sur la communication audiovisuelle. Une mission interministérielle placée auprès du ministre de la communication et du ministre des P.T.T. suivra l'évolution de ces expériences.

Le ministre des P.T.T. présentera, *pour l'automne, un rapport sur le* programme d'extension de la télévision par câble qui s'inscrira dans le IXe Plan (1984-1988).

(Lire page 8.)

● DÉCENTRALISATION OUTRE-MER

Le secrétaire d'Etat chargé des départements et territoires d'outre-mer a présenté au conseil des ministres une communication relative à l'adaptation dans les départements d'outre-mer de la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, *des départements* et des régions.

Cette adaptation tient compte des spécificités résultant de la situation géographique et de l'histoire de ces collectivités érigées en départements par la loi du 19 mars 1946, ainsi que de leur situation particulière reconnue par *l'article 73 de la Constitution.*

La coexistence de deux collectivités territoriales distinctes, le département et la région, sur une même aire géographique réduite, a conduit le gouvernement à retenir le principe de la création d'une seule assemblée gérant les affaires de ces deux collectivités.

D'autre part, le gouvernement a adopté, pour l'élection des membres de cette assemblée, un mode de scrutin proportionnel.

Ces dispositions qui préservent entièrement le statut départemental des départements d'outre-mer, statut auquel le gouvernement est particulièrement attaché, garantiront une plus large participation des citoyens à la gestion de leurs affaires et la permanence de leur action dans le cadre de la nation française.

(Lire page 8.)

● ARCHITECTURE

Le conseil des ministres a approuvé une communication du ministre de l'urbanisme et du logement sur l'enseignement de l'architecture.

Les écoles d'architecture seront davantage ouvertes sur le monde professionnel et leurs liens avec les autres formations de l'enseignement supérieur seront renforcés.

La qualité de leur enseignement sera améliorée par : l'insertion de la formation pratique ; la distinction des cycles préparatoires au diplôme et la création d'un troisième cycle tourné vers la recherche et les études spécialisées.

Les écoles seront dotées de structures adaptées à un authentique enseignement supérieur : un statut sera défini pour leurs enseignants et, dans le cadre de la réforme générale de l'université, pour les établissements.

Une carte universitaire pour l'enseignement de l'architecture sera mise à l'étude au niveau national.

● COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Le ministre délégué auprès du *ministre des relations extérieures*, chargé des affaires européennes, a rendu compte, en liaison avec les ministres concernés, du déroulement des travaux de deux conseils communautaires.

1) Recherche (30 juin) : le conseil a examiné les principaux aspects de la *stratégie* commune de recherche et de développement proposée par la Commission pour les années 1984-1987. Il est parvenu à un accord sur le montant du programme de recherche communautaire dans le domaine de la médecine et de la santé publique (13,3 millions d'ECU) et a *pris connaissance des orientations de* la Commission sur les activités du centre commun de recherche et sur la coopération internationale dans le domaine de la fusion.

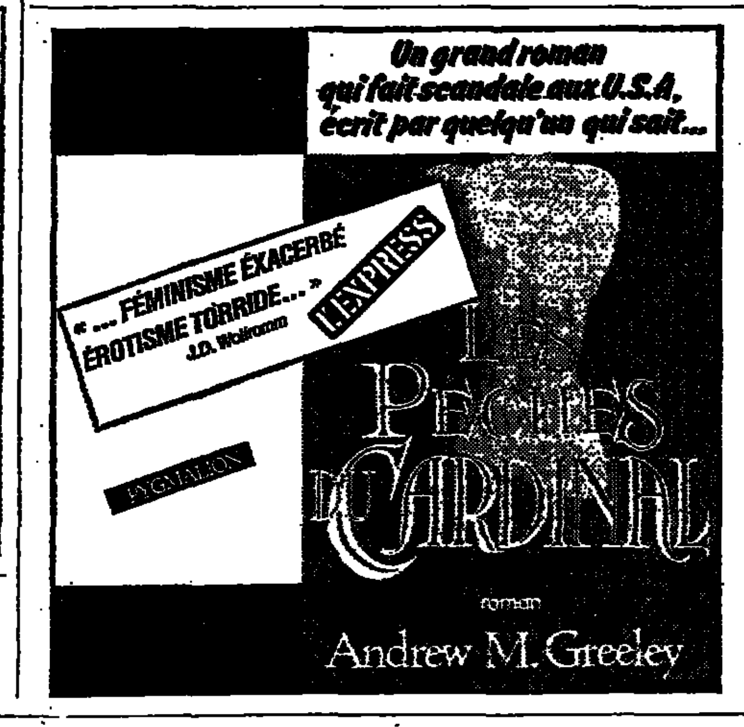
2) Economie-Finances (30 juin) : le conseil a accepté la proposition relative à l'arrangement sur les *soutiens publics aux crédits à l'exportation.* A la demande de la France, cet accord a été donné à la condition que l'engagement, de la part des Etats membres de l'O.C.D.E., de ne pas déroger aux règles de durée des crédits ainsi définies, prenne effet à compter du 15 octobre, et porte sur toutes les opérations avec soutien public, quelle que soit la forme de ce soutien.

● *M. Jacques Fournier*, secrétaire général du gouvernement, a été hospitalisé au Centre hospitalier régional de Nantes, après s'être brûlé, mardi soir 6 juillet, en allumant un barbecue (et non après avoir été victime d'un accident de la route comme les dernières éditions du *Monde* du 8 juillet l'avaient indiqué par erreur sur la foi d'une dépêche d'agence).

M. Fournier qui se trouvait en vacances à l'île d'Yeu (Vendée) souffre de brûlures « *au second degré sur 16 % de la surface corporelle* » et qui « *ne mettent pas ses jours en danger* », précise un communiqué signé du professeur Parmier. Placé en chambre stérile, M. Fournier devra rester hospitalisé une dizaine de jours.







La publication des annexes du rapport parlementaire sur le Service d'action civique

Les hautes protections du SAC

La commission d'enquête parlementaire sur les activités du Service d'action civique — association dont la vocation est de former le service d'ordre des mouvements se réclamant du gaullisme — vient de rendre publique les annexes de son rapport, publié le 24 juin (« le Monde » des 25 et 26 juin). Ces annexes, riches de correspondances, de notes de la police et d'extraits d'auditions de témoins, représentent quelque sept cents pages.

Imprimé sous la forme de deux volumes, le rapport de la commission d'enquête parlementaire apparaît désormais comme un document unique, officiel de surcroît, sur le SAC depuis les débuts de la Ve République. Un document de référence dont les annexes permettent de nuancer l'appréciation générale, très sévère pour le SAC, et de dire que si les « malfrats » ont progressivement grossi et envahi les rangs de l'organisation gaulliste, des militants probes ont formé, à l'origine, les bataillons de l'association, curieusement régie par la loi de 1901.

Les documents que nous publions ci-dessous permettent de mesurer à quel point le Service d'action civique a bénéficié, durant vingt-deux ans, de la plus grande attention, et parfois complaisance, de l'appareil d'État, souvent au plus haut niveau.

L. G.

● **LETTRE DU 5 NOVEMBRE 1968 de GEORGES POMPIDOU A M. PAUL COMITI, PRESIDENT DU SAC :**

« Mon cher Compagnon,

» La démarche que votre bureau national vous a chargé de faire auprès de moi me touche beaucoup.

» C'est très volontiers que j'accepte la présidence d'honneur de votre mouvement, dont le seul objectif, il l'a maintes fois démontré, est la défense du gaullisme, donc de la France.

» Croyez, je vous prie, mon cher Compagnon, à mes sentiments très cordialement dévoués. »

● **LETTRE DU 8 MAI 1969 DU GENERAL DE GAULLE A M. PAUL COMITI :**

« Mon cher Comiti,

» Le message que vous m'avez adressé au nom du Service d'action civique m'a vivement touché.

» Je n'oublierai pas le dévouement inlassable dont les militants du SAC ont fait preuve à mon égard au service de la France. Veuillez les en assurer et leur transmettre à tous mes remerciements.

» Croyez, mon cher Comiti, à mes sentiments bien cordiaux. »

● **LETTRE DU 27 OCTOBRE 1978 DE M. ALAIN DEVAQUET, SECRETAIRE GENERAL DU R.P.R., A DES RESPONSABLES LOCAUX DU MOUVEMENT :**

« Mon cher Compagnon,

» Je vous demanderai désormais d'appeler à siéger au sein du Comité départemental, les délégués départementaux du SAC et du CFEI.

» Cette disposition, qui avait déjà été appliquée, permettra ainsi de resserrer nos liens avec deux mouvements qui nous sont étroitement associés.

» Je vous prie de croire, mon cher Compagnon, en mes sentiments bien cordiaux. »

● **LETTRE DU 24 SEPTEMBRE 1965 D'HENRI BOUCOIRAN, DIRECTEUR DES RENSEIGNEMENTS GENERAUX DU MINISTERE DE L'INTERIEUR, ADRESSEE A RENE TINE, SECRETAIRE GENERAL DU SAC :**

« Cher Monsieur Tiné,

» Je vous fais porter, ci-jointes, des lettres vous accréditant auprès des Chefs de service des renseignements généraux des départements que vous allez visiter.

» Je les ai tous déjà informés par téléphone de votre visite. Vous pouvez compter sur le meilleur accueil.

» Comme convenu lors de notre entretien je n'ai pas encore touché M. Gillet, chef de service du Lot, que je vous convoquerai à Paris à la date qui pourra vous convenir.

» Je vous prie de croire, Cher monsieur Tiné, à mes sentiments les meilleurs. »

● **NOTE DES RENSEIGNEMENTS GENERAUX DE LA PREFECTURE DE POLICE DU 13 NOVEMBRE 1972, SUR LA TENUE, LE 28 OCTOBRE 1972, DE LA REUNION GENERALE DU SAC A L'HOTEL LUTETIA, A PARIS :**

« MM. Robert Boulin et Jacques Foccart ont présidé à l'Hôtel Lutetia, le 28 octobre, la réunion nationale du « Service d'action civique ».

» Le samedi 28 octobre, MM. Robert Boulin, ministre délégué auprès du Premier ministre chargé des relations avec le parlement, et Jacques Foccart, secrétaire général à la présidence de la République pour les affaires africaines et malgaches, ont présidé la réunion nationale du « Service d'action civique » (S.A.C.) qui s'est tenue de 9 à 17 heures dans les salons de l'Hôtel Lutetia et qui regroupait tous les délégués départementaux de l'association.

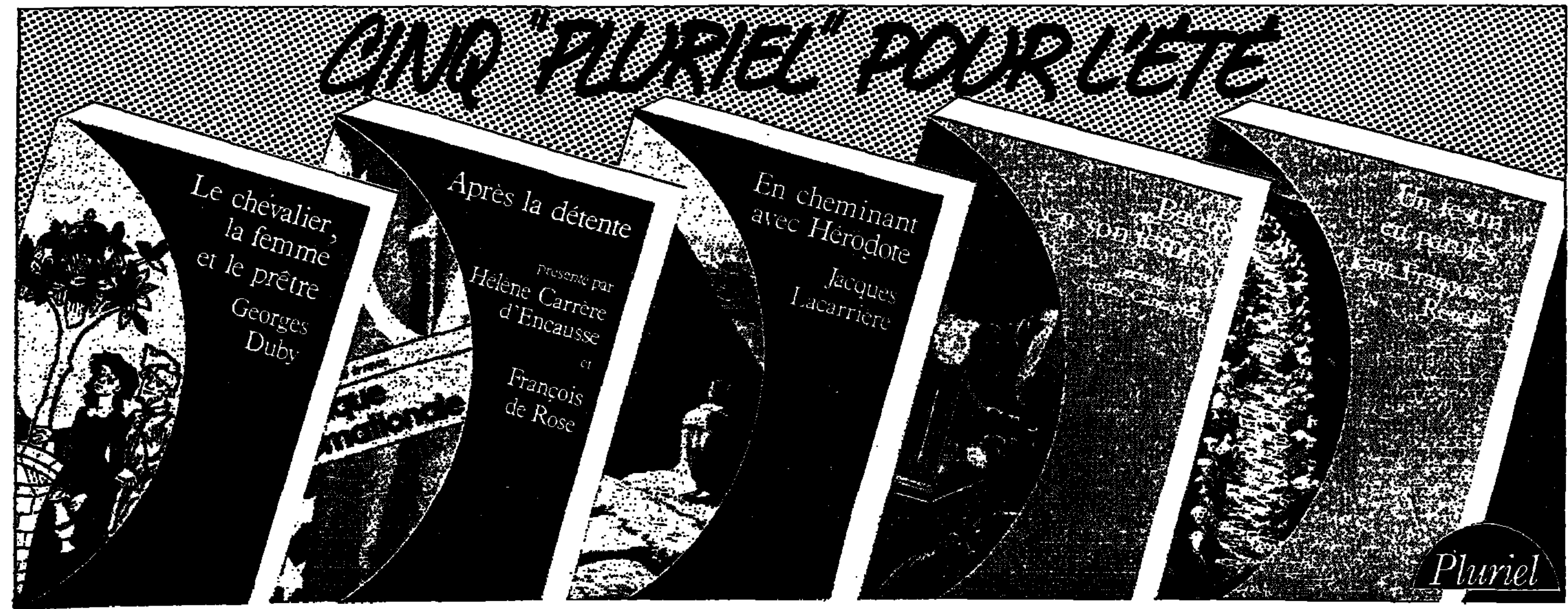
» Les militants de base n'avaient pas eu connaissance de cette assemblée, organisée discrètement par M. Jacques Godfrain, trésorier des « Comités pour la défense de la République », membre du bureau exécutif de l'U.D.R. et directeur de la publication « Action civique », organe du « S.A.C. ».

» Après l'allocution d'ouverture prononcée par M. Debizet, secrétaire général du S.A.C., M. Robert Boulin a demandé à tous la plus extrême vigilance à l'approche des prochaines élections législatives, dont l'importance ne peut échapper à personne, encore moins aux gaullistes.

» A 12 h 30, un déjeuner de travail a réuni 213 responsables de l'association.

» L'après-midi, le secrétaire général du « S.A.C. » a fait connaître les dispositions prises par le bureau national pour obtenir les meilleurs résultats. Il a notamment fait savoir que le « Service d'Action Civique » soutiendrait toutes les investitures « U.D.R. », prouvant ainsi que, contrairement aux allégations et malgré la disparition du général de Gaulle, le gaullisme est toujours présent.

» Par ailleurs, les dirigeants du « S.A.C. » auraient l'intention de mettre sur pied, dès maintenant, des équipes mobiles de protection et d'action, bien structurées et entraînées, susceptibles d'intervenir efficacement lors de la campagne électorale. Ces équipes recevraient pour consigne principale de répondre « coup pour coup » à leurs adversaires politiques. »



Le Monde

société

LE SUICIDE COLLECTIF D'UNE FAMILLE EN SEINE-ET-MARNE

Des gens sans histoire

« Des gens modestes, et puis, comment dire, un peu sauvages, vous comprenez ? Ils avaient leurs amis... » « Ils parlaient très peu, juste « bonjour », ou « bonsoir », en passant, c'est tout : autant dire qu'on ne les connaissait pratiquement pas. Mais, en tout cas, des gens polis, avec des enfants toujours très bien tenus... »

Il aura fallu que les Coquelin meurent tous les quatre, Gilles, le père, vingt-cinq ans, sa femme Denise, d'un an sa cadette, Nathalie, sept ans et David, deux ans, pour qu'on parle d'eux au village. Il aura fallu ce suicide collectif (le Monde du 8 juillet) dont l'évocation fait frémir — le T.G.V. lancé à 130 kilomètres à l'heure qui lamine quatre corps étendus sur la voie et sème les débris sur deux cents mètres — pour qu'on s'aperçoive soudain qu'ils existaient, ces gens dont le signe particulier était précisément de n'en avoir pas. Des sans-histoire...

Ils étaient venus vivre là, au Mée-sur-Seine (Seine-et-Marne), voici un peu plus de deux ans, dans une petite maison, la dernière de la rue de la Live, qui s'achève en cul-de-sac au pied de la passerelle qui enjambe les voies, appartenant à la S.N.C.F., l'employeur de Gilles, agent d'entretien affecté à Villeneuve-Saint-Georges. Sur la porte grillagée, le badge rond du « Club Méen du chien de défense » : Gilles aimait tant sa chienne, une bâtarde de berger allemand, qu'il a probablement voulu entraîner avec lui et les siens, le soir du drame, puisqu'on l'a retrouvée en dehors de la clôture du jardinet, la laisse au cou, qui attendait ses maîtres.

Quand on a su la nouvelle, d'abord on a refusé de croire au suicide. Pensez, « la petite était venue quelques heures plus tôt chercher un paquet de gauloises au bar-tabac de la mairie », *et la maman avait fait quelques petites courses. Non, on penchait plutôt pour l'accident :* « Ils avaient l'habitude de marcher le long des voies en revenant de la nouvelle gare, pour éviter d'avoir à faire un crochet par derrière le village... ». *Pourtant, les policiers du commissariat de Melun ont découvert une lettre à la famille, que Gilles et Denise avaient signés tous les deux, d'un paraphe appliqué. S'ils n'y disent pas clairement qu'ils vont en finir, ils y expliquent* « qu'ils en ont marre de cette vie », *qu'ils ne parviennent pas à s'en sortir,* « qu'ils ne peuvent plus faire face ».

« Ils avaient, c'est vrai, des ennuis financiers, *dira l'un des enquêteurs,* mais nous avons déjà établi que ce n'était pas des dettes insurmontables, loin de là. A moins que... » *A moins que quoi ? Non, mercredi soir, les Coquelin ont craqué. Et Gilles a pris la terrible décision. C'étaient des gens modestes, un peu renfermés et un peu trop pauvres, qui ne voulaient plus « faire face »*

J.-M. DURAND-SOUFFLAND.

MÉDECINE

Le nombre des hôpitaux publics tenus de pratiquer les I.V.G. va être augmenté

Le nombre des établissements hospitaliers publics tenus de pratiquer les interruptions volontaires de grossesse va être augmenté. Aux termes d'un décret *qui vient d'être signé par* les ministres de la santé et des droits de la femme et qui devrait entrer en application, indique le ministère des droits de la femme, au cours du mois de juillet, tous les établissements publics qui comprennent un service de chirurgie ou une maternité seront désormais tenus de disposer des moyens permettant la pratique de l'I.V.G.

En avril 1980, un décret complétant la loi du 31 décembre 1979 relative à l'interruption volontaire de grossesse avait créé l'obligation pour les seuls centres hospitaliers régionaux et centres hospitaliers généraux de disposer des moyens permettant la pratique des I.V.G. *Deux mois plus tard, une circulaire* du ministère de la santé et de la sécurité sociale invitait les autorités administratives à « *susciter éventuellement* » là « *où le besoin s'en fait sentir* » la mise en place de moyens permettant la pratique des I.V.G. « *dans d'autres centres hospitaliers, même s'ils ne sont pas classés centres hospitaliers régionaux ou généraux.* »

C'est donc cette faculté qui est en passe pour un certain nombre d'établissements publics de se transformer en obligation.

Selon le ministère de la santé *367 établissements hospitaliers* publics (et 396 établissements privés) déclarent actuellement, en France métropolitaine, des I.V.G. (1). *L'obligation étendue* de pratiquer l'I.V.G. concerne 337 établissements publics supplémentaires. Mais 202 réalisaient déjà de telles interventions. Le nouveau texte devrait donc accroître de 135 (dont 3 dans les départements d'outre-mer) le nombre des établissements publics pratiquant des I.V.G.

Tous les établissements concernés par l'obligation étendue de pratique des I.V.G. fourniront au ministère de la santé, chaque année au 31 décembre, un rapport sur le nombre de demandes au cours de l'année écoulée et les suites données à ces demandes. Tous les services et unités où seront pratiquées les I.V.G. adopteront, d'autre part, le statut de centres de planification agréés et devront diffuser des informations sur la contraception et dispenser consultations, examens et prescriptions relatifs à la régulation des naissances.

(1) Le nombre des I.V.G. déclarées par le secteur public est de l'ordre de 65 % du total. A l'intérieur du secteur public, 53 % des interventions sont réalisées dans des unités spécialisées séparées des services, et 47 % sont intégrées aux activités des services de gynécologie-obstétrique (ou, plus rarement, de chirurgie).

SCIENCES

Redécoupage du comité national du C.N.R.S.

Un arrêté publié au *Journal officiel* du 8 juillet modifie la liste des sections du comité national du Centre national de la recherche scientifique. Les membres du comité national seront dorénavant répartis en quarante-cinq sections au lieu de quarante et une. Dans plusieurs cas, une nouvelle section correspond presque exactement à une ancienne et la seule modification est un changement de numérotation. C'est le cas pour les sciences de la nature — sauf la chimie — et pour celles de l'ingénieur, à ceci près que la physique nucléaire et la physique corpusculaire formeront deux sections distinctes au lieu d'une seule.

Le secteur de la chimie, au contraire, profondément réorganisé, est divisé en sept nouvelles sections dont les limites ne coïncident pas avec celles des six sections qu'elles remplacent.

Des changements de moindre importance affectent les sciences de la vie — onze sections au lieu de dix — avec pour l'essentiel un éclatement de la biochimie.

Enfin, dans les sciences de l'homme et de la société — treize au lieu de douze — les sciences du droit sont séparées de celles du politique, et la répartition des historiens et des linguistes est fortement modifiée.

L'article 3 de l'arrêté abroge l'arrêté qui déterminait la composition des sections du comité national, mais n'indique pas la nouvelle composition. Celle-ci résultera de deux décrets à paraître, l'un organisant des élections au comité national en décembre de cette année ou janvier 1983, le second réorganisant l'ensemble du C.N.R.S. en en faisant, conformément à la loi qui vient d'être votée, un établissement public à caractère scientifique et technologique. Les sections auraient vingt-cinq membres, dont neuf nommés et quinze élus — parmi lesquels des représentants des techniciens et administratifs que Mme Saunier-Seïté avait exclus du collège électoral. Ce collège prévoirait des catégories séparées pour les chercheurs et les enseignants, et le mode de scrutin retenu serait le scrutin par liste avec panachage. Le panachage ne serait pris en compte qu'au-dessus d'un seuil minimum de 5 % des voix.

JUSTICE

A MARSEILLE

L'arrestation de M. Dominique Venturi fait rebondir l'affaire des fausses factures

L'interpellation, mercredi 7 juillet, à son domicile, de M. Dominique Venturi, a fait rebondir l'affaire des fausses factures qui, depuis une semaine, secoue les services de la mairie de M. Gaston Defferre. Personnage en vue de cette ville, M. Venturi, qui dirigea pendant longtemps la C.E.G.M. (Coopérative d'entreprises générales du Midi) — société qui se trouve au *centre du scandale — a été présenté au* magistrat-instructeur, Mlle Marie-Chantal Coux, ce jeudi matin.

Des perquisitions ont été effectuées à son domicile, dans son véhicule, à sa banque, ainsi que sur son bateau, mais M. Venturi refuse de parler et de signer les procès-verbaux. Il aurait été mis en cause par l'un des huit chefs d'entreprise inculpés et écroués dans cette affaire, qui a provoqué des remous au sein des services municipaux.

L'inculpation, mercredi, de trois nouveaux employés de la ville, MM. Philippe Nègre, Alain Oliveri et Robert Verceil, qui ont été placés sous contrôle judiciaire, porte à treize le nombre des *personnes travaillant pour la municipalité* impliquées dans cette affaire de fausses factures. Pour la plupart agents techniques, ils sont accusés d'avoir touché des « pots-de-vin » d'entreprises ayant passé des marchés avec la ville et qui, soit majoraient leurs factures, soit présentaient des factures fictives.

Au total, vingt et une personnes sont actuellement inculpées et d'autres employés sont toujours entendus dans les locaux de la brigade financière. Mais l'enquête n'en est qu'à ses débuts. Existe-t-il des ramifications dans d'autres villes de France ou à un échelon plus élevé de l'administration de la ville de Marseille ? Il faudra sans doute quelque temps pour répondre à cette question. Mais cette affaire survient moins d'un an avant les élections municipales et il n'est pas impossible, dit-on dans les *milieux judiciaires*, qu'elle ait des prolongements du côté de la caisse primaire de *sécurité* sociale, que dirigeait René Lucet avant sa mort. La C.E.G.M. traitait également avec cette caisse. On n'a sans doute pas fini d'entendre parler du scandale des fausses factures.

Des pratiques vieilles de plusieurs années

De notre envoyé spécial

Marseille. — *Après le fils,* le père. Moins d'une semaine après l'inculpation pour escroquerie, faux et usage de faux et abus de biens sociaux de M. Jacques Venturi, incarcéré à la prison des Baumettes, son père, Dominique, lui a succédé dans les locaux de la brigade financière du S.R.P.J. de Marseille (nos dernières éditions). L'interpellation de cette figure très connue dans la cité phocéenne ne faisait guère de doute depuis que les policiers avaient établi que la C.E.G.M. (Coopérative d'entreprises générales du Midi) était au centre de l'affaire des *fausses factures.*

Cette société avait en effet été créée par M. Dominique Venturi, le 11 septembre 1953. Son fils lui avait succédé à la tête de l'entreprise en 1980 jusqu'au 13 juin 1981. La Société de pavage et des asphaltes de Paris (SPAPA), qui avait absorbé cette firme, estimait en effet que M. Jacques Venturi n'avait pas « *l'étoffe d'un chef d'entreprise ni d'un bon collaborateur* ». *Depuis, il était devenu* administrateur et son père gardait néanmoins la qualité d'associé.

L'entreprise a, depuis, été dirigée par M. Jean-Christophe Le Guen, puis par M. Jacques Girardin, aujourd'hui inculpés et *écroués dans l'affaire des fausses* factures, ainsi que MM. André Valgallier, administrateur, et Roger Salel, ancien directeur financier. C'est dire à quel point M. Dominique Venturi était dans le collimateur bien que n'étant plus dirigeant.

Aussi bizarre que cela puisse paraître, c'est dans le cours de l'enquête financière ordonnée par le parquet de Marseille sur la gestion de la Caisse primaire centrale d'assurance maladie des Bouches-du-Rhône après la mort de son directeur, René Lucet, que les policiers sont amenés à s'intéresser de près aux activités de cette société qui avait passé de nombreux marchés « de gré à gré » avec la Caisse. Si rien, pour l'instant, ne permet d'affirmer que des malversations ont été opérées au préjudice de la *C.P.A.M. (Caisse primaire d'assurance maladie)* les enquêteurs ont découvert « *par hasard* », affirment-ils, des anomalies dans la *comptabilité* de la C.E.G.M. Leur attention a été attirée au cours de leurs investigations par les activités d'une autre société dirigée par M. Roger Salel, la S.A. Chaferman. Il ne restait plus alors qu'à dérouler le fil.

Les inspecteurs découvrent donc que « *plusieurs dizaines de sociétés* », selon M. Jean-Claude Vegnaduzzi, chef adjoint du S.R.P.J., sont impliquées dans un vaste trafic de fausses factures aux dépens de la municipalité de Marseille. Certaines de ces sociétés sont totalement « bidon » et ne disposent le plus souvent que d'une simple boîte aux lettres. Au total, huit responsables d'entreprises, pour la plupart des coopératives, sont inculpés et écroués ; parmi eux, un inspecteur central des impôts de Nice, M. Julien Zemour, qui était, semble-t-il — ce qu'il conteste — *à la tête, par personne interposée*, d'un groupe de sociétés dont l'antenne de la police judiciaire de Nice est chargée d'analyser la comptabilité. D'ailleurs, la C.E.G.M. avait des activités dans plusieurs villes de France comme Nice, Bordeaux, Toulon et Paris.

Les policiers estiment donc que, pour l'instant, seule la partie émergée de l'iceberg a été découverte et qu'il faudra étudier l'importante masse de documents saisis pour voir apparaître les ramifications tant au niveau d'entreprises qu'à celui des employés municipaux.

Pour l'instant, dix d'entre eux, des services de la mairie de Marseille, ont été inculpés, d'autres sont soumis à des interrogatoires, et les choses n'en resteront vraisemblablement pas là. D'autant que M. Gaston Defferre a annoncé qu'il allait être « sauvage ».

Au parquet du tribunal de Marseille, on souligne que la collaboration des services municipaux est totale. Des investigations seront effectuées dans les marchés passés par d'autres secteurs techniques. Mais, actuellement, la division de l'architecture de la mairie est la plus directement concernée. Une section entière, du directeur financier en passant par le comptable, chargée des deuxième, sixième et septième arrondissements, *a été décapitée. Son chef,* M. Alfred Bernard, qui possède une splendide villa, avait acquis également une vingtaine de studios.

On comprend aujourd'hui pourquoi, dans ce service, le directeur administratif, M. Jacques Carbiccia, avait refusé, il y a cinq ans, une belle promotion. Au total, quinze personnes ont été suspendues de leurs fonctions et le directeur des services architecturaux, *M. José Estenevin, ainsi* que M. Jacques Mouton, chef du service des sports, ont été mutés par arrêté de M. Defferre après qu'ils eurent *offert* la *démission* de leur poste.

Le service architecture est l'un des plus importants de la municipalité en ce qui concerne les investissements financiers (de l'ordre de 40 % par rapport au budget de l'équipement). Il dépendait de M. Antoine Andrieux, cinquième adjoint socialiste, chargé des bâtiments communaux, qui souffre depuis le printemps dernier d'une grave maladie. Vieil élu municipal, sénateur, il a toujours été proche de *M. Dominique* Venturi, et l'un des inculpés, M. Roger Salel, a tenté de se prévaloir auprès des enquêteurs *d'une carte de secrétaire parlementaire* qui, selon la collaboratrice de M. Andrieux, était « *purement honorifique* ».

Ce qui est sûr, en tout cas, c'est que lors de la reprise de la C.E.G.M. par la SPAPA, les appuis politiques de M. Dominique Venturi ont joué un rôle non négligeable. Dans un document en date du 25 mai 1979, lors des pourparlers, il est même indiqué que « *la considération de la personne de M. Venturi est, pour la SPAPA, un élément essentiel et déterminant qui l'a amenée à contracter le présent protocole. En conséquence, la SPAPA sera déliée de son obligation d'acquérir les parts de C.E.G.M. au cas où, au moment où cette obligation devra être exécutée, M. Venturi ne serait plus associé de C.E.G.M.* ».

Ce même document fait état d'un certain nombre de « marchés réservés » avec la Ville de Marseille.

Un mécanisme classique

Des « *marchés réservés* » qui, *selon M. Alain Bidou*, secrétaire général de la mairie, n'existent pas. Tout au plus peut-on parler, d'après ce membre du corps préfectoral, d'une *disposition du* code des marchés — l'article 262 — qui dispose en substance qu'en cas de soumission de plusieurs lots un sur quatre est attribué à une société coopérative. Quelle était donc la part réelle prise par la C.E.G.M. dans les appels d'offre des marchés ? L'enquête le déterminera.

Quoi qu'il en soit, le mécanisme était des plus habituels. Il s'agissait en fait, purement et simplement, d'entreprises « taxis » qui établissait soit des factures majorées, soit des factures fictives. Le personnel de la mairie chargé de réceptionner les travaux fermait les yeux, moyennant bien entendu quelques pots-de-vin dont le montant n'est pas encore évalué et qui, selon certaines sources, allaient de 5 000 francs à quelques millions d'anciens francs. En général, les pourcentages variaient entre 2,5 et 5 % du montant des marchés et permettaient aux entreprises adjudicataires de constituer des caisses noires. Seul un examen *comptable approfondi* permettra de chiffrer avec précision les sommes détournées. Une comptabilité occulte a été retrouvée à la *C.E.G.M.* et des relevés précis dans le bureau d'un agent technique.

Depuis quand durait ces malversations ? Vraisemblablement depuis plusieurs années. Mais, comme on le souligne au parquet, la prescription est de trois ans *en la matière. Cependant, il* n'est pas impossible qu'il y ait des prolongements du côté de la Caisse primaire de Sécurité sociale. Un magistrat a *eu* ce mot : « *Les vendanges seront bonnes, mais tous les raisins ne sont pas mûrs.* »

En attendant d'éventuels développements, les enquêteurs et le magistrat instructeur, Mlle Marie-Chantal Coux, consultent les pièces saisies et procèdent à des vérifications. Leur travail s'annonce long et difficile. Il n'aboutira vraisemblablement pas avant de longs mois. On l'a bien vu lors d'une autre affaire qui, à la fin de 1979, avait, elle aussi, abouti à l'inculpation de sept employés *municipaux soupçonnés* d'avoir touché des pots-de-vin, du directeur régional de la Société chimique routière et d'entreprise générale (SCREG), d'un entreneur de travaux publics et d'un artisan maçon *(le Monde* du 18 décembre 1979). Cette affaire pour laquelle M. Defferre souhaitait que « *toute la lumière soit faite...* » est toujours à l'instruction. Le dossier est cependant sur le point d'être refermé, mais des zones d'ombre *subsistent encore.* Qu'en sera-t-il de l'affaire des fausses facures ?

MICHEL BOLE-RICHARD.

Faits et jugements

Un policier tué au cours d'une interpellation

Un policier de la brigade canine de Dijon (Côte-d'Or), M. Joël Chambault, trente-six ans, marié et père de deux enfants, a été tué, dans la soirée du mercredi 7 juillet, à Dijon, alors qu'il procédait, en compagnie d'autres gardiens de la paix, à l'interpellation de trois malfaiteurs dont ils avaient pris le véhicule en chasse à bord de deux voitures de police.

C'est au moment où, les policiers étant parvenus à faire s'immobiliser la voiture des fuyards, M. Chambault s'avançait dans leur direction, que ceux-ci ouvrirent le feu avec deux fusils *de chasse à canon scié. Lors* de l'échange de coups de feu qui allait s'ensuivre, deux des trois malfaiteurs ont été blessés, avant que tous les trois soient appréhendés.

M. Defferre suspend onze policiers

M. Gaston Defferre, ministre de l'intérieur, a suspendu de leurs *fonctions, le mercredi 7 juillet,* onze policiers de Mulhouse et de Strasbourg, qui, tous, avaient fait l'objet de condamnations pour coups et blessures sur des Maghrébins, récemment prononcées par les tribunaux correctionnels de Colmar et de Nancy (*le Monde* du 30 juin).

Quatre de ces fonctionnaires (un brigadier, un sous-brigadier et un gardien de la paix) appartenaient au corps urbain de *Mulhouse, les sept autres* — un commissaire, cinq inspecteurs et un enquêteur — étant affectés au service régional de police judiciaire (S.R.P.J.) de Strasbourg.

Le conseil de discipline de la police nationale, devant lequel comparaîtront les sept intéressés d'ici à la fin de ce mois, proposera ensuite, au ministre de l'intérieur, la décision administrative définitive que cette instance estimera devoir être prise à l'encontre de chacun d'entre eux. D'ici-là, les sept fonctionnaires continueront à percevoir leur traitement.

« Nic » le calomnié

Marseille. — « *Répondre à trente ans de calomnies* » et *démontrer que « son passé était des plus honnêtes »* : voilà à quoi s'était engagé envers la presse M. Dominique Venturi, que l'incarcération de son fils avait fait sortir de sa réserve. A *vrai dire, personne n'y croyait* vraiment. Son interpellation avait, en tout cas, ruiné les minces espoirs de faire quelque lumière sur cet homme âgé de cinquante-neuf ans, qui semblait, comme l'on dit dans le milieu, « *rangé des voitures* ».

Depuis l'époque où il était *livreur au journal le Provençal,* M. Venturi a parcouru, il faut bien le reconnaître, beaucoup de chemin sans véritable encombre. *Ce* père de famille de trois enfants, qui fut patron de bar, s'illustra tout d'abord dans la célèbre affaire du *Combinatie,* un navire transportant deux mille sept cents caisses de cigarettes de contrebande, qui, le 4 octobre 1952, fut attaqué par une bande parfaitement organisée. Il s'ensuivit une véritable guerre de clans qui fit au moins une vingtaine de *morts à Marseille* et ailleurs.

Plus tard, M. Venturi sera soupçonné par les Américains de se livrer au trafic de drogue par l'intermédiaire de son frère Jean, qui résidait au Canada. Répertorié au *fichier central des stupéfiants*. Il ne sera, comme beaucoup d'autres, jamais confondu, et les rares condamnations dont il fera l'objet le seront essentiellement pour port d'armes prohibées (1).

Il est vrai que dans le milieu des années 50, M. Venturi est devenu très officiellement un homme d'affaires, mais aussi un *fin politique. Il fréquente les* rangs de la S.F.I.O. et a ses grandes et ses petites entrées à la mairie. Ce n'était un secret *pour* personne à Marseille que le « *valeureux Nic* » n'a rien à apprendre en matière de campagne électorale et sait rendre des services à ses amis socialistes et à ses amis corses.

« *J'ai fait, n'en déplaise à tous mes détracteurs, mon trou à la force du poignet*, a-t-il déclaré au début de la semaine. *Aujourd'hui, je n'exige que du respect.* » C'est sans doute pour cela qu'il refuse de répondre aux questions des enquêteurs de la brigade financière. Une chose est sûre, cependant, ses protections n'ont pas joué. Le vent a-t-il définitivement tourné pour Nic Venturi après « *trente ans de calomnies* » ? — M. B.-R.

(1) N.D.L.R. — *C'est par erreur* que nous avons indiqué dans notre deuxième édition datée 8 juillet que M. Venturi avait été mis hors de cause dans l'affaire du *Combinatie.* Il a en réalité été condamné à quatre mois d'emprisonnement.



DÉFENSE

AU CONSEIL DES MINISTRES

L'amiral Fatou reçoit une quatrième étoile

Sur la proposition du ministre de la défense, M. Charles Hernu, le conseil des ministres du mercredi 7 juillet a approuvé les promotions et nominations suivantes dans les armées.

● MARINE. — Est élevé au rang et à l'appellation de vice-amiral d'escadre, le vice-amiral Alain Fatou.

● TERRE. — Sont promus : général de division, le général de brigade Jean Grillot ; général de brigade, le colonel François Lescel.

Sont nommés : commandant supérieur des forces armées françaises dans le sud de l'océan Indien, le général de brigade Paul Lardry ; adjoint au général gouverneur militaire de Paris, commandant la 1re région militaire et le 3e corps d'armée, le général de division Bernard Jacques le Seigneur ; inspecteur du génie, le général de division Raymond Coutenceau ; sous-chef d'état-major de l'armée de terre, le général de brigade Albert Billard.

● AIR. — Est promu général de brigade aérienne, le colonel Philippe Vougny, nommé commandant l'Ecole de l'air et l'Ecole militaire de l'air.

Sont nommés : commandant les forces françaises stationnées à Djibouti, le général de brigade aérienne Jean Failler (1), chargé de mission auprès du chef d'état-major de l'armée de l'air, le général de brigade aérienne Yvon Le Coz.

● ARMEMENT. — Sont nommés : inspecteur technique des armements pour les constructions navales, l'ingénieur général de première classe Louis Pasquier ; directeur des constructions et armes navales de Brest, l'ingénieur général de première classe Louis Dulos; directeur du bassin d'essais des carènes du service technique des constructions et armes navales, l'ingénieur général de deuxième classe Jacques Le Roy.

● SERVICE DE SANTÉ. — Est mis à la disposition du ministre de la coopération et du développement pour servir comme conseiller du gouvernement gabonais en matière de santé publique, le médecin général, médecin-chef de classe normale François Chastel.

(1) C'est la première fois depuis dix ans qu'un général d'aviation accède à ce poste, qui était traditionnellement occupé par un officier général de l'armée de terre issu des troupes de marine (ex-armée coloniale). — (N.D.L.R.)

● *Une commission mixte franco-portugaise* en matière de coopération militaire a été instituée à la suite du voyage à Lisbonne, la semaine dernière *(le Monde* du 2 juillet), de M. Charles Hernu, ministre de la défense. Cette commission doit rédiger, pour septembre ou octobre prochain, un accord-cadre de coopération dans le domaine des armements (véhicules de l'avant blindés, camions, tourelles d'artillerie de marine et missiles), qui prévoit la création d'une industrie militaire, sur le modèle de l'accord-cadre franco-grec précédemment signé.

ÉDUCATION

ADMISSIONS AUX GRANDES ÉCOLES (par ordre de mérite)

● **Ecole normale supérieure de jeunes filles, boulevard Jourdan :**

Lettres :

Mlles Françoise Salvan (1re) ; Claire Danzebrink (2e) ; Christine Mangue (3e) ; Florence Naugrette, Isabelle Jeuffroy (4es ex aequo) ; Véronique Sureau, Valérie Guth (6es e.a.) ; Chantal Porquet (8e) ; Isabelle Poutrin, Dominique Meda (9es e.a.) ; Marie-Eva Valette (11e) ; Catherine Hartog (12e) ; Sophie Jehel (13e) ; Pascale Escaig, Isabelle Moindrot (14es e.a.) ; Laurence Breysse (16e) ; Monique Chanussot (17e) ; Nathalie Germond (18e) ; Frédérique Lachaud, Christine Dousset (19e e.a.) ; Sophie Gotteland, Catherine Coquio (21es e.a.) ; Marie-Pierre Le Gac, Catherine Henriot (23es e.a.) ; Sylviane Vahé (25e) ; Christine Mauduit (26e) ; Muriel Raynaud (27e) ; Delphine Delenda (28e) ; Anne Bartissol (29e) ; Valérie Zugmeyer (30e) ; Monique Plassard (31e) ; Mariane Chassain (32e) ; Florence Dumora, Michèle Crogiez (33es ex aequo) ; Sophie Dufucq, Marie-Odile Tual, Hélène Pigne (35es e.a.) ; Annette Peignard (38e) ; Mireille Kachanian (39e) ; Catherine Kawa (40e) ; Marie-Dominique Nenna (41e) ; Paquita Morellet, Nathalie Richard, Elisabeth Gendron (42es ex aequo) ; Sylvie Jaglin (45e) ; Ariane Martin-Witkowski, Aude Grout de Beaufort, Nathalie Mosoni (46es e.a.) ; Estelle Oudot (49e) ; Jeanne Verdun (50e) ; Sabine Simon (51e) ; Marie-Françoise Gayraud, Régine Borderie, Marie-Dominique Immarigeon (52e e.a.) ; Michèle Colombo (55e) ; Dominique Galaup (56e) ; Marianne Béthery, Lucie Marignac, Catherine Pradeilles (57es ex aequo) ; Anne Crozat, Yveline Faure, Isabelle Forget (60e e.a.).

Mlles Catherine Ousset, Sandrine Verspieren (63es ex aequo) ; Christine Ferlampin (65e) ; Marie-Christine Aquatias (66e) ; Violaine Anger, Hélène Cazes, Sylvie Bardou (67e e.a.) ; Véronique Granchet (70e) ; Marylis Laferrère, Monique Eck, Sophie Paon, Nathalie Gray (71es e.a.) ; Christine Lebeau (75e) ; Marie-Christine Bataillard (76e) ; Marie-Christine Retat (77e) ; Sylvie Humbert (78e) ; Lyane Dayde, Catherine Mesnil, Isabelle Courant (79es e.a.) ; Mireille Loly (82e) ; Hélène Maurel, Anne Abeille (83es e.a.) ; Pascale Lebrun, Christiane Denis (85es e.a.) ; Pascale Combet (87e) ; Nathalie Giraudon (88e) ; Stella Harle (89e) ; Claude Guillemard (90e) ; Anne-Sophie Le Tuc, Sandrine Zerbib, Dominique Deroite (91es e.a.) ; Dominique Tolsau, Frédérique Bouchet (94es e.a.) ; Michèle Draper (96e) ; Marie-Pierre Noël (97e) ; Françoise Geoffroy, Isabelle Holtz, Pascale Gautres, Pascale Goetschel (98es e.a.) ; Laurence Décreau, Annie Velut (102es e.a.) ; Anne Hardy, Sarah Michels (104es ex aequo) ; Anne Libert (106e) ; Chantal Senseby (107e) ; Carole Cavallera (108e) ; Florence Benamou Valérie Melin, Hélène Casens (111es ex aequo) ; Marie-Agnès Progneux (113e) ; Isabelle Combes (114e) ; Brigitte Vaglio, Marie-Thérèse Petiot (115es e.a.) ; Claire Jacob (117e) ; Florence Godeau (118e) ; Sophie Coussemacker (119e) ; Clotilde Lefebvre, Nicole Bigot (120es e.a.) ; Bénédicte Lecointe (122e) ; Sylvia Roose (123e) ; Isabelle Vinay (124e).

La remise des prix du concours général

UNE CÉRÉMONIE SIMPLE

Très à l'aise, Bruno Rostand, élève de terminale C au lycée international de Saint-Germain-en-Laye, sourit. La cérémonie qui rassemble, mercredi 7 juillet, dans la grande salle du foyer des lycéennes de Paris, lauréats du concours général, parents et enseignants, ne l'impressionne pas. Premier prix de physique et septième accessit de mathématiques, il parle de ses prochaines vacances en Autriche.

Jus d'orange et petits *fours*. Entre un groupe de proviseurs qui se félicitent mutuellement et quelques professeurs qui se présentent leurs élèves, les lauréats circulent. Les appareils photographiques sont de la partie. « Monsieur le ministre, s'il vous plaît, pouvez-vous rester une seconde à côté de mon fils ? » Avec un léger sourire, M. Alain Savary répond aux exigences des fiers parents. Dans un court discours improvisé, il a souhaité que cette cérémonie soit « simple ». Mais il a rappelé son attachement au concours général qui « doit continuer ».

Pour le ministre, les disciplines dans lesquelles peu — ou pas — de récompenses ont été décernées doivent retenir l'attention de ses services. « Il faut tenir compte de ces facteurs pour former les maîtres de demain », explique le ministre, en demandant au directeur des lycées de « faire en sorte que cela se redresse ». — S. B.

SPORTS

CYCLISME

Le Tour de France fait une étape forcée à Usinor-Denain

De notre envoyé spécial

Fontaine-au-Pire. — Le Tour de France n'est jamais arrivé à Fontaine-au-Pire. La petite bourgade du Cambraisis (1 200 habitants), la plus modeste, la plus anonyme des villes-étapes, vivait dans l'allégresse à l'idée d'accueillir les géants de la route. Elle avait travaillé pendant un an, avec cette obstination qui caractérise les gens du Nord, pour que la fête soit réussie. On avait même construit un établissement de douches car on ne pouvait décemment pas entasser cent soixante coureurs dans les tiaires réservés à l'équipe de football locale.

En cet après-midi du mercredi 7 juillet, le public qui s'était installé dans les tribunes attendait patiemment tandis que le préposé à la presse inscrivait les temps intermédiaires sur un tableau noir planté près de la ligne d'arrivée. On apprit ainsi que les six premières équipes participant à cette étape contre la montre de 73 kilomètres avaient couvert 22 kilomètres en un peu plus de trente minutes. On n'en sut pas davantage...

A 13 h 48 la course s'était arrêtée, bloquée à l'entrée de Denain par des manifestants d'Usinor. Brandissant des pancartes portant la mention « *Mauroy, souviens-toi d'Usinor-Denain* », ceux-ci ont distribué des tracts déplorant la suppression, dans un premier temps, de 1 300 emplois, suivie d'un licenciement de 2 500 personnes. Les syndicats s'étaient opposés sur la position à adopter à l'occasion du passage du Tour de France. La C.F.D.T. s'était prononcée pour une épreuve de force. La C.G.T. préconisait une action plus nuancée afin de ne pas compromettre le déroulement de l'épreuve. La première solution a prévalu.

Les organisateurs de l'épreuve décidaient alors d'annuler l'étape. Evénement sans précédent sur la route du Tour. En 1978, l'étape de Valence-d'Agen avait été rayée des tablettes elle aussi à la suite d'une grève générale des coureurs, mais c'est la première fois qu'un incident provoque l'interruption de l'épreuve. « *Déplorable*, s'exclamait Eddy Merckx. *Certains concurrents ont produit des efforts importants alors que d'autres n'ont pas donné un coup de pédale. Il faudrait annuler aussi la prochaine étape et la remplacer par une journée de repos.* »

Les coureurs de l'équipe Capri-sonne — une marque à laquelle il est lié — venaient de parcourir une quinzaine de kilomètres. En revanche, Hinault et ses partenaires s'étaient contentés de rouler pendant 4 kilomètres tandis que la formation Raleigh, partie en dernière position, s'élançait à peine.

« *Nous regrettons les conséquences de cette action sur le déroulement du Tour de France*, ont expliqué les manifestants par la voix de leurs délégués syndicaux. *Mais devant la gravité de la situation à Denain-Usinor, il nous fallait choisir un moyen d'action efficace. Il est indispensable que nous soyons entendus.* »

« *Je comprends les revendications des ouvriers d'Usinor qui sont menacés de licenciements et de chômage*, a déclaré de son côté le maire de Fontaine-au-Pire, qui s'appelle précisément M. Lemaire. *Il n'en est pas moins vrai que nous faisons les frais de l'opération et que, pour nous, le préjudice est considérable.* »

A défaut de réparation, il obtiendra une compensation. Le Tour reviendra l'an prochain à Fontaine-au-Pire. MM. Jacques Goddet et Félix Lévitan en ont pris l'engagement en acceptant de rectifier le parcours de l'édition 1983 dont les grandes lignes sont désormais connues à 90 %.

Les organisateurs ont d'autre part prévu une étape contre la montre de remplacement, qui se déroulera le dimanche 11 juillet entre Concarneau et Douarnenez, distants de 50 kilomètres. Elle sera suivie d'une étape en ligne Douarnenez-Châteaulin, de 120 kilomètres, ces deux tronçons se substituant à l'étape Concarneau - Châteaulin initialement prévue (201 kilomètres).

En accord avec le jury des commissaires, la direction du Tour a estimé qu'il était indispensable de maintenir un exercice chronométré permettant aux rouleurs de s'exprimer avant les Pyrénées. Dans ce but, elle aurait proposé des « conditions très avantageuses » à la municipalité de Douarnenez qui fera, somme toute, une bonne affaire. Mais maintenant, c'est le comité d'organisation de Châteaulin qui risque de réagir, la petite ville du Finistère devenant le point de chute d'une « étape bis », autrement dit d'une demi-étape d'un kilométrage réduit. Il n'est pas simple, décidément, de rééquilibrer une course cycliste perturbée par les mouvements sociaux.

JACQUES AUGENDRE.

D'un sport à l'autre...

ATHLETISME. — Le Britannique David Moorcroft a réalisé le 7 juillet à Oslo sur la piste du Bislett une performance exceptionnelle : cet ancien spécialiste du 1 500 mètres âgé de 29 ans a pulvérisé devant dix mille spectateurs le record du monde du 5 000 mètres en réalisant 13 minutes 0 seconde 42, soit 5 secondes 78 de moins que le Kenyan Henry Rono le 13 septembre 1981 à Bergen.

Celui-ci, qui participait à la course, après avoir approché son record la veille à Stockholm, n'a pu que terminer quatrième en 13 minutes 25 secondes 14. L'ancien champion du Commonwealth du 1 500 mètres, qui avait été éliminé en demi-finale des Jeux olympiques sur sa nouvelle distance, compta 5 secondes d'avance sur les temps de passage de l'ancien record de Rono dès les 2 000 mètres et les conserva. C'est une énorme surprise pour cet athlète de 1,73 mètre et 58 kilogrammes qui a ainsi failli passer sous la barre des 13 minutes.

TENNIS. — L'équipe sélectionnée par Jean-Paul Loth, directeur technique de la Fédération française de tennis, pour les quarts de finale de la Coupe Davis contre la Tchécoslovaquie du 9 au 11 juillet au stade Roland-Garros, a la composition suivante : Yannick Noah, Thierry Tulasne, Henri Leconte et Gilles Moretton. Toutefois, Noah, forfait à Wimbledon pour une blessure à la cuisse droite, souffrait à l'entraînement du genou gauche et pourrait être remplacé par Pascal Portes. Le capitaine de l'équipe tchécoslovaque, Jan Kodes, ancien double vainqueur de Roland-Garros, a retenu de son côté Ivan Lendl, Tomas Smid, Stanislas Birner et Pavel Slozil.

CARNET

Décès

LUCIEN BISET

— On nous prie d'annoncer le décès, dans sa soixante-dixième année de

M. Lucien BISET,
commandeur de la Légion d'honneur,
commandeur de l'ordre national du Mérite,
commandeur du Mérite agricole,
croix de guerre 1939-1945,
président du CENECA,
président honoraire de l'U.N.C.E.I.A.,
ancien président d'organisations nationales professionnelles agricoles.

Les obsèques auront lieu le vendredi 9 juillet, à 10 30, à Vimines (Savoie).

[Exploitant agricole, M. Biset fut, de 1945 à 1966, président de la Fédération nationale des producteurs de lait. M. Biset eut des responsabilités dans le domaine économique à l'Union nationale des coopératives d'élevage et d'insémination artificielle, qu'il présida de 1954 à 1976. M. Biset était aussi président de la chambre d'agriculture de la Savoie et fut vice-président de l'assemblée permanente des chambres d'agriculture de 1971 à 1976. Il représenta cette assemblée au Conseil économique et social de 1959 à 1976, où il s'était fait une spécialité dans les problèmes de l'agriculture de montagne. Professionnel de la défense des paysans, il avait été désigné par ses pairs pour affronter, au cours de l'émission télévisée « A armes égales », M. Sicco Mansholt alors commissaire européen à l'agriculture, le 13 mars 1971. Depuis 1970, M. Biset était président du Centre national des expositions et concours agricoles. M. Biset a été maire de Villiers-du-Lac, et conseiller général de la Savoie.]

— Nous apprenons le décès du **docteur Emile AUBERTIN,** dont les obsèques auront lieu le vendredi 9 juillet à Bordeaux.

[Né le 7 juillet 1894 à Joigny (Yonne), Emile Aubertin avait commencé sa carrière de médecin des hôpitaux en 1927. La même année commence sa carrière universitaire à Bordeaux. Il devient professeur de médecine expérimentale en 1934 ; il est professeur de clinique médicale et des maladies infectieuses de 1954 à 1966. Vice-président du Conseil national de l'ordre des médecins de 1943 à 1946, il préside (1943-1944) la commission préparatoire du code de déontologie. Emile Aubertin avait aussi présidé le conseil d'administration de la Caisse autonome de retraite des médecins français, puis celui de la Caisse nationale d'allocations vieillesse des professions libérales. Secrétaire général de la Société de médecine et de chirurgie de Bordeaux de 1958 à 1966, il avait aussi dirigé successivement le « Journal de médecine de Bordeaux et du Sud-Ouest », puis « Bordeaux médical ».]

— Son épouse,
Sa mère,
Ses enfants,
Ses petits-enfants,
ont la très grande peine de faire part du décès de

M. Antoine BERNARD,
conseiller d'Etat,

survenu le 7 juillet 1982 à Paris.
La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église Saint-Ferdinand des Ternes, Paris-17e, le vendredi 9 juillet 1982, à 10 h 30, suivie de l'inhumation au cimetière du Père-Lachaise.
Cet avis tient lieu de faire-part.

44, rue Brunel,
75017 Paris.

« Le Monde » du 8 juillet.

— M. Jean-Claude Delarue, son fils,
Jean-Luc et Pilippe Delarue, ses petits-fils,
Ses parents et amis,
ont la douleur de faire part du décès survenu après une courte maladie de

M. Jean DELARUE,
dit DELRUE l'Ancien,

La levée du corps aura lieu à 9 h 30, vendredi 9 juillet 1982, à l'hôpital de la Pitié, 22, rue Bruant, Paris-13e.
Elle sera suivie de l'inhumation dans le caveau de famille, à Epône (78).
35, rue du Bourg-Tibourg,
75004 Paris.

— Mme Suzanne Labin, son épouse, née Devoyon,
M. Paul Bénichou et Mme, née Labin,
Mme veuve Armand Labin,
Mme veuve Emile Labin,
M. et Mme Jérôme Labin,
Mme Sylvia Roubaud,
Mlle Laurence Roubaud,
La famille Devoyon,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Edouard LABIN,
ingénieur conseil,
écrivain,

survenu le 5 juillet à l'âge de soixante-douze ans.
Les obsèques auront lieu le vendredi 9 juillet, à 11 heures, au cimetière du *Père-Lachaise*.
Rendez-vous à la porte principale.

— On nous prie d'annoncer le décès de

M. Jean-Paul LEFEBVRE,

survenu à Paris, le 3 juillet 1982, dans sa soixante et unième année.
De la part de :
Mme J.-P. Lefebvre,
Jean-Marie, Catherine, Véronique Lefebvre,
Mlle M.-C. Lefebvre,
M. l'abbé Ph. Schneider.
Les obsèques ont été célébrées dans la plus stricte intimité.

— M. et Mme Jacques Zivi,
M. et Mme Gilles Biélot,
M. Alain Zivi,
Natacha et Grégory Biélot,
M. René Blum et ses enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Marcel LEVY,
chevalier de la Légion d'honneur,
médaillé militaire,
croix de guerre,

leur père, grand-père, arrière-grand-père, beau-frère et oncle,
survenu à Paris, le 5 juillet, dans sa quatre-vingt-douzième année.
Les obsèques auront lieu au cimetière israélite de Bar-le-Duc, le jeudi 8 juillet, à 11 heures.
Le présent avis tient lieu de faire-part.
8, avenue Adrien-Hébrard,
75016 Paris.
20, rue du Belvédère,
92100 Boulogne.
9, boulevard Saint-Germain,
75005 Paris.

— Nantes, Tourré,
M. et Mme Pierre Le Nay, ses parents,
M. et Mme Marc Brissac,
Mlle Annick Le Nay,
ses sœurs et beau-frère,
Marc et Jean-David Brissac, ses neveux,
Les familles Le Nay, Tallec, Le Gars et Guillermou,
ont l'immense douleur de faire part du décès de

M. P.-Y. PETRUS LE NAY,
pharmacien à Thouaré,

La cérémonie religieuse aura lieu aujourd'hui, jeudi 8 juillet, à 15 h 45, en l'église Notre-Dame-de-Toutes-Joies.
Inhumation au cimetière du Parc.
41, rue Littré,
44100 Nantes.

Remerciements

— Très touchée par les nombreux témoignages de sympathie et d'affection reçus lors de son deuil, la famille de

M. Georges-Michel BITTAR

remercie très vivement toutes les personnes qui, par leur présence, leurs envois de fleurs et leurs messages, l'ont entourée dans son épreuve et les prie de trouver ici l'expression de sa vive gratitude.
Genève, juillet 1982.

— Mme Charles Carcopino,
Les familles Carcopino, Pichon, Turrière, Roller,
Sers, Renucci, Litrico, Mari, parentes et alliées,
très touchées par les nombreuses marques de sympathie qui leur ont été témoignées à la suite du décès de

M. Charles CARCOPINO,

prient tous ceux qui se sont associés à leur peine de trouver ici l'expression de leurs bien sincères remerciements.

Anniversaires

— Si vous avez connu et aimé **Jacques MOUTONNET (X 61)** ayez une pensée émue pour lui en ce dixième anniversaire de sa mort.

— Il y a un an, **Robert M. MIDY** quittait les siens. Une pensée est demandée à ceux qui l'ont connu, estimé et aimé.

— 9 juillet 1980,
Le souvenir de **Christian Luc HETRICK** est rappelé à ses amis.

— Louis Porte,
Sa famille et ses amis,
demandent, à l'occasion du vingtième anniversaire de son rappel à Dieu, une pensée et une prière pour

Mme Jean PORTE,
et rappellent à votre souvenir
M. Jean PORTE,
décédé le 15 février 1953.

Communications diverses

— Le pèlerinage annuel des rapatriés d'Oranie se déroulera à Lourdes du 12 au 17 août au matin et sera présidé par Mgr Lacaste.

Pour le programme, consultez « Amitié », journal des rapatriés d'Oranie, dirigé par l'abbé Lafourcade, 68, rue Alphonse-Daudet, 13013 Marseille.

Le Monde

LIVRES

TENEZ-VOUS UN JOURNAL INTIME ?

L'écriture en liberté

LE journal intime est-il une pratique révolue, bonne pour une époque où l'on avait le temps de s'interroger et de s'analyser, où l'on pouvait — homme ou femme — avoir une « chambre pour soi » et s'y délecter à contempler son moi ? Il semblerait que notre époque, à la différence de l'ère romantique ou même de la génération de Gide, doive se détourner d'un genre qui suppose loisirs et intériorité. Or il n'en est rien.

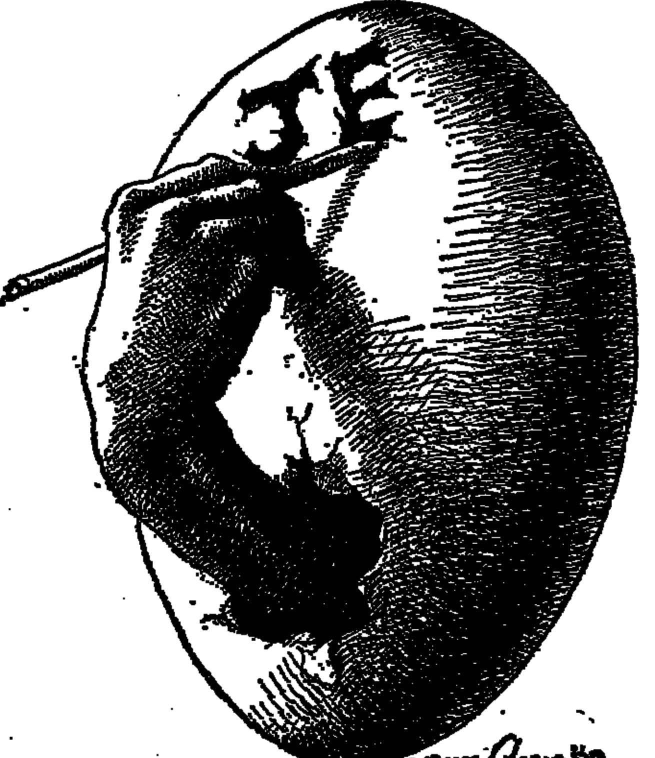
Beaucoup de gens tiennent leur journal intime et apparemment — ce qui n'est certes *pas un mal — sans se soucier* d'une éventuelle publication. L'enquête que nous avons menée auprès d'écrivains très divers, est bien révélatrice du renouveau d'intérêt que suscite ce type d'écriture.

Mais qu'est-ce qu'un journal intime ? Il n'est pas si facile d'en donner une définition satisfaisante. *Elle se dédouble selon* qu'on met l'accent sur le mot « intime » ou sur le mot « journal ». Si l'on insiste sur « intime », on risque de tomber dans le flou. Qu'est-ce que l'intimité ? Où commence-t-elle ? Où finit-elle ? La vie passionnelle, érotique, du « diariste » est-elle plus intime que sa vie intellectuelle et spirituelle, celle qu'on appelle justement « intérieure » ? Faut-il, comme on l'a fait pour Stendhal, distinguer le « journal intime » du « journal littéraire » ? Le *Journal littéraire* de Léautaud n'est pas moins intime, et de l'intimité la plus crue. Et puis, la notion d'intimité, qui suppose un secret, un interdit par conséquent, évolue d'une époque à une autre.

Enfin, depuis que Gide a publié de son vivant son journal intime, la notion même d'intimité a été remise en question. Le journal intime, lorsqu'il en est donné des extraits dans un quotidien qui tire à plus de 500 000 exemplaires, est-il encore « intime » ?

Pour trancher ces questions insolubles et qui suscitent des réponses toujours marquées par la plus grande subjectivité, j'inclinerais à choisir un critère plus objectif, plus formel, et par conséquent à souligner le mot « journal », plus que le mot « intime ». Ce qui est important dans le journal, c'est qu'il est écrit non pas peut-être tous les jours, mais presque — en tout cas par séries de jours et sur le vif — et que l'auteur inscrit la date (parfois même l'heure) en haut de la page. Cela suffit à séparer radicalement deux genres pourtant également narcissiques : *le journal et l'autobiographie*. Celle-ci est écrite souvent très longtemps après l'événement ; et la remontée de la mémoire, qui ressuscite, organise, rythme le texte, est l'élément essentiel. L'autobiographie appartient davantage au registre de la continuité ; le journal est discontinu, fragmentaire.

Quant à la correspondance — avec quoi il n'est pas sans ressemblance, — le journal s'en distingue, dans la mesure où la lettre a toujours un destinataire, même fictif. Le journal, la plupart du temps, prétend — parfois bien hypocritement — refuser ce destinataire. Mais peut-on écrire — même un simple aide-mémoire — sans que l'éventualité du lecteur soit présente à l'esprit ?



★ *Dessin de Bérénice CLEEVE.*

Historiquement, la grande époque du développement du journal intime en France coïncide avec l'avènement de la bourgeoisie et de l'individualisme, après la Révolution de 1789. A partir du moment où chaque homme est un citoyen, où chaque « moi » est, au moins en théorie, égal à un autre « moi », il devient une entité précieuse et choyée que l'on expose complaisamment. On pourrait voir aussi dans le journal un désir de conservation, un goût de capitaliser l'écriture : aucun instant ne sera perdu, tout sera consigné dans l'accumulation de cette richesse que l'écrivain se constitue en tenant simplement le registre des instants.

Pourtant, il faut être prudent dans ces généralisations historiques ; s'il est bien vrai qu'en France le journal se développe surtout après la Révolution, dans le Japon du onzième siècle, l'admirable romancière Murasaki Shikibu, l'auteur du *Dit du Genji*, a tenu un journal très passionnant qui n'est pas uniquement *la chronique de la cour* impériale, mais dont l'accent est assez proche de nos modernes « diaristes ». Le journal de Pepys (1633-1703) est plus que la chronique d'un bourgeois de Londres. Et même en France n'y a-t-il pas de journal véritablement intime avant la Révolution ? Question que l'on ne pourra jamais trancher avec certitude, dans la mesure où le journal est de tous les genres littéraires, celui qui a le plus été victime de destructions.

Il reste que le dix-neuvième siècle puis le vingtième siècle offrent une moisson d'une grande richesse : Constant, Stendhal, Delacroix, Amiel, Michelet, les Goncourt, Jules Renard, Larbaud, Jouhandeau, Gide, Du Bos (dont on va fêter cette année le centenaire et dont le journal est des plus denses), Julien Green, Claude Mauriac ou Jacques de Bourbon Busset, qui vient de nous donner un nouveau volume de son incomparable chronique de l'amour inaltérable.

Que ces quelques noms suffisent pour faire sentir la variété des générations, des personnalités, des écritures. Certains, comme Amiel, ne sont pratiquement que des « diaristes » ; pour d'autres, au contraire, comme *Gide, le journal s'inscrit* en marge de toute une œuvre. Chez un même écrivain, se succèdent et se côtoient des registres très divers : journal de voyage, journal de lectures, journal sentimental, chronique médicale, journal de la création ou de son tarissement provisoire.

Quand, comment, pourquoi est-on amené à écrire son journal ? L'enquête qui s'inaugure ici ajoute de nouvelles réponses à celles qu'apportaient les journaux que nous possédons déjà. Car le journal est un genre éminemment réflexif : le « diariste » consacre une partie de son écrit à expliquer pourquoi il l'écrit. Il dit parfois pourquoi il l'a interrompu. Mais jusqu'ici nous ne savions guère pourquoi certains n'avaient jamais eu envie d'en tenir un. Nous connaissons maintenant davantage leurs raisons : pudeur, peur du ridicule, crainte que d'écrire la vie n'empêche de vivre, crainte aussi que le journal n'appauvrisse les autres œuvres en chantier s'il détourne l'énergie *créatrice*.

Rares sont les « diaristes » qui ont tenu leur journal de façon continue. Souvent le journal a été commencé au moment de l'adolescence puis abandonné, repris dans des périodes de crise ou de baisse de tension. Encore n'est-ce pas une règle absolue. On peut penser aussi que le journal constitue un réservoir pour les œuvres futures. Le journal fait partie d'une économie de l'écriture, dans tous les sens du terme. Peut-être n'est-ce, en partie, qu'une illusion et n'aura-t-on pas finalement l'occasion d'utiliser tant de richesses engrangées. Assez vite le journal, né de l'accumulation des jours, est menacé de gigantisme ou obésité. Le cas d'Amiel est bien révélateur : jusqu'à l'entreprise de l'âge d'homme, il n'y avait pas eu d'éditeur assez courageux pour s'attaquer à une édition intégrale.

BÉATRICE DIDIER.

(Lire la suite page 19.)

Hervé Bazin, une rumination occasionnelle

Rumination quotidienne, non. Occasionnelle, plutôt. Il ne m'est jamais apparu indispensable de *gratter* un *bout de* page de journal chaque soir, ainsi que le fit mon père durant près de quarante ans, pour lui seul (mais peut-être aussi pour apparaître aux siens après sa mort différent de leurs souvenirs). Il y « posait ». J'imagine du reste que chez les plus grands spécialistes du genre, se réclamant d'une chronologie suivie comme Gide ou battant les cartes comme Claude Mauriac, il y a toujours élagage et retouche, voire refonte du texte au moment de la publication. Je ne crois pas fort aux sincérités à répétition qui prétendent s'exprimer « telles à la plume qu'à la bouche ». Nulle franchise que l'écriture *n'oblige à prendre forme*.

Mais mon stylo s'agace souvent près du carnet qui, dans la poche droite de mon veston, sert de ramasse-pensée ; et ce qu'il y consigne se trie quand la dernière page est remplie. Un carnet (toujours à spirale, dont se libèrent aisément les feuillets) peut servir trois mois avant d'être mis en pièces.

Cinquante pour cent de son contenu file dans la corbeille à papier, trente pour cent va au roman (en cours ou à venir). Le reste, après avoir été remanié ou développé, est retenu pour mon « Abécédaire »... Sûrement « intime », mais un peu moins « journal », au sens propre, *qu'est-ce au juste* ? Un rassemblement de traits, de portraits, de remarques, de prises à partie, d'opinions, de souvenirs, d'explications (sur l'œuvre, sur ma vie, sur mes proches) pour lequel j'ai d'emblée adopté le classement alphabétique qui laisse le livre ouvert, qui permet les ajouts comme les retraits... Chargé de ce qu'il a signifié pour moi, chaque mot sert d'aimant ; et prenant soin de ne jamais *lui accorder plus de trois pages* (mais parfois c'est une ligne), je me suis, en somme, fait mon lexique.

En voici quelques extraits.

« Mon abécédaire »

ABSOLUTION

C'est vrai ce que tu disais, Albertine : de ce que nous avons fait, si nous l'avons bien dit, nous voilà quittes. Ce sont d'humiliantes positions que d'être couché sur un divan de psychanalyste, à genoux dans un confessionnal ou debout devant un comité chargé d'entendre ton autocritique. La littérature est autrement bonne fille ! Se moquant du fameux passage évangélique (Luc, XV, 7), renvoyant dos à dos le cynisme et l'édification, elle peut aller — pour peu qu'il ait du talent dans l'aveu — jusqu'à nimber l'impénitent.

ABSURDE

Ce qui me paraît l'être, c'est de tenir *ce monde pour tel*. Le vertige de l'inexplicable ne torturait pas le singe, et l'homme en serait tourneboulé au moment où il va de découverte en découverte. Il est vrai que ce naïf apprend en même temps que, de l'univers, il n'est ni le centre ni le but ni la mesure. Il est vrai que, Dieu étant en train de mourir (d'une leucémie fort lente, mais qui ne pardonne pas : l'invraisemblance), il se retrouve simple animal privilégié par l'évolution... Et alors ? Il est absurde, gémissent les uns, que nous soyons mortels en restant candidats à l'éternité. Mais pourquoi trouvent-ils cela normal pour notre cousin le chimpanzé? Il est absurde, disent les autres que les lois physico-chimiques, régissant la matière, ne s'occupent ni de la justice ni de la liberté ni d'aucune « valeur ». Vraiment ! Moi, je trouve admi*rable que ce soin nous ait été* laissé.

ACADÉMIE

Pierre Benoit, lors d'un déjeuner chez Castillou, m'avait soufflé : « *Vous avez des amis quai Conti* ». Duhamel, peu après, avait précisé : « *Bazin, ce serait drôle si, un jour, vous vous « caliez les fesses » dans le fauteuil trente : celui de votre oncle que présentement j'occupe...* » Mais, flanqué d'Hériat et de Queneau, Bauer, de sa voix ravagée par l'emphysème, m'assurait la semaine suivante (chez Calvet) que, le siège de Carco étant libre, Camus, sûr d'être élu, l'avait refusé... ; que Vailland appartenait à la maison Gallimard, déjà trop représentée ; qu'on souhaitait recruter un « jeune » : « *Vous, en l'espèce, malgré Brisson qui nous a fait une scène à ce sujet ...* »

J'ai toujours été solitaire. Et provincial. Je songeais au trait de Sartre : « *Des académies, des légions d'honneur, comme ils sont humbles !* » Mais c'est en effet de la modestie, voire de l'inquiétude, que de se vouloir reconnu par ses pairs. J'ai été si longtemps réprouvé par les miens que je m'étonne toujours d'être distingué par qui que ce *soit* : j'ai l'impression qu'il se moque ou n'est pas très futé. Et puis restait au fond du bocage segréen, dans son manoir en ruine, dans une chambre enfumée où les puces sautaient d'une latte à l'autre du parquet, une vieille dame mal lavée, un peu sourde, gênée par la cataracte, immobile au centre de sa vieille toile d'araignée familiale. Nous sommes pétris de contradictions et, nous gaussant des normes, des honneurs, nous pouvons très bien les utiliser pour faire figure auprès d'un être pour qui cela compte et qui a compté pour nous. A défaut de tendresse, la considération de ma mère m'a toujours semblé plus importante *à forcer que le jugement* du siècle. Et j'ai apprécié, en effet, son exclamation : « *Ce raté, il a fini par réussir !* »

HERVÉ BAZIN.

(Lire la suite page 19.)

le feuilleton

« L'ÉTRANGETÉ D'ÊTRE », de Thierry Maulnier

L'ironie et la pitié

LA langue française, comme son ancêtre le latin, on dirait une armée en bataille. L'artillerie des propositions concessives prépare le terrain, principales et subor*données resserrent leur étau logique, non solum, sed etiam, ergo...* Pris en tenaille, le lecteur n'a plus qu'à s'avouer vaincu ; entendez : convaincu.

Il existe *une alternative à cette rhétorique violente* : l'aphorisme. Au lieu d'un discours continu qui assène sa vérité sur un sujet donné, des bribes d'intuitions suggèrent ce *qu'il* est honnête d'avancer ou *non, sur toutes* choses. Les propos contradictoires se succèdent, sans s'exclure. Le vertige du doute est substitué à la cohérence enrôleuse. Comme disait Niels Bohr, on reconnaît *une pensée profonde* à ce que sa négation est aussi une pensée profonde. L'exercice ressemble à la danse, plus qu'à un procès de l'esprit. C'est une école de liberté, à coup sûr.

N'est-ce qu'une coïncidence ? La réflexion par fragments retrouve des partisans, depuis que les explications globales du monde perdent du crédit. En France, l'aphorisme reste marqué par notre tradition moraliste, plutôt portée à la psychologie. Certains l'agrémentent de digressions étymologiques : Barthes. Les uns cultivent la noirceur inséparable du genre : Cioran. D'autres le tirent vers l'optimisme : Vaneigem.

Thierry Maulnier est de ceux qui conjuguent l'apparent sourire de l'héritage français et l'ambition philosophique illustrée par Nietzsche, par Wittgenstein. Comme dans *les Vaches sacrées,* dont elles prennent la suite, les quelque sept

par Bertrand Poirot-Delpech

cents pensées recueillies, de 1977 à 1979, sous le titre l'Etrangeté d'être, vont de l'observation d'un couple d'hirondelles, ou d'un vers de Racine, à l'avenir de la planète.

De tels coq-à-l'âne défient le compte rendu. Il faut pourtant bien en dégager les lignes de force. L'organisation du livre par thèmes y aide, ainsi que les hantises de l'auteur, en tête desquelles celle de notre déclin, d'un monde périclitant.

RIEN de ce qui paraît étrange ne lui est étranger. En disciple de Valéry, Thierry Maulnier met à profit des insomnies pour surprendre comment naissent nos pensées. Tantôt c'est l'historien d'art qui parle, tantôt le passionné de théâtre, le styliste amoureux du bien-dire, ou le simple vivant. Mais il est rare que ses remarques ne se rapportent pas aux interrogations fondamentales : pourquoi la création, et nous dedans ? Où allons-nous ? Comment protéger le meilleur, éviter le pire ?

Le réel, si ce mot veut dire quelque chose, est hors d'atteinte. Le sens n'est pas *donné*. C'est une invention de l'homme. Le hasard a produit ce paradoxe : une raison se *faisant forte de le soumettre. Nous sommes une merveille* de complexité au cœur de l'absurde, et *acharnée* à lui donner une signification, surtout quand il prend la forme de la douleur. Nous dire qu'il y a évolution, fût-ce vers le désastre, cela nous rassure, Dieu sait pourquoi.

DIEU ? Le besoin qu'en éprouvent certains incite Thierry Maulnier à s'en passer. Croyants et athées méritent, selon lui, d'être renvoyés dos à dos, comme dupes d'eux-mêmes. Tout au plus envisage-t-il un « génie » encore plus « malin » que celui de Descartes. Et si Dieu avait choisi de se cacher, dans un moment d'ivresse, pour nous piéger, pour « s'amuser de notre ébahissement » ? S'il avait envoyé son fils nous annoncer une éternité illusoire, par pitié, comme on ment aux cancéreux ? Ce soupçon d'un canular divin est repris plusieurs fois, preuve que le normalien narquois veille, sans en avoir l'air, sous le penseur quelque peu désolé.

L'histoire, elle non plus, ne chemine pas selon une vérité et un sens préétablis. Elle résulte de forces mal connues, mal dominées. Même notre personne, que nous croyons posséder et que nous tenons à honneur de conduire librement, dans quelle proportion est-elle notre œuvre ? 10 %, hasarde l'auteur; 60 % revenant à l'héritage génétique, et 30 % au milieu !

DE ce constat nihiliste, quelle morale tirer ? Celle qui aurait la préférence de Thierry Maulnier apprendrait à vivre sans désespérer, dans la familiarité d'idées désespérantes, à jouir de l'existence et à accueillir la mort, avec l'ironie que méritent l'une et l'autre. Qui dit : ironie, dit : irrévérence, irrespect, y compris envers soi. En cela, l'auteur rejoint *la grande leçon de méfiance de Montaigne, de* Descartes.

... Tout en sachant que le doute peut être mortel, à l'échelle des civilisations comme des individus. *L'Etrangeté d'être* se défend d'annoncer à coup sûr le naufrage de l'Occident : par principe — l'histoire ne souffrant pas de prévision, — parce que le passé offre des exemples contradictoires de décadence ; après tout, l'hellénisme s'est opposé à la latinité autant qu'il l'a fécondée, la menace peut être stimulante, les cathédrales ont jailli du fumier des indulgences.

(Lire la suite page 15.)

la vie littéraire

La mort de Khalil Hawi

Pendant que l'armée israélienne envahissait le Liban, un homme, un grand poète, s'est tu. Avec un fusil de chasse, Khalil Hawi s'est donné la mort. Le dégoût lui faisait répéter inlassablement devant un ami cette phrase : *« Mais qui lavera le déshonneur des Arabes ? »*.

Khalil Hawi était né à Choueir, au Liban, en 1925. Il fit des études à l'université de Cambridge. Il enseignait la littérature arabe et la critique littéraire à l'université américaine de Beyrouth. Il consacra une des études les plus importantes à un autre poète libanais, Jubran Khalil Jubran, l'auteur du *Prophète*.

D'origine grecque orthodoxe, il avait dans sa jeunesse milité au parti syrien nationaliste social, un parti fondé en 1932 par un autre Grec orthodoxe, né dans le même village que lui, Antone Saadé. Mais tôt il abandonna la politique et se consacra à l'écriture. Il a peu écrit : trois longs poèmes, *Rivière de cendre ; la Flûte et le Vent ; Aires de famine* (trois textes) ; deux recueils, *De l'enfer de la comédie* et *Tonnerre blessé*. Une poésie épique qui puise sa force dans l'histoire et le patrimoine arabe et qui cherche à redonner à cette communauté diverse et divisée le sens des valeurs essentielles comme le courage, la vertu, la dignité. Une écriture néo-classique avec une prosodie nouvelle, rigoureuse et très travaillée

Il vivait seul. Ni femme ni enfant. Un homme sans attache, libre, errant et désespéré. Devant tant d'humiliation et de blessures, il a préféré le silence suprême.

Nous tentions en vain d'arrêter le vent
Et la nuit maussade
En vain, de piéger le frisson
Qui en nous s'étirait,
Le frisson de la très sûre mort
Glissée aux cellules des os, au secret des cellules,
Et dans l'haleine du soleil, et la lumière des miroirs,
Dans le grincement des portes, et les caves à provisions,
Dans le vin, et dans le pus des murs,
Le frisson de la très sûre mort (1).

TAHAR BEN JELLOUN.

(1) Extrait de « A l'âge de glace » in *Anthologie de la littérature arabe contemporaine : la poésie*, Seuil 1967.

La sélection des Goncourt

L'académie Goncourt signale onze ouvrages romanesques parmi les livres reçus jusqu'à présent, cette liste n'étant pas exclusive. Il s'agit de : *Vie secrète de Monsieur Le*, de Philippe Alexandre (Grasset), *le Salon des anges*, de Marie Chaix (Seuil), *Retour à Malaveil*, de Claude Courchay (Belfond), *Jour de chance*, de François Coupry (Presses de la Renaissance), *le Ritz à cinq heures*, de Catherine Decours (Olivier Orban), *les Cabines de bois*, de Monique Lang (Gallimard), *la Mauresque*, d'Eduardo Manet (Gallimard), *Choral*, de Jean-Pierre Millecan (Gallimard), *Ma sœur aux yeux d'Asie*, de Michel Ragon (Albin Michel), *le Testament ou le Remède à la mélancolie*, de Marc Soriano (Sorbier) et *l'Appel des arènes*, d'Aminata Sow Fall (Nouvelles Editions africaines).

« Petite cosmogonie portative » en italien

Sergio Solmi, qui est mort l'an dernier à Milan à l'âge de quatre-vingt-deux ans, n'était pas seulement un excellent poète, un grand critique et un homme exquis. Il fut aussi en Italie l'un des grands défenseurs de la culture française, notamment avec des essais importants sur Rimbaud, Montaigne, Alain, Laforgue, et plusieurs traductions. Son dernier livre, achevé peu avant sa disparition, est la traduction, en vers italiens, de la *Petite cosmogonie portative* de Raymond Queneau, qu'il avait commencée depuis plusieurs années.

Ce travail exemplaire, dont la difficulté, on s'en doute, était immense, vient de sortir en édition bilingue, chez Einaudi, accompagné d'un commentaire d'Italo Calvino, dont on connaît par ailleurs les affinités avec Queneau (membre de l'OuLiPo, il a traduit *les Fleurs bleues*).

Calvino s'est attaché à décrypter les références scientifiques de ce poème encyclopédique, dans une entreprise dont il n'existe pas d'équivalent en langue française : son essai, d'une petite cinquantaine de pages, est beaucoup plus qu'un « petit guide », comme il s'intitule fort modestement. Il éclaire en effet bon nombre de difficultés de ce texte truffé d'allusions et de références, ainsi que les procédés d'écriture et les jeux de mots en tous genres de Queneau. — M. F.

Les maisons des hommes célèbres

Si de nombreux hommes célèbres n'ont laissé d'autres traces que celles de leurs œuvres, d'autres, par chance, ont vu leurs maisons conservées par des héritiers, par des associations ou par des communes attentifs à ce qu'un logis a de révélateur de la personne : une autre forme de création.

Georges Poisson propose le répertoire de près de cent cinquante édifices témoins dans un volume facile à glisser dans la poche ou à laisser dans sa voiture (*Guide des maisons d'hommes célèbres*, Horay, 278 p., 65 F).

Ecrivains, artistes, chefs d'Etat, savants, saints et saintes s'y côtoient ; l'essentiel de leur biographie est rappelé en quelques lignes ou en quelques pages. Les moyens d'accès sont indiqués ainsi que les heures de visite et les personnes avec lesquelles il convient de prendre langue, s'il s'agit de propriétés privées.

Il y a les maisons connues, celles qui le sont moins : le bureau de Gustave Eiffel, à Paris, l'atelier du peintre Hébert, à La Tronche, la maison briarde de Louis Braille, celle, entièrement reconstituée, d'Henri Barbusse, à Aumont, et la ravissante maison dix-huitième de Marcel Cachin, à Choisy-le-Roi.

Guide de promenade, c'est ce que veut être d'abord cet ouvrage si nourri d'informations érudites qu'il permet d'aborder l'histoire, celle des arts, des sciences et des lettres, d'une autre manière : à travers la vie quotidienne de ceux qui l'ont faite.

GINETTE GUITARD-AUVISTE.

Marges surréalistes

Mélusine, les *Cahiers du Centre de recherches sur le surréalisme*, à l'Age d'homme, présente son numéro 3, intitulé *Marges non-frontières*. J.-J. Luthi évoque le mouvement surréaliste en Egypte, dominé par Georges Henein et sa revue, *la Part du sable*. Hisaki Matsuura parle de celui, qui, à lui seul, incarna le mouvement au Japon : Shuzo Takiguchi. D'autres études nous transportent en Grèce (Robert Jouanny), en Islande (Régis Boyer), au Pérou (Pierre Rivas) et en Suède (Jean-Louis Pares).

Lucie Personneaux, avec son article sur le surréalisme espagnol, « Mirages et escamotage », montre ce que, malgré les réticences locales, des poètes comme Vicente Aleixandro, Rafael Alberti et Pedro Salinas, doivent au mouvement. Elle souligne l' « orthodoxie » du groupe catalan Dali et Miro. Elle évoque le prestige du groupe andalou : Luis Cernuda, Federico Garcia Lorca, Manuel Altolaguirre, etc. Elle n'oublie pas la *Conquête de Tenerife*, déclarée « île surréaliste » par André Breton.

Ces *Cahiers* parlent aussi de figures marginales, encore mal appréciées, comme Benjamin Fondane et Ribemont-Dessaignes. Ils rendent hommage à Kay Sage, la compagne du peintre Tanguy, qui, entre la folie et le suicide, put réaliser une œuvre qui mérite mieux que l'oubli.

Enfin, deux essais, l'un sur « la réception du surréalisme par la presse en 1930 », l'autre sur « les injures surréalistes », une analyse lexicale à l'aide de l'informatique, apportent du neuf quant au retentissement qu'eut l'action de quelques individus décidés à secouer les conformismes. — RAPHAEL SORIN.

Vient de paraître

Roman

JACQUES MERCANTON : *la Joie d'amour*. — Quatrième tome des œuvres complètes de Jacques Mercanton, *la Joie d'amour* est paru pour la première fois en 1953. Le couple central du roman formé par Hubert et Lorraine sera conduit au don total et mystique de la « Joie d'amour » par un « itinéraire de désespoir et de grâce », selon la formule de la préface d'Henri-Charles Tauxe. (Editions de l'Aire, 528 p.)

Récits

COLLECTIF : *Nos aventures extraordinaires*. — De J.-C. Bourret à P. Poivre d'Arvor, dix journalistes de la télévision racontent des moment les plus émouvants ou les plus significatifs de leur vie. (Ige, 296 p., 39 F.)

Critique littéraire

GÉRALD FROIDEVAUX : *L'Art et la vie*. — Une analyse de l'esthétique de C.-F. Ramuz, considérée entre le symbolisme et les avant-gardes. (L'Age d'Homme, 208 p.)

Spiritualité

MOHAMMED ARKOUN, LOUIS GARDET : *l'Islam, hier, demain*. — Une étude sur une religion monothéiste, trop souvent vilipendée par ignorance, que professent huit cents millions de musulmans : l'islam. (Bucher-Chastel, 258 p., 75 F.)

Ecrits intimes

JOSEPH DE PESQUIDOUX : *le Livre de raison*. — Un journal de bord où l'auteur met en scène travaux, coutumes, rites et fêtes d'Armagnac ; une vie simple en symbiose avec la nature. (Plon, 242 p., 68 F.)

Histoire

ROBERT LAFFONT ET COLLABORATEURS : *Les Cathares en Occitanie*. — Une approche scientifique et collective du phénomène cathare. (Fayard, 480 p., 98 F.)

FRANÇOIS CHATELET : *Périclès*. — Portrait d'un homme et d'une époque. Réédition d'une œuvre datant de 1960 ; par l'auteur d'une *Histoire de la philosophie* en huit volumes. (Editions Complexe, 295 p., 79 F.)

en bref

● **LE COMITÉ DE LA SOCIÉTÉ DES GENS DE LETTRES** a procédé au renouvellement de son bureau, qui se compose de la façon suivante : président : François Billetdoux ; premier vice-président : Jacques Legris ; vice-présidents : Jean Bassan (affaires littéraires), Jacques Bens (radio), et Jean-Jacques Bloch (télévision) ; secrétaire général : Michèle Kahn ; rapporteur général : Bertrand Jérôme ; rapporteur adjoint : Jean Blot ; trésorier : Hélène Tournaire ; trésorier adjoint : Guy Seligmann.

● **LE CENTRE FRANÇAIS DU PEN INTERNATIONAL** a procédé à l'élection de son comité exécutif. La composition du bureau a été fixée ainsi : président : René Tavernier ; vice-président : Bertrand d'Astorg, Guy Le Clec'h ; secrétaire générale : Danielle Dordet ; secrétaire général adjoint : René Bragard (chargé de la région Rhône-Alpes) ; trésorier : Xavier de La Fournière ; trésorier adjoint : Solange Fasquelle. Sont aussi membres du comité : Auguste Angles, Jean de Beer, Jean Blot, Georges-Emmanuel Clancier, Alfred Kern, Bernard Pierre, Dimitri Stolypine, Vercors.

● **UNE FEDERATION INTERNATIONALE DES ECRIVAINS DE LANGUE FRANÇAISE (FIDELF)** a été créée samedi 3 juillet, à Québec, à l'occasion de la « cinquième rencontre francophone de Québec ». Elle se fixe pour objectif de « favoriser le dynamisme des littératures d'expression française, de faciliter la diffusion des œuvres et de défendre la liberté d'expression des créateurs. » Le conseil d'administration élu groupe six écrivains originaires de trois continents : Michèle Lalonde (Québec, présidente), Denis Monière (Québec, secrétaire général), Paul Lanners (Luxembourg), Maguelonne Toussaint-Samat (France), Ibrahima Sall (Sénégal), Buabua Wa (Zaïre).

● **UNE EXPOSITION CONSACREE A GEORGES PEREC**, « écrivain résident », se tient du 19 juillet au 7 août à la Chartreuse de Villeneuve-lez-Avignon. Une journée de lecture et d'entretiens et la projection d'un film de C. Binet « Trompe-l'œil » réunira le 24 juillet J. Duchateau, E. Beaumatin, M. Benabou, J. Bens, P. Braffort, P. Fournel, G. Jouanard, M. Lonsdale, M. Métail, J. Roubaud.

● **L'ASSOCIATION POUR LA LECTURE PUBLIQUE** a ouvert une librairie, L'Arc en terre, 58, rue La Fayette, 75009 Paris. Tél. : 523-47-80. Cette librairie constitue un fonds d'ouvrages sur l'éducation populaire, sur l'art, un fonds de littérature générale et un de bandes dessinées et de livres d'enfants.

● **LE PREMIER DES « CAHIERS PIERRE-BAPTISTE »**, publié par les éditions Actes/Sud (prix : 48 F. Diff. Presses universitaires de France), est consacré à la décentralisation. Empruntant son titre à Erik Satie (« Morceaux en forme de poire »), ce numéro aborde la question de la décentralisation, en « associant le mode de vivre au mode de pensée », avec des textes de D. Nordon, S. Bordreuil, P.-A. Vidal-Naquet, B. W. Baptiste, M. Nyssen, C. Du Pasquier-Fabre et N. Rouland.

● **L'OFFICE REGIONAL DE LA CULTURE DU LANGUEDOC-ROUSSILLON**, soucieux de favoriser la création littéraire, veut attribuer plusieurs bourses d'un an à des auteurs domiciliés depuis au moins un an dans la région et aider à l'édition de livres et de revues. La datte limite de dépôt des demandes est fixée au 31 juillet pour les auteurs et au 15 août pour les éditeurs et les revues. (Renseignements à l'Office : 2, rue Girard, 34000 Montpellier. Tél. : 60-56-42.)

● **UNE FAMILLE DE GENS DE LETTRES EN ARCACHON, DE 1850 A 1950.** La bibliothèque municipale d'Arcachon organise, jusqu'au 13 septembre, une exposition sur le thème : « José Maria de Heredia et sa famille (Henri de Régnier, Pierre Louys, Maurice Maindron, René Doumic, Gilbert de Voisins, Gérard d'Houville, Pierre de Régnier) en Arcachon de 1850 à 1950 ».

Cette exposition regroupe les membres d'une seule famille, ayant tous séjourné en Arcachon. A part quatre tableaux ou livres ayant figuré à l'exposition « Les trésors de la Bibliothèque de l'Arsenal » en 1980, deux cents livres, autographes, documents et tableaux sont exposés pour la première fois.

● **LE JURY DU PRIX DE L'ASIE** a couronné ex aequo Joseph Nguyen Huy Lai, ancien vice-président du gouvernement du Vietnam, pour son livre : « La tradition religieuse, spirituelle, sociale au Vietnam » (Beauchesne) et Philippe Richer pour son livre : « L'Asie du Sud-Est » (Imprimerie nationale).

● **LE PRIX DE LA FONDATION PAUL RICARD** a été attribué à André-Georges Hamon pour son livre « Chantres de toutes les Bretagnes » (Editions Jean Picollec).

en poche

Le retour des « Somnambules »

LE regain d'intérêt pour la vieille capitale autrichienne et pour sa contribution (essentielle) à la culture occidentale permet de redécouvrir, après Musil, le grand écrivain qu'était Hermann Broch. Comme *l'Homme sans qualités*, *les Somnambules*, son chef-d'œuvre, font date à la fois par leurs ambitions et par la nouveauté de leur écriture. En trois parties consacrées respectivement au « romantisme », à l' « anarchie » et au « réalisme », l'auteur dresse une vision synthétique de la modernité naissante et de la « dégradation des valeurs » par laquelle elle est marquée. Ses héros, Pasenow, Esch, Hugenau, incarnent trois stades successifs de l'aliénation de l'homme, dans un univers où la solitude, peu à peu, remplace tout repère moral et tout sentiment d'appartenance.

Cett décadence du monde, parallèlement, trouve un contre-pied dans sa complexité croissante, à laquelle fait admirablement écho celle de l'écriture : du début à la fin, le livre multiplie des styles et des approches narratives, pour finalement, dans la dernière partie, mélanger en un seul « collage » récit, essai, aphorisme et poème. Si la lucidité de Broch le rend encore aujourd'hui actuel, dans sa vision de la société comme dans celle, impitoyable, des rapports individuels (personne n'a comme lui parlé de l'érotisme), elle n'est pourtant pas pur raisonnement.

Si Broch bouscule les frontières entre sensibilité et analyse, si, tout comme Musil, il change le diagnostic en poème et le poème en procès-verbal, ce n'est que pour mieux se servir de toute sa pensée ; la métaphore, loin de toute enjolivure, devient chez lui réflexion et moyen de prospecter le réel. Seul un Gombrowicz ou un Musil, là encore, ont pu en ce sens l'égaler.

PETR KRAL.

★ LES SOMNAMBULES, de Hermann Broch, Gallimard, coll. « L'imaginaire », Paris. Deux tomes, prix du volume 35 F.

histoire littéraire

LE TRAJET D'ALBERT CAMUS

Dernière rencontre

REVENANT d'Amérique en France pour y passer mes vacances universitaires, j'ai retrouvé une dernière fois Albert Camus à la brasserie Lipp au début de l'été 1959, par une fin d'après-midi chaude et pluvieuse. Je revois sa mince silhouette prise dans un imperméable d'avant-guerre en gabardine beige, bien serré à la ceinture, s'engouffrant, sous l'averse, par la porte tournante vitrée dans la salle déjà un peu obscure, la main tendue vers moi, l'œil rieur et plissé, avec ce sourire en coin, narquois et chaleureux, d'un gamin de douze ans... Nous devions nous retrouver à Paris, en janvier 1960, dans l'appartement meublé que je venais de louer, rue du Ranelagh, pour la durée de mon congé sabbatique. Mais la mort fut plus prompte au rendez-vous, qui le guettait à la sortie de Lourmarin, après le réveillon, sur le chemin de l'ultime retour.

Camus rêvait alors de refaire un voyage en Grèce. Cette aventure lui tenait à cœur : il m'en parla longuement, calé entre le mur d'angle et la banquette couverte de cuir noirâtre, sous les hautes glaces biseautées, style 1900, du café Lipp. Tout en s'affirmant agnostique, détaché de toute tradition religieuse ou confessionnelle précise, il se sentait attiré par l'autre face des choses, celle qu'il devinait sous la réalité sensible du monde à laquelle il vouait depuis l'enfance le culte païen que l'on sait.

Confrontant sur place Apollon à Dionysos, sur les traces de son maître Nietzsche, espérait-il un jour résoudre en Grèce le conflit de la violence vitale et de la perfection des formes visibles qui, en figurant l'énergie démonique, la limitent et nous en protègent ? Camus me confia alors qu'il éprouvait au plus profond de soi le besoin du sacré, dont pourtant la connaissance directe lui échappait, sauf sous les espèces du manque et de la nostalgie.

Une inquiétude métaphysique spontanée traverse l'œuvre entière de Camus, des *Carnets* de l'adolescence et des grands hymnes en prose de sa jeunesse algérienne *(Noces, l'Eté, Retour à Tipasa)*, jusqu'aux méditations ricanantes de *la Chute*. Ce que Camus, parvenu à la maturité affective et spirituelle, espérait redécouvrir peut-être en Grèce, en écho aux premières extases africaines, c'est la manifestation plénière de la présence divine à travers la lumière immatérielle qui rayonne dans le ciel de l'Hellade. Sur les traces de Plotin, il pensait y trouver la confirmation d'un rêve originel d'union avec la splendeur cachée des êtres.

Cette hantise de la transparence inspire toutes les nouvelles de *l'Exil et le Royaume* ; l'opacité de *la Chute* n'en constitue que l'envers dialectique. Dans le développement organique de l'œuvre de Camus, elle assure non seulement la cohérence du thème, mais aussi la nécessité structurale interne des diverses parties.

Evoquant son désir de l'expérience du sacré, sa nostalgie de la lumière primordiale qu'il rêvait d'apaiser en errant vers les sites fabuleux de la Crète ou de Delphes, Camus me fit une confidence qui éclaire sur un point essentiel ses rapports difficiles avec Jean-Paul Sartre. Celui-ci, remarque-t-il, avait qualifié des livres tels que *l'Etranger* de « *contes voltairiens* ». Aux yeux de Camus, cette lecture sartrienne de son *œuvre ne résultait pas seulement* d'un malentendu d'ordre littéraire : elle constituait un contresens absolu, elle apportait la preuve d'une incompréhension totale !

Loin de situer ses écrits dans la tradition nihiliste classique, issue de *Candide*, Camus voyait dans *l'Etranger* comme dans *la Chute* une étape de la reconquête du sens, une phase dans la purification du langage et de l'existence humaine sur Terre. L'enjeu réel, pour lui, était l'émergence de la vérité et de la sainteté dans un monde opaque, déchu, dans un langage corrompu et insignifiant au départ. Camus avait écrit ses livres majeurs pour protester contre le non-sens d'une vie livrée au mensonge, à la dérision, au hasard, et au meurtre qui fleurit au milieu de l'indifférence universelle. Paradoxalement, ses récits satiriques et corrosifs correspondaient aux premiers moments d'une lente, difficile initiation à la lumière secrète du monde. L'accession au Royaume devait se faire à travers le désert de l'Exil. Seulement ainsi pouvait-il imaginer une approche de la grâce interdite, une rencontre possible avec le divin qui s'occulte dans l'absence...

Camus ajouta, pour conclure, qu'il ne voyait dans ses ouvrages publiés jusqu'alors que les prolégomènes à l'œuvre future, qui seule importerait et lui donnerait sa véritable place dans le paysage spirituel du siècle. De *l'Etranger à la Chute*, tout n'était que tâtonnements, préparation au livre majeur : ce *Docteur Juan* depuis longtemps en gestation, dont il m'esquissa rapidement les grandes lignes, le menton sec et osseux pris dans sa main droite, en se penchant en avant, les coudes appuyés sur la lourde table de bois sombre de la brasserie Lipp. L'expérience du monde hellénique lui fournirait peut-être, comme au Docteur Faust, quelques éléments de cette synthèse entre l'Eros et la Connaissance qui constituerait l'axe de pensée de sa vie et de sa création littéraire à venir. En juin 1959, Albert Camus se sentait prêt à commencer véritable*ment son œuvre...*

Comme le héros de sa grande nouvelle prémonitoire, intitulée *Jonas ou l'Artiste au travail*, Camus achève sa quête d'unité, durement menée au cours de l'existence et partout évidente dans ses écrits, à l'heure où tout est déjà joué pour lui, à son insu. A travers les tentations, les pièges, les contradictions de l'expérience humaine, après l'épreuve du passage par les zones arides où il connaît une longue éclipse de son pouvoir créateur, comme du don d'aimer, Jonas agonisant reconquiert, avec le bonheur d'exister ici-bas, une conscience vivante du Tout, « *cette force joyeuse en lui... qu'il mettait au-dessus de toutes choses, dans un air libre et vif* ». L'étoile du Royaume se met à luire sur « *ses pensées qu'il ne pourrait pas dire, à jamais silencieuses... Et dans l'obscurité revenue, là, n'était-ce pas son étoile qui brillait toujours ? C'était elle, il la reconnaissait, le cœur plein de gratitude et il la regardait encore, lorsqu'il tomba, sans un bruit.* » Ce que Camus prenait pour le seuil était l'annonce de sa fin...

L'étoile du Royaume, cette lumière de vie, « *notre tâche avant de mourir est de chercher, à travers tous les mots, à la nommer* », s'écriait le jeune Camus de *l'Eté*. Ce n'est pas en vain que Sartre lui enviait sa « *consternante vitalité* » ! A la question décisive que posait l'adolescent d'Oran méditant sur l'« *éblouissement obscur* » qui lui parlait « *d'un autre monde, ma vraie patrie* », le rêve du voyage initiatique en Grèce et l'accident mortel sur le chemin du retour hivernal à Paris apportent la réponse double et railleuse du destin.

CLAUDE VIGÉE.

Œuvre ouverte ? Œuvre fermée ?

DEPUIS la parution de *l'Etranger* il y a quarante ans, l'œuvre de Camus a connu un immense succès de lecture et d'enseignement à l'échelon mondial. Malgré des fortunes critiques diverses, malgré des simplifications et des récupérations excessives, elle n'a pas cessé de garder à nos yeux *un statut privilégié*.

Une partie de cette œuvre est désormais classique ; le reste fait l'objet d'une attention constante et se révèle en bien des points d'une étrange actualité. Ne constate-t-on pas depuis quelques années un « retour » à Camus et ne fait-on pas ces jours-ci de nombreux éloges de sa « lucidité » ?

Faisant suite au remarquable colloque de Floride (1980) et expertement dirigé par Raymond Gay-Crosier et Jacqueline Lévi-Valensi, le colloque Albert Camus, qui s'est tenu du 18 au 28 juin dans le cadre toujours aussi frais et accueillant de Cerisy, a réuni un groupe très international d'une soixantaine d'universitaires autour du thème : « Camus : œuvre fermée, œuvre ouverte ? »

Disons d'emblée que ce colloque calme et pondéré fut un succès grâce à un ensemble de communications d'une grande qualité. *L'Etranger* et, à un moindre degré, *la Chute* furent au centre des débats avec les exposés novateurs d'Alain Costes (qui donna une interprétation particulièrement convaincante du « double meurtre » de Meursault), de José Barchilon, Jean Gassin et André Abbou. La pertinence de l'approche psychanalytique fut confirmée par la présentation d'un curieux texte de jeunesse retrouvé par J. Lévi-Valensi, *le Dernier Jour d'un mort-né*, ainsi que par des références de Jean Sarocchi au dernier projet de Camus, *le Premier Homme*.

Malgré les efforts de R. Gay-Crosier, à propos de *l'Homme révolté*, on admit en général, après l'exposé riche en aperçus d'Edouard Morot-Sir, que l'œuvre de Camus relevait de l'esthétique plutôt que de la philosophie. James Arnold signala d'ailleurs à ce sujet que Camus, selon toute apparence, n'avait lu qu'une centaine de pages de la *Phénoménologie* de Hegel et moins du tiers de *l'Etre et le Néant*. Plusieurs communications, dont celles de Brian Fitch (l'un des meilleurs spécialistes de Camus), de Peter Cryle et Laurent Mailhot, s'attachèrent, dans une perspective résolument moderne, à définir le fonctionnement de l'écriture camusienne. Paul Viallaneix, parlant de l'ironie dans *la Chute*, expliqua pourquoi il y avait si peu d'humour dans Camus.

Invité de marque, Alain Robbe-Grillet avait quitté le tournage de son nouveau film *la Belle Captive* pour venir souligner, avec la complicité de Renato Barilli, le rapport profond qui existe entre *l'Etranger* et le Nouveau Roman, Meursault étant selon lui une conscience husserlienne qui ressent à la fois son propre vide et le trop-plein du monde et qui finit par imploser.

Pour finir, une « table ronde » sur la politique réunissait Jacques Leenhardt (qui établit une intéressante filiation de Camus avec Schopenhauer et J.-J. Rousseau), Maurice Weyembergh (qui parla dans un registre aronien) et Jean-Yves Guérin. Celui-ci eut la belle formule : « *Dans les bouches d'or il y a quelquefois des langues de bois* » et montra brillamment à quel point la pensée politico-morale de Camus était actuelle. Cette actualité ne fut heureusement *pas exploitée dans un sens polémique*, mais servit au contraire à mieux définir le débat idéologique des années 50. Il y a, sans aucun doute, une certaine outrecuidance narcissique à décider *aujourd'hui* qui, de Sartre ou de Camus, avait raison. La période 1945-1960 mérite, cependant, qu'on s'y attarde. Suggérons l'organisation d'un colloque qui, prenant pour base l'activité des *Temps modernes*, se proposerait de donner une vue d'ensemble sur la vie intellectuelle de cette époque.

Michel RYBULKA
et Christine WALLGREN-VENCE

● *L'un des résultats du colloque* fut la constitution d'une Société d'études camusiennes qui jouera à l'avenir un rôle utile d'information et de coordination. Adresse : J.-Lévi-Valensi, Université d'Amiens, 80000 Amiens.

L'ironie et la pitié

(Suite de la page 13.)

Bref, il existe encore une « possibilité raisonnable » que notre société, telle qu'elle s'est dégradée et lézardée, nous réserve des jours meilleurs... Mais, en quantité et en conviction, les pronostics inverses dominent largement.

La notion de déclin fait pendant à celle d'ironie, comme si elles avaient secrètement partie liée. L'auteur revient obsessionnellement sur ce qui « périclite » : dans nos corps, que la mort commence à miner dès quarante ans; dans nos arts et nos rites, guettés par l'atroce « dernière » des théâtres; dans nos volontés malades, aussi...

CAR notre Occident libéral a abdiqué, inexplicablement. Soit, le bloc communiste dispose d'une stratégie de conquête hors pair et d'une armée formidable ; il y ajoute une morale conservatrice quant au sexe, à la famille, et une idéologie à vocation planétaire qui garde, pour sa *classe dominante, un pouvoir justificateur. Mais hors cette* classe, il n'y a plus guère que « quelques évêques », plaisante Thierry Maulnier, pour voir une promesse évangélique de libération fraternelle dans le conformisme pavlovien que recèle le communisme intégral. Comment se fait-il donc que notre société, d'une supériorité écrasante dans la réussite économique et l'invention technique, se trouve en position de culpabilité, de défense molle, pour ne pas dire de complicité active avec qui a juré sa perte ?

Cette manière de suicide collectif, dont il s'étonnait déjà dans *les Vaches sacrées*, Thierry Maulnier lui cherche ici de nouvelles explications. Le progrès matériel, notre point fort, ne tient plus lieu de réponse à l'énigme humaine, ni d'idéal, dès lors qu'il se révèle, comme c'est le cas, ni indéfini, ni accessible à tous. Nous n'avons pas osé nous servir de nos moyens de survie et de victoire. Nous n'avons pas su inventer des valeurs qui nous dépassent.

Pis : nos privilégiés, pour continuer à profiter de leurs avantages, ont joué à reprendre celles de nos valeurs qui les mettaient en question. A leur suite, nous nous sommes sentis collectivement, et sincèrement, coupables de notre supériorité. Héritée des guerres coloniales que les Deux Grands nous ont fait perdre pour mieux gagner les leurs, la mauvaise conscience nous pousse à approuver nos adversaires, à tendre la gorge, rongés par on ne sait quel goût de néant, quelle espérance du pire.

QUE faire pour empêcher ce pire, s'il est vrai qu'il n'est pas sûr ? Donner des coups de pied dans les décombres ne sert à rien, et le nihilisme, Don Juan le prouve, n'est qu'une forme de l'esprit de vengeance. Edicter de nouvelles valeurs spirituelles ? Thierry Maulnier s'en méfie, avec raison. La philosophie, au pouvoir, a vite fait de devenir courtisane, ou implacable. Mieux vaut essayer de devancer les révolutions, de répartir plus justement le capital, et d'orienter le progrès de toute la planète, comme on en a les moyens, au lieu de l'abandonner aux aléas de la technique. Les Européens pourraient aussi se souvenir qu'à eux seuls, sans le savoir et tout en s'entre-tuant, ils ont produit le meilleur, le plus exquis, du patrimoine humain.

Au-delà des suggestions dérisoires que l'archicube Thierry Maulnier avance pour stimuler nos réflexions — la polygamie au secours de la démographie, le métis hermaphrodite comme solution aux inégalités raciales et sexuelles — je me demande si ce sceptique dont la haute silhouette pensive et penchée fait songer aux saints trop grands pour leur niche, si ce contempteur du masochisme bien-pensant, ne met pas finalement son espoir, malgré tout, dans... la pitié. Une pitié active, dépassant la commisération bouddhique; d'inspiration chrétienne.

Cet amour risque d'être exploité contre nous, tant il vrai que les sociétés les meilleures sont aussi les plus vulnérabes. *Mais il permet, seul, de ne plus être agneau sans devenir loup. Il donne sens à la vie, mieux qu'aucune autre valeur.* Il nous a déjà permis d'arracher notre liberté à l'esclavage de la reproduction.

L'auteur en parle incidemment, à voix basse, car il n'est pas homme à claironner ses espérances, comme pour éviter qu'elles ne s'envolent, et pour nous laisser libres des nôtres. *Mais il lui réserve les formules les plus positives du livre, les plus senties.* « *Le scandale des scandales* », écrit-il. Et plus ardemment encore : « *Une offense sublime à l'ordre du monde.* »

BERTRAND POIROT-DELPECH.

★ L'ETRANGETE D'ETRE, de Thierry Maulnier. Gallimard, 326 pages, 70 F.

histoire

Jean Bollack s'empare d'Eschyle

Après Empédocle, Epicure, Héraclite, Jean Bollack s'empare d'Eschyle. Dans les « Cahiers de philologie » de l'université de Lille, il vient de publier deux volumes qui traduisent, en face du texte grec, paraphrasent et commentent l' « Agamemnon » d'Eschyle avec un luxe de détails inouï, puisque toutes les interprétations antérieures sont données et discutées. Et ce n'est qu'un début. Seuls les chœurs de la pièce sont ici passés au scalpel. Pierre Judet de la Combe présentera plus tard les parties dialoguées (« Agamemnon 3 »).

Dans un quatrième tome, Jean Bollack fera l'histoire des interpolations.

Nous sommes en face d'une entreprise de longue haleine qui, comme toutes celles de Bollack, secoue les opinions reçues. Se saisissant d'Eschyle, il ne va pas le laisser là où on le situe, et il part en guerre, avec respect d'ailleurs, contre ses prédécesseurs. Ils furent nombreux autour de cette pièce illustre et difficile. Bollack s'est parfois servi d'eux. Il n'a pourtant de cesse de s'en libérer pour mieux revenir au texte. Et de celui-ci, peut-être grâce à sa volonté d'iconoclaste, plus sûrement à cause de son sens poétique, il nous donne, fragmentaire, une superbe *traduction qui, le commentaire aidant,* éclaire la pièce et tous les pièges qui guettent la critique.

Il s'explique ici sur son approche et définit son interprétation.

Un lyrisme dramatique

« Il suffit de lire votre introduction que vous intitulez « La dissonance lyrique » pour voir que votre ambition est d'approfondir la nature du tragique.

— *C'est vrai, mais en m'en* tenant aux seules données de cette pièce qui, comme les autres, a sa thématique propre. De Hegel à Nietzsche toute la théorie du tragique, marquée par l'idéalisme allemand, a été élaborée à partir de concepts comme la faute, le châtiment, les rapports du droit et de la violence, de la famille et de la cité, etc., auxquels on mêlait des préoccupations religieuses. Aujourd'hui, le sujet est toujours piégé parce qu'il est investi par la psychanalyse ou l'anthropologie historique.

» Moi ce qui m'intéresse, c'est ce que le texte lui-même dit de vivant sur ces notions quand il s'empare d'elles : elles n'existent pas ou si peu en dehors de lui ! Ce n'est pas une formule, ni même un thème. C'est d'abord un point de vue, une réflexion qui se cherche dans une interférence de tons et de langages.

— *Eschyle n'incarne donc pas pour vous les valeurs religieuses de la Grèce archaïque ?*

— Mais non. Dans *Agamemnon* il s'interroge sur le juste. Le chœur est chargé de porter cette interrogation ; ce ne sont pas les incohérences de la cité *qu'il reflète, ce sont* les contradictions liées à la chose politique.

» Eschyle n'enseigne rien, il dialogue avec la tradition, avec les normes qui ont été édictées, d'Hesiode à Solon, et qui situent l'homme dans un équilibre instable entre l'hybris (la violence, l'excès) et la justice. Pâris a violé la table hospitalière en enlevant Hélène ; les Troyens payent durement cette transgression ; la loi de justice légitime *l'expédition contre leur* ville... Et pourtant le châtiment est plus démesuré que le crime ! L'action juste se retourne contre elle-même, dégageant la négativité de toute puissance qui s'affirme et par là court à sa destruction.

— *Pourquoi avoir commencé votre étude par les chants de chœur ?*

— Dans l'*Agamemnon* ils n'interrompent pas l'action comme dans d'autres tragédies. Au contraire, ils posent le thème avant que les personnages ne le développent. Le drame est commenté avant d'être joué et cette réflexion dans les parties chantées use avec raffinement de *toutes les formes d'art.*

» Notre livre montre — c'est une de ses thèses — que le lyrisme a dans cette pièce une force dramatique propre. Le *chœur* en évoquant une série d'images fragmentaires, les fantasmes qui assaillent Ménélas dans sa maison vide, les urnes des guerriers morts, la hase pleine dévorée par les aigles au départ de l'expédition, miniaturise en quelque sorte le drame qui va se jouer et anticipe sur *son accomplissement.*

» De même, des bribes d'épopée où les phrases se brisent mettent en question les valeurs héroïques, tout autant que la raison dernière de la guerre : *l'Iliade* se décompose dans les malheurs du siège de Troie. C'est ainsi qu'est créée la tonalité tragique qui échappe à une définition et passe par les mots.

— *Quelles sont les conséquences de cette interprétation sur la représentation dramatique ?*

— Le chœur, même s'il est sans *force,* est un *corps de citoyens* puissants et libres comme le montre sa conduite après la mort d'Agamemnon. Ce ne sont ni des clochards, ni, comme dans la mise en scène de Peter Stein que l'on a vue à Paris, de misérables petits vieux. Ils sont comme le double des héros, mais leur jeunesse appartient au temps de l'épopée. Ils savent tout le passé qui a conduit fatalement à ce qu'on voit maintenant dans le présent de la scène s'accomplir en grande pompe.

— *Pourquoi avoir retenu dans le détail toutes les interprétations, gloses, variantes de vos prédécesseurs ? Un commentaire si chargé n'éloigne-t-il pas le beau texte que vous nous donnez ?*

— L'objectivation des problè*mes est à ce prix. Il n'est* pas possible d'éviter le détour de la discussion savante. L'élucidation du sens est difficile et elle porte trop souvent la marque des idéologies successives. L'attente des interprètes se reflète jusque dans les corrections du texte.

» Un formidable travail philologique s'est accumulé depuis le dix-neuvième siècle sur l'*Agamemnon* en raison de son prestige et de son obscurité. Il entrave certes la lecture, mais on est aussi tributaire de lui. J'en ai tiré quelque profit. J'ai aussi *montré quels préjugés se sont* incrustés dans les traductions diverses. La seule façon de se garder de ces idées préconçues n'est-elle pas de les analyser dans leur genèse ? »

Propos recueillis par
JACQUELINE PIATIER.

★ **L'AGAMEMNON D'ESCHYLE. Le texte et ses interprétations, *volume 1 (en deux parties)* par Jean Bollack. Publications de l'université de Lille. « Cahiers de philologie » 6 et 7. 324 et 385 p. 210 F les deux tomes.**

● Signalons, à toutes fins de comparaison, que les Tragédies d'Eschyle, dans la traditionnelle traduction de Paul Mason, viennent d'être publiées par « Folio » (Gallimard), avec une préface de Pierre Vidal-Naquet.

La prostitution dans l'Antiquité

● ***Un essai sur les bas-fonds d'Athènes et de Rome.***

LES bas-fonds de l'ancienne Athènes et les quartiers « chauds » de Rome au siècle d'Auguste ? Historienne de la prostitution et de la marginalité dans l'Antiquité gréco-romaine, Catherine Salles nous découvre des images qui semblent, au premier regard, curieusement intemporelles. *Ces grappes de filles* faméliques, au visage enduit de blanc de céruse, qui accrochent les badauds dans les rues malfamées de Rome, ces maisons de plaisir athéniennes aux activités contrôlées et taxées par l'Etat, possédées par des citoyens au-dessus de tout soupçon, ces hétaïres de Corinthe, prostituées de haut vol, compagnes de plaisir des plus riches hommes d'affaires et des politiciens en vue, ne datent pas de plus de deux mille ans, mais d'aujourd'hui ou d'hier... Comme si, des bouges de Subure aux trottoirs de Manille, du *Satiricon* à *Nana*, la même comédie humaine se rejouait dans chaque civilisation urbaine, avec les mêmes acteurs pitoyables ou ignobles, avec la *même misère pour toile de fond.*

Or, ces rapprochements un peu faciles, ces considérations souvent complaisantes sur le « plus vieux métier du monde », il faut les refuser et les critiquer d'entrée de jeu. L'histoire du plaisir et de la prostitution ne peut être séparée du contexte qui l'enveloppe. Oubliez les différences de culture, de croyance et *d'économie, et il ne vous restera* plus, sur ce terrain glissant, qu'une histoire anecdotique, tout juste bonne à rassasier les voyeurs et les amateurs d'estampes libertines. Le livre de Catherine Salles évite aisément cet écueil, sans cuistrerie, sans tartuferie non plus.

L'auteur ne s'embarrasse pas de périphrases pour évoquer les *relations sexuelles dans le monde* gréco-romain ; elle utilise avant tout des textes littéraires — faute de sources archéologiques — qui ne figurent pas habituellement dans les anthologies destinées aux potaches. Cette histoire des « bas-fonds de l'Antiquité » — l'étiquette est un peu trompeuse — se limite en fait à la Grèce du quatrième siècle avant Jésus-Christ et à la Rome républicaine et impériale. D'une cité à l'autre, d'une période à l'autre, ce livre se répète parfois, gêné par son découpage à la fois chronologique et géographique. Hormis Rome — l'exception qui confirme la règle, — le thème des « bas-fonds » n'a guère de signification pour les villes de la Méditerranée gréco-romaine, où les relations entre le monde du plaisir, d'une part, et celui des « classes dangereuses », d'autre part, sont plutôt épisodiques ou occasionnelles. Rien de comparable, de toute façon, avec le Paris ou le Londres du siècle dernier.

L'intérêt de ce livre tient surtout à la lumière crue qu'il jette sur les « exclus » de la cité antique, sur les esclaves. L'économie du plaisir et de l'amour tarifé, dans l'Antiquité gréco-romaine, était profondément liée à l'esclavage. D'un bout à l'autre de la Méditerranée *antique,* la prostitution, quelles que soient ses formes — religieuse, étatique ou privée, — suivait toutes les règles du marché, des enfants, des *femmes* et des *hommes*. A Athènes, les femmes des bordels étaient désignées par le terme de « Porné », qui signifiait « à vendre » ou « vendue ». L'abandon des enfants de sexe féminin, leur exposition au coin des rues, sur un tas d'ordures, alimentait le commerce des esclaves.

Autres grands pourvoyeurs de ce commerce : la guerre et la piraterie. Les trafiquants qui ramassaient les enfants abandonnés les revendaient à des « maquerelles » qui les « éduquaient », puis, dès l'âge de six à sept ans en Grèce, les offraient aux amateurs. A Rome, le même mot, « léno », désignait le marchand d'esclaves et le proxénète qui louait des danseuses ou des joueuses de flûte.

Aucun interdit, aucune réprobation ne s'attachait à la prostitution des esclaves, garde-fou de la libido des jeunes mâles de la cité. *« Les prostituées, nous les avons pour le plaisir, les concubines pour les soins de tous les jours, et les épouses pour avoir une descendance légitime... »* disaient les auteurs grecs. Dans cette société d'avant le péché, où pouvaient s'exprimer les fantaisies sexuelles les plus débridées, un des grands tabous consistait, paradoxalement, à ne pas mêler l'amour et le sexe. L'un participait à l'harmonie du monde, l'autre restait du domaine de la marchandise.

ANDRÉ ZYSBERG.

★ **LES BAS-FONDS DE L'ANTIQUITÉ, de Catherine Salles. Laffont, 259 pages, 69 F.**

● Signalons, aussi, la réédition des essais de Charles Parrain, *Marc Aurèle,* et de François Chatelet, *Périclès* (les deux livres aux éditions Complexe). Laffont publie d'autre part *Néron, empereur et dieu, artiste et bouffon,* de Philippe Vandenberg. Trad. de l'allemand par André Muller. (302 p., 72 F.)

Cet amour dit grec

POUR les Grecs et les Romains anciens, aimer, c'est *obéir à la volonté des* dieux. Ce qui s'accomplit au nom de l'amour se fait, pour ainsi dire, par-delà le bien et le mal. Rome elle-même doit sa fondation à une passion interdite : celle qui unit le dieu Mars et la vestale Rhea Silvia. L'amour est toujours illégitime, mais cette illégitimité est sacrée et Vénus punit ceux qui lui *résistent : on peut lire dans les Métamorphoses* d'Ovide comment la déesse changea en statue de pierre une belle jeune fille chypriote, Anaxarétè, *coupable* d'avoir repoussé l'amour d'un jeune garçon, Iphis.

Cette nature cosmique, sanctifiée, de la passion et de l'amour explique qu'il est un peu vain de prétendre isoler, détacher du tout, telle ou telle forme particulière de la vie sexuelle chez les Anciens. Robert Flacelière dans *l'Amour en Grèce* (1), Pierre Grimal dans *l'Amour à Rome* (2), avaient eu raison d'étudier la pédophilie et l'homosexualité gréco-romaines en les insérant dans le cadre général de la vie amoureuse. Au siècle dernier, le philologue allemand Meier avait, dans son *Histoire de l'amour grec*, étudié plus spécifiquement l'amour des hommes pour les jeunes garçons. Ce livre, déjà paru en France *en 1930, est réédité aujourd'hui.* Quant à l'helléniste anglais Kenneth Dover, il a choisi *Homosexualité grecque* pour titre de l'essai qu'il a publié à Londres en 1978, et qui paraît maintenant en traduction française.

Ce titre n'est pas heureux. Il s'accorde aux pages où Dover parle de l'amour des hommes *entre eux, des femmes entre* elles. En revanche, il ne convient pas aux amours des hommes *avec les jeunes garçons. J'ai* tenté de montrer, dans *les Moins de seize ans* (2), que le goût de l'extrême jeunesse n'est pas de l'homosexualité. Un *homme* peut très bien avoir le désir des femmes, se marier, être l'amant d'innombrables jeunes filles et, dans le même temps, *ne* pas être insensible au charme, à la grâce, à la *vénusté de certains* jeunes garçons *imberbes*. Tibulle aime la belle Délie, mais il aime aussi le petit Marathus. Pour les meilleurs d'entre les Anciens, la distinction entre « nature » et « contre-nature » ne veut rien dire.

Dover observe d'ailleurs lui-même, avec raison, qu'il n'y a pas en grec de mots qui correspondent aux mots français « homosexuel » et « hétérosexuel ».

Le plus intéressant, chez Meier et Dover, ce sont les citations *d'auteurs anciens,* et, en ce qui regarde le livre du savant anglais, les reproductions de vases érotiques. Vénus, *« plaisir des hommes et des dieux »* (Lucrèce), nous y tend les bras. Fermons les livres et, nous abandonnant à la déesse, cueillons les roses fraîches de la volupté.

GABRIEL MATZNEFF.

(1) Editions Hachette.
(2) Editions Julliard.

★ **HISTOIRE DE L'AMOUR GREC, de M.H.E. Meier et L.R. de Pogey-Castries. Guy *le Prat,* éditeur, 320 pages, 54 F.**

★ **HOMOSEXUALITÉ GRECQUE, de Kenneth J. Dover, La Pensée Sauvage (rue Humbert-II, B.P. 11, 38 640 Claix), 288 pages.**

Le mysticisme grec

LE mysticisme grec n'est pas un domaine sur lequel règne la clarté de l'évidence. Que faut-il entendre par là ? Les expériences des grands mystiques chrétiens, saint Jean de la Croix ou sainte Thérèse d'Avila, celle d'un contact immédiat et à la limite érotique avec Dieu ? En aucune façon. Mystique est un mot grec, un adjectif qui dérive de *mystès*, l'initié. Si lointaine que soit la dérive, il est légitime de l'intéresser à ce que fut le « mysticisme grec ».

Dario Sabbattucci, auteur de cet essai paru en 1965, remanié depuis et mis à jour, excellemment traduit par J.-P. Darmon, est professeur à l'université de Rome, membre de la célèbre Ecole italienne d'histoire des religions qu'illustrèrent R. Pettazoni et A. Brelich, et qui se caractérise par un usage systématique et parfois exubérant du comparatisme. Dans ce groupe, Sabbattucci a l'originalité d'être un esprit fort philosophique et abstrait.

Dans cet essai, le lecteur non spécialiste et même le spécialiste ne se repéreront pas aisément : peu de textes sont analysés, peu de signes de l'évolution historique sont notés, les rapprochements avec les expériences provoquées par la mescaline ne me paraissent pas s'imposer absolument. Le livre mérite pourtant que l'on fasse un effort pour le lire. Quel en est le thème central, bien éclairé par Yves Bonnefoy dans sa préface ? Par mysticisme, il faut entendre une tentative globale pour donner une forme, dans l'orphisme et le pythagorisme entre autres, à un refus du monde, de son panthéon (tel que l'a organisé Hésiode) et de sa religion, qui est, en Grèce, civique.

Encore ne faut-il pas confondre des « expédients rituels destinés à renouveler, restaurer, renforcer l'ordre lui-même », telles les manifestations du culte de Dionysos, et « des tentatives visant à la destruction de l'ordre établi ». L'orphisme, par exemple, autour du renoncement au sacrifice sanglant, propose véritablement une contre-culture.

Tout cela est bel et bon, sans être tout à fait neuf. Reste que la plus grande partie du livre de Sabbattucci est consacrée à Eleusis et à ses mystères. C'est là, en même temps, la partie la plus intéressante et la plus contestable de l'ouvrage. La plus intéressante dans la mesure où Sabbattucci étudie l'initiation d'Eleusis comme dépassement, transformation, radicalisation, des initiations des sociétés traditionnelles. Eleusis révèle à l'homme grec que « la mort, comprise comme statut des morts, ne fait plus qu'un avec la survie ». Il y a loin de la mort rituelle que subit le jeune homme avant de devenir adulte à cette haute représentation.

Partie la plus contestable, aussi, parce qu'il me paraît tout de même difficile de faire de cette institution officielle de la cité athénienne un « mysticisme » au sens où Sabbattucci emploie ce terme, un renoncement comparable à celui que mettent en pratique certains acteurs des *religions de l'Inde, même si l'on* peut prouver, comme on a tenté de le faire, qu'il se produisait à Eleusis des hallucinations provoquées par l'absorption d'ergot de seigle.

Un chapitre final apporte quelques remarques en contrepoint qui sont utiles, et des comparaisons *avec les cultes égyptiens* qui laisseront plus d'un lecteur hésitant.

PIERRE VIDAL-NAQUET.

★ **ESSAI SUR LE MYSTICISME GREC**, de Dario Sabbattucci, traduction de J.-P. Darmon, préface d'Yves Bonnefoy, collection « Idées et recherches », Flammarion, 109 F.

au fil des lectures

romans

REDÉCOUVRIR LUDOVIC MASSÉ

Maria, de Lucien Gachon, repris chez Ramsay, un cahier sur Georges Navel au *Temps qu'il fait*, de Cognac, un numéro de la revue *Conflent* pour Ludovic Massé : la « littérature prolétarienne », ouvrière et paysanne, sort de l'ombre.

Simultanément, on réédite un roman de Massé, *le Mas des Oubells*, paru en 1933 chez Grasset, et salué alors par Cendrars ou Martinet. Ce récit devrait donner envie de lire les autres romans du Faulkner du Roussillon. Comme chez Giono et Ramuz, le folklore s'y transforme en poésie ; le sang des hommes, la nature, le blé, la vigne, les lumières, comme dans *Passion* de Godard, accompagnent la tragédie, scandée par le rythme des saisons.

Le Vallespir, derrière le massif du Canigou, devient, dans cette histoire, un lieu métaphorique, une scène où se joue, non sans grandeur, une affaire de crimes. Le tueur, le Chouline, est une figure de conte, sortie du terroir mais liée aux mythes, à Homère et à Virgile.

Avant la décentralisation et les autoroutes, dans les coins les plus reculés de France, avec le certificat d'études pour viatique, des écrivains échappaient aux querelles de café et aux amusements des salons. Ils creusaient leur sillon, attentifs aux mystères et à la confusion du monde.

RAPHAEL SORIN.

★ *Regards sur Ludovic Massé* - *Conflent* ; Nº 115, « Les Castors », 66500 Prades.

★ *Le Mas des Oubells*, de Ludovic Massé. Editions du Chiendent, Marcevol, 66320 Vinça. 230 p., 48 F.

LES « HUSSARDS » DE 1982

Il y a eu « les hussards », voici trente ans. Puis la mode a changé. Elle revient. Quelques jeunes écrivains, au style rapide et sec, disent leur mal d'être, en ricanant d'eux-mêmes. On peut classer Eric Neuhoff dans cette catégorie.

Entre une citation de Chardonne : « *Je suis enveloppé d'un monde inconsistant où je me sens moi-même douteux* », et une autre de Bernard Frank : « *On écrit souvent son premier livre comme un testament, pour dire que quelque chose n'allait pas et que l'on n'était cependant pas coupable* », l'auteur raconte des débuts de vie assez tristes de façon vive, gaie, mordante parfois. Félix, « étudiant », se lance dans un roman entre deux articles de revue, entre deux verres de whisky, entre deux « baiseries ».

Sur le vide de cette jeunesse mal employée, Neuhoff danse des arabesques, fait des clowneries, plutôt : un coup de patte par-ci, un autre par-là, pas de jaloux, *le Monde* en tête, et c'est drôle. La fêlure, on ne la devine que si l'on fait très attention. Une lecture cursive, que le rythme du roman appelle pourtant, risque de décourager. Confondre grossièreté et désinvolture « n'est pas évident », comme dit Félix, bien de son époque. C'est un tic, et qui date vite. Quand on a du talent, autant s'en corriger. Plus tard, il sera trop tard.

GINETTE GUITARD-AUVISTE.

★ *Précautions d'usage*, d'Eric Neuhoff. La Table ronde, 208 pages. 62 F.

UNE « PETITE FILLE D'ATTILA »

Venu tard au roman, Henri Anger aime montrer le monde, un peu comme André Dhôtel, à travers le regard d'enfants ou d'adolescents. Celui d'Angélina, *Une petite fille en colère* de huit ans et demi, se pose d'abord sur sa drôle de famille : sa mère, née Hildegarde Tempelhof, son père, Wladimir Tannenberg, ont chacun leurs côtés fantasques. Ne ressemblant ni aux parents ni aux aînés, Angélina croit dur comme fer — puisqu'on le lui répète — qu'elle est la « petite-fille d'Attila » venue du fond des âges. Elle dévaste tout ce qu'elle peut, consciencieusement, et se croit très méchante.

Malgré toutes ses bêtises, Angélina n'attire l'attention de personne. La famille se disperse, les frères et sœurs s'en vont, les parents se séparent. La petite fille turbulente, confiée à une tante agitée puis à de vieilles cousines du Limousin, se livre à ses passions et à ses tempêtes, mais la solitude se referme peu à peu autour d'elle... Malgré un certain flou dans l'intrigue, on retrouve dans ce livre l'amour déçu pour une mère vagabonde, le charme et la colère qui avaient fait remarquer le premier roman d'Henri Anger, *Chatte allaitant un ourson*.

MONIQUE PETILLON.

★ *Une petite fille en colère*, de Henri Anger. Gallimard, 162 p., 59 F.

LES DERNIERS MOTS DE MARGUERITE

A soixante ans, rescapée d'un cancer, ses affaires familiales bien en ordre, les enfants élevés, finies les journées emplies de soucis terre à terre, tant d'heures « *englouties dans la mer grise du temps perdu* », Marguerite Gurgand s'était mise à écrire.

Ce fut l'enchantement, d'abord, de souvenirs arrangées : *Nous n'irons plus au bois*, puis la surprise heureuse des *Demoiselles de Beaumoreau* — un second livre dont on aurait pu douter qu'il serait jamais écrit, roman-roman inscrit à la fois dans la réalité terrienne et l'après-Révolution, tout nimbé de poésie, un immense succès. Au beau milieu de son troisième ouvrage, la mort a coupé net l'élan de Marguerite.

L'Histoire de Charles Brunet, nous n'en saurons jamais la vraie fin, celle que l'imagination façonne en folâtrant, celle que les incidents du quotidien et la volonté des personnages eux-mêmes auraient imposées à l'auteur, modifiant le plan préparé qui nous est donné, ici, en guise de conclusion.

Une conteuse née, cette Marguerite, venue d'on ne sait quels temps lointains où la parole, souveraine, était le levain des images et non l'inverse, une inventrice d'histoires, à la veillée, tout son monde autour d'elle rassemblé, bouche bée. D'instinct parfaite en sa manière, mais si acharnée à se parfaire encore qu'elle tirait d'elle, en ce troisième ouvrage, le meilleur du meilleur.

On lira, avec le même tremblement de cœur qu'il les a écrites, les pages consacrées par Jean-Noël Gurgand à sa mère, un tiers du volume environ, la pudeur même. « *Au bout de chaque mot, de chaque geste, nous nous cognons au vide... Je crois bien que nous allons tourner longtemps autour de ma mère présente-absente...* »

G. G. A.

★ *L'Histoire de Charles Brunet*, de Marguerite et Jean-Noël Gurgand. Ed. Mazarine, 200 p., 59 F.

histoire littéraire

QUAND ZOLA SE FAISAIT INTERVIEWER

L'interview des écrivains n'est pas toujours une bonne affaire pour la littérature. Il y faut de la délicatesse, de l'humour et la connaissance des œuvres concernées. L'inventeur du genre avait toutes ce qualités. En créant l'interview littéraire — pour *l'Echo de Paris*, en 1891, — le journaliste Jules Huret suscita un nouveau genre et une autre forme de critique. Ses interviews dépassent l'instant. Nous entendons Zola : « *Mes livres se vendent mieux que jamais* » ; Huysmans constatant qu'après Balzac, Flaubert, Hugo, « *il n'y a plus qu'à s'asseoir* » ; Maupassant : « *Je vous en prie, ne me parlez pas de littérature* »... tant d'autres, de Verlaine à Mallarmé, de Renan à Barrès, tour à tour caustiques, coquets, sincères, pris au piège des questions et écrivant malgré eux une page d'histoire de la littérature.

Daniel Grojnowski, le préfacier de ce recueil aussi instructif que savoureux, rappelle que le *Larousse*, en relevant ce mot nouveau d'interview, faisait cette sorte de commentaire : l'écrivain ne résiste guère au plaisir de voir « *son nom et ses faits et gestes imprimés dans un journal* ». Quand cette petite vanité d'auteur est provoquée par un Jules Huret, quel bonheur pour le lecteur. Il sait si bien profiter du nombrilisme pour entraîner l'interviewé du particulier au général. Et quand ces « vaniteux » s'appellent Mirbeau, France, Moréas, Maeterlinck... Ils sont soixante-quatre. Ne manquez pas le rendez-vous.

PIERRE-ROBERT LECLERCQ.

★ *L'Enquête sur l'évolution littéraire*, de Jules Huret. Editions Thot, 380 pages. 59 F.

histoire

LA BELLE AVENTURE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

Chambon-sur-Lignon c'est ce petit village situé sur les contreforts du Massif Central dont les habitants — en majorité protestants — sauvèrent, durant la dernière guerre, quelque cinq mille juifs pourchassés par l'occupant.

Fils du pasteur Marc Boegner, qui, de 1940 à 1944, fut l'un des plus courageux défenseurs des minorités *raciales persécutées par Vichy*, Philippe Boegner vient de ressusciter cet épisode à travers les souvenirs imaginaires d'un des israélites miraculés.

Romancé, le récit respecte pourtant dans les grandes lignes la vérité historique. Fruit d'une minutieuse enquête sur le terrain, il fait notamment revivre des personnages réels, artisans de cette victoire sur le mal : les pasteurs André Trocmé et Laurent Théis, Mme André Philip, femme de l'ancien ministre socialiste, sans oublier de modestes propriétaires de pensions de famille qui, au risque de leur vie, dissimulèrent sous leur toit de jeunes juifs recherchés.

Au-delà de cette aventure, l'ouvrage constitue aussi un bon document sur une petite communauté protestante opposée, depuis des siècles, au « désordre établi ».

ERIC ROUSSEL.

★ *Ici on a aimé les juifs*, de Philippe Boegner, Lattès, 216 pages, 55 F.

lettres étrangères

La passion imaginaire de Goethe et de Bettina

BETTINA VON ARNIM ? Si le nom dit quelque chose, on répond *Correspondance de Goethe avec une enfant*. Mais Bettina, c'est le romantisme allemand en miniature. Marchant, courant, parlant, persuadant, elle n'a pas cessé, sa vie durant, de découvrir. De se passionner. Passion pour son frère, Clemens *Brentano, autre errant sans trêve* ni repos. Pour son mari, le poète Achim von Arnim. Elle tient salon, est l'intime des frères Grimm, connaît toutes les Allemagne.

En 1831, Achim meurt. Elle est désespérée. A Berlin, l'épidémie de choléra éclate, dont mourra Hegel, et Bettina découvre l'horreur de la misère qu'elle n'oubliera plus : elle donne — dans *Ce livre appartient au roi* — des conseils au souverain, qu'elle avait connu dauphin, et qui n'en demande pas tant ; son *Livre des pauvres* décrit la situation des classes laborieuses en Allemagne, qui ne le cède en rien à celles d'Angleterre. Elle rencontre le jeune Karl Marx et son *épouse Jenny. Sexagénaire*, ayant perdu son fils préféré, elle se lancera dans le combat des peuples en 1848, enflammée pour la Pologne, éblouie par Pétöfi, le *« poète-soleil » de Hongrie... Elle* s'éprend — chastement mais fougueusement — de jeunes princes et de Franz Liszt.

Pourtant, si elle s'édite à compte d'auteur, et s'y ruine, sa gloire littéraire a commencé par cette *Correspondance de Goethe*, que tous — sauf Clemens, le frère bien-aimé — ont crue authentique. Or...

Bettina n'est plus une enfant quand elle rencontre le maître : elle a vingt-deux ans, lui cinquante-huit. Elle écrit à Clemens, le soir même : *« Il vint à ma rencontre ; dès le premier instant il m'embrassa sur le front et me traita comme une joie longtemps espérée, qui apparaît enfin... »*

Le rêve romantique

Ce jour-là, l'Olympien note juste dans son journal : *« Mam'selle Brentano. »* Elle lui écrit : *« Sans toi, je serais peut-être devenue aussi triste qu'un aveugle-né qui n'a aucune idée des lumières du ciel. »* Lui, répond peu, et plutôt sec, ce qui ne trouble pas *ce rêve*, cette passion imaginaire. La première rencontre date de 1807... Bettina a conquis la mère de Goethe ; pourtant, lui, elle le revoit très peu. Quand, en 1811, elle épouse Achim von Arnim, le meilleur ami de son frère, elle lui dit qu'elle est contrainte par son destin d'aimer, à la fois, Goethe et lui. La même année survient sa brouille avec le grand homme, dont l'épouse ne supportait pas Mam'selle Brentano, même mariée. Aucun effort ne les réconciliera. Elle le reverra, à Weimar, en 1824 ; il a soixante-quinze ans et elle a quatre enfants... Rien, ou presque, ne s'est vraiment « passé ».

Les faits nus et glacés n'empêchent pas Bettina de brûler. Ni de rester convaincue qu'elle inspira *les Affinités électives*.

Elle a « manipulé » les lettres ? Sans doute. Elle a joué avec les dates ? C'est incontestable. Goethe resta tiède ? C'est probable... Mais qu'importe, au fond ?

Errant et discourant, pleurant et riant, Bettina von Arnim ne fut qu'amour. Elle danse à jamais sur le fil brillant qui sépare le rêve romantique et la lutte des classes et garde son équilibre d'intrépide funambule.

La biographie d'Ingeborg Drewitz offre une chronologie précieuse, mais, hélas ! n'opère pas la synthèse. A nous, lecteur, de ressusciter, à partir de ces éléments passionnants, Bettina telle qu'elle a brillé et brûlé.

DOMINIQUE DESANTI.

★ **BETTINA VON ARNIM, ROMANTISME, REVOLUTION, UTOPIE, de Ingeborg Drewitz. Traduit de l'allemand par Brigitte Lyr, Denoël, 310 pages, 128 F.**

Amours d'automne

● ***Singer, peintre des sentiments.***

UN recueil de dix-sept nouvelles du prix Nobel de littérature 1978 vient s'ajouter à son œuvre déjà connue par le public français.

Nous y retrouvons les thèmes que Singer affectionne : l'amour profane qui l'emporte souvent sur l'amour sacré ; la nostalgie d'un monde qui n'est plus, celui des juifs vivant jadis en Pologne ; la ténacité des rescapés qui tentent d'y maintenir sinon les coutumes du moins leur souvenir lancinant.

Rabbins, papillotes au vent, doctes professeurs entourés de leurs disciples et de femmes passionnées, écrivains avec plus ou moins de talent, semblent flotter à la lisière mouvante entre le songe et la réalité. Nous y rencontrons aussi ces éternels exilés, proches et différents à la fois, de ceux décrits par Nabokov. Mais, perdus dans la moiteur tropicale du Brésil ou de la Floride, égarés sur les plages d'Israël ou dans les villes géantes d'outre-Atlantique, les personnages de Singer ont tous quelque chose de commun : un attachement farouche aux choses de la vie, surtout quand elle prend son chemin déclinant. Cet attachement s'affirme et s'exprime par l'amour.

Déjà, dans un volume antérieur de *récits (1)*, Singer décrivait avec pertinence la puissance de ce sentiment. Dans le recueil d'aujourd'hui, son investigation va plus loin, jusqu'aux parages où Eros côtoie Thanatos. Dans *Une nuit au Brésil*, nous rencontrons Léna venue de Pologne à Rio en compagnie de son amant, un écrivain raté. Amoureuse infatigable, elle se croit habitée par un démon. En fait, elle était malade d'un cancer. Dans *Deux*, le lecteur assiste à une liaison « contre nature » entre deux talmudistes. Le mariage avait été pour chacun un échec. L'histoire finit mal quand, vers la fin de leur vie, l'un d'eux retrouve son goût pour le sexe opposé.

Bien sûr, ces récits ne sont pas tous tristes et désespérés. Dans *le Dépôt au coffre*, un vieux professeur échoué à New-York retrouve la chaleur et le goût de la vie grâce à une admiratrice inconnue. Et comme elle est drôle l'histoire de ce vieux rabbin qui n'ose pas accepter l'amour d'une jeune et belle cousine, renoncement où la sagesse l'emporte sur les regrets et la nostalgie *(Le gamin connaît la vérité)*.

« Folkloriques », les personnages de Singer ? Par le biais de leur particularisme, par la qualité d'une écriture au rythme endiablé — qui fait penser aux danses hassidiques, — il nous fait découvrir des vérités profondes, parfois douloureuses, qui sont celles des hommes et des femmes d'ici et d'ailleurs.

EDGAR REICHMANN.

★ **AMOUR TARDIF, d'Isaac Bashevis Singer, nouvelles traduites de l'anglais par Paul Giniewski, « Nouveau *cabinet cosmopolite* », Stock. 289 pages.**

(1) *Passions*. Stock.

La mémoire coupable

« Les sources d'un écrivain, ce sont ses hontes », écrit Cioran. Faut-il voir dans *A demain*, la transposition romanesque *d'une faute morale* que William Maxwell ne se serait jamais pardonnée ? Ou bien une pure construction imaginaire, organisée autour du meurtre et du remords ?

A Lincoln (Illinois), vers les années 20, un crime a été commis dans une ferme : Lloyd Wilson, amant de la femme de Clarence Smith, est tué par ce dernier, qui lui tranche ensuite l'oreille et se donne la mort. Quelque temps plus tard, le narrateur, camarade de jeu de Setus, fils de Clarence, le rencontre et passe son chemin sans mot dire. Cinquante ans après, obsédé par cette « faute », il compose ce récit comme *« une façon détournée et dérisoire de faire amende honorable »*.

William Maxwell agence l'enquête criminelle et la confession personnelle en faisant surgir les milieux et les motifs comme une sorte de magicien à l'exemplaire discrétion. Le style accomplit le travail de deuil nécessaire à la *survie* .

Ce beau et bref roman sur la culpabilité et la mémoire, réalise, tout au long du texte, le programme que Hemingway fixe à l'artiste dans *Paris est une fête* : *« Ce qu'il faut c'est écrire une seule phrase vraie »*.

SERGE KOSTER.

★ **A DEMAIN, de William Maxwell. Traduit de l'américain par Françoise Cartano. Flammarion, 158 p. 48 F.**

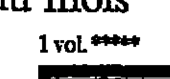
les grands succès du monde sont publiés dans LE LIVRE de POCHE

Nouveautés du mois

1 vol. ******



Ces mémoires éclairent la personnalité d'une femme qui est allée jusqu'au bout d'elle-même et qui n'a jamais cessé de se battre contre une morale étriquée, contre l'injustice et contre la maladie.


1 vol. *****

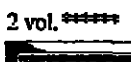


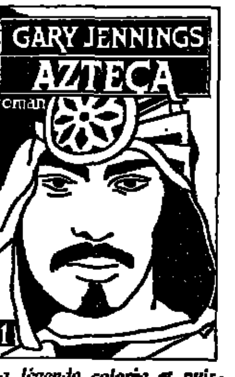
Un manque total de scrupules, des lasers, des ordinateurs portatifs... sont les atouts de l'étrange commando parachuté au cœur de la jungle pour conquérir la suprématie technologique mondiale.


2 vol. ****



Une ville italienne grouillante de personnages inoubliables, dans les années 80. Des collusions entre Mafia, Police, Fiat, gens de lettres, terroristes, drogués... Un roman pétillant d'humour.


2 vol. ******



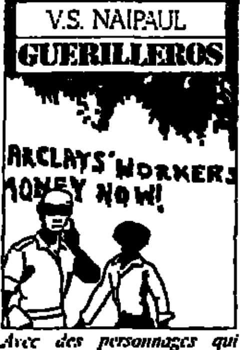
La légende colorée et puissante d'une civilisation qui s'épanouit pendant des siècles dans un isolement splendide. Un grand roman historique, riche de la beauté et de la violence et du Mexique ancien.

1 vol. ****



L'ordinateur Fozzy découvre sept enfants-génies. Ensemble, ils acquièrent un pouvoir illimité de destruction... Un roman policier, un roman d'amour et de science-fiction, rempli de suspense et d'humour.

1 vol. ****



Avec des personnages qui s'imposent par leur authenticité brutale, ce roman nous fait vivre la situation tragique d'une île des Caraïbes aux lendemains de la déclaration d'indépendance.

1 vol.*



Suite et fin des textes érotiques commencés dans VENUS EROTICA. Ecrits sur commande en 1940, longtemps ils furent mis en sommeil et sont particulièrement révélateurs du talent romanesque d'Anaïs Nin.

1 vol. ***



Rhada s'enfuit un jour de sa tribu sur Noir, le cheval qu'elle a volé pour courir le monde à la rencontre de la vie. A sa suite, c'est la jeunesse qui faufile son parcours et la femme son combat.

1 vol. ******



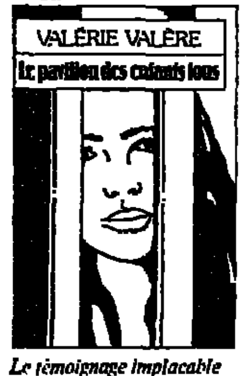
La Justice entre les extrêmes. *Plan de l'ouvrage : I. Le mal judiciaire - II. Justice pour les justiciables - III. Justice pour la justice - IV. Prévenir la violence - V. Réprimer la violence - VI. La peine capitale.*

2 vol. ***



Au cours de la croisière musicale du NARCISSUS, des hommes et des femmes glissent dans une aventure âpre, pleine de passion, de rire et de haine, de désirs déçus et de tendresse comblée.

1 vol. **



Le témoignage implacable d'une enfant sur le monde des adultes. J'y ai passé deux nuits blanches... Et puis on veut savoir, si elle s'en sort, ou plutôt dans quel état.
Ch. Rochefort - "Le Monde".

1 vol. **



Il y a trois ans qu'il est détenu dans l'île. Et puis, le laissez-passer est venu. Dans une cellule, les voici face à face, lui l'homme brisé, elle qui veut croire en la vie.

1 vol. **



Il ne semble pas qu'il y ait eu lutte et son visage ne reflète ni l'horreur, ni la peur... Quel est le mobile de ce crime sauvage, l'argent ou la haine, cette autre face de l'amour ?

1 vol. ****



New York à la veille de Noël. Une jeune femme marche, serrant son fils dans ses bras. Soudain le petit garçon est arraché des bras de sa mère : c'est le kidnapping et le début d'une quête poignante.

1 vol. ****



Hitler, de son bunker, donne l'ordre d'assassiner Goering. Un commando de renégats qui viennent du SS British Corps foncent alors vers Radstad. Un roman fondé sur des faits authentiques.

*10 F | **13,50 F | ***15,50 F | ****17,50 F | *****19,50 F | ******21,50 F

LE LIVRE DE POCHE BIBLIO : Yasunari Kawabata, "Les belles endormies" ; Julien Green, "Sud"

Knut Hamsun et les blessures du destin

● ***Un romancier qui n'aimait pas ses personnages.***

LORSQUE Knut Hamsun publie *Femmes à la fontaine*, en 1920, il est alors au faîte de la gloire. Le prix Nobel vient de lui être décerné, qui couronne une œuvre profondément marquée par le scepticisme et l'influence de Dostoïevski et de Nietzsche. Le romancier norvégien est un terrien : il croit davantage en la nature qu'en l'homme. Jeune homme, il sera anarchiste ; vieillard, il fera acte d'allégeance au nazisme (1). On pourrait dire de lui que c'est un rousseauiste qui a mal tourné.

L'action de *Femmes à la fontaine* se déroule dans une petite ville côtière. Une dizaine de personnages font — ou subissent — la pluie et le beau temps au sein de cette communauté. Il y a bien sûr les « notables » (le médecin, le receveur des postes, les commerçants), mais également des gens simples dont le principal représentant est Oliver, un ancien marin qui semble concrétiser à lui tout seul l'esprit du malheur.

Blessé à la suite d'une chute sur un navire, il doit subir une amputation de la jambe. Sa fiancée, Petra, après maintes hésitations, décide de l'épouser. Elle donnera naissance à quatre enfants, mais il n'en sera pas le père. Après une longue période d'inactivité, il trouve un travail qu'il perdra par la suite. C'est beaucoup pour un seul homme ! Cependant Olivier ne sera pas le seul à endurer ces « *blessures du destin* ». Le receveur deviendra fou après avoir reconnu son fils parmi les cambrioleurs qui dévaliseront le bureau de poste. Un autre infirme, Claus, périra quant à lui écrasé sous des tonneaux d'huile.

Ce n'est pas tout : Hamsun, en effet, noircit encore davantage le tableau, lorsqu'il rapporte tous les méfaits des habitants de ce petit port, toutes leurs mesquineries. Les femmes à la fontaine jouent le rôle de la *vox populi* qui fait circuler commérages et rumeurs. On peut dire que l'écrivain norvégien fait cher payer à ses personnages leur droit à l'existence. Il les ridiculise constamment, les maltraite. Sa cible privilégiée, c'est la suffisance de ses « héros », leur prétention à la supériorité. Qu'ils parlent de culture, de progrès ou de pouvoir — toutes valeurs qui ont un sens nouveau dans une Norvège bousculée par le vingtième siècle, — toujours Hamsun les prend à contre-pied. Leur grand crime, c'est d'oublier qu'ils vivent dans un « *monde d'apparences* », futile en regard de l'immense univers.

Avec *Femmes à la fontaine*, le romancier abandonne le psychologique au profit d'un récit de situation. Seul le style n'a pas changé qui cultive l'ellipse et les formulations fulgurantes empreintes d'un lyrisme retenu. Knut Hamsun, ce vagabond sauvage, n'aimait ni les hommes ni leur société. Il préférait la vie du monde, celui où *« il se passe de petites et de grandes choses, une dent qui tombe, un homme qui sort des rangs, un moineau qui tombe à terre. »*

BERNARD GENIÈS.

★ **FEMMES A LA FONTAINE, de Knut Hamsun. Traduit du norvégien par Régis Boyer. Calman-Lévy, 348 pages, 79 F.**

(1) Cf. *le Monde* du 22 mai 1981.



enquête

Tenez-vous un journal intime ?

Julien Gracq : « L'envie ne m'en est jamais venue »

Je note souvent des réflexions sur mes lectures, sur l'exercice de la littérature, des souvenirs de voyages, de rencontres, etc. J'ai publié deux ou trois livres qui sont faits de notes de ce genre. Je ne tiens pas de journal, au sens où tout journal, comme il me semble, doit entretenir un lien étroit et immédiat avec les événements de la vie quotidienne.

Pourquoi ? Je ne sais. Tout simplement l'envie ne m'en est jamais venue : raison pour moi suffisante.

Marguerite Yourcenar : « Pour ne pas perdre pied dans cette eau qui coule »

Oui, je tiens un journal, mais de façon très intermittente, parfois avec des intervalles de vingt ans. Il n'y est pas question de mon œuvre.

Comme tout le monde, j'y mets des dates, des noms de lieux ou de personnes, parfois des échos d'un incident ou d'un événement, qui me concerne ou non, de conversations, de rencontres, des grandes ou petites émotions du moment ; je le fais — c'est, je crois, la raison la plus fréquente — pour ne pas perdre tout à fait pied dans « cette eau qui coule », *pour ne pas risquer de déformer après coup, ou simplement d'oublier.*

Comme presque tout le monde aussi, à ce qu'il me semble, je consigne tout cela, quand je le fais, de la façon la plus elliptique, quasi sténographique. Ces textes ne sont absolument pas faits pour être publiés ; toute sincérité s'évanouirait si on croyait qu'ils pourraient l'être, et ils ne signifieraient presque rien livrés sans commentaire au lecteur.

L'écriture en liberté

(Suite de la page 13.)

Certains lecteurs reprochent aux journaux leur monotonie, reflet de la monotonie même des jours. Le journal peut être le lieu de l'indécision qu'il relate et qu'il prolonge : Constant se demande sans fin quand il se décidera à rompre avec Germaine de Staël ; et Amiel se répète — sans succès — qu'il doit se marier. Mais peut-être ne faut-il pas s'en agacer. Le journal est un genre à part qui attend du lecteur un regard différent. Ce lecteur pour qui on n'écrivait pas, au départ, il doit se soumettre à une certaine ascèse.

Il ne faut pas vouloir lire un journal de façon continue comme on lit un roman, ni lui appliquer les mêmes critères esthétiques ; le lecteur, admis un peu par effraction dans l'intimité du « diariste », doit accepter ces redites, se laisser prendre par le caractère incantatoire de ce type d'écriture, comme par une psalmodie ou par le tournoiement sans fin des derviches.

Une fois qu'il aura accepté cette relative ascèse — qui n'est sensible d'ailleurs qu'à la lecture de volumes entiers de journaux intimes, — il pénétrera dans un univers passionnant d'écriture libérée, — et d'abord partiellement libérée de lui, lecteur. Précisément parce que le « diariste » refuse toute règle, sinon celle d'écrire régulièrement et de dater son écrit, le journal est le genre littéraire le plus libre qui soit. Il est à la fois reportage, poème (comme chez Maurice de Guérin), ébauche romanesque, méditation philosophique. Il a proliféré dans notre littérature à partir du moment où le romantisme a ébranlé les définitions des genres littéraires. Ainsi, dans le journal intime, le lecteur trouve tout.

Il faudrait évoquer ici les journaux *de prisonniers* : celui d'Anne Frank, celui que Sartre, nous dit Simone de Beauvoir, avait commencé en captivité. Même si le « diariste » n'est pas enfermé, il a souvent tendance à se considérer comme captif de sa famille, de son entourage, de son époque : le journal est sa revanche, sa libération. On peut tout dire — ou presque — dans le journal. Bien sûr, il y a toujours une certaine autocensure au moment de la rédaction ; il y a aussi des « diaristes » qui se relisent et se corrigent (ils subvertissent alors, me semble-t-il, les règles du jeu).

Néanmoins, dans le journal s'interrompent — s'interrompaient hier — autant les impératifs de « bienséance » que les règles esthétiques, et le journal est, en définitive — du moins dans ses accomplissements extrêmes, — l'écriture en liberté, l'écriture folle, l'écriture qui ne s'arrête pas et ne se soumet à rien. Finalement, l'écriture à l'état brut — ou à l'état pur.

BÉATRICE DIDIER.

« Mon abécédaire »

(Suite de la page 13.)

BONHEUR

Ce qui m'a été dévolu, je l'ai rapidement trouvé révolu. La félicité continue, c'est une fable : dans ce monde comme dans l'autre. Je tiens à ma formule : on n'est jamais heureux qu'au petit bonheur.

CORPS

Seul bien m'appartenant en propre. Encore a-t-il été fabriqué par d'autres (que je n'aurais pas choisis) et n'est-ce qu'un usufruit.

MAISONS

Je suis un sédentaire ambulant comme le crabe enfermé dans sa carapace et qui, de temps en temps, la renouvelle. Il en est des murs comme des bras : si vous y avez chaud, s'éteint en vous le goût de l'exil. Mais reste un autre vice : celui de la réfection, qui, menée à bien, vous laisse comme un avocat sans cause, un romancier sans sujet. L'infarctus ayant contraint le manuel que je suis à quitter par prudence *le Grand Courtoiseau* pour *la Bardinière*, je n'ai théoriquement, dans cette ville neuve, rien à faire. Mais je vais planter quelques arbres. Ajouter une serre. Et, réflexion faite, prolonger l'aile droite...

PERSONNE

En mes frontières de peau, je me crois souverain. Etonnons-nous pourtant. Je suis, mais depuis quand sais-je que je suis ? Mes premiers souvenirs (chute à quatre ans dans la rivière, paracenthèse, baiser barbu du soldat de Verdun...) sont fugitifs, discontinus, comme si j'avais hésité à exister. Je suis. Mais suis-je vraiment permanent ? Dans mon sommeil ? Dans mes pannes (pas d'évanouissement, quelques ivresses, cinq anesthésies, une amnésie provisoire) ? Je suis. Mais où suis-je ? Mal situé, je n'habite ni mon dos ni *mon ventre (où j'enfourne ce qui* me fait vivre), ni mes bras ni mes jambes (remplaçables par des prothèses). Menton, yeux, nez, oreilles sont encore des appendices. Je me suppose logé dans ma tête. Mais une tête peut se vider, comme celle du « soldat inconnu vivant » de Rodez. Ce cas-limite en dit long sur les rapports de la personne et de la mémoire, de ce contenant dont répond un contenu. Paradoxe ! Mon donné, mon acquis, se conditionnent l'un l'autre. Je n'ai eu d'intelligence qu'à la condition de faire fonctionner mon cerveau : ce curieux ordinateur que l'opérateur, ignorant son montage, doit utiliser pour lui permettre d'ouvrir de nouveaux circuits.

Je suis. Unique, paraît-il. Mais je ne le suis vraiment devenu qu'en accumulant un connu, un vécu, un senti portant sur des milliards de possibles. Plus j'acquiers, plus j'intègre. Plus je suis pluriel, plus je deviens singulier !

Je suis : fédération d'organes, *eux-mêmes fédérations de cellules*. Peu d'éléments me sont assujettis, la plupart restant sous le contrôle d'interactions obscures. Je suis un et foule. Des générations d'êtres secondaires se succèdent en moi et Je, l'ensemble subit une kyrielle de changements, chaque année plus évidente, comme l'atteste l'album de photos qui, du gosse au septuagénaire, prétend me représenter, moi, la même personne, incapable de jamais demeurer identique.

SIGNALISATION

Qui a un peu voyagé — et c'est mon cas — doit constater que dans huit pays sur dix le piéton est moins exposé que le penseur. C'est au carrefour des idées que clignent les feux réglementaires : rouge de honte et vert de peur.

TUMEURS

Belle défense immunitaire ! Je ne connais pas un seul cas de cancer dans ma famille, pourtant fort nombreuse. Ce sont les tumeurs affectives dont s'exerce sur nous la malignité.

VANITÉ

A quoi bon ? Inexorablement, 1 × 1 = 1.

WAGON

Oh ! les trains qui roulent dans la nuit. Le nez sur la vitre, passager d'une sorte de Transinfini, vous apercevez des lumières brèves, fuyantes, emportées vers l'arrière comme vous l'êtes vers l'avant : chacune d'elles signale un vivant, dont vous ne savez rien et qui ne sait rien de vous. C'est l'occasion la plus forte que nous ayons d'éprouver la brièveté du présent qui, poteau sur poteau, avale de l'avenir immédiatement enfoui dans le passé. C'est aussi, pour l'écrivain, l'aspect le plus vif de la partie à gagner : atteindre ces inconnus, ces points lumineux qui, vers l'horizon, se confondent avec les plus basses étoiles.

ZYGOTE

Nous avons tous commencé par ça : ce rien, ce tout, la première cellule de la fécondation. Assez loin de mon A, proche de mon Z, je m'interroge. Plus amusé qu'amer. Cinq lignes, peut-être provisoires, dans *le Petit Larousse*, il n'y a pas de quoi pavoiser. J'aurais aimé être biologiste Mais la question : « *Qu'aurais-je pu être d'autre ?* » n'a aucun sens. Fatalement *moa*, pour parler clown, j'achève mon tour de piste...

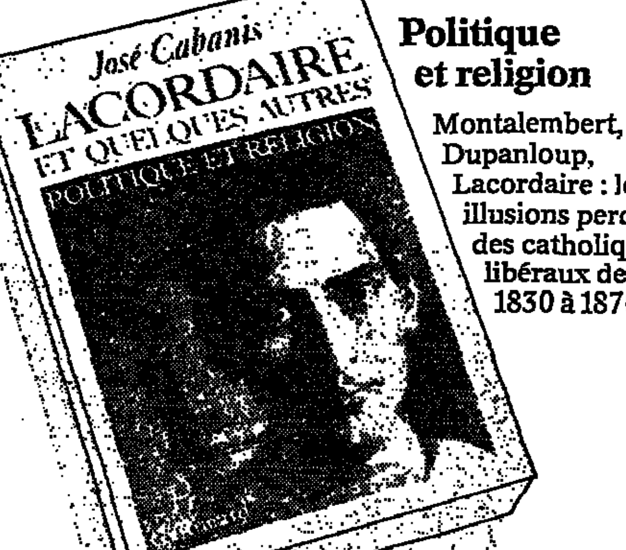
Et pourtant, Seigneur (en qui je ne crois pas), pour l'arc-en-ciel de votre botanique, pour le solfège de vos oiseaux, pour l'épaisse tiédeur des forêts de septembre, pour leurs mousses où m'étendre avec Elle (ce pronom me restant plus précieux qu'un prénom), pour être le témoin d'un autre siècle où la justice (soyons naïfs) se fasse comme l'amour, pour vivre une autre expérience d'homme (une, c'est trop peu), pour m'assurer *que ce monde étonnant ne se* détruira pas lui-même, pour ricocher de vie en vie (je ne vous demande pas le ciel) comme le croient les hindous... Oui ! En un autre pays, en une autre époque, noir, jaune, blanc, avec quelques défauts, s'il le faut, mais pas trop moche quand même, refaites-moi zygote ! On efface et je recommence.

HERVÉ BAZIN.



★ *Dessin de CAGNAT.*





culture

FESTIVALS

« DES RHÉTORIQUES AUX LUMIÈRES » A SAINTES

Regards sur le romantisme

Rien n'est plus haïssable, pour un amateur de musique ancienne, que celle du dix-neuvième siècle. Il a pour elle des qualificatifs qui rappellent curieusement ceux dont la critique se servait jadis pour parler de Beethoven, de Schumann ou de Berlioz. Il était donc assez piquant d'aller observer l'effet que produiraient les quelques petites pages de Weber que Jean-Claude Malgoire avait inscrites à la fin du concert inaugural du Festival de Saintes, le 3 juillet.

Le succès a été considérable, autant le dire tout de suite, et cependant il s'agissait là de quelques œuvrettes de circonstance pour instruments à vent, fort peu représentatives du génie si captivant de l'auteur d'*Euryanthe* et d'*Obéron* ; d'autre part, l'acoustique de l'abbayeaux Dames ne favorisait guère l'équilibre des timbres ; enfin, le concertino pour hautbois ajouté au programme avait dû être monté un peu hâtivement. L'explication de cet enthousiasme un peu suspect dans son unanimité — car seuls les auditeurs sans préjugés pouvaient y prendre un plaisir sans mélange — est venue en écoutant une de ces discussions passionnées et fugitives comme il en fleurit à la sortie de certains concerts. « *On dira ce qu'on voudra,* déclarait un mélomane enchanté, *Malgoire, c'est tout de même quelqu'un ! C'est inouï comme il a su décortiquer et alléger cette musique du dix-neuvième, lourde et pompeuse.* »

Les préjugés ont la vie, dure car, en règle générale, lorsqu'une œuvre supposée médiocre produit un bon effet, on loue toujours l'interprète, on parle de miracle alors qu'il ne s'agit que de perspicacité et du renoncement à certaines habitudes absurdes. Quoi qu'il en soit, l'ouverture de ce onzième Festival, intitulé « Des rhétoriques aux Lumières », sur la musique du début du dix-neuvième siècle, pourrait bien faire sauter quelques cloisonnements arbitraires. Cette ouverture était d'ailleurs naturelle puisque les compositeurs qui se sont illustrés dans la seconde moitié du dix-huitième siècle et ont forgé cette esthétique des Lumières, celle que l'on nomme classique, en musique, par opposition à la période baroque qui s'achève alors, ont continué à écrire au début du dix-neuvième siècle, assurant la transmission d'une tradition où les romantiques puiseront plus qu'on ne croit.

Lorsqu'on adopte ce point de vue, des compositeurs comme Danzi, Hummel, Reichardt, Zelter, acquièrent un relief particulier, de même que les fils de Bach; précurseurs de Mozart, de Haydn et de Beethoven, apparaissent autrement que comme les rejetons médiocres d'un père illustre. Le programme de ce festival, qui s'achèvera le 13 juillet avec la messe *In tempore belli* de Haydn, par l'orchestre et l'ensemble vocal de la Chapelle royale et le Collegium vocale de Gand, placés sous la direction de Philippe Herreweghe, est vaste, comme on voit. Les vedettes virtuoses de la musique ancienne y alternent avec des artistes moins connus ou représentant diverses tendances. Il était révélateur que Jean-Claude Malgoire, dont certaines options sont discutées, ait été invité pour l'ouverture et soit venu précisément avec un ensemble de musiciens jouant sur des instruments modernes.

Un festival sans exclusive donc, continuant la ligne définie par son fondateur, et si Philippe Herreweghe, qui lui succède, modifie quelque peu l'orientation de l'académie d'été, c'est pour s'adapter aux réalités actuelles. « *La pratique de la musique ancienne,* dit-il, *n'est plus ce qu'elle était il y a peu de temps encore, quand l'amateurisme souvent éclairé se mêlait au professionnalisme naissant. C'est pourquoi le CIRMAR (Centre international de recherches musicales et d'animation régionale) aura désormais deux préoccupations pédagogiques bien distinctes. La formation des amateurs et des futurs professionnels se fera tout au long de l'année et sera axée sur la région même. La formation des chefs de chœur et des choristes amateurs aura toujours la priorité. Ainsi, la saison prochaine, les nombreux stages seront couronnés par le travail du Grand Chœur régional sous la conduite de Michel Corboz.*

» *L'académie d'été, en revanche, s'adressera uniquement à de jeunes professionnels qui seront conviés à venir pratiquer la musique de chambre et d'ensemble et qui pourront bénéficier des conseils d'éminents spécialistes. C'est une tradition à créer. Ces stages s'inscriront dans un cadre pédagogique cohérent que le CIMAR met en place avec le concours d'autres organismes. Le Festival sera de toute cette activité l'aboutissement, la vraie fête en musique, rayonnant sur toute la région grâce aux concerts décentralisés.* »

GÉRARD CONDÉ.

ROCK

TALKING HEADS AU PALAIS DES SPORTS

Les influences africaines

C'était une bonne idée, le Tom Tom Club en première partie des Talking Heads au Palais des sports. On restait en famille. D'autant qu'on ne s'attendait pas qu'il tienne aussi bien la scène. Au départ, le groupe était apparu comme un simple divertissement. David Byrne ayant mis les Talking Heads en congé pour approfondir ses explorations africaines et composer la musique d'un ballet (*The Catherine Wheel*), avec Twyla Tharp, tandis que Jerry Harrison enregistrait de son côté un album solo, Tina Weymouth et Chris Frantz avaient conjugué leur temps libre pour le plaisir d'un 45 tours. Puisqu'on en était à se faire plaisir, la bassiste entraîna ses deux sœurs dans l'aventure et glissa quelques textes en français pour flatter ses origines bretonnes (par sa mère). Un 33 tours a suivi. Et très vite un succès fulgurant. Plus encore que Talking Heads : deux titres au sommet des *charts* américains et des « tubes » joués dans les discothèques.

En une demi-heure, le Tom Tom Club a donné la mesure de son efficacité. Inespéré. Un groupe stimulant et stimulé, frais, original, plaisant à regarder, les trois sœurs en tête, remuantes, palpitantes, chantant avec malice des mélodies en forme de gimmicks, balancées par une fantastique machine à rythmes aux thèmes répétitifs qui forcent les mouvements et quipassent à la moulinette funk, rap, musique des îles, avec le même flamboiement.

Retrouvailles

Sur le moment on a bien cru que le Tom Tom Club allait faire la nique aux Talking Heads. D'ailleurs, pour tout dire, les Talking Heads, on les guettait au tournant. Les derniers concerts parisiens au Théâtre Mogador en 1980 n'avaient pas été exactement convaincants. Le groupe en faisait trop, ou plutôt pas assez, réduit à l'état de laboratoire au service d'un David Byrne qui se prenait un peu trop la tête entre les mains et qui découvrait les vertus de l'Afrique en compagnie de Brian Eno (le producteur), dont l'importance grandissante n'était pas du goût de tout le monde.

Tina Weymouth, dont la présence se faisait de plus en plus discrète, n'adhérait pas pleinement aux nouvelles options du groupe. C'est que, d'une certaine façon, il était ren train de perdre son identité en se dispersant. Augmenté de plusieurs musiciens, on ne retrouvait plus cette excentricité fantastique du noyau de base — David Byrne (guitare et chant), Tyna Weymouth (basse), Jerry Harrison (claviers et guitare), Chris Frantz (batterie), — ce rock urbain teinté d'un funk blanc et d'un feeling particulier, crispé, tendu, qui l'avait imposé comme le plus inventif des groupes de la scène new-yorkaise.

Chacun travaillant séparément, le groupe s'est retrouvé (dans tous les sens du terme) récemment en studio, sans Brian Eno, au terme de deux années marquées par la sortie d'un double album live qui, de 1977 à 1981, retrace assez bien son évolution. Le mercredi 7 juillet, pour le premier des deux concerts au Palais des sports, dans une formule à peine différente de celle de Mogador — les quatre plus les trois autres musiciens (guitare, claviers, percussions) et une chanteuse, — le groupe a pourtant repris toute sa dimension.

Ce qui passait à l'époque par une démarche intellectuelle est aujourd'hui senti, maîtrisé. Les Talking Heads ont eu le temps d'assimiler les influences africaines, de les intégrer à leur création en évitant l'exercice de style, l'exotisme forcé. A l'audace des compositions, à l'astuce de l'inspiration qui marquaient les débuts, répondent désormais non seulement une technique magistrale mais une puissance de vie, des émotions exacerbées, un plaisir de jouer, d'entrer dans la musique et de la construire en commun.

Ce n'est pas loin de la perfection. Cette musique — il suffit de les voir bouger sur scène — ils la possèdent totalement, en eux, au bout de leurs instruments. Une musique de contrastes, avec des mélodies pointues, tordues, en lignes brisées, des rythmes touffus, amples, qui avancent, inaltérables, et qui propulsent les morceaux, des cassures, des relances, des envolées vertigineuses et des descentes spectaculaires, des guitares trépidantes et des pulsions sauvages, des claviers fiévreux et une basse famélique, des moments de paroxysme intense. Mené par David Byrne, l'un des personnages les plus riches, les plus singuliers du rock, avec son jeu de scène désarticulé, impulsif, et sa voix comme il n'en existe pas d'autre, qui sursaute, qui cisaille les mélodies, Talking Heads est peut-être le groupe le plus cohérent, le plus complet qui soit aujourd'hui.

ALAIN WAIS.

★ Ce jeudi 8 juillet à 20 heures au Palais des sports ; le 10 juillet aux arènes de Béziers. Discographie chez W.E.A.

THÉATRE

« L'ALOUETTE » de Jean Anouilh

L'Alouette est la pièce la plus travaillée, la plus raisonneuse, de Jean Anouilh. Quelques figures historiques, Charles VII, Jeanne d'Arc, Pierre Cauchon, s'y mesurent en des duels dialectiques au cours desquels tout se passe commé si chaque protagoniste *n'était pas lui-même, mais* le porte-parole des manuels d'histoire, des cathéchismes divers de politique et de morale.

Cette masse de discussions, cette pâte épaisse de protestations patriotiques, religieuses, anticléricales, anarchistes, tout un mélange, Jean Anouilh y met un peu d'air par instants en faisant chauffer la bagarre ou en lançant des plaisanteries du genre : « *Il vaut mieux entendre ça que d'être sourd* », lorsque Jeanne d'Arc parle de ses voix.

Pour donner de la vie, de l'allant, à cette grande et pesante machine oratoire, sans doute faudrait-il de très beaux décors (l'ascendant du théâtre d'un Chéreau, d'un Lavaudant, *d'autres, repose à 80 % sur la* beauté du décor), et sûrement faudrait-il de grands acteurs habités, indisciplinés, dont la présence transcende les textes.

Seulement appliquée et honnête, l'actuelle reprise de *l'Alouettere* au Théâtre de la Madeleine attirera les amis fidèles d'Anouilh, qui, pour une raison ou une autre, se trouvent à Paris, ne se reposent pas dans leur villa de bord de mer ou leur maison de campagne.

MICHEL COURNOT.

★ Théâtre de la Madeleine, 20 h. 45.

★ Mise en scène et décors de Mario Franceschi. Avec Jean Desailly, Jean Davy, Odile Mallet, Michel Bertay, Jean-Marie Fertey, Yvan Varco, Henri *Deus, Jean Périmony. Anne-Marie* Philipe, souffrante, est remplacée par Claire Deluca dans le rôle de Jeanne d'Arc. D'ici quelques jours, les deux actrices joueront en alternance.

LE QUATUOR ALBAN-BERG A DIVONNE

L'ardeur

En arrivant à Divonne pour le Festival de musique, il faut d'abord faire un pèlerinage : dans le magnifique jardin de l'établissement balnéaire, sous d'immenses arbres centenaires, l'Hôtel du Parc, fermé et silencieux, renferme une présence inaltérable, celle de Gabriel Fauré qui, en 1924, écrivit ici, face au lac Léman, ses dernières pages de musique, le dernier mouvement de son *Quatuor à cordes*. Malade, usé, il retrouva, dans ce calme et cette lumière, la force de composer cette page légère (1), transparente, départ allègre, confiant, vers l'éternité, vers une autre vie à laquelle pourtant il ne croyait guère. Avec lui, Divonne est entrée une première fois dans l'histoire de la musique et nous ne pouvons penser à cette petite ville, qui a redonné un peu de paix à tant de cœurs meurtris par la vie, sans lui savoir gré de cette ultime envolée.

La seconde fois, c'est avec le Festival de musique de chambre qui, depuis vingt-huit ans, est organisé chaque été par le casino dans le petit théâtre Napoléon III, peuplé déjà de maintes ombres célèbres, où cette année sont revenus et reviendront Pierre Fournier, Henryk Szeryng, Nikita Magaloff, les orchestres de chambre de Bratislava et de Toulouse, Michel Portal, et de jeunes artistes tels que Michel Béroff, le Nouveau Trio Pasquier ou le Quatuor Fitzwilliam, de York, qui jouait précisémment le *Quatuor* de Fauré.

Le 5 juillet, c'était un autre ensemble, assez jeune et déjà célèbre, le Quatuor Alban-Berg, de Vienne. Imperméables, semble-t-il, à l'atmosphère lénifiante de Divonne et à la chaleur qui baignait le tout petit théâtre, ils ont confirmé l'alacrité et le caractère indomptable qui transparaissaient dans leurs enregistrements des *Quatuors* de Beethoven, chez EMI. Quelle ardeur chez ces extraordinaires techniciens aux sonorités éclatantes, qui se marient dans la plus claire et juste polyphonie, renchérissant les uns sur les autres de vigueur et d'enthousiasme !

Pourtant, ce démonisme beethovénien, parcouru d'électricité continuelle, convient assez peu à une œuvre aussi épanouie et subtile, aussi « autrichienne », que le *Quatuor en sol majeur* K. 387 de Mozart. Dans chaque coup d'archet, il y avait un peu d'outrance et de sécheresse, pas assez d'enjouement. Pourquoi traiter avec tant d'impatience ces mélodies pleines de douceur ? Le style final, qui file à perdre haleine en lançant ses flèches dans le ciel d'azur, convenait certes mieux à leur tempérament, mais dans le merveilleux *Quatuor américain* de Dvorak, tout de souplesse et d'enchantement, on devait encore déplorer les phrasés trop serrés, les rythmes sabrés, l'abus des contrastes et de la dynamique sonore, de musiciens ivres de leur talent, mais qui s'abreuvent rarement au lait de la tendresse humaine.

Parés de tels dons, on espère cependant qu'avec l'âge, la lumière, l'imagination poétique, la patience dans l'écoute, viendront parachever cette excellente formation qui a donné toute sa mesure dans le *Sixième Quatuor* de Bartok, cette œuvre si tragique et solitaire de 1939 où le musicien hongrois, l'oreille collée à sa terre natale, réinvente une musique décharnée, abrupte, aux mélodies d'une formidable intensité, aux rythmes saccadés, comme ceux de rudes paysans. L'âpreté, la richesse, le lyrisme arraché aux entrailles, du Quatuor Alban-Berg prenaient là tout leur sens, jusqu'à ce final où la grande polyphonie semble enfin atteindre à une sérénité beethovénienne durement conquise, comme la respiration de quatre êtres qui n'ont qu'une seule âme.

JACQUES LONCHAMPT.

(1) « *Le final doit avoir un caractère léger et plaisant* », disait Fauré quelques jours avant de mourir.

M. Jean-Claude Marrey est nommé inspecteur général des spectacles

M. Jean-Claude Marrey est nommé inspecteur général des spectacles au ministère de la culture.

[Né en 1928, M. Jean-Claude Marrey a été successivement secrétaire général du centre dramatique de l'Est (de 1954 à 1963), directeur de la Maison de la culture d'Amiens, du centre éducatif et culturel du Val-d'Yerres, et du centre d'animation culturelle de Mulhouse. A partir de 1976, il est chargé de mission au secrétariat d'État à la culture (qui devient ensuite ministère), jusqu'en février 1982, date à laquelle il est nommé secrétaire général du Fonds d'intervention culturelle (FIC).]

■ **Jon Vickers, qui n'avait pas pu assurer les quatre premières représentations de *Paillasse* à l'Opéra de Paris, reprend son rôle ce jeudi 8 juillet.**

CINÉMA

RENCONTRE FRANCO-ALLEMANDE

Vers une politique commune sans règle contraignante

C'est à une véritable première que M. Jack Lang, ministre de la culture, a convoqué le 6 juillet un certain nombre de personnalités de France et de la République fédérale d'Allemagne. Avant que ne commencent les travaux de la commission franco-allemande d'aide sélective à la production, M. Lang a analysé en détail les raisons d'une coopération en profondeur des deux cinématographies, qui devrait plus tard être étendue aux autres pays de la Communauté européenne. Le 17 septembre, une deuxième rencontre sur ces thèmes aura lieu, à Capri, à l'occasion de la conférence qui réunira les ministres européens de la culture.

S'adressant à un parterre choisi où, à côté de représentants officiels des deux pays, on reconnaissait du côté français Jeanne Moreau, Jacques Perrin, Costa-Gavras, Jacques Rouffio, Laurent Heynemann, Marcel Ophüls, du côté allemand Helma Sanders, Hans-Jurgen Syberberg, Werner Schroeter, Peter Fleischmann, Peter Lilienthal, M. Jack Lang a donné d'emblée le ton : « *Si nous ne prenons pas les moyens de nous organiser, nous risquons d'être submergés par des groupes multinationaux.* » Il est indispensable de créer un ensemble européen pour faire face aux industries nouvelles, de dire non à l'hégémonie d'une grande puissances. « *Nous avons décroché de nos cultures et de nos traditions.* »

Dans un exposé très serré, M. Jack Lang a tracé les grandes lignes d'une politique commune du cinéma. D'abord, ne pas accepter les décisions de la Commission européenne économique (C.E.E.) de Bruxelles qui, « *au nom d'une application étriquée du traité de Rome (...) met en cause les mécanismes d'aide au cinéma propres à chaque pays.* » On favoriserait les investissements multinationaux, donc non européens, au détriment de nos industries cinématographiques nationales : refusons qu'« *au nom de l'Europe on détruise l'Europe* ». Travaillons la main dans la main, sans nous imposer de règle contraignante.

M. Lang rappelle ensuite ce qui a déjà été fait. La République fédérale d'Allemagne distribue largement les films français, la France a réservé au jeune cinéma allemand l'« *accueil le plus immédiat, le plus enthousiaste* ». Une coopération accrue des deux cinématographies, la multiplication des coproductions peuvent faire tache d'huile sur le continent, aider à la création de cet « *espace européen* » souhaité par M. Mitterrand, d'« *un espace audiovisuel européen fort* », selon la formule du chancelier Schmidt. Aujourd'hui 4 millions de francs sont à la disposition des deux pays pour développer ces échanges.

Le ministre de la culture voudrait que les autorités interviennent avec plus de vigueur auprès de leurs télévisions respectives pour programmer un plus grand nombre de films de l'autre pays. En ce domaine, note le ministre, nous sommes plutôt en retard sur les chaînes allemandes qui ont montré en 1980 trente et un films français pour quatre films allemands chez nous. Il a fallu attendre la mort de Fassbinder pour qu'un de ses films soit montré sur notre écran. Les satellites, le câble sont déjà là : ne cédons pas au mirage technologie, ne nous laissons pas intoxiquer un peu plus. A propos des satellites, M. Lang rejette la perspective de chaînes commerciales : « *Ne sommes-nous pas assez pollués ? Diffusons en priorité des images publiques par un service public.* »

Enfin, M. Jack Lang souhaite la mise en place d'un mécanisme d'aide à la diffusion qui complètera l'aide aux coproductions, donnera des facilités pour le sous-titrage et le doublage des films, ainsi que pour le tirage des copies. En terminant son exposé, M. Jack Lang a souhaité, en matière de diffusion, voir « *mettre l'accent sur les réseaux de câbles plus que sur des antennes individuelles* », qui soumettraient passivement nos pays à des images venues de n'importe où.

Dans une courte intervention, Peter Lilienthal insista sur l'importance de la place à réserver aux films du tiers-monde, luttant à armes trop inégales avec les productions nationales. Dans une perspective pas radicalement différente, certains délégués allemands ont demandé que soit mieux défendu le film à petit budget. Helma Sanders a cité en exemple une chaîne de télévision qui lui avait permis de débuter en lui donnant carte blanche, avec très peu d'argent, pour réaliser en toute liberté le sujet de son choix. Mais tout le monde est tombé d'accord : la subvention de départ, 4 millions de francs, restait dérisoire.

LOUIS MARCORELLES.

CRÉATION D'UN PRIX RENÉ CLAIR EN ITALIE

Pour la première fois, cette année, dans le cadre de la fondation des prix David di Donatello, qui correspondent en Italie à nos césars, un prix René Clair a été décerné par un jury réunissant sous la présidence de Luigi Comencini six réalisateurs italiens.

Créé à l'initiative de Jean-Louis Rondi, *président des David di Donatello*, et destiné à honorer la mémoire du grand cinéaste français, ce prix sera attribué chaque année à « *une œuvre de qualité susceptible de recueillir l'approbation du grand public* ».

Treize films représentant treize pays participaient en 1982 à la compétition. Le jury a désigné deux lauréats *ex aequo* : *Das Boot Ist Voll*, du Suisse Marcus Imhoof, et *Pedon Merkki*, du Finlandais Pakkasvirta.

SPECTACLES

théâtre

Les salles subventionnées et municipales

Opéra (742-57-50), 19 h 30 : Il Tabarro, I. Pagliacci.
Comédie-Française (296-10-20), 20 h 30 : Dom Juan.

Les autres salles

Astelle-Théâtre (202-34-31), 20 h 30 : les Bonnes.
Atelier (606-49-24), 21 h : le Nombril.
Cartoucherie, Épée de Bois (808-39-74), 21 h : L'homme masse.
Comédie de Paris (281-00-11), 20 h 30 : les *Amours de Jacques le Fataliste* ; 22 h : Virage.
Espace-Gaîté (327-95-94), 22 h : la Forêt des bienfaits.
Espace Marais (271-10-19), 22 h 30 : la Tour mystérieuse ; le Philosophe soi-disant.
Fontaine (874-74-40), 20 h 30 : Si jamais je te pince, j'invite le colonel.
Galerie 55 (326-63-51), 20 h 30 ; Entertaining M. Sloane.
Huchette (326-38-99), 20 h 15 : la Cantatrice chauve ; 21 h 30 : la Leçon.
Lucernaire (544-57-34). Théâtre Noir, 18 h 30 : l'Île des esclaves ; 20 h 15 : Sylvie Joly ; 22 h 15 : le Cratère de Chicago ; le Sang des fleurs. – Théâtre Rouge, 18 h 30 : Eon ; 20 h 30 : Tchoufa ; 22 h 15 : Gustave Parking. – Petite salle, 18 h 30 : Parlons français ; 21 h : le Fétichiste ; 22 h 15 : Dialogues de sourdes.
Madeleine (265-07-09). 20 h 45 : l'Alouette.
Marie Stuart (508-17-80), 21 h : Architruc.
Mathurins (265-90-00), 21 h : Emballage perdu.
Michel (265-35-02), 21 h 15 : On dînera au lit.
Montparnasse (320-89-90), 21 h : la Cagnotte.
Œuvre (874-42-52), 20 h 45 : Qui a peur de Virginia Woolf ?
Palais-Royal (297-59-81), 20 h 45 : Pauvre France !
Potinière (261-44-16), 20 h 30 : Une fille drôlement gonflée.
TAI-Théâtre d'essai (278-10-79), 22 h : l'Écume des jours.
Théâtre d'Edgar (322-11-02), 20 h 30 : les Babas-cadres ; 22 h : Zouaves d'aujourd'hui.
Théâtre Présent (203-02-55), I. 20 h 30 : Drôles de bobines.
Théâtre des 400 Coups (633-01-21), 20 h 30 : les Pantins ; 22 h 30 : Cabaret Karl Valentin.
Théâtre du Rex (245-28-12), 20 h 30 : Jean Harlow contre Billy the Kid.
Tristan-Bernard (522-08-40), 20 h 45 : le Troisième Témoin.
Variétés (233-09-92), 20 h 30 : Lorsque l'enfant paraît.

Les cafés-théâtres

Au bec fin (296-29-35) 20 h 30 : Tohu Bahut ; 22 h : le Président ; 23 h 30 : Vous descendez à la prochaine ?
Blancs-Manteaux (887-15-84), I., 20 h 15 : Areuh = MC 2 ; 21 h 30 : les Démones Loulou ; 22 h 30 : Des bulles dans l'encrier ; II., 20 h 15 : Embrasse-moi, idiot ; 21 h 30 : Qui a tué Betty Grandt ? ; 22 h 30 : Comment ça va Zanni ?
Café d'Edgar (322-11-02). I., 20 h 30 : Tiens, voilà deux boudins ; 21 h 45 : Mangeuses d'hommes. – II., 20 h 30 : Praline et Berlingotte. – 21 h 45 : L'amour, c'est comme un bateau.
L'Envol (347-33-06), 19 h : A. Rivage.
Fanal (233-91-17) 20 h : Une saison en enfer ; 21 h 15 : les Grandes Sartreuses.
La Gageure (367-62-45), 21 h : la Garçonne ; 22 h 30 : Un cœur sous une soutane.
Le Petit Casino (278-36-50), 21 h : Douby... be good ; 22 h 30 : les Bas de Hurlevent.
Point Virgule (278-67-03), 20 h 15 : le Petit Prince ; 21 h 30 : Tranches de vie ; 22 h 30 : B. Schlossberg.
La Soupap (278-27-54), 20 h 30 : le Mur mort ; 21 h 30 : F. Margarita, A. Duclos.
Le Tintamarre (887-33-82), 18 h 30 : C. Epinal, D. Bourdon ; 20 h 30 : Phèdre ; 22 h : l'Apprenti fou.
Théâtre de Dix-Heures (606-07-48), 20 h 30 : Les voyages déforment les valises ; 21 h 30 : C'est ça ou les îles Baléares ? ; 22 h 30 : Cerise.
Vieille Grille (707-60-93), 20 h 30 : A. Burton. Petite salle, 22 h : Catherine Zarcate.

Les chansonniers

Caveau de la République (278-44-45). 21 h : Achetez François.

Le music-hall

Casino de Paris (874-26-22), 20 h 45 : Daemonia.
Comédie de Paris (281-29-36), 20 h 30 : Brel, je persiste et signe.
L'Envol (347-33-06), 20 h 45 : C. Timoteo.
Espace Gaîté (327-95-94), 20 h 30 : Ricardo d'Afrique.
Trottoirs de Buenos-Aires (260-44-41), 21 h : Sexteto Mayor.

Les concerts

Salle Gaveau, 21 h : Quatuor Borodine. S. Richter (Chostakovitch).
Lucernaire, 19 h 45 : S. Reymond (Beethoven, Albeniz, Liszt, Schumann).
Eglise Saint-Médard, 21 h : G. Fumet, J. Galard (Vivaldi).

PROGRAMMES DES FESTIVALS A PARIS

XIXe FESTIVAL DU MARAIS (887-74-31)

Centre culturel de Belgique, 20 h 30 et 22 h 30 : L'Ensemble.
Cour de l'hôtel d'Aumont, 21 h 30 : le Bavard imprudent (dern. le 10).
Essaïon I, 18 h 30 : l'Île de Tulipatan ; 20 h 15 : le Blanc cassé ; 22 h : Il s'appelle peut-être Dupont. – II, 20 h 30 : la Kabbale selon Aboulafia ; 22 h 15 : De quelle falaise dites-vous ?
Place du Marché-Sainte-Catherine, 19 h 30 : T. Stager ; 20 h 30 : Pochette surprise.

« MUSIQUE EN SORBONNE » (251-69-11)

Grand Amphithéâtre, 18 h 30 : Chœur national, Ensemble d'instruments anciens « Apollon » (Monteverdi).
Cour d'honneur, 21 h : Orchestre de l'université Paris-Sorbonne, dir. : J. Grimbert (Galuppi, Pergolèse, Salieri).

JUILLET MUSICAL DE L'ESCALIER D'OR *(523-15-10)*

19 heures : M.-Th. Pfeiffer, P. Scotto le Massese (Stradella, Fauré) ; 21 h : Duo Ondine (Marais, Albinoni, Vivaldi, Blavet).

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles
« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »
704.70.20 (lignes groupées)
(de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés)

Jeudi 8 juillet

Jazz, pop, rock, folk

Caveau de la Huchette (326-65-05), 21 h 30 : C. Slide.
Chapelle des Lombards (357-24-24), 22 h : Los Salseros.
Dépot-Vente (637-31-87), 21 h 30 : Variance.
Dunois (584-72-00), 20 h 30 : Company.
L'Écume (542-71-16), 22 h : C. Lancry.
Feeling (271-33-41), 22 h : J.-P. Richaud, Y. Micmaker, J.-P. Viret.
Olympia (742-25-49), 20 h ; Steve Miller Band.
Palais des Sports (828-40-90), 20 h : Talking Heads.
Petit Journal (326-28-59), 21 h 30 : R. Delage Quartet.
Petit Opportun (236-01-36), 20 h 30 : Ph. Petit, A. Jean-Marie, R. Del Fra, Ch. Bellonzi.
Slow-Club (233-84-30), 21 h 30 : R. Franc.

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

15 h : la Reine des midinettes, de G. von Bolvary ; 19 h et 21 h : 30e anniversaire de la revue « Positif » (19 h : la Chute de la maison Usher, de R. Corman ; 21 h : Mon chemin, de M. Jancso).

BEAUBOURG (278-35-57)

15 h : The Affairs or Anatol, de C.B. De Mille ; 17 h : Hommage à Samuel Fuller : Au-delà de la gloire ; 19 h : le Coup de Sirocco, d'A. Arcady.

Les exclusivités

ALLEMAGNE MERE BLAFARDE (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).
AMERICAN TOUR OF THE ROLLING STONES 1981 (A., v.o.) : Vidéostone, 5e (325-60-34).
LES ANNEES DE PLOMB (All., v.o.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; St-Ambroise, 11e (700-89-16) H. Sp.
LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE (A., v.o.) : George-V, 8e (562-41-46) ; (v.f.) : 3 Haussmann, 9e (770-47-55).
BANDITS, BANDITS... (Arg., v.o.) : Cluny-Écoles, 5e (354-20-12).
LE BEAU MARIAGE (Fr) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43).
BREL (Fr.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Paramount-City, 8e (562-45-76) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Bastille, 11e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
CANNIBAL FEROX (**) (A., v.o.) : Paramount-City, 8e (562-45-76).
LA CHÈVRE (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33).
LE CHOC (Fr.) : U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; Normandie, 8e (359-41-18).
CINQ ET LA PEAU (Fr.) : Studio Gît-le-Cœur, 5e (326-80-25).
COUP DE TORCHON (Fr.) : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31).
LE DERNIER VOL DE L'ARCHE DE NOE (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46).
LA DERNIÈRE VAGUE (Austr., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; St-Germain-Studio, 5e (633-63-20) ; Élysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
200 000 DOLLARS EN CAVALE (A.), v.o. : Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) Gaîté-Rochechouart, 9e (878-81-77).
DIVA (Fr.) Movies, 1er (260-43-99) : Vendôme, 2e (742-97-52) ; Panthéon, 5e (354-15-04) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
DOUX MOMENTS DU PASSÉ (Esp., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).
L'ÉTAT DE BONHEUR PERMANENT (Fr.) : J.-Cocteau, 5e (354-47-62). H. Sp.
LES FANTOMES DE MILBURN (*) (A., v.o.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; Gaumont-Ambassade, 8e (359-19-08) ; V.f. : Impérial, 2e (742-72-52). Nations, 12e (343-04-67) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).
LES FANTOMES DU CHAPELIER (Fr.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Montparnasse-Pathé, 14e (320-12-06).
FITZCARRALDO (All. v.o.) : Ambassade, 8e (359-19-08) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50).
GEORGIA (A., v.o.) : Cluny-Écoles, 5e (354-20-12) ; U.G.C. Marbeuf 8e (225-18-45).
LA GUERRE DU FEU (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).
HAMMET (A., v.o.) : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Olympic, 14e (542-67-42) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). – V.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50).
L'INCROYABLE ALLIGATOR (*) (A., v.f.) : Berlitz 2e (742-60-33).
INTERDIT AUX MOINS DE TREIZE ANS (*) (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Ciné-Beaubourg, 1er (271-52-36) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (326-58-00) ; U.G.C. Biarritz, 8e (723-69-23).
INVITATION AU VOYAGE (Fr.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62).
LES JEUX DE LA COMTESSE DOLINGEN DE GRATZ (Fr.) : Noctambules, 5e (354-43-34) ; Studio 28, 18e (606-36-07).
JEUX D'ESPIONS (A., v.o.) : Ambassade, 8e (359-19-08).
LA MAISON DU LAC (A., v.o.) : U.G.C. Biarritz, 8e (723-69-23). – V.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22).
LA MAITRESSE DU LIEUTENANT FRANÇAIS (Ang., v.o.) : Épée de Bois, 5e (337-57-47) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Saint-Ambroise, 11e (700-89-16).
LES MAITRES DU TEMPS (Fr.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22) ; Calypso, 17e (380-30-11) ; Saint-Ambroise, 11e (700-89-16). H. Sp.
LA MEMOIRE FERTILE (Belg.-Palest.) : Saint-Séverin, 5e (354-50-91).
MEURTRE AU SOLEIL (A., v.f.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).
MISSING (PORTÉ DISPARU) (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Normandie, 8e (359-41-18). – V.f. : Bretagne, 6e (222-57-97) ; Caméo, 2e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).
MOURIR A 30 ANS (Fr.) : 14-Juillet Racine, 6e (633-43-71) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (326-58-00) ; Olympic Balzac, 8e (561-10-60) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81).
N'OUBLIE PAS TON PÈRE AU VESTIAIRE (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).
LA NUIT DE VARENNES (Fr.) : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83) ; Calypso, 17e (380-30-11) ; Studio 28, 18e (606-36-07).
ON S'EN FOUT, NOUS ON S'AIME (Fr.) : Colisée, 8e (359-29-46) ; Français, 9e (770-33-88) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).
PARSIFAL (All., v.o.) : Pagode, 7e (705-12-15).
LA PASSANTE DU SANS-SOUCI (Fr.) : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount Mercury, 8e (562-75-90) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24).
PASSION (Fr.) : Studio-Alpha, 5e (354-39-47) ; Paramount City, 8e (354-45-76) ; Paramount Opéra, 9e (562-56-31).
PIXOTE, LA LOI DU PLUS FAIBLE (Bré.) (*) – V.o. : Studio Cujas, 5e (354-89-22) ; Capri, 2e (508-11-69).
POUR CENT BRIQUES, T'AS PLUS RIEN (Fr.) : Rio Opéra, 2e (742-82-54) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Montparnos, 14e (327-52-37).
QU'EST-CE QUI FAIT COURIR DAVID ? (Fr.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; U.G.C. Caméo, 9e (246-66-44) ; 14 Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Studio 28, 18e (606-36-07).
QU'EST-CE QUI FAIT CRAQUER LES FILLES ? (Fr.) : U.G.C. Ermitage, 8e (359-15-71) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Tourelles, 20e (364-51-98).
REDS (A., v.o.) : George-V, 8e (562-41-46).
LE RETOUR DE MARTIN GUERRE (Fr.) : Le Paris, 8e (359-53-99) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06).
ROX ET ROUKY (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46).
LE SECRET DE VÉRONICA VOSS (All., v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C. Champs-Élysées, 8e (359-12-15). (V.F.) : U.G.C. Caméo, 9e (246-66-44) ; 14 Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02).
LES SOUS-DOUÉS EN VACANCES (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70).
TAXI ZUM KLO (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).
THE MAFU CAGE *(A., v.o.) (*) : Épée de Bois, 5e (337-57-47).*
TERREUR A L'HOPITAL CENTRAL (A.) (**) : V.o. : *Marignan, 8e (359-92-82)*. (V.f.) Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Français, 9e (770-33-88) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).
LE TOMBEUR, LE FRIMEUR ET L'EMMERDEUSE (A.) (*) : V.o. : Marignan, 8e (359-92-82) ; V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Gaumont-Richelieu, 2e (233-56-70) ; Fauvette, 13e (331-56-86).
LE TOUR DU MONDE (Fr.) : Studio 43, 9e (770-63-40).
UN MATIN ROUGE (Fr.) : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
LES UNS ET LES AUTRES (Fr.) : Publicis Matignon, 8e (359-31-97).
L'USURE DU TEMPS (SHOOT THE MOON) (A. v.o.) : Cluny Palace, 5e (354-07-76) ; Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29).
VALENTINA (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (544-28-80).
Y A-T-IL UN FRANÇAIS DANS LA SALLE ? (Fr.) (*) : Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; Ambassade, 8e (359-19-08).

LES FILMS NOUVEAUX

APHRODITE, film français (en langue anglaise) de Robert Fuest (*). v.o. : Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Français, 9e (770-33-88) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Paramount-Maillot, 17e (728-24-24) ; Wepler, 16e (522-46-01).
DRESSÉ POUR TUER, film américain de Samuel Fuller, v.o. : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis-Élysées, 8e (720-76-23) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 16e (606-34-25).
LES RISQUES DE L'AVENTURE, film américain de Stewart Raffill. v.o. : Cluny-Palace, 5e (354-07-76) ; U.G.C. Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : U.G.C. Caméo, 2e (246-66-44) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Secrétan, 19e (241-77-99).
SCRATCH, film français de Claude Patin, Lumière, 9e (246-49-07).
LE SOLDAT, film américain de James Glickenhauss (*), v.o. : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; U.G.C. Ermitage, 8e (359-15-71) ; v.f. : Grand-Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Normandie, 8e (359-41-18) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75).

Les grandes reprises

AGUIRE LA COLÈRE DE DIEU (All., v.o.) Daumesnil, 12e (343-52-97). H. Sp.
APOCALYPSE NOW (A., v.o.) Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont-Ambassade, 8e (359-19-08) ; V.f. : Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Français, 9e (770-33-88) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).
ALICE AU PAYS DES MERVEILLES (A.), Grand Pavois, 15e (554-46-85) ; Napoléon, 17e (380-41-46).
L'AMI AMÉRICAIN (A., v.o.), Studio Galande, 5e (354-72-71). H. sp.
AU-DELA DU BIEN ET DU MAL (A., v.o.) Movies, 1er (260-43-99).
AUTANT EN EMPORTE LE VENT (A., v.f.), 3 Haussmann, 9e (770-47-55).
LE BAL DES VAMPIRES (A., v.o.) Élysées Point Show, 8e (225-67-29).
BANANAS (A., v.o.), Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; V.f. : Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Studio 28, 18e (606-36-07).
LA BANQUIÈRE (Fr.), Gaumont Les Halles, 1er (297-49-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Français, 9e (770-33-88) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; P.L.M. Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).
LA BELLE AU BOIS DORMANT (A., v.f.), Grand Pavois, 15e (554-46-85) ; Napoléon, 17e (380-41-46).
BEN HUR (A., v.o.), Biarritz, 8e (723-69-23). V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64).
LE BON, LA BRUTE ET LE TRUAND (A.), Marbeuf, 8e (225-18-45) ; V.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Montparnos, 14e (327-52-37).
CABARET (A., v.o.), Forum, 1er (297-53-74) ; Action-Christine, 6e (325-47-46) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Olympic, 14e (542-67-42) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; V.f. : Lumière, 9e (246-49-07).
CALIGULA (Ang., v.o.), Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14).
LES CHARIOTS DE FEU (A., v.o.), U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45).
LA CINQUIÈME VICTIME (A., v.o.), Studio Bertrand, 7e (783-64-66).
LA CIOCIARA (It., v.o.), Templiers, 3e (272-94-56).
CLAIR DE FEMME (Fr.), Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14).
CRIA CUERVOS (Esp., v.o.), Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Studio de La Harpe, 5e (354-34-83) : George-V, 8e (562-41-46) ; Mayfair, 16e (525-27-06) : v.f., Impérial, 2e (742-72-52).
LE CRIME ÉTAIT PRESQUE PARFAIT (A., *v.o.*), *Action Christine*, 6e (325-47-46).
2001, L'ODYSSÉE DE L'ESPACE (A., v.f.), Élysée Point-Show, 8e (225-67-24) ; 3 Haussmann, 9e (770-47-55).
DARK VICTORY (A., v.o.), Olympic Balzac, 8e (561-10-60) ; Olympic Entrepôt, 14e (542-67-41).
EMMANUELLE (F.) (**), Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Jean-Cocteau, 5e (354-47-62). H. sp. ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount City, 8e (562-45-76) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Bastille, 11e (343-79-17) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (241-77-99).
L'EMPIRE DES SENS (Jap. v.o.) (**), Forum, 1er (297-53-74) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; *Elysées-Lincoln*, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; v.f. Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Lumière, 9e (246-49-07).
LES ENFANTS DU PARADIS (F.), Ranelagh, 16e (288-64-44).
EXCALIBUR (Angl., v.f.), Opéra-Night, 2e (296-62-56).
LE FANFARON (It., v.o.), Studio Médicis, 5e (633-25-97) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis-Elysées, 8e (720-76-23) ; v.f. Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10)
FELLINI-ROMA (It., v.o.), Champo, 5e (354-51-60).
LA FIÈVRE DANS LE SANG (A., v.o.), Action Christine, 6e (325-47-46).
FRANKENSTEIN JR. (A., v.f.), Opéra-Night, 2e (296-62-56).
LA GUERRE DES ÉTOILES (A., v.o.), *Quartier Latin, 5e (326-84-65) ; Marignan*, 8e (359-92-82). V.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Montparnasse-Pathé, 14e (320-12-06) ; Convention St-Charles, 15e (579-33-00) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).
LE GUÉPARD (It., v.o.), Ranelagh, 16e (288-64-44). H. Sp.
LA GRANDE BOUFFE (F.), Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36).
HELLZAPOPPIN (A., v.o.), Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36).
LES INDOMPTABLES (A., v.o.), Studio Bertrand, 7e (783-64-66).
L'INTROUVABLE (A., v.o.), Olympic-Luxembourg, 6e (633-97-77).
LE LAURÉAT (A., v.o.), Saint-Germain Village, 5e (633-63-20).
LOVE (Ang., v.o.), Olympic-Luxembourg, 6e (633-97-77). H.Sp.
LA MAMAN ET LA PUTAIN (F.), Olympic-Luxembourg, 6e (633-97-77).
LA MORT AUX TROUSSES (A., v.o.), Olympic-Halles, 1er (278-34-15) ; Action-Écoles, 5e (325-72-07) ; Olympic Saint-Germain, 6e (222-87-23) ; Olympic Balzac, 8e (561-10-60) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; V.f. : Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
LE MESSAGER (Ang., v.o.), A.-Bazin, 13e (337-74-39).
MIDNIGHT EXPRESS (A., v.o.) (**), U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Capri, 2e (508-11-69).
LES MISFITS (A., v.o.), Action Christine, 6e (325-47-46) ; Action République, 11e (805-51-33) ; Mac-Mahon, 17e (380-24-81).
MUSIC LOVERS (Ang., v.o.), Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77) h. sp.
NEW-YORK, NEW-YORK (A., v.o.), St-Germain Huchette, 5e (633-63-20).
ON L'APPELLE TRINITA (It., v.f.), Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Gambetta, 20e (636-10-96).
OPÉRATION DRAGON (H.k., v.o.), U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) ; V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnos, 14e (327-53-27).

SPECTACLES

ORANGE MÉCANIQUE (A., v.o.) (**), Capri, 2e (508-11-69) ; Studio Galande, 5e (354-72-71), h. sp.

PAPILLON (A., v.o.), U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; *Miramar, 14e* (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Secrétan, 19e (241-77-99).

LA PÊCHE AU TRÉSOR (A., v.o.), Studio Logos, 5e (354-26-42).

LA PLANÈTE SAUVAGE (F.), Noctambules, 5e (354-42-34).

RAGTIME (A., v.o.), Ranelagh, 16e (288-64-44) h. sp.

LES RAISINS DE LA COLÈRE (A., v.o.), Studio Contrescarpe, 5e (325-78-37).

SEPT MORTS SUR ORDONNANCE (F.), Club, 9e (770-81-47)

LE SHERIF EST EN PRISON (A., v.o.) Opéra-Night, 2e (296-62-56).

SALO (It., v.o.), Cinoche St-Germain, 6e (633-10-82).

SOLEIL VERT (A., v.o.), Daumesnil, 12e (343-52-97) h. sp.

LE TROUPEAU (Turc, v.o.), 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).

UNE HISTOIRE SIMPLE (F.), Châtelet Victoria, 1er (508-94-14).

UNE NUIT A CASABLANCA (A., v.o.), Studio Logos, 5e (354-26-42).

VACANCES ROMAINES (A., v.o.), Champo, 5e (354-51-60).

LES VALSEUSES (F.) (**), U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22).

Les séances spéciales

A LA RECHERCHE DE MR GOODBAR (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (622-44-21), 20 h 10.

AMERICAN GIGOLO : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), 18 h, sam. + 0 h 15.

AMERICAN GRAFFITI (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), 16 h.

BABY DOLL (A., v.o.) : Palace, 15e (374-95-04), sam. 14 h, dim. 15 h 30, lund. 19 h.

LE CIEL PEUT ATTENDRE (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (622-44-21) 22 h 30.

CITIZEN KANE (A., v.o.) : Olympic-Luxembourg, 6e (633-97-77), 12 h et 24 h.

CÉLINE ET JULIE VONT EN BATEAU (Fr.) St-Ambroise, 11e (700-89-16), Mar. 21 h 30.

ET DIEU CRÉA LA FEMME (Fr.) : Templiers, 3e (272-94-56) S. D. 18 h.

LA FIÈVRE AU CORPS (A., v.o.), Olympic-Luxembourg, 6e (633-97-77) 24 h.

JE T'AIME MOI NON PLUS (Fr.) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), 16 h 20 + v. 0 h 20.

MALEVIL (Fr.), Templiers, 3e (272-94-56), S. D. 16 h 15.

MON ONCLE (Fr.), Templiers, 3e (272-94-56), S. D. 18 h 15.

MODERATO CANTABILE (Fr) Olympic, 14e (542-67-42) 18 h.

NEIGE (Fr) (*) Templiers, 3e (272-94-56) 22 h.

MORT A VENISE (It., v.o.) : Studio Galande, 5e (354-72-71), 15 h 40.

PERFORMANCE (A., v.o.) : Olympic-Luxembourg, 6e (633-97-77), 12 h et 24 h.

LA PISCINE (Fr.), Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), 20 h.

QUE LE SPECTACLE COMMENCE (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), 22 h 10.

QUOI DE NEUF PUSSYCAT ? (A., v.o.) : St-Lambert, 15e (532-91-68) V. dim., 21 h, Mar., 18 h 45.

RENCONTRE AVEC DES HOMMES *REMARQUABLES* (A., v.o.) St-Ambroise, 11e (700-89-16), ven, 14 h, dim 21 h 30.

SATYRICON (It., v.o.) : St-Ambroise, 11e (700-89-16) J. 14 h, S. 23 h 45, mar., 19 h.

THE ROCKY HORROR PICTURE SHOW (A., v.o.) (**) : Studio Galande, 5e, (354-72-71), 23 h 35.

LES YEUX DE LAURA MARS (A., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56), 22 h 15.

ZABRISKIE POINT (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (622-44-21), 20 h 10.

RADIO-TÉLÉVISION

Le jeu de l'oie de la 4e chaine

M. Georges Fillioud, ministre de la communication devait tenir, ce jeudi 8 juillet, à 10 h 30, une conférence de presse. Le ministre devait évoquer les problèmes audiovisuels après le vote de la loi et la réunion du conseil interministériel consacré à la quatrième chaîne de télévision.

Il y a du jeu de l'oie dans ce projet de quatrième chaîne de télévision. On avance de cinq cases... pour reculer ensuite de trois. Alors que l'affaire semblait prendre corps, le gouvernement remet à plat une bonne partie du dossier.

Certes, la décision de principe de reconvertir l'ancien réseau V.H.F. 819 lignes noir et blanc en un canal 625 lignes couleur a officiellement été prise mercredi en conseil des ministres. Mais, il ne s'agit en l'occurrence que d'une confirmation. Le président de la République n'avait-il pas porté lui-même cette quatrième *chaîne sur les fonts baptismaux dans* sa conférence de presse du 9 juin ? Le budget 1982 des P.T.T. ne prévoyait-il pas déjà l'ouverture d'un crédit pour la reconversion des émetteurs de T.D.F. ? Une opération dont la première étape devrait commencer en juillet dans la région de Brest, et s'achever en 1985.

En revanche, sur les questions du contenu, des structures, du financement et de l'orientation des programmes, on repart de zéro... ou presque.

On attendait du comité interministériel de mardi qu'il confirme un certain nombre de principes, notamment celui de faire payer le consommateur, pour les programmes aux heures de grande écoute. Or le gouvernement a mis, selon la formule de M. Jacques Attali, un « *feu orange* » au péage.

Sans écarter un tel système, on n'excluerait plus de donner à cette quatrième chaîne une vocation « *pédagogique* », et le ministre de la communication a été chargé de préparer, pour septembre, un rapport sur l'ensemble du dossier.

Dans la foulée, on a demandé à M. Fillioud un second rapport sur les *satellites, repoussant ainsi la déci*sion de lancer le second satellite de télévision directe, T.D.F. 2. Enfin, M. Mexandeau est chargé de son côté d'un énième rapport sur la télévision par câbles.

Multiplier les études n'est peut-être pas la meilleure façon de faire avancer les choses. Qu'une réflexion *sur le contenu, sur les programmes* soit nécessaire, qui le niera ? Réfexion sur les programmes soit nécessaire, qui le niera ? Réflexion qui ne doit pas se cantonner à la seule quatrième chaîne, mais s'étendre à l'ensemble de la production de biens culturels.

Fallait-il pour autant remiser le projet de péage, et relancer l'idée d'une chaîne dite de « *formation* » à vocation pédagogique et culturelle ? Comment financer les programmes d'une telle chaîne, dès lors que sa spécificité exclue de fait le péage ou la publicité ? Accroître la redevance ? Outre l'impopularité d'une telle décision, elle aurait un réel caractère discriminatoire puisque cette chaîne ne couvrira, pour des raisons techniques, que 70 % du territoire. Reste le financement par le budget. Est-il bien raisonnable, au moment où la rigueur est à l'ordre du jour, où l'industrie française a plus que jamais besoin de capitaux pour investir, de prélever 1 milliard de francs, ou plus par an ? Y aura-t-il même un public pour des émissions « *pédagogiques* », alors que les micro-ordinateurs et leurs multiples applications vont envahir la vie quotidienne, sinon des adultes, du moins des enfants...

Tout se passe comme si la France avait du mal à entrer dans l'ère de la communication, de l'électronique et de l'audiovisuel. Tous les prétextes sont bons pour retarder l'échéance. Le monde du cinéma — comme la presse il y a 20 ans — s'affole d'une possible concurrence. Les orthodoxes d'un service public pur et dur s'alarment de cette brèche dans le monopole.

A l'heure des satellites, de la T.V. par câbles, des magnétoscopes, il ne sert à rien de mener des combats d'arrière-garde. Demain, il y aura de toute façon, une floraison de chaînes, les unes à tonalité culturelle, éducative, les autres spécialisées sur le sport, l'information, le cinéma, etc. *Ce qui importe, c'est de préparer le* pays à cette révolution. Or, la France conservera son identité culturelle, dès lors qu'elle disposera d'une industrie capable de réaliser, mais aussi d'exporter, des programmes de toutes sortes et pour tous les publics.

Face aux géants de la communication d'outre-Atlantique, à ceux qui émergent au Japon, on n'a déjà perdu que trop de temps. Une quatrième chaîne, financée en fait à travers le péage par ses utilisateurs, servirait de banc d'essai à une industrie française de programmes encore embryonnaire et serait, à coup sûr, un sérieux stimulant pour les trois autres chaînes...

JEAN-MICHEL QUATREPOINT.

M. J.-L. Eyssartel dirigera Radio-Corse

M. J.-L. Eyssartel vient d'être nommé par Mme Michèle Cotta, P.-D.G. de Radio-France, responsable de la station décentralisée Radio-Corse, qui sera lancée à l'automne prochain.

[Agé de trente-trois ans, M. J.-L. Eyssartel, journaliste, a collaboré notamment au Provençal, à Jazz-Magazine, à l'Express. Depuis 1980, il était le correspondant du Nouvel économiste à Marseille et en Corse.]

● *Deux fédérations de radios libres* (la F.N.R.L. et la F.N.R.T.L.L.), des mouvements d'éducation populaire et mutualistes, et des associations locales intervenant dans le domaine de la communication, viennent de lancer un appel pour la tenue d'une « *conférence nationale de la communication sociale* ». Ces différents groupements qui se sont fixés pour objet de développer, « *à côté du secteur public de communication audiovisuelle, de nombreuses entreprises de communication se situant dans une perspective d'économie sociale et pouvant participer aux missions du service public* » veulent organiser, dès octobre prochain, des « assises régionales » qui rassemblent l'ensemble des forces sociales, culturelles, économiques et politiques de chaque région et aboutissent à la rédaction de Livres blancs.

TRIBUNES ET DÉBATS

JEUDI 8 JUILLET

— *M. Charles Hernu*, ministre de la défense, est reçu sur France-Inter, à 19 h 20.

— *M. Roger-Gérard Schwartzenberg*, président du Mouvement des radicaux de gauche, participe à l'émission « La parole est aux partis politiques », sur TF 1, à 19 h 45.

Jeudi 8 juillet

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 35 Dramatique : Le cercle fermé.
De P. Ducrest, avec J. Sorel, S. Fennec, F. Anglade...
Fabien Moreau, chef d'entreprise dynamique, fait l'expérience du double. Cette situation l'entraîne dans un véritable cauchemar.

22 h Tour de France cycliste (résumé).

22 h 10 Documentaire : Un débarquement insolite.
d'A. Altit.
Le 29 juillet 1538, la petite ville espagnole de Villajoyosa, attaquée par le pirate Arraez, repoussait l'escalade grâce « au secours de sainte Marthe ».

23 h 20 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

20 h 35 Sport : Football.
Première demi-finale (Italie-Pologne résumé) : 20 h 55, deuxième demi-finale en direct de Séville : France-République fédérale d'Allemagne.

22 h 50 Jazz : La grande parade.
Ray Briant et Milt Jackson.

23 h 15 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 35 Cinéma : l'Héritage.
Film italien de M. Bolognini (1976), avec A. Quinn, F. Testi, L. Proietti, D. Sanda, A. Asti, P. Bonicelli, R. Rusconi.
A Rome, dans les années 1880, la fille d'un quincaillier épouse le fils d'un boulanger qui s'est retiré fortune faite et déteste ses enfants. Elle tisse des intrigues au sein de sa belle-famille, pour capter l'héritage du patriarche.
Étude de mœurs, d'après un roman italien. L'ambition, l'argent, l'érotisme. Étonnant portrait d'une femme qui cache sa perversité, son cynisme, sous un visage d'ange. Des images superbes rappelant les gravures et peintures d'époque.

22 h 15 Journal.

22 h 50 Encyclopédie audiovisuelle du cinéma.
Une série de C.-J. Philippe (redif.).
N° 6 : Max Linder.
Le premier acteur qui a su créer au théâtre en 1908 et au cinéma (1910) un « type » comique. Avec la participation de sa fille.

23 h 15 Prélude à la nuit.
Études nos 3, 7 et 8 de Chopin, par B. Pommier.

FRANCE-CULTURE

19 h 30, **Les progrès de la biologie et de la médecine, la tuberculose.**
20 h, Le regard du roi, de C. Laye. Avec : S. Rougerie, P. N'Zonzi, T. Koukoui, etc.
22 h 30, Nuits magnétiques : le cirque.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30, Concert : quatuors à cordes op. 291 nos 14 et 15, de Milhaud, octuor pour cordes op. 20 de Mendelssohn par le quatuor Eder et le quatuor de Kreuzberg.
22 h 15, La nuit sur France-Musique : œuvres de Sibelius ; *23 h, Atelier de recherche radiophonique : œuvres de Almuro,* Denis, Ballif ; 0 h 5, le tour du monde.

Vendredi 9 Juillet

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

12 h 30 Feuilleton : Jean Pinot, médecin *d'aujourd'hui*.

13 h Journal.

13 h 35 Série : L'homme qui valait 3 milliards.

14 h 30 Tennis : Coupe Davis : France-Tchécoslovaquie.

17 h 25 Croque vacances.
Variétés, dessins animés.

18 h 20 Série : La malle de Hambourg.
Réal. B. Hecht, avec P. Le Person, J. Thomast, I. Duflos.

19 h 20 Emissions régionales.

19 h 45 Tour de France (résumé).

20 h Journal.

20 h 35 Variétés : Music Melody.
De B. Lion
Avec Annie Cordy, Plastic Bertrand, Pascal Sigris...

21 h 40 Série : Marion.
Réalisation : Jean Pignol, avec M. Demongeot, P. Guers, J. Rispal (dernier épisode).
Curieuse clinique où les pensionnaires perdent connaissance ou la mémoire, etc. La compagnie dédommagera les victimes mais une enquête discrète est en cours.

22 h 30 Documentaire : Histoires naturelles.
« La Pêche au coup », émission d'I. Barrère, E. Lalou et J.-P. Fleury.
Pêcher à la française ou à l'anglaise, à l'hameçon ou au bouchon avec ou sans moulinet.

23 h Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h 30 A.N.T.I.O.P.E.

12 h 15 Spécial Tour de France.

12 h 45 Journal.

13 h 35 Série : S.O.S. Hélico.
Une poursuite mouvementée.

14 h Aujourd'hui la vie.
Les lauréats du conservatoire.

15 h 05 Série : Kojak.
C'est ma femme Théo.

15 h 55 Sport : Basket.
Europe-États-Unis.

18 h *Récré A 2.*
Spectreman.

18 h 30 C'est la vie.

18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.

19 h 20 Emissions régionales.

19 h 45 Spécial Coupe du monde.

20 h Journal.

20 h 35 Téléfilm : Le Christ s'est arrêté à Eboli.
D'après le roman de Carlo Levi, réalisation : Francisco Rosi. Avec L. Massari, A. Cuny, G.-M. Volonte.
Un intellectuel de gauche est exilé en 1935 dans fun village perdu du Mezzogiorno. Il découvre alors un monde de résignation, de souffrance et de misère. Le beau film de F. Rosi, souffre un peu du découpage en quatre épisodes, qui rompt la progression. Le doublage français est insupportable : les acteurs semblent en retrait de leurs personnages quand ils commencent à parler.

21 h 35 Apostrophes
Magazine littérataire de B. Pivot. Vous ne respectez donc rien. Avec P. Alexandre *la Vie secrète de M. Le)*. Nabokov *(la Tête de Lénine)*, J.-C. Darnal *(Bien joué, M. Marine)*, M. Vasquez Montalban *(Meurtre au comité central)*, R. Topor *(Café panique)*.

22 h 55 Journal.

23 h 5 Ciné-club : (cinéma d'été cinéma d'auteurs) : Une journée bien remplie.
Film français de J.-L. Trintignant (1972), avec J. Dufilho, A. Falcon, V. Caprioli, F. Pesce, L. Marquand, D. Péron.
Un dimanche, en province, un boulanger quinquagénaire part en side-car avec sa mère et commet une série d'assassinats par des moyens divers et surprenantes.
Premier film écrit et réalisé par l'acteur Jean-Louis Trintignant. Union de l'humour absurde façon Drôle de drame *ou comédie anglaise, et d'un climat poétique, presque onirique, autour de l'étrange personnalité de Jacques Dufilho.*

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 55 Tribune libre.
Comité français d'éducation pour la santé.

19 h 10 Journal.

19 h 20 Emissions régionales.

19 h 40 Pour les jeunes.
Titres en poche : Histoires sans parole : Comment vivre en Viking : Les armes et accessoires de l'homme.

19 h 55 Dessin animé.
Il était une fois l'homme.

20 h Les jeux de l'été.

20 h 35 Le nouveau vendredi : Hongrie 82.
Dans la série « Points de repère ».
Reportage : P. Geny.
93 030 km2 pour dix millions sept cent mille habitants, la Hongrie, dans le camp des démocraties populaires, se distingue par une position originale. Elle jouit d'une politique de planification plus souple, d'une ouverture plus large vers les pays de l'Ouest et d'une certaine libéralisation de la vie culturelle.

21 h 35 Jean Giono ou un divertissement de roi.
Une émission de Jacques Mény.
L'art d'écrire selon Jean Giono avec la participation de Pierre Vaneck qui lit des extraits de Noé, *de* Voyage en Italie *de* Pour saluer Melville *et François Nourissier, Élise Giono épouse de l'écrivain Alphonse Boudard, etc.*

22 h 30 Journal.

23 h Encyclopédie audiovisuelle du cinéma.
Une série de C.-J. Philippe (Redif.)
Louis Feuillade.
Directeur de la société Gaumont dès 1907, Louis Feuillade donne au film à épisodes ses lettres de noblesse.

23 h 30 Prélude à la nuit.
Récital Chopin, par B. Pommier.

FRANCE-CULTURE

7 h 2, Identités : L'imprimerie qui, au dix-huitième siècle, a composé la Grande Encyclopédie.
8 h, Les chemins de la connaissance : Le point sur le darwinisme (darwinisme et paléontolongie humaine) ; à 8 h 32, Le petit jardin : les énigmatiques desseins du Zen.
8 h 50, Echec au hasard.
9 h 7, Matinée des arts du spectacle.
10 h 45, Le texte et la marge : « Laurent le Magnifique », avec Yvan Cloulas.
11 h 2, Perspectives du vingtième siècle : Quatre générations de musiciens français contemporains.
12 h 5, Agora : « La fable du mystique », avec M. de Certeau.
12 h 45, Panorama : avec Arlette Farge.
13 h 30, Musiques extra-européennes : Musique de Bali.
14 h, Sons : Fooi...
14 h 5, Un livre, des voix : « Carla de nulle part », de M. Huriet.
14 h 47, Les inconnus de l'histoire : L'impératrice Irène du temps de Charlemagne.
15 h 50, Contact.
16 h, Pouvoirs de la musique.
18 h 30, Feuilleton : La cinquième planète, d'après F. et G. Hoyle.
19 h 25, Jazz à l'ancienne.
19 h 30, Les grandes avenues de la science moderne : Les parties profondes de la terre.
21 h 30, Black and blue : Opéra in vout.
22 h 30, Nuits magnétiques : Qu'est-ce que le cirque ?

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, Musiques du matin : Œuvres de Tartini, Schubert, Berlioz.
7 h 5, Œuvres de Rossini, Haydn, Debussy.
8 h 7, Quotidien Musique.
9 h 5, Musiciens d'aujourd'hui : Monk par lui-même (1956), concert à Town Hall (1959), Tournée internationale (1960), Monk cesse toute activité (1970).
12 h, Léo Ferré : Verlaine, Baudelaire, Rimbaud et les autres.
12 h 35, Bohuslaw Martinu : Concerto pour clavecin et petit orchestre.
13 h, Histoires de jazzer : Musée imaginaire.
14 h 4, D'une oreille l'autre : D'un temps et d'un lieu, œuvres de Bizet, Weelkes, Sibelius.
16 h, Histoire de la musique.
18 h, La règle d'or : Concert donné le 8 mai au Palais du Luxembourg par le London Baroque Ensemble, avec E. van Evera (Couperin, Pignolet de Montéclair, Clerambault, Marais).
18 h 38, Jazz : Le clavier bien rythmé.
20 h, Les chants de la terre.
20 h 20, Concert (donné le 28 février à Stuttgart), par l'Orchestre symphonique de Stuttgart, dir. S. Celibidache, « Obéron », ouverture, de Weber, « Symphonie n° 40 en sol mineur K 550 », de Mozart, symphonie en ré mineur de Franck.
22 h 15, La nuit sur France-Musique : Œuvres de Stravinsky, Liszt ; Écrans : John Williams ; Le Tour du monde : Afrique noire.

INFORMATIONS « SERVICES »

VIVRE A PARIS

BAGATELLE POUR SES ROSES

Tous les ans, le quatrième jeudi de juin, les membres du jury international du concours de roses de Bagatelle se réunissent dans la célèbre roseraie du Bois de Boulogne pour sélectionner et élire les plus belles créations de l'année. Il en est ainsi depuis 1908, date à laquelle Jules Gravereau, rosiériste, institua ce prix en même temps qu'il fondait, grâce à sa sélection personnelle, ce merveilleux jardin.

Juin 1982 aura réservé une heureuse surprise : la redécouverte des roses parfumées. Mais vraiment parfumées. A l'ancienne, merveilleusement, incroyablement. La chose était d'autant plus frappante qu'elle ne concernait que deux créations. C'est peu sur une centaine, mais on n'avait pas senti un tel parfum depuis plus de trente ans ! La première, qui a fait l'unanimité du jury, a reçu la coupe spéciale du parfum et la médaille d'argent de Bagatelle (catégorie Buissons-Massifs). C'est une création française, due à Louisette Meilland, tout à fait exceptionnelle, car elle réunit les qualités des roses modernes et celles des roses anciennes. D'une part, végétation robuste, allure élégante, magnifiques boutons en turban, grosses fleurs uniques sur tiges rigides, excellents pour les bouquets. D'autre part, fleurs en forme de coupes, à tête plate, des plus opulentes et de cette couleur rare qu'ont certaines roses anciennes, un rose foncé teinté d'indigo au cœur et d'argent satiné à l'extérieur, et exhalant le plus suave des parfums.

La deuxième coupe du parfum a été décernée à une création du rosiériste allemand Tantau : un rosier qui n'avait pas encore atteint sa pleine végétation mais proposait de larges roses jaunes, très pleines, à pétales dentelés, prodigieusement parfumées. Le cas est si rare pour une rose jaune dont le type, dans la nature, dégage au contraire une odeur désagréable *(rosa sulphura feticida)* qu'il lui a été accordé, en plus et exceptionnellement, le Grand prix de la Ville de Paris.

La médaille d'or de Bagatelle a récompensé une création du rosiériste anglais Harkness, l'*Oreal Trophy* (catégorie Buissons-Massifs) assez étonnante par la légèreté de son feuillage et le coloris pastel de ses fleurs orangées qui, elles, étaient en plein épanouissement. Seconde médaille d'argent toujours à Harkness pour un autre rosier fort joli, très florifère, dont les pétales, jaunes au centre, se teintent avec bonheur de carmin léger à la périphérie, du plus bel effet, d'autant plus que chaque fleur garde une forme toujours fort élégante, du bouton au déflorissement total.

Enfin, Georges Delbard, autre rosiériste français, a obtenu un certificat pour un rosier floribunda *Adonis* (catégorie Buissons-Fleurs) d'une tenue parfaite et d'un très agréable rose saumon s'ombrant de rose foncé à la collerette.

Ces roses dernier modèle, encore inconnues du grand public, feront leur apparition sur le marché l'an prochain.

MICHEL DOMINIK.

★ **Le parc de Bagatelle est ouvert tous les jours de 8 h 30 à 20 heures. Entrée : 2,20 F (3,80 F pendant l'exposition des roses).**

loterie nationale

LISTE OFFICIELLE DES SOMMES A PAYER TOUS CUMULS COMPRIS, AUX BILLETS ENTIERS

TRANCHE DES ROSES

TIRAGE N° 42 DU 7 JUILLET 1982

TERMINAISONS	FINALES ET NUMEROS	SOMMES A PAYER F.
1	41	200
	591	500
	641	700
	7 321	2 000
	16 531	10 000
	60 171	10 000
	279 101	4 000 000
2	2	100
	122	600
	312	600
	612	600
	962	600
3	83	200
	233	300
	303	500
	583	700
	4 793	2 000
	85 313	10 000
4	34	200
	6 454	2 000
5	165	300
	295	500
	7 495	2 000
	01 195	10 000
	42 125	10 000
6	186	500
	846	500
	2 776	2 000
	50 616	10 000
	52 006	10 000
	236 416	1 000 000
7	857	500
8	38	200
	58	200
	008	500
	0 668	2 000
	1 228	2 000
	7 628	2 000
	18 318	10 000
	39 738	10 200
9	909	500
	16 339	10 000
0	0	100
	110	600
	220	600
	540	600
	960	600
	2 530	2 100
	4 390	2 100

PROCHAIN TIRAGE LE JEUDI 15 JUILLET 1982
TRANCHE DU 14 JUILLET A MALAKOFF (Hauts-de-Seine)

LOTO TIRAGE N° 27 : 12 17 29 31 39 41 — NUMERO COMPLEMENTAIRE 10

PROCHAIN TIRAGE LE JEUDI 15 JUILLET 1982 VALIDATION JUSQU'AU 13 JUILLET APRES-MIDI

LOTERIE NATIONALE - TRANCHE DES ROSES 1982 - N° 42

ARLEQUIN

RESULTATS OFFICIELS DU TIRAGE N° 43 DU 7 JUILLET 1982

Finales et numéros	Les sommes à payer sont indiquées tous cumuls compris pour un billet entier
9	Tous les billets terminés par 9 gagnent 70 F dans toutes les séries
55	Tous les billets terminés par 55 gagnent 500 F dans toutes les séries

Finales	Numéros gagnants dans toutes les séries										Sommes à payer F.
234	0234	1234	2234	3234	4234	5234	6234	7234	8234	9234	4 000
	0243	1243	2243	3243	4243	5243	6243	7243	8243	9243	400
	0324	1324	2324	3324	4324	5324	6324	7324	8324	9324	400
	0342	1342	2342	3342	4342	5342	6342	7342	8342	9342	400
	0423	1423	2423	3423	4423	5423	6423	7423	8423	9423	400
	0432	1432	2432	3432	4432	5432	6432	7432	8432	9432	400
613	0136	1136	2136	3136	4136	5136	6136	7136	8136	9136	400
	0163	1163	2163	3163	4163	5163	6163	7163	8163	9163	400
	0316	1316	2316	3316	4316	5316	6316	7316	8316	9316	400
	0361	1361	2361	3361	4361	5361	6361	7361	8361	9361	400
	0613	1613	2613	3613	4613	5613	6613	7613	8613	9613	4 000
	0631	1631	2631	3631	4631	5631	6631	7631	8631	9631	400

Finales	Numéros gagnants	Sommes à payer Série 06 F.	Sommes à payer Autres séries F.	Numéros gagnants	Sommes à payer Série 06 F.	Sommes à payer Autres séries F.
7343	3347	20 000	4 000	4337	20 000	4 000
	3374	20 000	4 000	4373	20 000	4 000
	3437	20 000	4 000	4733	20 000	4 000
	3473	20 000	4 000	7334	20 000	4 000
	3734	20 000	4 000	7343	3 010 000	32 000
	3743	20 000	4 000	7433	20 000	4 000

PROCHAIN ARLEQUIN : LE 21 JUILLET 1982 - TIRAGE TELEVISE à 19 h 50

1982 - LOTERIE NATIONALE - TIRAGE DU 7 JUILLET 1982 - N° 43

PARIS EN VISITES

SAMEDI 10 JUILLET

« Château de Fontainebleau », 13 heures, 62, rue Saint-Antoine, Mlle Leclercq.

« Hôtel de Lauzun », 15 heures, 17, quai d'Anjou, Mme Bachelier.

« Hôtel de Sully », 15 heures, 62, rue Saint-Antoine, Mme Bouquet des Chaux.

« Crypte de Notre-Dame », 15 heures, métro Cité, Mlle Oswald (Caisse nationale des monuments historiques).

« Enclos tragique de Picpus », 15 heures, 35, rue de Picpus (Approche de l'Art).

« Palais du Luxembourg », 15 heures, 20, rue de Tournon (Art et aspects de Paris).

« Environnement quotidien en Chine urbaine et rurale », 14 h 30, Centre Pompidou (L'Art pour Tous) (visite gratuite).

« Autour de la rue de Bretagne et la rue de Saintonge », 15 h 15, rue Vieille-du-Temple, angle rue Debelleyme, Mme Barbier.

« Services secrets 1939-45 », 15 heures, métro Invalides, M. Czarny.

« L'Académie française », 15 heures, 23, quai Conti, Mme Ragueneau.

« Hôtels du Marais », 15 heures, métro Saint-Paul, Mme Moutard (Connaissance d'Ici et d'Ailleurs).

« Balzac en sa maison », 15 heures, 45, rue Raynouard, Mme Ferrand.

« Un après-midi chez Claude Monet », 13 heures, porte de Saint-Cloud, devant Sainte-Jeanne de Chantal, Mme Hager.

« De Saint-Séverin à Saint-Julien-le-Pauvre, la vie des étudiants au Moyen Age », 15 heures, métro Cité, Mme Hauller.

« Lumières de la place des Vosges à l'hôtel de Soubise », 21 heures, métro Saint-Paul, Mme Hauller.

« L'ancienne France », 15 heures, 63, rue de Monceau (Histoire et Archéologie).

« Naissance de l'écriture », 10 h 30, Grand Palais, M. Jaslet.

« Montmartre », 15 heures, métro Abbesses, M. Jaslet.

« Saint-Denis, le carmel », 14 h 30, devant la basilique (la France et son passé.

« Saint-Germain-des-Prés », 15 heures, parvis de l'église (Lutèce-Visites).

« Le Marais illuminé », 20 h 30, métro Saint-Paul (Lutèce-Visites).

« L'Opéra », 14 h 30, marches, M. de la Roche.

« Le pont Neuf et son environnement », 15 heures, pont Neuf, statue Henri IV (Paris autrefois).

« Parcours napoléonien autour de l'étang de Saint-Cucufa », 14 h 30, église de Rueil.

« Hôtels d'Evreux et de Castagnier », 15 heures, 19, place Vendôme.

« Passages et jardins de la Montagne Saint-Geneviève », 15 heures, 41, rue Mouffetard (Paris et son histoire).

« Jardins et cours de la rue Mouffetard », 14 h 30, façade de l'église Saint-Médard *(Paris pittoresque et insolite)*.

« Saint-Eustache, le vieux quartier des halles », 15 heures, métro Louvre (Résurrection du passé).

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du jeudi 8 juillet 1982 :

UN ARRÊTÉ

● Portant création d'un comité interministériel de restructuration industrielle.

UNE CIRCULAIRE

● Relative à l'aide aux entreprises en difficulté (fonctionnement des instances administratives chargées de favoriser les restructurations industrielles).

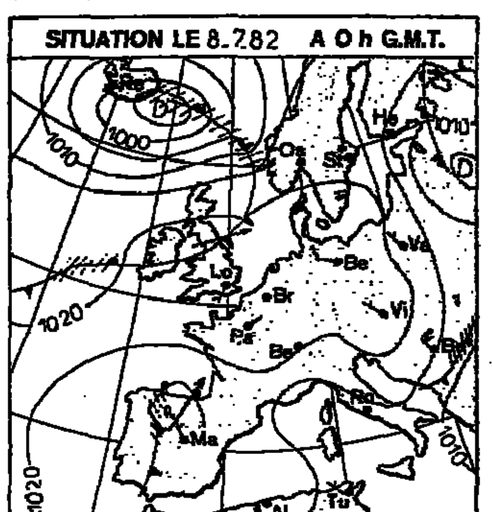
DES LISTES

● De sélection aux fonctions de magistrat à l'administration centrale.

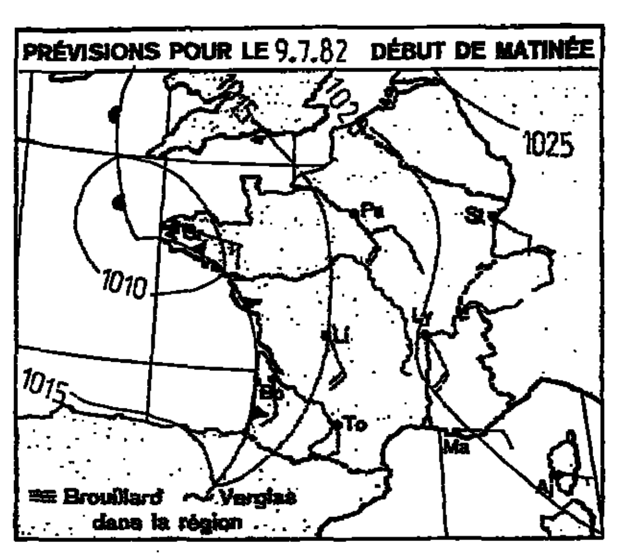
● D'aptitude au grade d'inspecteur général adjoint et au grade d'inspecteur de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale.

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 8.7.82 A 0 h G.M.T.



PRÉVISIONS POUR LE 9.7.82 DÉBUT DE MATINÉE



Evolution probable du temps en France entre le jeudi 8 juillet à 0 heure et le vendredi 9 juillet à 24 heures :

Les hautes valeurs de pression qui, depuis plusieurs jours, protègent la France de l'entrée des perturbations, se décalent lentement vers le nord-est. Des vents de sud s'établiront peu à peu sur l'Europe occidentale, ils gagneront, ce soir, les côtes françaises de l'Atlantique, et demain soir, toute la moitié ouest de notre pays. Dans l'air chaud et instable amené par ces vents de sud, des orages éclateront.

Vendredi, le temps caniculaire se maintiendra sur la moitié est, avec des températures maximales de 30 à 35 degrés sur la Lorraine, la Bourgogne, le Jura, l'Alsace, et de 35 à 40 degrés sur les Alpes et les régions méditerranéennes. Par contre, sur les régions de l'ouest, des Pyrénées à l'Atlantique, au Massif central et du Bassin parisien. Le temps se dégradera peu à peu, le ciel deviendra nuageux et très nuageux, l'atmosphère deviendra étouffante, et *des orages parfois violents éclateront, ils* s'accompagneront de rafales de vent de sud. Les températures maximales accusant une baisse de 4 à 6 degrés par rapport à celles de jeudi.

La pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était à Paris, le 8 juillet à 8 heures, de 1 013,3 millibars, soit 760 millimètres de mercure.

PRÉVISIONS POUR LE 9 JUILLET A 0 HEURE (G.M.T.)

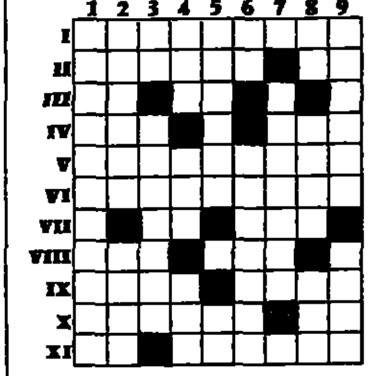
Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 7 juillet ; le second, le minimum de la nuit du 7 au 8 juillet) : Ajaccio, 28 et 19 degrés ; Biarritz, 34 et 22 ; Bordeaux, 36 et 19 ; Bourges, 32 et 16 ; Brest, 22 et 13 ; Caen, 23 et 12 ; Cherbourg, 17 et 11 ; Clermont-Ferrand, 31 et 13 ; Dijon, 29 et 16 ; Grenoble, 33 et 17 ; Lille, 23 et 12 ; Lyon, 30 et 14 ; Marseille-Marignane, 37 et 21 ; Nancy, 24 et 12 ; Nantes, 31 et 19 ; Nice-Côte d'Azur, 27 et 22 ; Paris-Le Bourget, 26 et 13 ; Pau, 35 et 21 ; Perpignan, 41 et 22 ; Rennes, 27 et 13 ; Strasbourg, 25 et 13 ; Tours, 31 et 15 ; Toulouse, 38 et 20.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 32 et 23 degrés ; Amsterdam, 24 et 11 ; Athènes, 30 et 20 ; Berlin, 20 et 12 ; Bonn, 23 et 11 ; Bruxelles, 23 et 14 ; Le Caire, 30 et 19 ; îles Canaries, 25 et 20 ; Copenhague, 21 et 10 ; Dakar, 29 et 25 ; Djerba, 30 et 22 ; Genève, 30 et 15 ; Jérusalem, 28 et 18 ; Lisbonne, 27 et 17 ; Londres, 24 et 14 ; Luxembourg, 23 et 14 ; Madrid, 39 et 21 ; Moscou, 25 et 18 ; Nairobi, 30 et 22 ; New-York, 31 et 22 ; Palma-de-Majorque, 38 et 20 ; Rome, 29 et 21 ; Stockholm, 20 et 10 ; Tozeur, 42 et 32 ; Tunis, 39 et 31.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 3228



HORIZONTALEMENT

I. Nom de famille pour un duc. — II. Fume dans l'Antarctique. Est souvent sur la planche. — III. Conjonction. Qui a donc dû être déclaré. — IV. Sorte de singe. On y trouve des anémones. — V. Une femme qui n'a pas de bagages. — VI. Sans aucune inquiétude. — VII. Saint. Eut une attitude audacieuse. — VIII. Touché avec plaisir quand il est gros. Mot qui peut faire venir le berger. — IX. Très bonne quand elle est fumante. Pauvre homme. — X. Soumise à une épreuve. Ne se déplace pas sans mal. — XI. Préposition. Il en faut plusieurs pour arriver à faire une somme.

VERTICALEMENT

1. Plus elle est grande, et plus on risque de lourdes peines. — 2. Peut se faire à la gare. Se trouvent souvent en plaquettes. — 3. Ile. Qui ne pourront donc pas servir. — 4. Fils arabe. Se lance dans les retranchements. Il y a un froid dès qu'il s'en va. — 5. Tout le monde descend quand elle devient civile. Un peu d'espoir. — 6. En France. Qui ont perdu des avantages. — 7. Nous apporte l'oubli. — 8. Pour lier. Un danger pour Catane. Fait la belote avec sa dame. — 9. Qu'il ne faut donc pas répandre. Pour le repos du guerrier.

Solution du problème n° 3227

Horizontalement

I. Valseuse. — II. Ane. Ida. — III. Léguer. Il. — IV. Starlette. — V. Lue. Ros. — VI. Librairie. — VII. Têtu. Bai. — VIII. Rue. Zonas. — IX. Or. Seigle. — X. Nul. — XI. Entremets.

Verticalement

1. Valse. Trône. — 2. Anet. Leur. — 3. Légalité. Nt. — 4. Urubu. (Sûr). (Sur). — 5. Epeler. Zélé. — 6. Ré. Aboi. — 7. Si. Triangle. — 8. Editorial. — 9. Alèse. Sens.

GUY BROUTY.

ANNONCES CLASSÉES

	La ligne*	La ligne T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	71 00	83.50
DEMANDES D'EMPLOI	21.00	24.70
IMMOBILIER	48.00	56.45
AUTOMOBILES	48.00	56.45
AGENDA	48.00	56 45
PROP. COMM. CAPITAUX	140.00	164.64

ANNONCES ENCADRÉES	Le mm/col.*	Le mm/col. T.T.C.
OFFRES D EMPLOI	40.00	47,04
DEMANDES D'EMPLOI	12 00	14.10
IMMOBILIER	31 00	36.45
AUTOMOBILES	31.00	36.45
AGENDA	31.00	36.45

*Dégressifs selon surface ou nombre de parutions

OFFRES D'EMPLOIS

SOCIETE A VOCATION INTERNATIONALE
(550 Cadres, 600 Collaborateurs ÷ des centaines d'expatriés)
FILIALE D'UN TRES GRAND GROUPE FRANCAIS
recherche

L'ADJOINT DE SON DIRECTEUR DU PERSONNEL ET DES AFFAIRES SOCIALES

30, 40 ans, diplômé Grande Ecole,
1ère expérience concluante dans la fonction.
Langue étrangère appréciée — Poste à PARIS

GRANDES POSSIBILITES D'EVOLUTION

Adresser C.V. et photo sous No 41511, CONTESSE PUBLICITE
20, avenue de l'Opéra, 75040 Paris cedex 01 qui transmettra.
DISCRETION TOTALE ASSUREE.

SOCIÉTÉ D'INGÉNIERIE PÉTROCHIMIQUE

appelée à s'installer début 1983
à SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES
recherche

UN INGÉNIEUR ÉLECTRICIEN-ÉLECTRONICIEN

pour ÉTUDES ET RÉALISATIONS
Bon niveau anglais apprécié

Envoyer curriculum vitae à HYDROCARBON, poste 309.
5, place du Général-Leclerc à LEVALLOIS.

Organisme public de recherches proche banl. Sud recrute :

JEUNES INGÉNIEURS

Formation électrotechnique, expér. souhaitée en mesures physiques, essais et calcul de machines électriques.
Goût pour analyse théorique et expérimentation ainsi que sens pratique. Anglais et allemand appréciés.
Env. C.V. et prét. à Division Technologies Nouvelles, I.R.T., B.P. 34, 94114 ARCUEIL CEDEX.

VILLE NOUVELLE D'EVRY
Association parapublique de développement de l'éducation permanente (professionnelle et extra-professionnelle) et d'information sur la formation

recrute pour le 1er septembre

SON DÉLÉGUÉ PERMANENT

Ce poste conviendrait à un cadre de formation supérieure, ayant une bonne connaissance de la formation ; expérimenté dans la concertation avec des partenaires multiples (collectivités locales, administrations, entreprises, partenaires sociaux, associations).

Il devra animer l'action de l'association, en assurer la gestion et coordonner le travail d'une petite équipe déjà constituée et expérimentée.

Adresser C.V. avec prétentions à Mission d'Education Permanente, 110 Agora, 9100 Evry.

Etablissement privé d'enseignement supérieur recrute Professeurs vacataires, B.T.S. Action commerciale (français, comptabilité, gestion, droit, économie, action commerciale-marketing).
Ecr. s/nº 8.723, *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

ANNONCES CLASSÉES TÉLÉPHONÉES
296-15-01

CREDITS COMMERCIAUX
Société leader dans sa branche, recherche

CREDITMAN

— Etude de la solvabilité des entreprises
— Appréciation et suivi des risques de crédits commerciaux.

Jeunes diplômés de l'enseignement supérieur, dynamiques, pragmatiques.
Intéressés par la matière financière et les contacts humains.
Aimant les responsabilités.
Disponibles pour postes à pourvoir à Paris (quartier Etoile) et Métropoles Régionales.
Adresser lettre manuscrite, CV détaillé, prétentions et photo récente à No 41.455 Contesse Publicité 20, av. Opéra - 75040 Paris cedex 01, qui tr.

Bureautique

Du nouveau dans le recrutement des commerciaux !

Ancien chef du personnel et de la formation chez un grand constructeur, Alain LAPARRA se positionne en spécialiste du recrutement et de la formation dans la bureautique et la micro-informatique.



Alain Laparra
Conseil en recrutement
et formation pour la bureautique
6, rue de la Michodière
75002 PARIS - Tél. 268.13.45

MEDIAPA

Important Organisme d'Etudes dans le domaine du Logement Social
recherche pour **PARIS**

INGÉNIEUR confirmé

35 ans environ, cinq ans d'expérience minimum dans la conception, le contrôle ou l'expertise des fonctions principales du Bâtiment.

Le candidat aura des compétences en pathologie lui permettant de suivre l'organisation d'un système de prévention des désordres et d'en mesurer l'efficacité.

Il contribuera également à la mise sur pied des méthodes d'évaluation de la qualité technique de projets et de tout élément de composition du bâtiment.

Envoyer curriculum vitae détaillé avec photo plus prétentions sous nº T 034.591 M à
RÉGIE-PRESSE
85 bis, rue Réaumur, 75002 PARIS, qui transmettra.

ENTREPRISE de NETTOYAGE à PARIS recherche UN

CADRE DIRIGEANT

devenir ASSOCIÉ. Expér. indisp., rémunérat. importante. Ecrire Boîte Postale M. du MAZET, 186-75062 PARIS Cedex 02 (serv. 55) qui transmettra.

Service de Médecine du Travail Interentreprises

NANTERRE

recherche

INFIRMIÈRE D.E.

Pour remplacement
Téléph. pr R.-V. : 725-90-48.



emplois régionaux

AÉROSPATIALE MARIGNANE
division hélicoptères

Nous fabriquons une gamme très complète d'appareils qui se placent au tout premier plan sur le marché international.

Deuxième producteur mondial d'hélicoptères, l'AEROSPATIALE, établissement de Marignane recherche pour son bureau d'études des :

INGÉNIEURS DE HAUT NIVEAU

Ayant une expérience de plusieurs années soit dans la conception et la mise au point de matériels de radio-navigation, soit dans la réalisation et la mise au point d'installations de bord du même type.

Une bonne connaissance de la langue anglaise est souhaitable.

Nous vous remercions d'adresser votre candidature avec C.V. et photo à :
AÉROSPATIALE
Établissement de Marignane, service du Personnel. 13725 MARIGNANE CEDEX.

SOCIÉTÉ TUYAUTERIES INDUSTRIELLES, recherche pour FRANCE et ÉTRANGER

INGÉNIEURS A.M.
E.S.S.A. ou équivalent

CHEFS DE CHANTIER
B.T.S. ou niveau correspondant

Pour ces postes une expérience branche tuyauterie industrielle ou chaudronnerie est indispensable. ANGLAIS SOUHAITÉ

Réponse manuscrite avec curriculum vitae et prétentions à : HAVAS réf. 94984 Marseille.

Asc. recherche animateur(trice), secteur adultes. Demander dossier candidature M.J.C., Grande Garenne, rue Pierre-Aumaître, 16000 ANGOULÊME. Téléph. au 16 (45) 95-59-41.

Recrutons 2 *Animateurs expérimentés* pour organisation décentralisée programmation et diffusion cinématographique auprès population et vue développement public sur ville universitaire 1.000.000 d'habitants.

Envoyer C.V. et dossier à HAVAS, 16003 Angoulême, nº 111.283, avant le 26-7-1982.

Agence Développement Économique recherche pour prendre en charge relations avec organismes financiers et industriels locaux, un homme issu de l'entreprise, ayant acquis une expérience financière et possédant de bonnes connaissances techniques (mécanique, électronique).
Adresser C.V. à A.D.E.B.T. 4 AS - 90000 BELFORT.

secrétaires

Une des principales banques de dépôt française recherche pour sa

DIRECTION INTERNATIONALE

UNE SECRÉTAIRE DE DIRECTION BILINGUE

Sténo française et anglaise indispensables.
Une très bonne expérience professionnelle comprenant la pratique des contacts extérieurs est requise pour ce poste à responsabilités dans le cadre de la direction générale.
La rémunération sera fonction de l'expérience acquise dans une activité ou à un niveau similaires.

Adr. C.V. s/réf. 2105 à PIERRE LICHAU S.A., B.P. 220, 75063 PARIS Cedex 02 qui transmettra.

Représentations offres

LES ÉDITIONS GALLIMARD

recherchent

UN REPRÉSENTANT EXCLUSIF

— Il sera chargé de visiter, pour des collections de littérature, sciences humaines et beaux livres, les librairies les plus importantes du Grand Sud-Ouest.

— IL EST DEMANDÉ :
- Une bonne formation littéraire ;
- Une solide expérience en librairie ou dans l'édition ;
- Une connaissance approfondie du réseau de librairies.

Adr. lettre manuscrite, C.V. et photo aux Editions Gallimard, serv. Commercial/Recrutement. 5, rue Sébastien-Bottin, 75007 PARIS.

Importante société de sportswear implantée en région Rhône-Alpes
recherche
pour nouvelle ligne de produits féminins (blousons, jeans)

REPRÉSENTANT(E)

- Carte unique.
- Très introduit(e) dans les magasins spécialisés sportswear.
- Salaire fixe + frais de route + commissions.
- Secteur : 75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95.

TÉLÉPHONE : (74) 65-56-25.

DEMANDES D'EMPLOI

ESPAGNE DIRECTEUR

Universitaire, 39 ans. Expérience direction recherche société ou filiale à diriger en Espagne.
Ecr. s/nº 6.295, *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Homme 24 ans, libre de tte obligation, rech. emploi dans une association, institution ou tt établissement à caractère social. Licencié en droit, bonne expér. *professionnelle, animateur* social. Rouen de préférence, ou toute autre région, y compris Paris si rémunération en conséquence. Ecr. : (RO) LEBEUF, 6, place de la Madeleine, 75008 PARIS, qui transm. ou tél. à ROUEN (35) 71-49-99.

J.H. 27 ans, Technico-Commercial B.T.S., B.E., expérience pompe hydraulique, cherche poste Paris ou banlieue Ouest, ultérieurement province.
Ecr. s/nº 6.333, *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

J.F. 20 ans, Bac B (option économie) + DUT Technique de commercialisat. Anglais cour. + bonnes notions d'allemand. Cherche poste.
Ecr. s/nº 6.331, *le Monde* Pub., *service ANNONCES CLASSÉES*, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

DOCUMENTALISTE. DUT. 10 ans expér. scientifique et technique, ch. poste responsabilité Paris ou province.
Ecr. s/nº 2.838, *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

VRAI ADJOINT POUR GRAND P.-D.G.

38 ans, apportant :
- Une formation supérieure complète (droit, Sc. Po).
- Une expérience de directeur P.M.E. + 50 personnes.
- Une connaissance pluridisciplinaire, gestion des affaires, commercial, publicité, marketing, clientèle française et internationale, marchés étrangers.
- Un esprit de synthèse, *créateur et volontariste*.
- Angl. + espagnol. Connaissance allemand + italien.

Cherche :
Situation d'adjoint à P.-D.G. ou D.G. ou poste de directeur de P.M.I. - P.M.E. ou grande sté française ou internationale.
Ecr. s/nº 6 307, *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

J.F. ayant expér. Secrét. et Standard cherche emploi à mi-temps. Tél. : 921-40-00.

Homme 40 ans

RÉDACTEUR VIE GRANDE BRANCHE

8 ans d'*expérience*, recherche emploi sédentaire, compagnie ou courtage.

Notions comptabilité et informatique.

Ecr. s/nº 6.330, *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

travail à domicile

Ecris, re-écris, corrige, dactylographie (sur IBM) vos romans, essais, thèses, mémoires et tous documents. Travail très soigné. Tél. : 707-56-44.

J.F. 28 ans, excellente dactylo. Très bonnes réf., ch. ouvrage scientifique ou littéraire à taper. Réalisation impeccable et rapide. Téléphoner le matin au : 797-64-63.

propositions diverses

L'État offre de nombreuses possibilités d'emplois stables, bien rémunérés à tres et ts avec ou sans diplômes. Dem. une doc. sur notre revue spécialisée *FRANCE-CARRIÈRES*, (C16), B.P. 402-09 Paris.

Les possibilités d'emplois à l'étranger sont nombreuses et variées (Canada, Australie, Afrique, Amériques, Asie, Europe). Dem. une doc. sur notre revue spécialisée *MIGRATIONS* (LM), 3, rue Montyon, 75429 Paris Cedex 09.

L'immobilier

appartements vente

1er arrdt

Palais-Royal - Gd caractère, 5 P., 2 bains, soleil, très calme. 1.300.000 F. 550-34-00.

PPTAIRE VD Mº LOUVRE studio rénové et surfaces à rénover — Tél. 723-30-88.

2e arrdt

2e arrt part. vd stud. 32 m² entr. sdb. cuis. séj. cheminée terrasse 12 m² barbecue imm. anc. 320.000 F. T. 236-17-39 ou 59-80.

5e arrdt

JARDIN DES PLANTES
GD LUXE. Façade P. de taille,
LE POLIVEAU
DU 2 AU 5 PIÈCES
Quelq. DUPLEX TERRASSES. Vue panoramique. Livrés entièrement équipés. Tissu mural, moquettes et faïences au goût de l'acquér. LIVRAISON FIN 1982.
Depuis 13.500 F/m². CRÉDIT POSSIBLE 80 %.
Vis. de l'appartement-témoin, lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi de 14 h à 19 h.
1 et 3, rue POLIVEAU.
Renseignements : 267-37-37.

GOBELINS
Gd studio tout cft, asc. Imm. pierre. 260.000 F. 526-54-61.

CLAUDE BERNARD 2 pièces 35 m² rez-de-chaussée, clair, rue et jardin, à aménager, 250.000 F. Tél. : 227-62-71.

GOBELINS ARAGO (1972) 5e ét. liv. s à manger, 4 chbres 138 m² + balc. vue, soleil, verdure 1.550.000 F « TAC » 329-33-30.

38, RUE DE LA CLEF, IMM. XVIIIe charme, soleil verdure, 2 p. 480.000 F. Vend. 13 h-16 h ou 370-16-96.

6e arrdt

LUXEMBOURG VAVIN
Bel ancien. 3e ét.asc. 412 m² + terrasse 30 m², profession poss. 2.900.000 « TAC » 329-33-30.

St GERMAIN DES PRÉS
2 séj. + 2 chbres, cuis. équipée imm. luxueux rénovation, asc. 1.200.000 F. + park. 523-66-09.

7e arrdt

80, R. UNIVERSITÉ
Dans hôtel part. XVIIIe. Très beaux appts entre cour et jard. Aménagements intérieurs s/mesure. Sur pl. ts les jrs 15/18 h, sauf samedi ou R.-V. 544-39-40. SORELIM.

9e arrdt

31, RUE BALLU
Pptaire vend dans bel imm. 5 P. occupé. 120 m², 5e ét., balcon, ascenseur. Tél. : 553-00-21.

12e arrdt

AV. BEL-AIR
P. de t. 5 P., cuis. + chbre serv., asc. 1.170.000. 346-53-85.

12e MAISON PARTICULIÈRE jardin, charme, soleil, sans vis-à-vis. 690.000 F. 271-65-20.

SAINT MANDÉ
près bois pierre de t. séj. salon terrasse 3 chbres cuis. w.c. s. de bains, asc. park. soleil calme 1.050.000 — 345-82-72.

13e arrdt

UNIVERSITÉ TOLBIAC
Imm. rénové, ascenseur, très beau duplex, living + 2 ch., cuis. équipée, salle de bns, 60 m², refait neuf. GARBI - 567-22-88.

MAISON INDÉPENDANTE
Liv. + 2/3 ch., refait neuf, jardin aménagé. Sur place samedi 10 juillet, 9 h à 13 h, 35, rue du Moulin-de-la-Pointe.

R. DUNOIS - Imm. 1975 5 P. + terrasses, vue urgence. Px : 920.000 F. 272-40-19.

14e arrdt

Denfert - 354-42-70 - Soleil.
70 m² SUR PARC.

---

105 m² : 950.000 F.
Idéal LOFT : Liv. + 3 chbres cft, calme soleil. 550-34-00.

15e arrdt

VILLAGE SUISSE
Séj. + 2 chbres - 354-95-10.

PRÈS MAIRIE SUR SQUARE
Bel imm. Pierre de Tail. plein soleil, dble-exposition. Vue imprenable, balc. 4 p. cuis., bains, cab. toil. 930.000 F. 322-31-75.

RUE ROSENWALD
Beau 2 pces, 45 m², récent, r. de ch., sud, sur rue calme 350.000 F. Tél. 828-90-50.

15e PORTE VANVES
5 P., cuis., office, 2 bains, 115 m², 5e, asc. 331-89-46.

16e arrdt

SUR LE BOIS - 170 m²
Gd stand, double séj. + 3 ch. en duplex, rez-ch. jardin. 553-00-21.

O.R.T.F. - Joli petit 4 P., état neuf, 6e ét., balc., soleil. 820.000 F. 783-89-86, ou 548-54-99.

Chardon-Lagache - Studio calme, tt cft s/verdure, 1er ét., 290.000 F. - 555-45-04.

PASSY 650.000 F.
Except. d'originalité. Atelier caract., av. mezzanine. 605-10-08.

17e arrdt

45, AV. VILLIERS
Mº MALESHERBES
RÉHABILITATION PRESTIGE
Anciens ateliers d'artistes restructurés en
DUPLEX AVEC LOGGIAS
DE 2-4 et 5 PIÈCES
+ quelques STUDIOS.
LUXUEUSES PRESTATIONS.
Visites lundi, mardi, jeudi et vendredi de 12 h à 18 h.
LIVRAISON IMMÉDIATE.

Rue LEVIS - Beau studio équipé, tt cft, bel imm., bas prix vue urgence. 526-00-36.

18e arrdt

Mº Simplon. Particul. vend confortable Studio (28 m²), cuisine, salle de bains, w.-c., balc., cave, dans pet. imm. *standing 1972, pierre de taille.* Prix : 250.000 F. Tél. : 844-48-15.

JULES JOFFRIN
CALME CAMPAGNARD grande terrasse, plein sud, Luxueux, 3 pces, tt conft, 272-40-19.

19e arrdt

EXCEPTIONNEL
BUTTES-CHAUMONT
15, RUE DE ROMAINVILLE
Petit imm. neuf, luxe, 2/3 P.,
8.000 F
le m² pondéré, prêt 13,5 %. 506-16-43, le matin ou 205-17-85 l'après-midi. Sur pl. du mardi au samedi, de 14 h 30 à 18 h 30.

20e arrdt

Mº TÉLÉGRAPHE air pur studios et 2 P. tt équipés nfs depuis 145.000 F petit imm. rénové 75, rue PIXERECOURT jardin 100 m² s/Pl. 15/19 h. 7 jours sur 7 ou 590-86-06.

92 Hauts-de-Seine

NEUILLY-PARMENTIER
PROPRIÉTAIRE VD 5 PCES, bel imm. confort impeccable. 1.290.000 F. Tél. 258-85-40.

COLOMBES près gare, récent 4e ét., calme, beau 2 p., balc., tt cft, gar., 233.000 F - 387-27-60.

BOULOGNE près BOIS
PETIT IMM. DE QUALITÉ en rénovation appartem. : 6 P., UN *DUPLEX*, 5 P., 603-29-51. S/place ce jour 14 h à 16 h, 51, rue Fessart, Mº J.-Jaurès.

BOULOGNE
(Près Bois), 3 pièces, à rénover, 65 m². VUE IMPRENABLE, soleil, 300.000 - 526-99-04.

94 Val-de-Marne

CHARENTON
Près bois et Mº, 6 P. tt cft, s/sol gar. + jdin 220 m². 1.100.000 F. Micox 344-43-87.

SUCY-EN-BRIE
R.E.R., près crèche, commerces, 3 p. 70 m², cuis., bains, refait neuf, tout confort, *résidence* boisée, parking, 3e avec ascens. 590-62-05 et 590-94-56.

MAISONS-ALFORT-JULIOTTES
Bel appartem. living double +, 2 chbres, cuis., bains, park. 435.000 F. Tél. : 376-45-46.

Urgent, cause départ, 3 pièces, 60 m², *Nogent* (94), balcon, chauff. individ. gaz, 4e et dern. ét., faibles charges, 5' R.E.R., 10' S.N.C.F. Uniquement à part. Habitable de suite. Prix 195.000 F. Tél. 885-94-59 Thomas, soir.

Province

PORT-BARCARÈS
Front de mer, sur la plage, situation exceptionnelle. Studios à partir de 145.000 F, 2 P. à partir de 222.000 F. « LES PORTES DE LA MER » près du « LYDIA ». Téléphone : (68) 86-12-17.

locations non meublées offres

Paris

RÉSIDENCE DU CLARIDGE
74, Champs-Elysées
STUDIOS ET 2 PIÈCES à partir de 3.500 F C.C.
Téléphone 359-67-97.

A LOUER PAVILLON Porte de Châtillon. 5.500 F. C.C. 626-26-37.

locations non meublées demandes

Paris

PROPRIÉTAIRES
LOUEZ VITE ET SANS FRAIS
ENTRE PARTICULIERS
OFFICE DES LOCATAIRES
Téléphonez au : 296-58-10.

Pr notre client. rech. CHBRES, STUD., 2, 3, 4 Pces ss frais.
Téléphone 254-62-30.

Etudiante lycée Henri-IV 19 ans, cherche studio à Paris. Ecr. s/nº 6.325, *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

PROPRIÉTAIRE, LOUEZ sous 24 heures. Clientèle assurée. Service gratuit - 770-88-65.

Région parisienne

Etude cherche pour CADRES, villas, pavillons ttes banl. Loyer garanti 8.000 F. 283-57-02.

Urgent particulier recherche 3 ou 4 pièces loyer 3.600 F (charges comprises) 13, 14, 15, 16, BOULOGNE de préférence. Téléphonez au : 525-78-39.

locations meublées offres

Paris

RÉSIDENCE DU CLARIDGE
74, Champs-Elysées
UNE NOUVELLE FORMULE POUR VOS SÉJOURS A PARIS
STUDIOS ET 2 PIÈCES A PARTIR DE 9.400 F.
Téléphone 359-67-97.

S/loue gd studio 45 m², tt cft, tél. 2.200 F/mois, payable d'avance, juillet, août, sept. et octobre. Tél. : 755-89-30.

ODEON, duplex 70 m², 5e ét., ss asc., calme. 4.000 F/mois. S'adresser 325-40-14.

locations meublées demandes

Paris

SERVICE AMBASSADE pour cadres mutés à Paris, rech. du STUDIO au 5 pces. LOYERS GARANTIS par Stés ou ambassades. 281-10-20.





Le Monde

équipement

ENVIRONNEMENT

Au comité interministériel de la qualité de la vie

Les préfets sont invités à démocratiser les enquêtes publiques

D'ici à la fin du mois, tous les commissaires de la République de France vont recevoir une circulaire du premier ministre leur demandant d'améliorer de manière concrète le déroulement des enquêtes publiques. Telle est l'une des décisions majeures du comité interministériel de la qualité de la vie, qui s'est réuni mardi 6 juillet à l'hôtel Matignon.

Les enquêtes publiques doivent *permettre aux citoyens d'exprimer* leur avis et même leurs critiques sur un grand nombre de projets d'aménagement. Elles sont donc l'un des instruments de la démocratie quotidienne. Or, en dépit des améliorations qu'on leur a déjà apportées dans le passé et à plusieurs reprises, elles sont encore dénoncées, à juste raison, comme formelles, et donc inutiles. Pour mieux associer les Français aux décisions, le gouvernement a décidé de réformer les enquêtes publiques. Une loi est en préparation, qui sera présentée au conseil des ministres avant la fin de l'année. Sans attendre ces nouveaux *textes, les commissaires de la République*, qui ont la responsabilité de mener les procédures, pourraient déjà modifier certaines pratiques. C'est ce que leur demande la circulaire de M. Pierre Mauroy.

Voici les points principaux de cette mini réforme avant la lettre :

– *Un registre accessible au* public sera ouvert dans chaque préfecture. Il énumérera les projets d'aménagement qui donnent lieu à une étude d'impact (plusieurs milliers par an pour l'ensemble de la France). Ceux-ci seront systématiquement communiqués au délégué *régional à l'environnement* et aux maires ;

– L'enquête publique devra être ouverte dès que le maître d'ouvrage aura déposé son dossier et avant même que toutes les administrations aient donné leur avis, de manière que le public ne se trouve pas devant *un projet quasiment définitif et intouchable ;*

– L'ouverture des enquêtes publiques sera annoncée non seulement par affichage et insertion dans les journaux mais aussi par des communiqués radio et télévisés ;

– Les dossiers et registres d'enquête devront être accessibles au moins quatre heures par jour et deux jours fériés pour que tout le monde puisse les consulter ;

– Le commissaire enquêteur pourra organiser des débats publics et contradictoires dont le compte rendu figurera au dossier ;

– Dès l'ouverture de l'enquête, le dossier complet du projet sera accessible à quiconque en fera la demande à la préfecture et sans limitation de durée, de manière à faciliter la préparation de contre-études ;

– Les observations, documents et contre-projets seront annexés au registre d'enquête et accessibles à tous ;

– Les réponses du maître d'ouvrage aux critiques et le rapport du commissaire enquêteur devront être accessibles à tous et systématiquement remis aux maires concernés.

Si elles étaient immédiatement mises en œuvre, ces modifications pratiques amélioreraient notablement *l'efficacité des enquêtes publiques*. Mais les commissaires de la République vont avoir fort à faire. Car les maîtres d'ouvrages, qu'ils soient publics ou privés, redoutent la publicité faite autour de leurs projets, les discussions qui s'ensuivent, les modifications qu'on leur demande et, parfois, l'opposition résolue des populations et des élus. Ce sont autant de retards et de surcoûts qui alourdissent évidemment leur tâche.

Outre cette réforme des enquêtes publiques, le comité interministériel a approuvé environ soixante-dix dossiers, qui recevront une aide du Fonds d'intervention pour la qualité de la vie (F.I.Q.V.) d'un montant global de 78 millions de francs. Ces coups de pouce du ministère de l'environnement viennent conforter les actions d'autres ministères et collectivités locales, dont le total atteint 350 millions de francs.

MARC AMBROISE-RENDU.

URBANISME

AU TERME D'UN CONCOURS D'ARCHITECTURE

Un Centre international de la communication et deux ministères pour fermer le quartier de la Défense

M. Roger Quilliot, ministre de l'urbanisme et du logement et M. Robert Lion, directeur général de la Caisse des dépôts et consignations, ont, le mercredi 7 juillet, lancé officiellement le concours international d'architecture pour la construction à la « Tête Défense » (l'extrémité du quartier de la Défense) du Centre international de la communication, du ministère de l'urbanisme et du logement et de celui de l'environnement. Il s'agit tout à la fois de « *marquer le deuxième centenaire de la Révolution française par un geste architectural comme la tour Eiffel avait marqué le premier centenaire* », a dit M. Robert Lion, et de créer dans ce quartier d'affaires un lieu d'animation culturelle qui, par bien des aspects, fait penser à Beaubourg.

Comment couronner la perspective « royale » qui, du Louvre en passant par la Concorde et l'Etoile, mène à la Défense ? Le débat n'est pas nouveau. M. Mitterrand, en tout cas ne partage pas l'opinion de son prédécesseur à l'Elysée. Il a refusé le projet retenu par M. Giscard d'Estaing, estimant indispensable qu'existe dans ce lieu symbolique un « *espace culturel* ». « Le groupe des quatre », (MM. Quilliot, Lang, Lion, Guimard) qu'il avait chargé de réfléchir à cette question a proposé un centre international de la communication ; une mission présidée par M. Serge Antoine a précisé ce projet ; le rapport qu'elle vient de remettre servira de base à la rédaction – d'ici le mois d'octobre prochain – du dossier précis du concours d'architecture.

Ce centre devrait être bâti autour de deux idées-forces : « *l'appropriation sociale* » de la communication, et « *l'ouverture sur le monde* », particulièrement des plus défavorisés. Il comprendra « *un musée du changement* », proposant « *un regard sur les trois dernières années afin de mieux mesurer le rythme du changement* », « *un musée des langues* », une « *polythèque* » pour faciliter l'accès aux différentes photothèques, cinémathèques, vidéothèques, aux archives de l'Institut national de l'audiovisuel, etc. Le centre disposerait de quarante-cinq mille mètres carrés, trente mille autres étant destinés à diverses associations ou organismes de communication.

En outre, dans le même ensemble doivent être installés le ministère de l'urbanisme et du logement ainsi que celui de l'environnement (trois mille deux cents fonctionnaires environ).

M. Antoine a calculé que la création du centre coûterait 1 252 millions de francs, valeur début 1982 ; la construction des ministères reviendra, elle, à 684 millions. L'Etablissement public d'aménagement de la Défense devrait dépenser 276 millions pour préparer le terrain mais redoute de faire en partie les frais de l'opération. L'Etat se fait, en effet, tirer l'oreille pour payer la même charge foncière que celle qui est demandée aux investisseurs privés. Le manque à gagner est estimé à 300 millions de francs. Si le gouvernement ne veut pas avoir à subventionner l'EPAD, il devra donc l'autoriser à construire des bureaux sur les rares terrains encore disponibles.

De toute façon il faudra agir vite pour pouvoir, comme on le souhaite, ouvrir au moins une partie du centre pour l'« année internationale des communications » et sa totalité en 1989, année de l'exposition universelle. Les architectes concurrents devront rendre leurs projets le 1er mars 1983, le jury international (1) proposera au président de la République quatre projets au mois d'avril suivant, les travaux devront commencer à l'automne 1984 pour s'achever – si tout va bien – à la fin de 1987.

Les architectes internationaux, disposeront d'une grande liberté de propositions et déclare M. Quilliot en présisant : « *la perspective ne devra pas être déparée mais le caractère monumental – une cathédrale moderne – sera recherché. Des structures minces ou immatérielles pourront être vues sous la voute de l'Arc de Triomphe ; les immeubles de grande hauteur ne seront pas proscrits sous réserve du respect de contraintes d'utilisation.* »

TH. B.

(1) Le jury est constitué – sous réserve de leur acceptation – de treize membres : sept architectes : Guardiola Bohigas (Espagne), Norman Foster (Grande-Bretagne), Kisho Kurokawa (Japon), Richard Meier (U.S.A.), Antoine Grumbach (France), Gérard Thurnauer (France), Bernard Zehrfuss (France). Six personnalités : Tierno Galvan, maire socialiste de Madrid, Mme Huxtable, critique d'architecture au *New-York Times*, Mahdi El Mandjra, Université de Rabat et président de Futuribles et, pour la France, Serge Antoine, Robert Lion, Louis Moissonnier, directeur de l'administration générale au ministère de l'urbanisme et du logement, et chargé du transfert des deux ministères. M. François Lombard, architecte, sera le *conseiller technique représentant* l'Union internationale des architectes.

Faits et projets

L'ACIER DE DUNKERQUE COUTERA *MOINS CHER*

Le bureau du conseil régional du Nord–Pas-de-Calais s'est engagé à participer au financement de travaux pour que le port de Dunkerque reste un pôle sidérurgique important et surtout améliore sa position dans la compétition internationale. Ce n'est pas sans hésitation que le conseil régional s'est engagé dans une telle entreprise. Il s'est appuyé sur les conclusions favorables d'une mission d'études dirigée par le sénateur socialiste M. Jacques Bialski.

Ainsi la liaison nouvelle par le canal à grand gabarit entre le port ouest et le port est, le plus ancien de Dunkerque, sera réalisée : un nouveau chenal permettra l'accès des gros navires minéraliers à proximité d'Usinor ; un train à bande transporteuse de cinq kilomètres sera aménagé pour acheminer chaque année huit millions de tonnes de minerai.

Le coût total de cette opération est évalué à 940 millions de francs. Les collectivités (région, département), le ministère de la mer et le Port autonome de Dunkerque *engageront rapidement 520 millions* de francs de crédits, la participation de chacun restant à préciser. Les travaux débuteront à la fin de l'année. Selon les estimations actuelles cette modernisation permettrait à Usinor de diminuer le coût de la tonne d'acier de 40 francs et de réduire *sensiblement son déficit annuel. (Corresp.).*

● *Le gouvernement britannique* a présenté, le 6 juillet, un projet de loi visant à rendre obligatoire le port de la ceinture de sécurité pour le conducteur et le passager de devant. Si le Parlement donne son approbation, cette disposition entrera en vigueur au début de l'année prochaine. Le projet de loi prévoit quelques exceptions : notamment pour les chauffeurs de taxi, les examinateurs et les moniteurs d'auto-école. – *(A.P.)*

Le Monde

économie

CONJONCTURE

Le blocage des prix

LE MINISTÈRE DES FINANCES ENVISAGE QUELQUES ASSOUPLISSEMENTS

Le Comité national des prix devait se réunir vendredi 9 juillet et se prononcer sur les mesures envisagées par le ministère de l'économie et des finances pour aménager le blocage des prix, et mieux l'adapter aux réalités. Quatre *mesures sont étudiées, trois assouplissant* le dispositif en vigueur, une le resserrant :

● *Les promotions.* — Le prix de ces produits ne serait plus bloqué jusqu'à épuisement du stock, mais une opération promotionnelle en cours pourrait être remplacée par une autre, le produit concerné retrouvant et conservant juqu'à fin octobre le prix qui était le sien avant la promotion.

● *Les matière premières.* — Les seules qui pourraient sortir du blocage sont les métaux non ferreux, et cela sans incidence sur les prix de détail : les prix de l'ensemble de ces métaux ne cessant de se dégrader, la non-répercussion de telles baisses donnerait aux industriels une légère bouffée d'air.

● *Le blocage « client par client »* oblige les fabricants à appliquer des prix très anciens à certains clients épisodiques. Il serait désormais envisagé de s'en tenir à la règle du tarif en vigueur le 11 juin pour plus de la moitié des clients, ce qui gommerait les cas aberrants.

● *Les agences de voyages* connaîtraient en revanche une restriction de la liberté qu'elles avaient prises de modifier certains forfaits établis pour les pays à devises fortes (États-Unis, Allemagne fédérale essentiellement), les cas de modifications autorisées devenant tout à fait exceptionnels.

Au ministère de l'économie et des finances, on considère qu'il s'agit simplement de rares assouplissements de la gestion du blocage des prix, qui devront faire l'objet d'arrêtés après l'avis du comité des prix.

Après un mois de blocage, la réunion de ce comité risque de refléter les tensions contradictoires de ses participants (organisations de consommateurs, syndicats, associations professionnelles).

Les représentants des consommateurs, qui plaident pour la fermeté, s'appuieront sur les relevés de prix pratiqués à la demande de l'Institut national de la consommation (INC), à Paris et dans la région parisienne, sur environ 4 500 produits, avant le blocage et le 23 juin : 9 % des 3 500 produits alimentaires ont subi des hausses de 20 % en *moyenne* (et allant jusqu'à 90 %...), 18 % des 1 021 appareils électroménagers ont subi des hausses allant jusqu'à 24 % ; ces hausses sont, dit le communiqué de l'INC, le fait d'un *« nombre restreint d'enseignes »*.

Les professionnels, de leur côté, protestent vigoureusement contre le blocage. Le conseil national du commerce, tout comme le C.N.P.F. (le premier dans un communiqué, le second, jeudi, lors d'une conférence de presse de M. Lepatre, qui préside sa commission des prix ainsi que l'Association nationale des industries agro-alimentaires) réclament *« l'indispensable répercussion des hausses de matières premières »*, des aménagements pour les prix saisonniers (dont les tarifs n'ont pas varié depuis parfois un an), la suppression de la prise en compte de la hausse de la T.V.A. sur les droits spécifiques de certaines boissons et enfin la fin du blocage des prix promotionnels, ainsi que du système « client par client ».

Il semblerait que les professionnels doivent se contenter d'avoir satisfaction sur les deux derniers points seulement.

Le C.N.J.A. propose de dévaluer le franc vert sans augmentation des prix garantis

Concilier exportations et blocage des prix : telle est l'ambition du Centre national des jeunes agriculteurs (C.N.J.A.). Ce syndicat proposera un plan vendredi 9 juillet, lors de la seconde phase de la conférence annuelle agricole à Matignon. Il s'agirait de supprimer les *montants* compensatoires monétaires négatifs qui pénalisent les exportations. En France même, la hausse qui résulterait de cette dévaluation du franc vert ne serait pas répercutée sur les prix d'intervention, les filières interprofessionnelles s'engageant dans des accords de modération. La répercussion intégrale ne jouerait qu'à la sortie du blocage des prix.

M. Luc Guyau, président du C.N.J.A., a indiqué que ce plan serait d'autant plus facile à réaliser que la plupart des prix de marché se situent actuellement au-dessus des prix d'intervention, sauf pour les produits laitiers, pour lesquels un plafonnement des quantités admises à l'intervention pourrait être envisagé.

Par ailleurs, le C.N.J.A. demandera à la conférence annuelle des mesures concrètes de réduction des coûts de production (déductibilité de la T.V.A. sur le carburant, suppression de la taxe intérieure sur les produits pétroliers, diminution du prix du gaz sur les engrais) ainsi qu'un rendez-vous à l'automne sur le revenu.

Le dirigisme

(Suite de la page une.)

Il comporterait la fixation d'un objectif de prix (on voudrait s'en tenir à 8 % pour l'année prochaine), et c'est en fonction de cet objectif que les partenaire sociaux seraient invités à négocier la revalorisation des salaires et des traitements.

Le retour proclamé à la pratique contractuelle n'équivaudrait donc pas à un rétablissement de la liberté de stipuler des parties intéressées. Les clauses de salaires devraient respecter les normes établies par le pouvoir. Celui-ci va essayer dans les semaines à venir de convaincre les syndicats en leur faisant valoir que le sort de l'expérience de gauche en dépend. Reste à savoir quel accueil les organisations des travailleurs vont réserver à une politique qu'ils *ont toujours refusée jusqu'à maintenant*, et cela d'autant plus que l'objectif proclamé du gouvernement est pour la période de dix-huit mois, allant du 1er juillet de cette année jusqu'à la fin de 1983, de s'en tenir au maintien du pouvoir d'achat moyen (ce qui implique une progression plus vive pour les bas salaires, mais une certaine baisse de niveau de vie pour les rémunérations *moyennes et hautes*), les majorations étant calculées non pas sur la masse salariale mais, comme on dit dans le jargon, en niveau.

Le train des réformes

Le blocage semble avoir ranimé la volonté réformatrice du gouvernement. Celui-ci entend proposer un grand nombre de projets de loi inspirés d'une série d'études entreprises sur ce qu'il appelle les facteurs structurels de l'inflation. Plusieurs de ces études ont été entreprises du temps de M. Raymond Barre. Les têtes de chapitres en sont connues.

● DISTRIBUTION. — Il s'agit, comme on le sait, de pousser la réforme de la loi Royer dans l'intention de permettre une reprise du développement des grandes surfaces. D'une telle politique, le gouvernement attend plusieurs choses. La première est, bien sûr, une certaine modération dans les hausses de prix. Entendant combiner cet objectif avec la reconquête du marché intérieur, le gouvernement préconise une formule qui, dans le droit fil de la tradition administrative française, est destinée à assurer la cohérence au moins formelle de ces différences politiques.

Il s'agirait de favoriser des accords dits de promotion qui seront passés entre, *d'une part*, des producteurs s'engageant à faire les investissements nécessaires pour la fabrica*tion en France de tel ou tel produit* que les distributeurs, de leur côté, s'engagent à commercialiser à des prix raisonnables. On veut aussi accompagner le nouveau développement des grandes surfaces d'une normalisation des pratiques des prix d'appel, et surtout d'une modification des usages concernant les délais de paiement et les crédits inter-entreprises, jugés aujourd'hui beaucoup trop *favorables à la distribution*.

Pour consoler le petit commerce, on cherchera à l'associer à cette nouvelle politique en encourageant, par exemple, la formation de groupements d'achats.

● ÉPARGNE. — L'idée de départ, inspirée du rapport Dautresme, est de détourner l'épargne des Fran*çais des placements liquides et des* investissements immobiliers pour les canaliser en direction du système productif. Dès la fin du mois de juillet, le gouvernement compte présenter un projet de loi sur le remplacement de l'avoir fiscal par un autre système proche des suggestions faites par le rapport en question : les dividendes distribués seraient déductibles de l'impôt sur les sociétés à concurrence de 50 %, ce taux pouvant être porté à 100 % au cas où l'entreprise aurait procédé à des investissements ou aurait augmenté ses fonds propres. Il est possible aussi — ce point important n'est pas encore tranché — que la déduction à 100 % soit acquise en tout état de cause, sans que soient remplies ces conditions. La loi Monory devant ex*pirer à la fin de l'année, le gouverne*ment entend aussi proposer des solutions alternatives qui pourraient comporter la création de comptes d'épargne patrimoniale ou encore de compte d'épargne industrielle, calquée sur les comptes d'épargne-logement actuellement existants. Une autre suggestion du rapport Dautresme retenue par le gouvernement serait la création d'un marché *boursier très simplifié pour les* P.M.E. Elles pourraient y introduire une fraction de leur capital (10 à 20 % par exemple), ce qui leur permettrait de bénéricier de l'avantage de la cotation en Bourse sans risquer la prise de contrôle par d'autres groupes. Il se confirme que le prélèvement obligatoire de 25 % pour les obligations, système favorable aux gros contribuables, sera maintenu.

Une suggestion dangereuse

● CREDIT : Simultanément, le gouvernement met à l'étude un certain nombre de réformes concernant le crédit. Là encore, il s'agit de faire bénéficier plus largement l'industrie des circuits privilégiés dont profite actuellement le logement. Le gou*vernement irait-il jusqu'à supprimer* les prêts conventionnés en faveur e ce dernier pour créer d'autres procédures du même type favorables à l'industrie ? Le plus probable est que les nouveaux crédits privilégiés à l'industrie s'ajouteront à tous ceux qui existent déjà (46 % des crédits distribués en France sont plus ou moins bonifiés ou assortis d'avantages divers par rapport aux conditions de marché).

Pour inciter les banques à développer les crédits à long terme à l'industrie et pour les amener à mettre à la disposition de cette dernière des « capitaux à risque » — une expression que les socialistes préfèrent à celle de fonds propres ou de capital-actions, — les experts de Matignon sont en train d'étudier l'ouverture d'un guichet spécialisé à la Banque de France.

Les banques commerciales ont actuellement, on le sait, la possibilité de réescompter sans limitation les crédits à moyen terme à l'exportation qu'elles accordent. Il s'agirait de leur donner les mêmes facilités en ce qui concerne les crédits à long terme qu'elles consentent aux entreprises industrielles. Cependant, le réescompte de ces effets pourrait comporter un plafond annuel qui pourrait dans une première étape être de 15 milliards de francs (rappelons que le total de l'en-cours des crédits à l'exportation à moyen terme dépasse aujourd'hui 75 milliards).

Le gouvernement ne semble pas convaincu du caractère éminemment inflationniste d'une telle procédure, ou plutôt il pense qu'il lui suffirait, pour pallier cet inconvénient, de réabsorber un volume de liquidités correspondantes par l'augmentation des réserves obligatoires. Depuis de longues années, le système de réserves obligatoires a été institué dans la plupart des pays. Où a-t-on vu que le maniement de ce nouvel instrument d'intervention à la disposition des banques centrales a permis de juguler l'inflation ? On peut même se demander s'il n'est pas de nature à l'aggraver. En vertu de ce système, les banques sont tenues de constituer auprès de l'Institut d'émission des dépôts représentant un certain pourcentage soit du montant total des crédits qu'elles distribuent, soit des dépôts qu'elles reçoivent elles-mêmes. Que se passe-t-il dans le cas où ce pourcentage vient à être augmenté ? Les banques se tournent... vers l'institut d'émission qui leur fournit les liquidités correspondantes, moyennant bien sûr le versement d'un intérêt. Comme les réserves obligatoires ne rapportent rien aux banques, on peut dire que le système des réserves obligatoires a, en dernière analyse, pour conséquence non pas un « épongeage » des liquidités existantes (puisque, comme on l'a vu, la banque centrale en fournit de nouvelles) mais un renchérissement du coût auquel les banques se procurent leurs ressources.

Curieusement, le gouvernement *est victime de l'illusion monétariste* en pensant que combattre l'inflation consiste à ralentir la progression statistique de la quantité de monnaie mise à la disposition de l'économie.

Toute augmentation de l'endettement des banques commerciales vis-à-vis de l'institut d'émission est par définition inflationniste. En bénéficiant des concours de la banque d'émission, les banques commerciales peuvent continuer d'accorder des crédits sans être trop regardantes sur la solvabilité des débiteurs, qui ont toujours la possibilité de rembourser leur dette en contractant de nouveaux emprunts.

Le comble serait de permettre aux banques de fournir aux entreprises des « capitaux à risques » qui seraient financés par la création monétaire. On aboutirait ainsi à un détournement total de la notion de fonds propres puisque ces derniers ne seraient plus fournis par l'épargne mais par l'inflation.

En ce qui concerne la Sécurité sociale, c'est aujourd'hui l'intention du gouvernement de ne pas augmenter les cotisations d'ici à la fin de l'année 1983. Le 16 avril dernier, M. Pierre Mauroy, en recevant le président du C.N.P.F., M. Yvon Gattaz, avait fait cette promesse en lui donnant pour terme le 1er juillet 1983. On prolongerait de six mois la pause. En contrepartie, des économies serainet recherchées du côté des prestations : ticket modérateur notamment pour les frais d'hôpital sous la forme d'un forfait hôtelier d'hébergement, allocations familiales qui pourraient être assorties d'un abaissement du plafond du quotient ou bien de conditions plus strictes de ressources pour les bénéficiaires, etc.

En revanche, le gouvernement, comme on le sait, a fait savoir sa ferme intention d'augmenter les cotisations pour l'UNEDIC et d'élargir leur assiette. Non seulement les fonctionnaires seraient amenés à cotiser mais aussi les professions libérales. *Là aussi, les indemnités seraient revues.*

Le risque majeur que comporte toute politique des revenus est qu'elle peut masquer pendant un certain temps les progrès d'une inflation réprimée par toute une série de réglementations. Le dérapage final est d'autant plus certain que simultanément on ouvre de nouvelles posssibilités de financement par *l'institut d'émission. C'est là un danger* que le gouvernement se doit de méditer.

PAUL FABRA.

● *Le C.N.P.F. crée une commission internationale pour redresser le commerce extérieur de la France*, qui sera présidée par M. Claude Jean Martin, président de « Générale Biscuit ». La *commission* s'est fixée cinq objectifs prioritaires : renforcer l'espace européen en développant notamment des initiatives technologiques communes et des programmes de grands travaux ; améliorer la compétitivité interne et externe des entreprises françaises en luttant contre l'augmentation des charges sociales et fiscales ; préserver les régimes de financement et de *garantie* des exportations *et des investissements* à l'étranger ; encourager les moyennes entreprises à exporter ; enfin redéfinir les rapports avec les pays en voie de développement



SOCIAL

Le scandale des ateliers clandestins

Dans le Val-de-Marne...

A l'heure des grands départs en vacances, quand les banlieues se dépeuplent, six hommes vivent entassés dans une tente montée sur une roulotte, sur un trottoir. Ils « campent » devant le 19, rue Marc-Seguin, dans un quartier de pavillons au bout de Villeneuve-Saint-Georges (Val-de-Marne). Ils sont là depuis trente-quatre jours, depuis qu'ils ont cessé le travail à la S.A.R.L. Murat, installée à cette adresse au rez-de-chaussée. C'est un des maillons supposés de la « confection connection » qui s'est reconstituée en banlieue après son départ du Sentier. Tous de nationalité turque, comme le patron, M. Murat, ils sont réfugiés politiques et aucun d'eux ne parle le français. C'étaient les employés idéaux pour ce genre d'entreprise dont ils constituaient, avec une femme française d'origine algérienne, Mme Djamila Ayad, la totalité de l'effectif.

Employés depuis neuf mois pour les plus anciens, comme Sabattin Petmerci, ils travaillaient tous les jours, dimanches comme jours fériés, abattant leurs quatorze heures quotidiennes pour un salaire théorique qui n'atteignait pas le SMIC. Mais depuis quatre mois, tous les chèques qui leur ont été donnés étaient sans provision. Ali Erdogan, employé depuis six mois, montre les photocopies de quatre fiches de paie accompagnées de quatre chèques sans provision. Isolés, abandonnés, sans défense, ils subsistaient difficilement avec les mandats envoyés d'Allemagne ou de Turquie par leurs familles. Certains, comme M. Petmerci, durent quitter leur foyer faute de pouvoir en payer le loyer. Mme Ayad, qui vit seule avec un petit garçon, connaît une situation difficile elle aussi ; son dernier salaire ne lui a pas été payé et elle n'a plus d'argent. A bout de patience et dans le désespoir, ils arrêtèrent le travail début juin.

M. Murat embaucha alors un cousin, de façon à pouvoir ensuite attaquer ses employés sous prétexte d'entrave au travail. Mais ceux-ci déposèrent un référé aux prud'hommes, et leur patron disparut de la circulation. Depuis, ils sont là et ils attendent. La C.G.T. s'est intéressée à leur sort. Un mouvement de solidarité s'est manifesté en leur faveur. La mairie leur a attribué des bons pour les repas et une aide de secours. Les voisins leur donnent un peu d'argent, des cigarettes, des victuailles.

FRANCIS GOUGE.

...et dans l'Oise

Personne à Silly-le-Long (Oise) n'avait fait réellement attention à tous les va-et-vient autour du pavillon des Radovanovic. Situé 7, Grande-Rue, juste au bord de la route le long de laquelle s'étire de part et d'autre ce village du Valois d'un demi-millier d'habitants, cette maison, semblable à beaucoup d'autres, abritait, en plus de ses propriétaires, huit travailleurs clandestins, quatre hommes et quatre femmes âgés de vingt à trente ans, tous Yougoslaves, qui vingt-quatre heures sur vingt-quatre, vivaient dans le sous-sol à l'abri des regards et de la lumière du jour. Dans des conditions de promiscuité à peine croyables, sur une soixantaine de mètres carrés, ces ouvriers fabriquaient des robes destinées à des grandes marques parisiennes.

Le premier en milieu rural

Pour chaque pièce dont le prix de vente au public varie de 600 F à 1 000 F, le salaire versé à l'ouvrier tailleur était de 10 F. Au rythme de seize à dix-huit heures par jour, ces ouvriers ne pouvaient tenir que quelques mois, et au moment de la découverte de cet atelier clandestin par la police le week-end dernier, le plus ancien d'entre eux a déclaré être arrivé en août 1981. L'employeur se rendait régulièrement en Yougoslavie afin d'y recruter la main-d'œuvre, qu'il faisait venir par avion, chaque personne étant munie d'un passeport touriste. Aux enquêteurs, cet employeur, M. Bora Radovanovic, a expliqué qu'il possédait jadis un atelier de confection régulier à Paris, mais, sa société ayant fait faillite, il avait poursuivi ses activités en créant, voici un an environ, cet atelier dans le sous-sol de son pavillon. Les inspecteurs de l'antenne de Creil du S.R.P.J. de Lille gardent le plus grand mutisme sur la manière dont ils ont découvert cet atelier et orientent maintenant leur enquête vers les sociétés clientes afin de déterminer dans quelle mesure elles connaissaient les conditions dans lesquelles étaient confectionnées les pièces qu'elles revendaient. Deux cents robes qui étaient prêtes à être livrées ont été saisies par la police au moment de sa perquisition. Selon les enquêteurs, c'est la première fois qu'un atelier clandestin est découvert en milieu rural.

MAURICE LUBATTI.

● *La C.S.L. perd la majorité absolue à l'usine Citroën de Saint-Ouen* aux élections professionnelles des délégués du personnel dans le collège ouvriers. Cependant, contrairement à ce qui s'est passé aux usines d'Aulnay et de Levallois, elle devance toujours la C.G.T.

Inscrits : 1 027 ; votants : 911 ; exprimés : 876.

C.S.L. (42,8 % au lieu de 60,9 % en 1981) ; C.G.T. (41,7 % et 4 sièges au lieu de 28,7 %) ; C.F.D.T. (9 % contre 6 %) ; F.O. (2,3 % contre 4,4 %) ; la C.F.T.C. (4,2 %, pas de candidat en 1981).

● *UNEDIC : la C.G.T. précise* que, lors des négociations le 5 juillet, les syndicats n'ont pas été unanimes pour soutenir le point de vue du C.N.P.F. qui refuserait de maintenir l'UNEDIC en cas de « coup de force » de l'Etat, majorant unilatéralement les cotisations.

M. Franceschi annonce la création d'un comité national des retraités et des personnes âgées

Dressant le bilan, lundi 5 juillet, d'une année d'action de son ministère, M. Joseph Franceschi, secrétaire d'État chargé des personnes âgées, a annoncé la prochaine création d'un « comité national des retraités et des personnes âgées ». Un projet de décret, en cours de signature, fixe la composition, les missions et les modalités de fonctionnement de cet organisme, qui sera composé en majorité de représentants d'associations ou de sections syndicales de retraités.

Au niveau régional, la représentation des personnes âgées est prévue dans les comités économiques et sociaux régionaux, et au niveau départemental, dans des comités *ad hoc*. Un crédit global de 4 millions de francs est déjà affecté à leur fonctionnement. « *Les Assises nationales du troisième âge, prévues pour mars 1983, seront d'ailleurs l'occasion de lancer une politique de concertation permanente à tous les niveaux* », a précisé le secrétaire d'État.

« *Il y a un an*, a ajouté M. Franceschi, *j'avais dit que nous serions jugés sur nos actes. Voici ce que nous avons fait.* » Pendant plus d'une heure et demie, le secrétaire d'État a énuméré les mesures prises depuis un an : les pensions du régime général, des régimes alignés et des régimes miniers ont progressé de 7,4 % au 1er juillet, soit une hausse de 14,6 % en un an ; le minimum vieillesse a augmenté de 6,3 % au 1er juillet, soit une hausse pour une personne seule, de 50 % en un an (un million de personnes âgées sont concernées) ; à partir du 1er décembre — et non pas de cet été comme cela était initialement prévu — le taux des pensions de réversion sera calculé sur la base de 52 % de la pension principale et non plus de 50 % (un million de bénéficiaires) ; de même, les pensions pour ceux qui ont pris leur retraite avant le 1er janvier 1975 (loi Boulin) seront majorées, bien qu'avec un certain retard, avant la fin de l'année et bénéficieront à un million deux cent cinquante mille retraités. Simultanément, les retraites complémentaires augmenteront comme prévu. « *Nous aurons donc tenu parole* », a conclu M. Franceschi.

Trafic perturbé à Air France et U.T.A.

La grève des hôtesses et stewards perturbe les services d'Air France (de ce jeudi 8 au samedi 10 juillet inclus) et d'U.T.A. (depuis le mercredi 7 jusqu'au vendredi 9 juillet). Des vols sont supprimés à Air France ; des horaires modifiés à U.T.A..

Au cours d'une conférence de presse, réunie le 7 juillet, M. Jean Chambon, secrétaire général du Syndicat national du personnel navigant commercial (S.N.P.N.C.), a rappelé les revendications des hôtesses et stewards : une diminution de la durée du travail comparable à celle qui a été accordée au personnel au sol des compagnies.

Selon M. Chambon, hôtesses et stewards seront touchés par l'austérité au même titre que les autres salariés français. « *Il est scandaleux*, a-t-il dit, *que l'on nous considère comme les autres sur ce point, mais pas pour la durée du travail* ». M. Chambon précise, encore, que le salaire moyen — tous éléments confondus — de 80 % des hôtesses et stewards était de 9 700 francs par mois et regrette de ne pouvoir avoir de « *dialogue direct* » avec des représentants responsables des compagnies.

★ Renseignements : Air France : 320-15-55 à Paris ou le service de réservation le plus proche du domicile (pour Paris et la région parisienne, le 535-61-61) ; U.T.A. : 775-75-75, 776-41-52.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou Dép. −		Rep. + ou Dép. −		Rep. + ou Dép. −	
$ E.-U.	6,9695	6,9715	− 80	− 45	− 170	− 100	− 460	− 340
$ can.	5,4020	5,4055	− 140	− 110	− 290	− 225	− 755	− 640
Yen (100)	2,6890	2,6910	+ 160	+ 180	+ 325	+ 365	+ 995	+1055
DM	2,7740	2,7760	+ 120	+ 140	+ 245	+ 280	+ 730	+ 790
Florin	2,5155	2,5170	+ 115	+ 130	+ 225	+ 255	+ 665	+ 720
F.B. (100)	14,5135	14,5225	− 115	+ 35	− 245	− 15	− 880	− 450
F.S.	3,2490	3,22525	+ 270	+ 300	+ 540	+ 585	+1405	+1500
L (1 000)	4,9520	4,9555	− 260	− 205	− 525	− 435	−1610	−1450
£	11,9185	11,9270	+ 160	+ 225	+ 335	+ 485	+1300	+1520

TAUX DES EURO-MONNAIES

DM	7 15/16	8 5/16	8 11/16	9 1/16	9 7/8	9 1/4	9 1/8	9 1/2
$ E.-U.	14 7/8	15 1/8	15 1/4	15 5/8	15 7/16	15 13/16	15 15/16	16 5/16
Florin	8 1/4	9 3/4	8 5/8	9 1/4	8 3/4	9 1/4	8 1/8	9 3/4
F.B. (100)	13 3/4	16 1/4	14 1/8	15 1/4	14 1/2	15 1/2	15 3/8	16 3/8
F.S.	2 3/8	3 1/8	4 3/6	4 9/16	4 7/16	4 13/16	5 11/16	5 15/16
L (1 000)	17 3/4	20 1/4	19 1/4	20 1/2	19 1/2	20 7/8	20 5/8	21 3/4
£	12 3/8	13	12 3/8	13	12 3/8	13	12 3/8	13
F. français	14 3/4	15 1/4	14 1/4	15 1/8	14 3/4	15 5/8	16 1/2	17 3/8

Nous donnons ci-dessus les cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises tels qu'ils étaient indiqués par une grande banque de la place.

ÉTRANGER

En Argentine

Le gouvernement essaie de faire repartir l'économie

Correspondance

L'Argentine a décidé le 6 juillet une forte dévaluation du peso afin de sortir le pays de ce que M. Dagnino Pastore, *le nouveau ministre de l'économie*, a appelé « *un état de décadence sans précédent* ». Si un double taux de change a été rétabli sur le marché commercial, qui s'applique aux importations et aux exportations, la monnaie nationale a été dévaluée de 27,4 % par rapport au dollar. Sur le marché financier, qui comprend toutes les autres transactions, elle a été dévaluée de 66 % par rapport à la devise américaine. — (*A.P.*)

Buenos-Aires. — Relancer graduellement l'activité économique sans creuser davantage le déséquilibre des finances extérieures et en limitant les risques d'hyperinflation : tels sont les principaux objectifs du programme économique annoncé le 5 juillet par le nouveau ministre de l'économie, M. José Maria Dagnino Pastore.

Afin de remettre en route ce qui subsiste d'un appareil de production en grande partie détruit, comme l'a reconnu le ministre (le produit intérieur brut a diminué de 5,7 % durant le premier trimestre 1982 et la production industrielle a reculé de 9,40 %, ce qui la situe — en monnaie constante — au même niveau qu'en 1970), le successeur de M. Alemann compte essentiellement sur l'augmentation des exportations et sur une reprise de la consommation, *grâce en particulier à la baisse des* taux d'intérêt.

Les ventes à l'extérieur seront stimulées par la dévaluation massive du peso. Le ministre de l'économie veut surtout favoriser les exportations industrielles (20 % du total), qui bénéficieront à plein de la modification de la parité, alors qu'un prélèvement fiscal sera opéré sur les ventes de produits primaires. M. Dagnino Pastore s'est adressé tout spécialement aux filiales des entreprises multinationales pour qu'elles participent activement à l'effort d'exportation. Le ministre de l'économie s'est montré prudent en ce qui concerne l'action sur les autres composantes de la demande globale. La *consommation des ménages, qui* a chuté de 13,7 % au cours du premier trimestre (la consommation par habitant a diminué de 8 % en trois ans), ne devrait progresser que légèrement, malgré les augmentations de salaires annoncées par M. Dagnino Pastore en faveur du personnel du secteur public (20 % en moyenne). Il n'a donné, en revanche, aucune précision en ce qui concerne l'amélioration des salaires du secteur privé, réclamée avec insistance par les syndicats. Le pouvoir d'achat des salariés de l'industrie a diminué de plus de 50 % entre février 1981 et février 1982, selon l'institut privé que dirigeait, avant d'être nommé ministre, M. Dagnino Pastore.

La fixation de taux d'intérêt négatifs (c'est-à-dire inférieurs à la hausse des prix) pourrait cependant inciter les épargnants à acheter des appartements et des biens durables plutôt que de laisser fondre leurs économies. Cependant, il y a peu à attendre d'une reprise des investissements privés, compte tenu en particulier de l'incertitude qui règne quant à l'évolution de la situation politique. Pour sa part, l'Etat peut difficilement se lancer dans la réalisation de grands travaux au moment où le budget, que M. Alemann avait réussi à tenir à peu près jusqu'au déclenchement de la guerre des Malouines, connaît un nouveau dérapage (le déficit des finances publiques pour l'exercice 1982 devrait atteindre 4,50 % du P.I.B. contre 1,90 % prévu initialement).

Rééchelonnement de la dette

Avec une dette extérieure supérieure à *35 milliards de dollars* (dont 21 milliards empruntés par le secteur public), des réserves officielles de change qui dépassent à peine 3 milliards (dont 550 millions seulement sont librement disponibles) et des intérêts annuels dont le montant s'élève à 4,5 milliards de dollars, soit 40 % de la valeur des exportations, la marge de manœuvre du ministre de l'économie est étroite. M. Dagnino Pastore a annoncé que son pays ferait face à tous *ses engagements vis-à-vis de l'extérieur* (depuis début juin, seule était honorée la dette publique).

L'objectif du ministre est d'obtenir un excédent commercial de l'ordre de 2 milliards de dollars grâce à l'accroissement des exportations et à la contraction des importations. Celles-ci, qui ont diminué de plus de 50 % au cours des cinq derniers mois, devraient être freinées à la fois par le renchérissement consécutif à la dévaluation et le maintien des mesures de contrôle mises en place durant la crise des Malouines. De toute manière, l'Argentine devra obtenir un rééchelonnement de sa dette extérieure, dont 23 milliards de dollars (amortissement et intérêts) viennent *à échéance en 1982. Le* ministre n'a pas précisé quelle serait sa stratégie, mais on peut penser qu'il s'efforcera de négocier directement avec les banques privées, sans recourir à un accord de crédit « stand by » avec le Fonds monétaire international.

M. Dagnino Pastore a assuré qu'il garderait le contrôle de l'inflation. Après une légère décélération à partir du mois de février, les prix ont repris en juin leur irrésistible ascension, ayant augmenté d'environ 8 %. Le ministre a annoncé que les hausses de prix feraient désormais l'objet d'une concertation entre les pouvoirs publics et les entreprises. Il a précisé aussi que seules les firmes qui souscriront de tels accords pourront bénéficier de taux d'intérêt bonifiés. Enfin, M. Dagnino Pastore a affirmé que la discipline budgétaire serait maintenue et l'expansion monétaire strictement contrôlée.

A l'exception des dispositions concernant le système financier, l'ensemble de ces mesures constituent beaucoup plus un programme de circonstance qu'un véritable plan s'attaquant aux problèmes de fond de l'économie argentine. Elles visent avant tout à éviter que la « stagflation » ne s'aggrave, en essayant de faire repartir doucement la machine économique au milieu d'écueils de toutes sortes. Les partis politiques regroupés au sein de la « multipartidaria » et les organisations syndicales jugeront sans doute beaucoup trop timides les mesures de relance de la consommation.

Certains même, comme les partisans de l'ex-président Arturo Frondizi, ont déjà accusé M. Dagnino Pastore de « *continuisme* ». Le nouveau ministre devra faire preuve de plus de conviction qu'il n'en a manifesté lundi à la télévision et d'une grande souplesse pour faire accepter l'essentiel de ses décisions. Le gouvernement du général Bignone est, en effet, beaucoup trop faible pour mettre en œuvre une politique économique qui n'aurait pas le consentement du parti radical et du mouvement péroniste. D'autant que la marine et surtout l'aviation défendent aujourd'hui des thèses économiques très proches de celles de la coalition multipartite.

Le succès du programme de M. Dagnino Pastore dépend en fait largement de la modération que montreront les dirigeants politiques et syndicaux. Ceux-ci sont en droit d'exiger une modification profonde et immédiate de la politique ultralibérale menée depuis mars 1976, dont les résultats catastrophiques ont été soulignés par le ministre au cours de son allocution. Mais les plus lucides d'entre eux sont conscients qu'une croissance durable ne sera pas possible sans un assainissement préalable de la situation financière extérieure et intérieure. La question est de savoir si leurs bases et le peuple argentin l'entendront de la même manière.

JACQUES DESPRÈS.

AFFAIRES

LE GOUVERNEMENT ALLEMAND NE PARAIT PAS DÉCIDÉ A RENFLOUER A.E.G.-TELEFUNKEN

(De notre correspondant.)

Bonn. – Rejetant les demandes des syndicats et du patronat, le chancelier Schmidt vient de confirmer que les pouvoirs publics se refusaient à subventionner directement A.E.G.-Telefunken ou à prendre une participation dans son capital. Au cours d'une interview à la télévision mercredi soir 7 juillet, le chef du gouvernement ouest-allemand a montré publiquement, pour la première fois, les nettes réticences de l'Etat fédéral à s'engager à renflouer le numéro deux de l'équipement électrique en R.F.A. M. Schmidt a *évoqué l'octroi de cautions par* l'Etat pour garantir les crédits souscrits par A.E.G. mais seulement pour les exportations et à la condition expresse *« que les entrepreneurs présentent un projet global permettant à A.E.G. de sortir de ses difficultés »*.

En clair, A.E.G. ne recevra pas les garanties qu'elle a sollicitées sur 1,5 milliard de marks de crédit et bénéficiera au mieux de cautions sur ses exportations : 600 millions de marks, soit un peu plus du tiers seulement de ses besoins de financement. L'annonce de cette aide très limitée a renforcé les craintes sur l'avenir des cent vingt-trois mille salariés du groupe, d'autant plus que le chancelier qui, dans l'après-midi, avait dirigé un conseil interministériel consacré à A.E.G. n'a pas mâché ses mots. Bonn ne veut pas devenir un « brocanteur » a-t-il lancé, avant de reprocher sèchement aux patrons de la treizième entreprise d'outre-Rhin de faire maintenant appel haut et fort à l'Etat alors que *« autrefois, certains plaidaient en faveur d'un désengagement de l'Etat »*. *(Intérim.)*



L'ÉTAT AUTRICHIEN POURRAIT RENFLOUER SEMPERIT

L'entreprise autrichienne Semperit, dixième fabricant mondial de pneumatiques avec un chiffre d'affaires dans cette branche d'activité de 6 milliards de schillings (2,4 milliards de francs), est au bord de la faillite. Son déficit pour 1981 est plus élevé que prévu. Il atteint 490 millions de shillings (196 millions de francs) et selon les estimations son montant s'élèvera à environ 680 millions de schillings (272 millions de francs) pour l'exercice en cours. Au total, les pertes accumulées par Semperit en cinq ans dépasseront 2,2 milliards de schillings (890 millions de francs). Semperit, cependant, ne devrait pas disparaître. Le chancelier Bruno Kreisky a donné son accord de principe pour que l'État renfloue l'entreprise en difficulté. L'aide financière serait de 600 millions de schillings (240 millions de francs). De son côté, le Creditanstalt Bankverein de Vienne, principal actionnaire de Semperit, est prêt à injecter 285 millions de schillings (114 millions de francs) dans l'affaire.

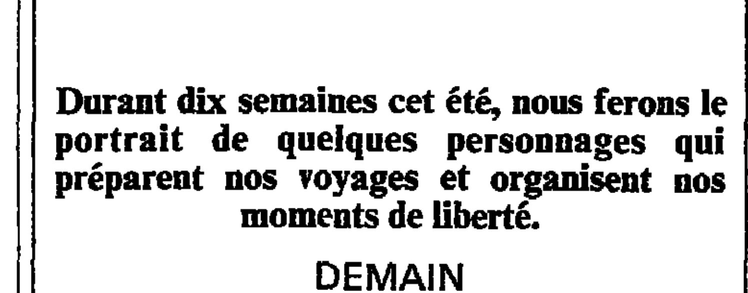
Les difficultés auxquelles Semperit est confrontée sont celles rencontrées par tous ses grands concurrents. Elles proviennent essentiellement de la crise dont souffre le marché des pneumatiques et de l'importance exagérée des stocks qui en a résulté.

M. CLAUDE PELLAT, PRÉSIDENT DE L'UNION DES CAISSES D'ÉPARGNE A DONNÉ SA DÉMISSION

M. Claude Pellat, président de l'Union nationale des caisses d'épargne de France (U.N.C.E.F.), réseau de l'Écureuil, a donné sa démission. Il avait pris ses fonctions le 1er janvier 1979 pour quatre ans, et les quitte donc six mois avant la fin de son mandat.

M. Pellat, âgé de cinquante-cinq ans et P.-D.G. de l'Union des bauxites, dans le Midi, était, par ailleurs, président des Caisses d'épargne des Bouches-du-Rhône et de la Corse depuis 1976 et président de l'Union régionale des caisses d'épargne du Sud-Est. Politiquement, il appartient au C.D.S. et avait, avant le 10 mai 1981, en qualité de président de l'U.N.C.E.F., signé l'appel des « 100 » en faveur de la candidature de M. Giscard d'Estaing. Il *était très hostile au projet de réforme des caisses d'épargne, qui prévoit, notamment, de substituer l'élection à la cooptation pour la désignation des membres des conseils d'administration des quatre cent soixante-dix caisses autonomes.

Un projet de loi soutenant cette réforme, ainsi que la création d'échelons régionaux de la SOREFI pour assurer un service commun aux caisses de leur ressort territorial, déposé par M. Taddei, député (P.S.) de Vaucluse et membre de la commission des finances de l'Assemblée nationale, doit venir en discussion la semaine prochaine. M. Pellat avait présenté mercredi 7 juillet au conseil d'administration de l'U.N.C.E.F. une motion contestant ce projet de réforme, qui a été rejeté par 21 voix contre 9. M. Pellat a alors présenté sa démission, qui a été acceptée.



ÉNERGIE

RÉUNIS A VIENNE

Les pays de l'OPEP devraient maintenir la limitation de leur production

M. Calderon Berti, ministre du Venezuela, a menacé le 7 juillet à Vienne de rompre l'accord sur la production de pétrole si tous les pays de l'OPEP – y compris l'Iran – ne le respectaient pas. Après quelques mois de discipline – qui ont permis par une restriction volontaire de production de tenir les prix – plusieurs membres de l'Organisation ont préféré ménager leurs intérêts propres et dépasser les quotas d'extraction qui leur étaient impartis, provoquant un nouvel affaiblissement des prix. L'Organisation se réunit donc à Vienne le 9 juillet pour remettre un peu d'ordre sur le marché. Bien que la production de l'OPEP dépasse actuellement 18 millions de barils par jour, le comité de surveillance du marché, mis en place au mois de mars, recommande de maintenir le « plafond » à 17,5 millions de barils par jour et rappelle à l'ordre les membres indisciplinés pour défendre les prix.

Cheikh Yamani ne dirigerait pas la délégation saoudienne. Il aurait fait savoir qu'il ne se déplaçait pas pendant le Ramadan. Une manière comme une autre d'éviter d'avoir à se prononcer – comme pourrait le réclamer notamment la Libye – sur le recours de l'arme du pétrole en riposte à l'invasion israélienne du Liban.

En l'absence d'une volonté politique

Vienne. – Troisième réunion de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole cette année, la conférence extraordinaire, convoquée pour le 9 juillet à Vienne, ne paraît pas indispensable. Dans l'état actuel du marché, n'arrive-t-elle pas trop tôt ? A Quito le 15 mai, les treize pays membres n'avaient guère pu s'accorder que sur le maintien d'un « plafond » de production à 17,5 (en fait 17,4) millions de barils par jour (1). Décision d'attente dans l'espoir d'une reprise des achats des compagnies comme chaque année avant l'hiver. Mais ce n'est guère qu'au second semestre que ce mouvement de stockage joue pleinement. Début juillet, il n'est encore qu'amorcé. Les membres de l'OPEP, dans ces conditions, semblent avoir plus de motifs de discorde que d'entente.

Il y a d'abord ceux qui ne respectent pas les plafonds qui leur avaient été impartis à Vienne au mois de mars. C'est le cas de l'Iran – qui, il est vrai, n'avait pas accepté ces quotas – pour plus de 800 000 barils par jour, de la Libye pour 250 000 et du Nigéria pour quelque 300 000 barils quotidiens. De ce fait, la production de l'OPEP dépasse actuellement 18,5 millions de barils par jour. Mais le désordre ainsi créé a eu un effet immédiat sur les prix. Le cours du pétrole « arabe léger », qui, à la mi-mai, avait, sur les marchés libres, rejoint son prix officiel de 34 dollars le baril, est retombé en-dessous de 32 dollars. Et selon les statistiques du Département américain de l'énergie, le prix moyen FOB (2) du pétrole dans le monde n'était plus à la fin du mois dernier que de 33,05 dollars par baril (33,47 dollars pour le brut OPEP et 31,93 hors OPEP), soit un prix inférieur à mars et avril où les cours étaient pourtant fort déprimés. A cela s'ajoute une véritable guerre des prix. A 33,50 dollars et moins par baril, les prix des pétroles africains sont sous-évalués par rapport à ceux du Golfe.

D'autant qu'en dehors de l'Iran (dont le particularisme semble accepté par les autres membres) la Libye et le Nigéria sont fréquemment cités comme les pays qui offrent les meilleures conditions sur le marché. Outre les rabais consentis, Lagos a porté à 1,60 dollar par baril – le double de ce qu'elle était auparavant – la marge bénéficiaire perçue par les compagnies qui produisent son pétrole brut.

De notre envoyé spécial

On comprend que l'Arabie Saoudite et les autres pays du Golfe jugent indispensable le relèvement des prix africains de 1,5 dollar par baril. Mais le Nigéria, la Libye et l'Algérie auront beau jeu de répondre que les bruts concurrents de la mer du Nord sont vendus 50 cents de moins que le prix de référence de l'OPEP.

Cette « guerre des prix » a aussi pour objectif – au moins dans le cas de l'Iran – d'essayer, non sans succès, de prendre les clients de l'Irak, une autre manière de poursuivre le conflit dès lors que les armes se sont tues. Téhéran a ainsi offert récemment au Brésil – le principal client de Bagdad – un contrat à long terme pour 50 000 barils par jour à un prix nettement inférieur au cours officiel. Pour contrer cette politique, l'Arabie Saoudite a proposé à certaines compagnies japonaises de suppléer l'Irak, dont la capacité d'exporter est extrêmement faible.

Mais la principale cause de désordre est bien politique. Il est loin le temps où les dix pays arabes exportateurs de pétrole, onze jours après le déclenchement, le 6 octobre 1973, d'un nouveau conflit israélo-arabe, décidaient d'avoir recours à l'*« arme politique du pétrole »* et s'accordaient à réduire leurs exportations de 5 % par mois *« jusqu'à ce que Israël se soit complètement retiré des territoires arabes occupés en 1967 et que le peuple palestinien soit rétabli dans ses droits »*. Certes, ils n'obtinrent pas satisfaction, mais une réduction de leur extraction de 20 % suffit à entraîner un quintuplement des prix et à bouleverser la scène pétrolière internationale.

La requête libyenne formulée le 16 juin dernier à Tunis, lors du conseil des ministres de l'OPAEP, d'avoir de nouveau recours à cette arme pétrolière en réponse à l'invasion du Liban par Israël, *fut tout juste approuvée* – du bout des lèvres – par la Syrie et l'Algérie, et refusée catégoriquement par les autres membres, toute décision étant renvoyée à une hypothétique conférence arabe au sommet. Tripoli n'hésite d'ailleurs plus à accuser Ryad de soutenir en fait les États-Unis et Israël.

Même si l'on admet que, en cas d'invasion par les troupes israéliennes de Beyrouth-Ouest, l'Arabie Saoudite serait obligée de suivre une baisse éventuelle de la production par les autres pays arabes, il n'y a guère à attendre sur le plan politique de la conférence de Vienne. Et pourtant pour être quelque peu érodée par le marasme du marché, l'arme pétrolière n'en continue pas moins d'être une menace (3). Certes les stocks pétroliers de l'O.C.D.E. sont passés de 140,4 jours équivalent d'importation de pétrole arabe en 1973 à 294,3 jours fin 1981, mais le ratio d'importation de bruts originaires de pays arabes par rapport à la consommation pétrolière est encore de près de 60 % pour l'Europe et de 38,1 % en moyenne pour l'O.C.D.E. Une volonté politique commune de manier cette arme aurait donc des effets quasi immédiats sur les prix. Aux yeux des opérateurs du marché, cette volonté n'existe pas puisque pour la première fois une forte tension au Moyen-Orient n'a eu aucune répercussion sur les marchés pétroliers libres.

Divisés politiquement, obligés à la défensive alors que la consommation des pays industrialisés continue de baisser et que nul ne voit la sortie de la crise, incapables avec les niveaux actuels de production d'assurer globalement leurs besoins financiers, les treize membres de l'OPEP peuvent tout juste mettre un peu d'ordre sur le marché. Une manière pour eux de sauvegarder l'essentiel : l'existence même de l'organisation.

BRUNO DETHOMAS.

(1) Un million de barils par jour = 50 millions de tonnes par an.

(2) Free on board : non compris les coûts de transport et d'assurance.

(3) Voir l'étude de M. Pierre Terzian sur « Le pétrole et le conflit arabo-israélien » dans *le Pétrole et le Gaz arabe* du 1er juillet.

L'ITALIE VA PASSER OUTRE A L'EMBARGO AMÉRICAIN SUR LA FOURNITURE DE MATÉRIEL A L'U.R.S.S.

La firme Nuovo Pignone, filiale de l'entreprise publique italienne ENI, chargée de la fourniture à l'U.R.S.S. de turbines pour le gazoduc qui reliera la Sibérie à l'Europe, *« honorera sa commande »*. C'est ce qu'a affirmé le 7 juillet, à Londres, le premier ministre italien, M. Spadolini.

Nuovo Pignone a signé avec les soviétiques un contrat de plus de 700 millions de dollars pour la fourniture de 19 stations de pompage (ensemble turbines-compresseurs). Elle pourrait utiliser les pièces fournies par General Electric avant l'embargo décidé en décembre par le président Reagan. Déjà, Mme Thatcher avait *affirmé que les* firmes britanniques passeraient outre à la décision américaine.

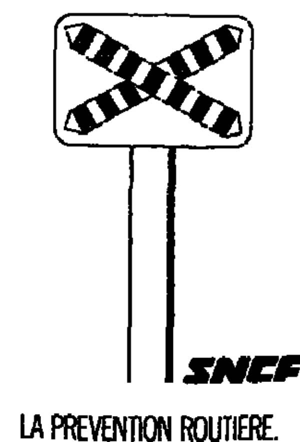
PRESSE

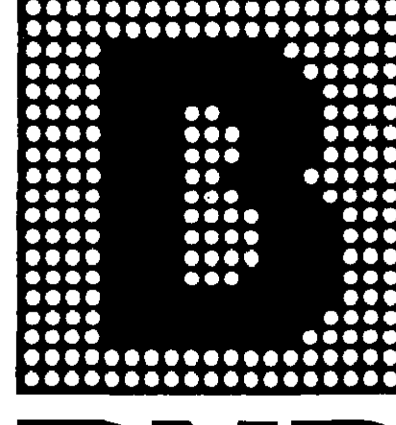
LA MANIFESTATION DU LIVRE C.G.T. AU SUJET DE LA VENTE DE « FRANCE-SOIR »

Plusieurs centaines de travailleurs du Livre ont manifesté dans les rues de Paris, mercredi 7 juillet, à l'appel du comité intersyndical du Livre parisien C.G.T. Aux cris de *« Hersant doit céder »*, les manifestants, rassemblés avenue Matignon, devaient écouter ensuite M. Roger Lancry, secrétaire général du comité intersyndical du Livre parisien, donner communication d'une résolution adressée à M. André Audinot, P.-D.G. de la société du *Figaro*, directeur de la publication et président du Syndicat de la presse parisienne, qui mène également pour M. Robert Hersant la négociation sur la vente de *France-soir*.

Le Livre C.G.T. refuse les conditions d'une vente qui laisserait à M. Robert Hersant une infuence prépondérante sur l'avenir même de l'entreprise. *« Cette nouvelle initiative d'Hersant*, souligne le Livre C.G.T., *met en lumière la crise que traverse la presse écrite française, soumise quasi totalement aux puissances d'argent. »*

Les manifestants ont déposé leur résolution à Matignon et au ministère de la communication, ainsi qu'aux stations de radio et de télévision.





BNP 1981

LA BNP EN MÉTROPOLE : UNE ACTIVITÉ SATISFAISANTE

Les ressources globales de la clientèle (171,6 milliards de francs à fin 1981) ont augmenté de 6,4 %. Grâce à une politique incisive, la BNP a amélioré la structure de ses dépôts. Les comptes ordinaires à vue et les comptes sur livret ont ainsi progressé respectivement de 20,7 % et 24,3 % entre fin 1980 et fin 1981, alors que dans le même temps était enregistrée une inflexion notable des comptes de dépôts à terme (− 14 %) et des bons de caisse (− 11,3 %).
Les crédits à la clientèle métropolitaine (171,4 milliards de francs à fin 1981) se sont accrus globalement de 17,8 % : les crédits en devises enregistrent une forte progression alors que les crédits en francs subissent les effets de l'encadrement.

La BNP banque de conseil

La BNP a, en 1981, élargi la gamme de ses produits et services : fonds commun de placements Natio-Fonds Placements, Sicav de trésorerie Natio-Epargne, implantation accélérée de guichets automatiques... et affirmé sa vocation de banque de conseil. Ainsi, les conseillers de la clientèle assurent aux particuliers une assistance permanente dans la gestion de leurs portefeuilles de valeurs mobilières.

L'appui au financement des entreprises

La BNP s'est encore affirmée comme l'une des premières banques des entreprises petites et moyennes. Elle a en particulier fait porter ses efforts sur le financement des investissements, le renforcement des quasi-fonds propres grâce aux prêts participatifs, la promotion de l'innovation, le soutien aux *entreprises* exportatrices et à la création d'entreprises.
Les crédits aux grandes entreprises ont quant à eux fortement progressé (+ 30 % pour l'ensemble et + 70 % pour les seuls crédits en devises).

L'évolution de l'économie mondiale en 1981 a été marquée par la poursuite de la crise, une hausse du dollar d'une ampleur sans précédent et une envolée des taux d'intérêt, ainsi que par un ralentissement de l'activité et la mise en oeuvre de politiques d'ajustement contraignantes.
En France, l'inflation est restée forte, entraînant une nouvelle dégradation des comptes des entreprises ; le coût social de la récession s'est traduit par une nouvelle hausse du nombre des demandeurs d'emploi et le déficit extérieur est demeuré élevé.

LA BNP DANS LE MONDE ; PRÉSENCE ET DYNAMISME

Le réseau international de la BNP est l'un des tout premiers dans le monde par sa densité et sa diversité ; ses bonnes performances en 1981 sont le résultat d'un effort soutenu, orienté d'une part vers la recherche constante d'une meilleure productivité, d'autre part vers la création sélective de nouvelles implantations et le renforcement d'installations existantes.
Plusieurs objectifs ont guidé cette action d'ensemble vers une efficacité accrue : la qualité, par une formation professionnelle poussée, la complémentarité des collaborateurs au sein des équipes, la rentabilité, par le perfectionnement permanent des méthodes de gestion, la coordination, par la prise de conscience encore plus affirmée de l'unité globale du groupe BNP.

Les concours au commerce extérieur

La BNP a consolidé son rang de première banque française à l'*exportation* et porté sa part dans l'encours global des financements des exportations à moyen et long terme de 18,61 % à fin 1980 à 19,84 % à fin 1981. Le département du commerce extérieur, bénéficiant de la densité des réseaux métropolitains et étrangers de la BNP a accru sensiblement le nombre des opérations dont la BNP est chef de file. Un important dispositif d'étude et d'assistance permet à la BNP de recourir aux techniques de financement les plus complexes et de disposer d'un instrument permanent d'aide à la décision lors des prises de risques.

La BNP première banque française sur le marché international des capitaux

La BNP a maintenu sa politique sélective dans le choix des opérations auxquelles elle participe : en 1981, 69 euro-crédits, dont 27 comme chef de file, et 235 émissions d'euro-obligations, dont 116 comme chef de file.

BILAN

Le total du bilan de la BNP au 31 décembre 1981 s'élève à 551,9 milliards de francs, contre 452,7 milliards au 31 décembre 1980, soit une progression de 21,9 %.
Avant répartition du bénéfice, les *capitaux permanents* atteignent 19,2 milliards de francs, contre 12,2 à fin 1980 ; cette augmentation est due essentiellement aux emprunts obligataires en francs et en devises qui passent de 6,9 milliards à fin 1980 à près de 13 milliards à fin 1981. Les fonds propres se montent à 5,5 milliards de francs.
Le total du bilan consolidé s'élève à 613 milliards de francs au 31 décembre 1981, en progression de 25 %. Il est supérieur de 11,1 % au total du bilan BNP.
Les capitaux permanents du groupe atteignent 22,3 milliards, dont 8,5 milliards de situation nette.

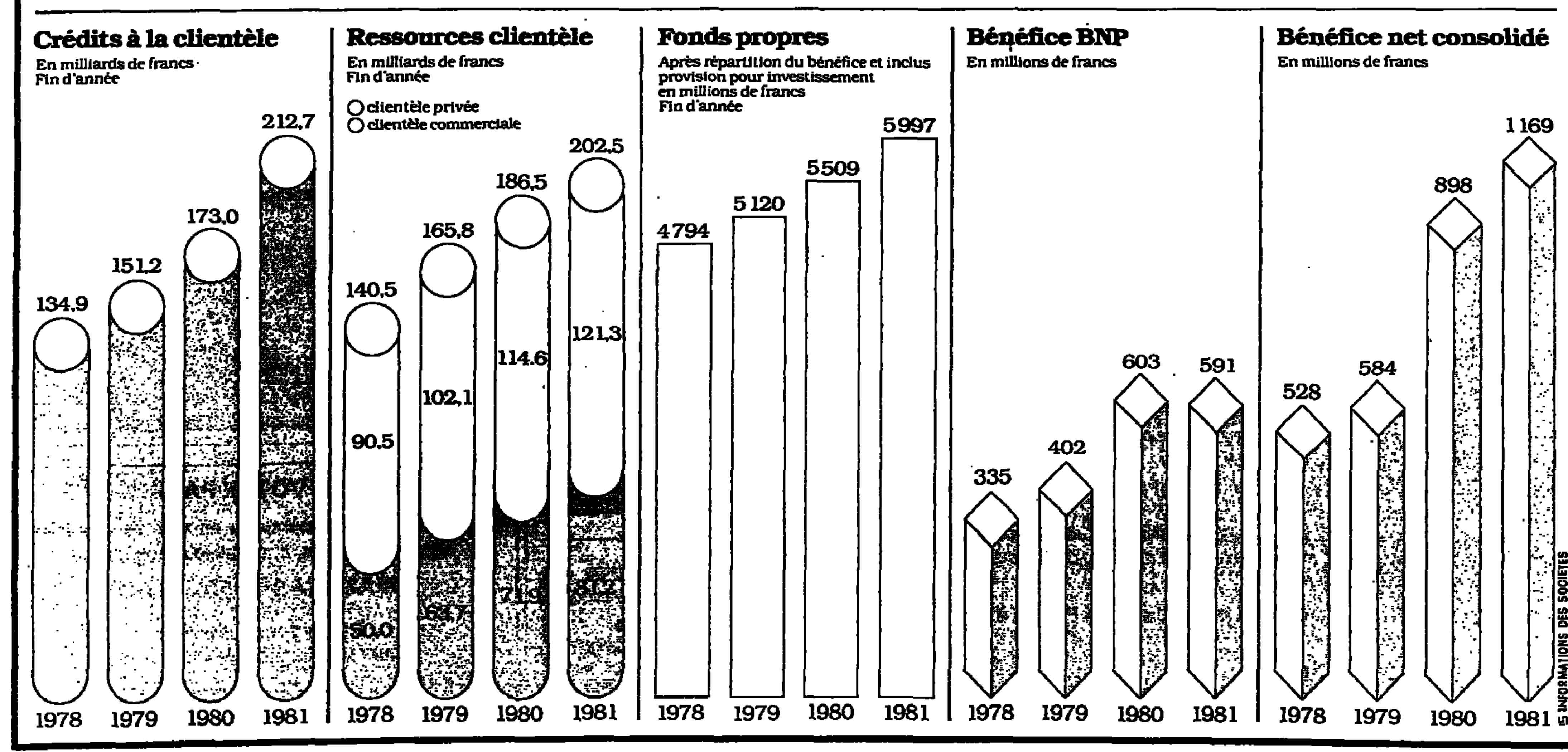
Bilan consolidé

Actif 31.12 1980	Actif 31.12 1981	en millions de francs	Passif 31.12 1980	Passif 31.12 1981
15717	17689	Caisse, instituts d'émission, Trésor public, comptes courants postaux	29138	32737
155158	199390	Banques, organismes et éts financiers	136653	200527
64674	69708	Bons du Trésor, valeurs en pension ou achetées ferme	—	—
—	—	ou vendues ferme	48338	55153
192376	242041	Clientèle	207955	234684
43452	61292	Autres comptes	51910	67939
9688	13835	Titres de placement et d'investissements	—	—
5567	6703	Investissements	—	—
1998	2714	Opérations en crédit-bail	—	—
—	—	Obligations	7745	13841
—	—	Emprunts participatifs	12	28
—	99	Fonds propres	5981	7393
—	—	Bénéfice de l'exercice	898	1169
488630	613471	Total du bilan	488630	613471

RÉSULTATS

La BNP a réalisé pour l'exercice 1981 un bénéfice net de 591,4 millions de francs, contre *603,5 millions en 1980*. Les résultats nets de l'activité en métropole enregistrent une diminution plus marquée (335,3 millions en 1981 contre 429,8 millions en 1980) du fait d'importantes provisions pour créances douteuses, conséquence de la crise économique actuelle, et d'un accroissement de 71 % des impôts et taxes. En revanche, les résultats nets réalisés hors métropole sont en progression de plus de 47 %.

Le bénéfice net consolidé s'établit à 1 169 millions de francs pour l'exercice 1981 (contre 898 millions en 1980) et représente près du double de celui de la BNP maison-mère.



AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

Crouzet®

L'assemblée générale ordinaire de Crouzet, réunie le 22 juin 1982, sous la présidence de Roger Champt, a approuvé les comptes et les résultats de l'exercice 1981. Au niveau du groupe – qui comprend la consolidation de S.F.E.N.A. – les ventes ont atteint 2 238 millions de francs (+ 10 % à structure comparable) et le résultat net s'établit à 32,3 millions de francs.

Le chiffre d'affaires réalisé par Crouzet maison mère s'élève à 919 millions de francs (+ 5 %) et les comptes font apparaître un bénéfice net de 3 036 000 francs, après déduction, pour 14 millions environ, d'éléments exceptionnels.

En commentant l'année 1981, le président a d'abord indiqué que la conjoncture économique difficile a été particulièrement sensible sur certains secteurs de marchés liés à l'investissement et aux biens de consommation et a affecté l'activité des secteurs composants d'automatismes et composants pour l'électroménager. Le secteur aérospatial a enregistré une progression de 22 %. Les transports et télécommunications ont connu une phrase de consolidation après trois années de forte expansion.

L'effort d'investissement a été accru au cours de l'exercice ; cette politique sera non seulement maintenue mais accentuée en 1982.

Le président a ensuite présenté l'accord conclu entre l'Aérospatiale et Crouzet, qui a reçu l'approbation des pouvoirs publics.

L'Aérospatiale et Crouzet constitueront une société de gestion industrielle dénommée Société industrielle d'électronique aéronautique (SIELA) qui détiendra la majorité du capital de S.F.E.N.A. L'Aérospatiale sera majoritaire dans la SIELA, ce qui assure le retour de S.F.E.N.A. dans le secteur public. Crouzet, de son côté, détiendra 49 % de la SIELA et conservera une participation directe dans S.F.E.N.A. d'au moins 33,34 % du capital.

Corrélativement, l'Aérospatiale va acquérir la participation déjà détenue par l'État dans le capital de Crouzet, et portera ainsi sa part à 29,2 %, celle détenue par le secteur public restant globalement à 33,4 %.

Enfin les actionnaires minoritaires de S.F.E.N.A. qui le désirent se verront offrir la possibilité de céder leurs titres dans les mêmes conditions que l'actionnaire majoritaire.

En réalisant cet accord avec l'Aérospatiale, Crouzet reste cohérent avec ses principes de politique générale sur le plan de son capital et en matière industrielle.

– Crouzet, société privée – et qui le demeure, – se rapproche d'un partenaire industriel donneur d'ordres, devant ainsi favoriser, à terme, le développement de ses activités aéronautiques et espace-engins ;

– Crouzet, avec sa participation dans le capital de S.F.E.N.A., entend préserver l'acquis du rapprochement initial et, notamment, l'exploitation des synergies, l'association des compétences, l'utilisation réciproque des connaissances techniques et technologiques de base entre les deux sociétés ;

– Crouzet réaffirme ainsi sa volonté d'être un équipementier majeur dans le domaine aérospatial avec une approche et une compétence système lui permettant d'être un interlocuteur valable des différents maître d'œuvre ;

En effet, il est prévu que Crouzet ne sera pas limité dans son action et pourra continuer à œuvrer auprès des autres constructeurs nationaux et internationaux.

– Crouzet préserve son identité, sa personnalité et son autonomie et peut, ainsi, poursuivre sa politique de diversification industrielle à travers le libre développement de ses autres activités :

- Transports, télécommunications ;
- Composants d'automatismes, composants pour l'électroménager.

Les perspectives d'activité de l'exercice en cours ont ensuite été évoquées.

Pour le groupe Crouzet, les marchés déjà notifiés dans les secteurs aéronautique, espace, engins, télécommunications et transports, permettent de dire que l'année 1982 devrait enregistrer des progressions intéressantes. La reprise d'activité des secteurs composants d'automatismes et composants pour l'électroménager ne se traduit encore à ce jour qu'imparfaitement dans l'accroissement du chiffre d'affaires, mais se mesure par les entrées de commandes :

– Le chiffre d'affaires de Crouzet S.A. a progressé, à fin mai, de 12 % et les ventes consolidées ont évolué à un rythme semblable.

– Le portefeuille de commandes progresse globalement de 39 % ; pour les composants d'automatismes et composants pour l'électroménager, il est en accroissement de 38 % par rapport à fin mai 1981, laissant augurer d'une accélération de la progression des ventes pour le second semestre.

Sur l'année, l'évolution consolidée des ventes de l'ensemble des secteurs ne devrait donc pas être inférieure à 15 %.

De son côté, S.F.E.N.A. devrait enregistrer une progression de ses ventes *supérieures* à 20 %.

Tenant compte de ces perspectives encourageantes – et y compris la participation significative conservée chez S.F.E.N.A., et qui sera consolidée – le conseil d'administration, malgré les résultats de 1981, a tenu à exprimer sa confiance dans l'avenir de la société et à proposé de fixer le dividende à 3,50 francs, soit 5,25 francs, compte tenu de l'avoir fiscal. L'assemblée a approuvé cette distribution qui sera effectuée, à compter du 12 juillet 1982, à un nombre d'actions accru de près de moitié.

JAEGER

L'assemblée générale, réunie le 30 juin 1982, a approuvé les comptes de la société pour l'exercice 1981. Ceux-ci se soldent par un résultat négatif de 58.359.000 F, après 36.221.000 F d'amortissements et après prise en compte d'un montant de 36 millions de francs de charges exceptionnelles. Ces dernières ont trait :

– pour 25 millions de francs, aux frais de restructuration nécessités par l'ampleur de la récession de l'industrie automobile française depuis juillet 1980 ;

– pour 7 millions de francs, au désengagement dans le domaine de l'horlogerie domestique et,

– pour 4 millions de francs, au titre de la rétroactivité de la 5e semaine de congés payés.

L'ensemble des filiales en France, et surtout à l'étranger, est resté bénéficiaire, la plupart du temps avec de bonnes performances, ramenant la perte consolidée au niveau de 49.179.000 F, et permettant de dégager une marge brute d'autofinancement consolidée positive à hauteur de 20.209.000 F.

Mais, en raison des pertes de 1981, l'assemblée a décidé de ne pas verser de dividende au titre de l'exercice.

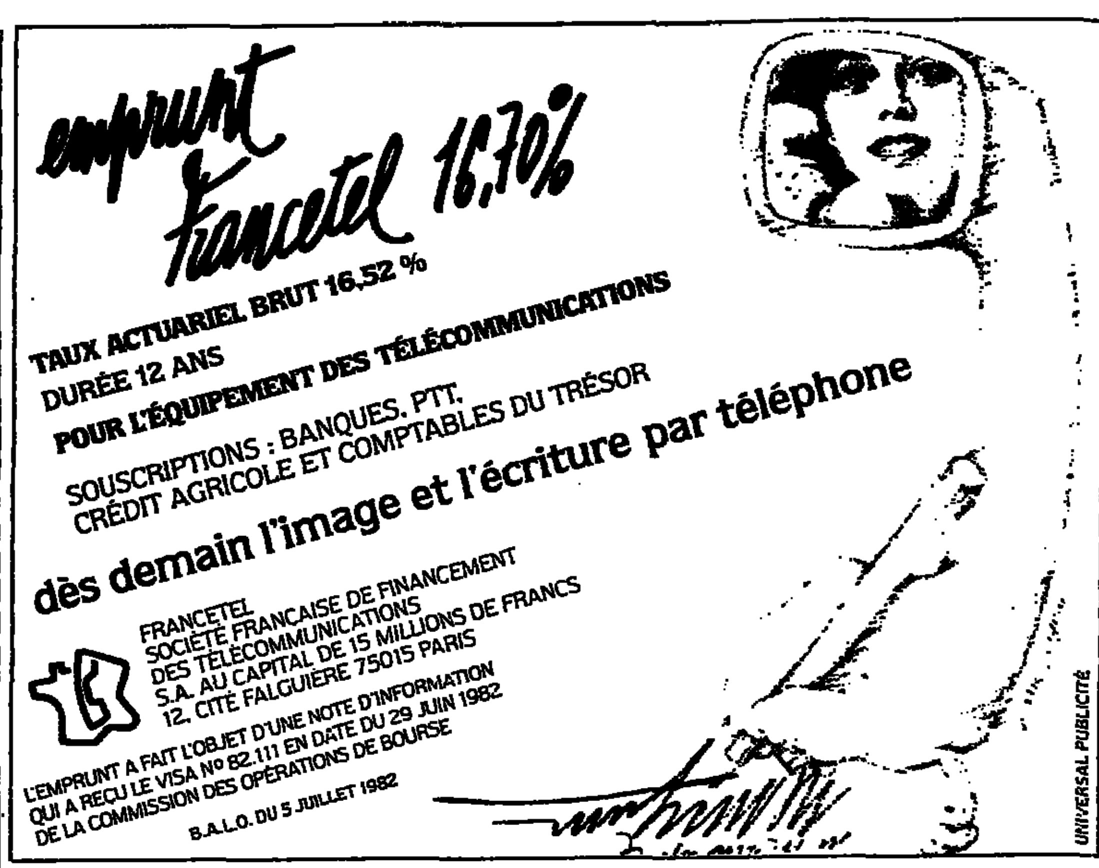
Au cours de l'assemblée, le président Pierre Picard a précisé que la société bénéficiait, d'une part, de la reprise de l'industrie automobile et, d'autre part, d'un carnet de commandes important *dans le domaine de l'aéronautique. Le* chiffre d'affaires à fin mai 1982 est en progression de 15,3 % sur celui de la même époque en 1981, hausse en volume supérieur à celle des marchés, traduisant l'enrichissement des équipements offerts.

M. Pierre Picard a en outre indiqué que l'adaptation des structures de production a été en majeure partie réalisée en 1981 et doit permettre le retour à une situation bénéficiaire de la société.

A ce niveau, les dernières mesures gouvernementales auront des conséquences minorantes. Mais l'apport nettement bénéficiaire des filiales, en particulier celles situées à l'étranger, non touchées par le blocage des prix, viendra consolider le redressement de l'ensemble du groupe.

Le conseil d'administration, réuni à l'issue de cette assemblée, a décidé une augmentation du capital de la société afin de renforcer le fonds de roulement et de faciliter le financement du programme d'investissements nécessités par l'évolution technologique et l'automatisation des fabrications. Ces investissements apporteront à la société de meilleures conditions de compétitivité sur l'ensemble de ses marchés.

Le capital sera porté de 82.165.500 F à 156.114.00 F. Cette augmentation sera effectuée par l'émission au pair de 739.485 actions de 100 F nominal.



CAISSE NATIONALE DE L'ÉNERGIE

Caisse nationale de l'énergie - Obligations 17,50 %, juillet 1981

Les intérêts courus du 25 juillet 1981 au 24 juillet 1982 sur les obligations Caisse nationale de l'énergie 17,5 % juillet 1981 seront payables, à partir du 25 juillet 1982, à raison de F 787,50 par titre de 5 000 F nominal contre détachement du coupon nº 1 ou estampillage du certificat nominatif, après une retenue à la source donnant droit à un avoir fiscal de 87,50 F (montant global : 875 F). En cas d'option pour le régime du prélèvement d'impôt forfaitaire, le complément de prélèvement libératoire sera de 131,19 F, soit net de 656,31 F.

Le paiement des coupons est effectué sans frais aux caisses des comptables directs du Trésor (trésoreries générales, recettes des finances, trésoreries principales et perceptions), à la Caisse nationale de l'énergie, à Paris, 18 *bis*, rue de Berri, à la Caisse nationale, ainsi qu'aux caisses régionales du Crédit agricole mutuel, aux guichets de la Banque de France et des établissements bancaires désignés ci-après :

Crédit lyonnais, Société générale, Banque nationale de Paris, Banque de Paris et des Pays-Bas, Crédit du Nord, Crédit commercial de France, Crédit industriel et commercial et banques affiliées, Société générale alsacienne de banque, Société marseillaise de crédit, Banque de l'union européenne, Banque de l'*Indochine et de Suez*, Caisse centrale des Banques populaires et toutes les Banques populaires de France, Société centrale de banque.

LES DOCKS DES PÉTROLES D'AMBÈS

Réunis en assemblée générale ordinaire le 29 juin 1982 sous la présidence de M. Bruno Siguier, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1981.

Compte tenu d'éléments exceptionnels, le bénéfice net de l'exercice ressort à 772 352 F contre 335 569 F pour 1980, les dotations aux comptes d'amortissements et de provisions progressant de 3 761 727 F à 4 364 820 F (dont 1 300 903 F au titre de la provision pour amortissement financier).

En raison des dispositions législatives prévues relatives à la limitation de la progression des dividendes, l'assemblée générale a décidé de modifier les propositions initiales du conseil d'administration et de ne mettre en distribution en 1982 qu'un dividende de 2,70 F par action (assorti d'un avoir fiscal de 1,35 F), complété toutefois d'une somme de 3,80 F versée au titre de l'amortissement du *capital des sociétés* concessionnaires et exempte d'impôts conformément aux dispositions de l'article 112 du C.G.I.

Au cours de la réunion, le président a indiqué que l'évolution du trafic des entrepôts en 1982 se ressentait de la diminution continue de la consommation des produits pétroliers. Il a également fait ressortir que les mesures de restructuration adoptées et la continuation des efforts d'économie portaient dès à présent leurs fruits.

PUBLICATIONS JUDICIAIRES

Le Tribunal des affaires civiles nº 9, greffe 18, cite et assigne Christian Jorge LEPOUTRE pour que, dans un délai de quinze jours, il comparaisse à être en droit dans la procédure judiciaire « Blanch épouse Lepoutre Amalia del Pilar Zenaida contre Lepoutre Christian Jorge sur divorce et possession » et répondre à la demande, sous sommation de désigner pour sa représentation le défenseur officiel des absents. A publier pendant deux jours, Buenos-Aires, le 6 avril 1982. Alejandro Olazabal, greffier.

Cachet : Tribunal civil 9, greffe 18, 5 avril 1982, 1210. Signature avocat, copies dont acte

La société I.D.M. CONSEIL est titulaire de la marque I.D.M. IDEES MARKETING et de la marque I.D.M. CONSEIL, enregistrée à l'Institut national de la propriété industrielle sous le nº 922.193 dans la classe 35, a assigné la société IDEM PUBLICITE, utilisant la dénomination IDEM en contrefaçon et en imitation frauduleuse de la dénomination I.D.M.

Par jugement du 23 février 1981, la 3e chambre du tribunal de grande instance de Paris a dit que la dénomination IDEM constitue l'imitation illicite de la marque I.D.M. Idées Marketing valable jusqu'au 22 octobre 1980.

Dit qu'en adoptant la dénomination IDEM la société IDEM PUBLICITE a également porté atteinte à la dénomination sociale de la société I.D.M. CONSEIL.

Interdit à la société IDEM PUBLICITE l'usage de cette dénomination et dit que, passé le délai de deux mois à compter de la signification du présent jugement, elle devra à la société I.D.M. CONSEIL une astreinte de 1.000 francs par infraction constatée et l'a condamné à lui payer la somme de 25.000 francs à titre de dommages-intérêts.

Le tribunal a en outre ordonné la publication du jugement aux frais de la société IDEM PUBLICITE.

Par arrêt du 1er juin 1982, la 4e chambre de la cour d'appel de Paris a confirmé le jugement.

Me François GREFFE,
Avocat à la cour.
Me Philippe BOMMART,
Avoué à la cour.

UNIJAPON

Société d'Investissement à capital variable
Sicav INDOSUEZ

L'Assemblée générale annuelle de la Société d'Investissement à capital variable UNIJAPON, tenue le 22 juin 1982 sous la présidence de M. Bruno Georges-Picot, a approuvé les comptes de l'exercice 1981-1982.

Durant cet exercice, la valeur de l'action est passée de *488,86 F à 541,61 F*, ce qui représente, compte tenu du dividende mis en paiement en 1981, une progression de 12,7 %.

L'Assemblée a voté la distribution d'un dividende de 18,07 F matérialisé par le coupon nº 16 qui sera mis en paiement le 1er juillet 1982.

Les actionnaires auront la faculté, pendant trois mois à compter de la mise *en paiement, d'affecter le montant des* dividendes encaissés à la souscription d'actions nouvelles en franchise de commission.

DUMEZ

Messieurs les actionnaires sont informés que le coupon nº 24 représentant le dividente servi au titre de 1981, d'un montant net de 35,00 F, ouvrant droit à un avoir fiscal de 17,50 F, sera mis en paiement à compter du 15 juillet 1982 aux guichets du Crédit lyonnais, de la Banque transatlantique, de la Banque de l'entreprise, de la Société générale, de la Banque nationale de Paris, du Crédit du Nord et du Crédit commercial de France.

Damart serviposte

L'assemblée générale ordinaire, qui s'est tenue à Roubaix le 23 juin 1982, a approuvé les comptes de l'exercice 1981, qui font ressortir, au niveau du groupe, un bénéfice net de 59,06 millions de francs, en progression de 16,40 % sur celui de 1980.

L'assemblée a décidé la distribution d'un dividende net de 24 F par action, assorti d'un avoir fiscal de 12 F, ce qui correspond à un dividende global par action de 36 F, en progression de 9,09 % sur celui de l'année dernière.

La mise en paiement sera effectuée à partir du 15 juillet 1982, contre remise du coupon nº 7.

AUTOMOBILES PEUGEOT

EMPRUNT à taux variable de 750 millions de F

150.000 obligations de 5.000 F émises au pair.

Jouissance : 5 Août 1982.

Intérêt : • égal à la moyenne arithmétique des taux moyens mensuels de rendement à l'émission des emprunts garantis par l'Etat et assimilés.
• payable annuellement le 5 Août de chaque année.
• minimum garanti : 11 %.

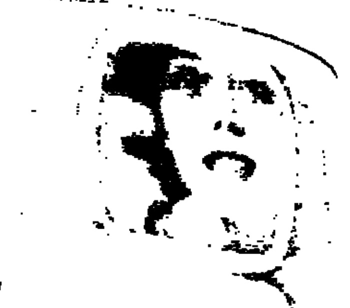
Amortissement : • en totalité à la fin de la 10e année, le 5 Août 1992, par remboursement au pair.
• Possibilité de rachats en Bourse de 10% des titres en circulation chaque année, à des prix au plus égaux au pair, compte non tenu des frais et de la fraction courue du coupon.

Cotation : Ces obligations ont fait l'objet d'une demande d'admission *à la Cote Officielle.*

B.A.L.O du 5.7 1982.
Note d'information disponible sur simple demande au siège social de la société et auprès des établissements chargés du placement (visa COB nº 82-113 du 30 Juin 1982).

INFORMATIONS DES SOCIÉTÉS





MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

7 juillet

Effritement des actions
Forte hausse du dollar

Mettant à profit l'accalmie générale, après les perturbations de la veille consécutives à l'intrusion à la Bourse de quelques « petits patrons », les opérateurs ont surtout porté leur attention vers le marché des changes, où le dollar a encore fait des siennes.

Figurant en tête de liste des devises cotées, la monnaie américaine s'est inscrite à 6,9695 F en séance officielle, contre un peu plus de 6,98 F en fin de matinée. Ce cours marque une forte hausse par rapport aux 6,8930 F de la veille, un mouvement que les cambistes attribuent autant à la persistance de taux d'intérêt élevés outre-Atlantique qu'au jugement porté par l'O.C.D.E. sur le bilan de l'administration Reagan (le Monde *du 7 juillet).*

Par contrecoup, le cours de l'or a fléchi à 307,40 dollars l'once à Londres (310,10 dollars mardi après-midi). Sur notre place, le lingot a cédé 150 F à 68 550 F, le napoléon s'inscrivant à 590 F (− 3 F).

Côté actions, les valeurs françaises fléchissent de 0,1 % en moyenne, les replis les plus significatifs étant enregistrés sur Poclain (− 6,8 %), Kali Ste Thérèse (− 6,4 %), Saulnes (− 5,4 %), Kléber (− 4,3 %) et P.L.M. (−4 %).

Le titre Elf-Aquitaine perd également quelques fractions, certains professionnels estimant que le président du groupe, M. Albin Chalandon, pourrait se trouver dans une situation délicate, après son refus réitéré de participer au financement de la chimie lourde en France.

A l'inverse, Dassault, Sacilor, Chiers et Arjomari gagnent de 6 % à 7 %.

Le dollar-titre s'est négocié à 8,60/63 F, contre 8,44/48 F mardi.

NEW-YORK

Irrégulier

Pour la seconde séance consécutive, Wall Street s'est comporté de façon très irrégulière.

Tantôt en hausse, tantôt en baisse, l'indice Dow Jones des valeurs industrielles s'est finalement établi à 799,66 avec un léger gain de 0,76 point. Durant la séance, il avait un moment franchi la barre des 800 pour atteindre 804,70, mais il était tombé aussi en dessous de 794.

L'activité a été très modérée, et 46,92 millions de titres ont changé de mains contre 44,4 millions la veille.

De l'avis général, ces mouvements dénotent l'indécision des investisseurs. Autour du Big Board nul ne sait trop que penser de la situation créée par la cherté du loyer de l'argent ni des perspectives d'une reprise de l'expansion dans une économie toujours vacillante. Les taux d'intérêt des bons du Trésor à six mois ont baissé, mais cette détente a été insuffisante pour se propager sur le marché à plus long terme.

Ajoutons que la faillite de la Penn Square Bank of Oklahoma a produit un mauvais effet et soulevé la crainte que l'industrie bancaire tout entière ne soit à la veille d'être confrontée à de très graves problèmes.

Sur 1 848 valeurs traitées, 761 ont baissé, 623 ont monté et 464 n'ont pas varié.

VALEURS	Cours du 6 juillet	Cours du 7 juillet
Alcoa	23	24 1/8
A.T.T.	50	50 1/8
Boeing	15 1/2	15 1/2
Chase Manhattan Bank	38 3/4	38 3/4
Du Pont de Nemours	33	32 3/4
Eastman Kodak	73	72 5/8
Exxon	26 7/8	27
Ford	22 3/8	23
General Electric	64	63 3/4
General Foods	37 5/8	37 5/8
General Motors	44 1/8	44 1/8
Goodyear	24	24 3/8
I.B.M.	60 3/4	60 7/8
I.T.T.	23 5/8	23 1/8
Mobil Oil	21 1/2	21 5/8
Pfizer	53 7/8	53 1/4
Schlumberger	38 7/8	38 3/4
Texaco	28 3/8	28 3/8
U.A.L. Inc.	17 3/8	17 3/4
Union Carbide	41 1/2	42
U.S. Steel	18	18 3/8
Westinghouse	25 1/2	25 3/8
Xerox Corp.	31 3/4	31 1/8

LA VIE DES SOCIÉTÉS

PRETABAIL. — Cette société immobilière pour le commerce et l'industrie (Sicomi) se négocie actuellement à ses plus hauts cours de l'année. Le fait que les Sicomi (de même que les S.I.I., les sociétés immobilières d'investissements) ne soient pas soumises à la limitation récemment instaurée en matière de distribution de dividendes y est sans doute pour beaucoup. Leur régime fiscal particulier leur permet, en effet, d'être exonérées de l'impôt sur les sociétés (à l'exception de certaines activités marginales) sous réserve de distribuer 85 % de leurs bénéfices.

Pour sa part, Prétabail n'est que faiblement concernée par le gel des loyers instauré pour une période de quatre mois, dans la mesure où les versements de crédit-bail ne sont pas visés par cette disposition, explique son directeur général, M. Hubert Martin. Celui-ci ajoute que l'exploitation courante de cette Sicomi est en léger progrès par rapport à l'année dernière, ce qui laisserait présager un dividende *« normalement majoré par rapport au taux d'inflation statistique »*.

CHIERS-CHATILLON. — La société de portefeuille Opfi-Paribas a fait savoir officiellement qu'elle détenait à présent plus de 10 % du capital de la société métallurgique Chiers-Châtillon.

U.F.B.-LOCABAIL. — L'Union française de banques (U.F.B.) et Locabail, toutes deux membres du groupe de la Compagnie bancaire, ont enregistré au cours du premier semestre 1982 une stabilité de leurs financements mis en place, ceux-ci ayant porté sur 3,13 milliards de francs contre 3,11 milliards pour la période comparative de 1981, ce chiffre traduisant cependant une progression par rapport au second semestre de l'année dernière (2,69 milliards de francs).

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE, base 100 : 31 déc. 1981)

	6 juillet	7 juillet
Valeurs françaises	99,9	—
Valeurs étrangères	105,1	—

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 31 déc. 1981)

Indice général	(1)	98

(1) Cet indice n'a pas été établi en raison des incidents qui ont perturbé les cotations mardi.

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE

Effets privés du 8 juillet .... 15 1/8 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	7 juillet	8 juillet
1 dollar (en yens)	258,85	258,50

BOURSE DE PARIS — Comptant — 7 JUILLET

VALEURS	% du nom.	% du coupon
3 %	24	2 301
5 %	38 70	2 151
3 % amort. 45-54	71	2 803
4 1/4 % 1963	101	3 644
Emp. N. Eq. 6 % 67	110	0 808
Emp. 7 % 1973	6220	..
Emp. 8,80 % 77	95 80	1 109
Emp. 9,80 % 78	78 70	8 693
E.D.F. 7,8 % 61	129 80	6 964
E.D.F. 14,5 % 80-82	94 70	1 430
Ch. France 3 %	225	..
CNB Bques janv. 82	102	0 304
CNB Paribas	102 60	0 304
CNB Suez	102 20	0 304
CNI janv. 82	102	0 304

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Actibail (obl. conv.)	167	....
Aciers Peugeot	55 20	59
Actibail	120	120
Agence Havas	284	295
De Dietrich	300	305
Degremont	99 80	....
Delalande S.A.	135 20	140
Delmas-Vieljeux	433	416
Dév. Rég. P.d.C (Li)	116	....
Didot-Bottin	275	275
Dist. Indochine	360	360
Drag. Trav. Pub.	180	180
Duc-Lamothe	243	242
Dunlop	4 60	4 60
Eaux Bass. Vichy	1100	1100
Eaux Vittel	501	501
Ecco	890	890
Economats Centre	477	491
Electro-Banque	149	152
Electro-Financ.	300	300
Eli-Antargaz	195	....
E.L.M. Leblanc	315	315
Entrepôts Paris	165	165
Epargne (B)	1300	1299
Epargne de France	280	275
Epeda-BF	685	690
Escaut-Meuse	204 30	212 50
Europ. Accumul.	31	30
Eternit	290	280
Nodelle S.A.	8 20	7 80
Naval Worms	105	107
Navig. (Nat. de)	68 70	....
Nicolas	325	336
Nodet-Gougis	141	145
Occident. Part.	28 15	....
OPB Paribas	80	83 20
Optorg	68	69
Origny-Desvroise	106 10	110 30
Palais Nouveauté	302	302
Paris-Orléans	94 20	90 40
Part. Fin. Gest. Im.	144	144
Pathé-Cinéma	120	117
Pathé-Marconi	43	42
Piles Wonder	70	70
Piper-Heidsieck	260	260
Porcher	206	210
Profils Tubes Est	8 70	8 70
Prouvost ex-Lain.R.	32	33
Providence S.A.	280	268 80
Publicis	465	452
Raff. Souf. R.	189	176
Ressorts Indust.	116 40	90 80
Ricqlès-Zan	113	110

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	110	105
Akzo	67	71
Alcan Alum	145	....
Algemeine Bank	835	875
Am. Petrofina	450	470
Arbed	170	....
Asturienne Mines	47 50	51
Bco Pop Espanol	105	105
B. N. Mexique	13	13 50
B. Régl. Internat.	39300	39600
Barlow Rand	40 80	....
Bell Canada	105 10	111
Blyvoor	53	58 60
Bowater	28 30	28 40
British Petroleum	38	....
Br. Lambert	208	....
Caland Holdings	82 10	85
Canadian-Pacific	160 30	162 40
Cockerill-Ougre	27 50	28 50 o
Cominco	230	210
Commerzbank	440	....
Courtaulds	11 50	....
Dart. and Kraft	430	432 20
De Beers (port.)	28	....
Dow Chemical	183	180
Sabl. Morillon Corv.	120	120 d
S.K.F. (Applic. méc.)	58 80	56
Total C.F.N.	74	....
Ufiner	221	....
Voyer S.A.	1 25	....

SICAV

7/7	Émission Frais inclus	Rachat net
Actions France	148 98	142 22
Actions-Investiss.	180	171 84
Actions sélectives	203 18	193 97
Aedificandi	232 70	222 15
A.G.F. 5000	175 93	167 95
Agimo	251 81	240 39
Altefi	184 75	176 37
A.L.T.O.	164 21	156 76
Amérique Gestion	300 67	287 04
Bourse-Investiss.	198 31	189 32
Capital Plus	1023 04	1023 04
C.I.P.	569 80	543 96
Convertimmo	192 17	183 46
Corexa	651 86	622 30
Soginter	693 42	661 98
Soleil Investiss.	331 39	316 36
U.A.P. Investiss.	226 46	216 19
Unifrance	177 92	169 85
Unifoncier	463 28	442 27
Unigestion	395 96	378
Uni-Japon	587 53	560 89
Unirente	1412 50	1366 05
Univar	11150 57	11150 57
Valorem	256 99	245 34
Valreal	107642	107534
Worms Investiss.	462 10	441 15

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Union Habit.	186 80	186 50
Un. Imm. France	170	169 60
Un. Ind. Crédit	220 50	214
Union Ind. Ouest	309	282 30
Unipol	153 60	140 o
Vinçay Bourget (Ny)	10 65	....
Virax	40 80	42 40 d
Waterman S.A.	183 60	190 80
Brass. du Maroc	147	....
Brass. Ouest-Afr.	24 50	24 50

HORS-COTE

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Alser	138	....
Cellulose du Pin	20 10	21
Coparex	345 60	....
F.B.M. (Li)	70	23 o
Iena Industries	13	....
La Mure	86	73 o
M.M.B.	152 50	150
Océanic	45	....
Petrofigaz	336	336
Pronuptia	156	132 50 o
Rader For. G.S.P.	7 50	....
Rorento N.V.	476 50	484 60

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, nous pourrions être contraints parfois à ne pas donner les derniers cours. Dans ce cas ceux-ci figureraient le lendemain dans la première édition.

Marché à terme

La Chambre syndicale a décidé de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant été exceptionnellement l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	Compt. Premier cours
1695	4,5 % 1973	1699	1700	1704	1700 10
3085	C.N.E. 3 %	3220	3250	3264	3250
....	Agence Havas	....	....	....	....
465	Air Liquide	463	460	460	460
310	Als. Superm.	321	320	320	320
555	Facom	546	545	545	545
1100	Fichet-Bauche	1020	1007	1007	1007
143	Finextel	159 50	154 90	155	154
141	Fives-Lille	139	139	139	139
50	Fonderie (Gén.)	50 10	50 10	50 10	51
85	Fraissinet	84	82 50	82 50	82
372	Usinor	3 50	3 40	3 39	3 40
	U.T.A.	127 50	128	128	126
	Valéo	176	176	180	179 50
	Vallourec	115	113 50	113 80	113 50
	V. Clicquot-P.	1001	1015	1029	1030
	Viniprix	821	835	835	835
	Amax Inc.	170	174	175	172
	Amer. Express	329 50	325	325	328 50
350	Hoechst Akt.	372	372	371	365
44	Imp. Chemical	45 40	45	45 10	44 10
69	Inco. Limited	71 40	72 40	72 40	71 80
470	IBM	510	526	526	518
27	Ito-Yokado	28 10	27 10	27 10	27 10
186	ITT	197	200 50	200 50	198
34	Matsushita	32 40	33 60	33 60	33 95
220	Exxon Corp.	229	230	230	230
180	Ford Motors	192	191	191	187 20
123	Free State	142 50	137 40	138 10	137 30
84	Gencor	95 10	93 50	94 20	91 70
177	Gén. Belgique	188	188	188	187
480	Gén. Electr.	549	558	558	551
365	Gen. Motors	374	375 50	373	375
46	Goldfields	50 50	50 90	51	50
53	Harmony	56 05	55 30	55 80	55 80
21	Hitachi	18 10	19	18 75	18 85
107	Sony	106 10	105 80	105 80	104
125	T.D.K.	127 50	127	127	127
435	Unilever	453	454	454	....
285	Unit. Techn.	313	320	319 50	317 20
310	Vaal Reefs	342	331	331	324 40
143	West Deep	161 50	156	156 50	155 10
177	West Hold.	190 10	181 10	180	184 10
260	Xerox Corp.	270	270	270	270
1 92	Zambia Corp.	2 11	2 08	2 05	2 10

c : coupon détaché ; * : droit détaché ; o : offert ; d : demandé ; ◆ : prix précédent (SICAV)

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 7/7	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	6 893	6 969	6 780	7 130
Allemagne (100 DM)	277 510	277 580	269	283
Belgique (100 F)	14 529	14 524	12 900	14
Pays Bas (100 fl.)	251 100	251 570	245	257
Danemark (100 krd)	80 280	80 310	77	83
Norvège (100 k)	108 380	109 060	106	112
Grande-Bretagne (£ 1)	11 897	11 929	11 600	12 300
Grèce (100 drachmes)	9 870	9 910	10	12 500
Italie (1 000 lires)	4 944	4 949	4 800	5 200
Suisse (100 fr.)	325 500	325 600	315	333
Suède (100 krs)	112 100	112 480	107	114
Autriche (100 sch)	39 440	39 410	38 500	40 200
Espagne (100 pes.)	6 167	6 167	0 605	6 500
Portugal (100 esc.)	8 180	8 190	7 800	9 200
Canada ($ can 1)	5 332	5 394	5 250	5 510
Japon (100 yens)	2 678	2 692	2 610	2 750

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 7/7
Or fin (kilo en barre)	68900	68250
Or fin (en lingot)	68700	68550
Pièce française (20 fr)	599	596
Pièce française (10 fr)	452	.....
Pièce suisse (20 fr)	499	498
Pièce latine (20 fr)	478	479
Souverain	580	566
Pièce de 20 dollars	2600	2600
Pièce de 10 dollars	1350	1322 50
Pièce de 5 dollars	700	.....
Pièce de 50 pesos	3010	2990
Pièce de 10 florins	500	510

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Le numéro du « Monde » daté 8 juillet 1982 a été tiré à 499 735 exemplaires.

A B C D E F G

Hanoï annonce le retrait unilatéral d'une partie de ses troupes du Cambodge et demande la réunion d'une conférence internationale

Hanoï vient d'annoncer sa décision de retirer unilatéralement une partie de son corps expéditionnaire du Cambodge, où il était entré en décembre 1978. Cette décision a été rendue publique à l'occasion de la réunion mardi 6 et mercredi 7 juillet à Ho-Chi-Minh-Ville des ministres des affaires étrangères des trois pays indochinois.

Ce retrait sera *« important »* et *« nous espérons que la Thaïlande répondra positivement à cette première initiative »* qui, selon la réponse de Bangkok, pourrait être suivie d'un second retrait, a déclaré mercredi le chef de la diplomatie vietnamienne, M. Nguyen Co Thach. On estime à environ cent quatre-vingt mille à deux cents mille le nombre des militaires vietnamiens stationnés au Cambodge.

Hanoï a aussi proposé l'instauration d'une zone démilitarisée de part et d'autre de la frontière khméro-thaïlandaise. Seules les troupes cambodgiennes pro-vietnamiennes de M. Heng Samrin demeureraient du côté khmer ; du côté thaïlandais, *« il faudra expulser les débris des troupes polpotistes* (Khmers rouges) *et les autres forces réactionnaires khmères, et déplacer les camps de réfugiés hors de la zone de sécurité »*. Pour la première fois, Hanoï et Phnom-Penh se déclarent prêts à accepter une supervision internationale à la frontière, si les Nations unies déclarent vacant le siège du Cambodge, actuellement occupé par les Khmers rouges.

Un « geste positif »

Enfin, M. Thach a proposé la réunion d'une conférence internationale qui comprendrait les pays indochinois, l'ASEAN, la Birmanie, l'Inde, et les cinq membres permanents des Nations unies (Etats-Unis, U.R.S.S., Chine, France et Grande-Bretagne) en tant qu'anciens participants aux conférences de Genève de 1954 et de 1961-1962. Les Nations unies pourraient être associées à cette conférence, soit par la présence du secrétaire général, à titre personnel, soit en tant qu'organisation, à condition que le siège du Cambodge soit déclaré vacant. Cette réunion serait consacrée aux problèmes de l'Asie du Sud-Est, Hanoï se refusant toujours à reconnaître l'existence d'un problème au Cambodge, où la situation demeure « irréversible ».

Ces nouvelles propositions représentent la plus importante initiative vietnamienne sur le Cambodge depuis 1979. Elles interviennent quelques jours après l'annonce de la formation d'une « coalition entre les trois mouvements de résistance anti-vietnamiens, présidée par le prince Sihanouk (*le Monde* du 23 juin). M. Thach a qualifié cette coalition de *« farce »*.

Derrière l'aspect tactique immédiat du plan vietnamien, qui montre la gêne causée par cetet coalition — sur le plan diplomatique et politique — il faut reconnaître une stratégie élaborée depuis plusieurs mois. En avril, lors de sa visite à Paris, M. Thach avait fait allusion, devant ses interlocuteurs français, de manière très vague certes, à la possibilité d'un tel retrait. Mais la proposition de M. Thach va plus loin que celles qu'il avait faites récemment. et qui étaient conditionnées à des *« gestes positifs »*, en particulier de la Thaïlande ; fermeture des bases khmères rouges de long de la frontière, et interruption de tout soutien à la résistance cambodgienne.

Hanoï ayant fait le premier un *« geste positif »*, la balle se trouve dans le camp de l'ASEAN. On ne voit toutefois pas l'ASEAN retirer son soutien à la fragile coalition ou reconnaître le fait acompli à Phnom-Penh. Le Vietnam compte aussi sur une divison de l'ASEAN et notamment sur l'influence modératrice de l'Indonésie. Une division se fait jour entre l'ASEAN, partisan d'une solution négociée, et la Chine, qui souhaite une solution militaire.

PATRICE DE BEER.

Dans le Maine-et-Loire

DES MEMBRES DU S.N.P.M.I. BLOQUENT A NOUVEAU DES VOIES FERRÉES

Dans le Maine-et-Loire, une centaine de petits patrons du syndicat national des petites et moyennes industries (S.N.P.M.I.) ont bloqués, ce jeudi 8 juillet, la voie ferrée Paris-Nantes à la hauteur du passage à niveau de Savennières. Des carcasses de voitures et des traverses de bois ont été déposées à 7 heures sur les rails en signe de protestation contre le blocage des prix et des salaires. Planté au sommet des voitures, un mannequin pendu à une potence portait au cou une pancarte marquée « Auroux » ainsi qu'une inscription « C.G.T. » sur le front.

A 11 heures, les manifestants ont quitté le passage à niveau en direction d'Angers où devait se dérouler une opération « voitures escargot ». Une troisième action était envisagée pour l'après-midi.

La veille, d'autres membres du S.N.P.M.I. avaient manifesté devant la station régionale de FR 3 de Lyon. Une vingtaine d'entre eux ont pénétré dans les locaux de la station à l'heure des actualités télévisées, demandant que soit diffusé un communiqué qu'ils venaient de rédiger. Cette demande leur a été refusée.

Les conséquences de la vague de chaleur

PLUSIEURS MILLIERS D'HECTARES ONT BRULÉ DANS LE MIDI

La canicule qui sévit sur la France entière, et qui a fait monter le thermomètre jusqu'à 43 degrés, le mercredi 7 juillet, au Luc (Var), a pour effet de favoriser les incendies de forêts. Déjà, plusieurs milliers d'hectares de garrigues et de forêts ont été ravagés par le feu lors des trois derniers jours.

Ainsi, à Barbentane (Bouches-du-Rhône), où trois mas ont été atteints par les flammes, et l'un d'eux détruit par l'explosion de la bouteille de gaz qui s'y trouvait ; à Velaux (Bouches-du-Rhône), où une maison et des postes de chasse ont été endommagés : à Hyères (Var), où un incendie né dans l'ouest de la ville a amené les autorités à faire évacuer une colonie de vacances et une maison de retraite ; à Auriol, Saint-Chamas, Mérindol, Peignet et Aubagne, cinq localités des Bouches-du-Rhône, où des foyers ont été signalés.

Barcelone encerclée par le feu

Barcelone a été presque totalement encerclée, le mercredi 7 juillet, par un véritable rideau de feu long d'une trentaine de kilomètres. Les sapeurs-pompiers espagnols estiment que ces incendies pourraient être d'origine criminelle : on a, en effet, noté qu'ils avaient pris à peu près simultanément.



DANS LES « NOUVELLES LITTÉRAIRES »

Philippe Alexandre : « l'Élysée a fait pression pour obtenir mon départ de R.T.L. »

Le numéro des Nouvelles Littéraires *daté du 7 juillet présente une interview de Philippe Alexandre, chroniqueur politique, à R.T.L., qui fait état de pressions exercées par l'Elysée sur le président de la station périphérique, M. Jacques Rigaud, pour obtenir son départ. M. Rigaud avait démenti, il y a quelques jours, les rumeurs qui circulaient sur l'existence de telles pressions.*

Selon Philippe Alexandre, le président de R.T.L. l'aurait convoqué et lui aurait bien affirmé que l'Elysée souhaitait son départ.

« J'ai aussitôt demandé : *« L'Elysée, c'est qui ? », raconte Ph. Alexandre.* Rigaud m'a répondu : *« L'Elysée, c'est Rousselet. Mais vous savez bien que votre démission sera utile à la maison qui est actuellement engagée dans une négociation difficile avec le gouvernement luxembourgeois sur le satellite. Il ne faudrait pas que votre impertinence gêne les rapports entre le Grand-Duché et le gouvernement français. Je vous demande donc votre démission pour le bien de la maison. »* J'ai ensuite sauté dans un avion, direction le Grand-Duché, pour demander à Werner, le premier ministre luxembourgeois : *« Si j'abandonne ma chronique, vos rapports seront-ils meilleurs avec la France ? (...)* Il m'a répondu : *« Je suis le premier ministre depuis pas mal de temps, je n'ai jamais fait pression sur les journalistes même luxembourgeois pour obtenir quoi que ce soit et ce n'est pas aujourd'hui que ça va commencer.* » Mais il m'a également avoué qu'il avait eu une conversation avec Mauroy à propos de R.T.L.-France au cours de laquelle Mauroy évoquait amèrement le ton de mes chroniques. »

Plus loin, il ajoute : « Bérégovoy, alors secrétaire général de l'Elysée, m'avait dit très clairement : « Vous êtes désobligeant. » A quoi j'ai répondu aussi clairement : *« Je ne serai jamais votre obligé »* Il faut bien voir que l'Elysée souhaitait également le départ de Jean Boissonnat d'Europe 1, qui avait jugé très sévèrement l'action économique du gouvernement. Mais Boissonnat a été défendu très fermement par le P.-D. G d'Europe 1, Pierre Barret, qui a mis sa démission dans la balance

Précisant qu'il ne démissionne pas, Philippe Alexandre ajoute : « Non. La rédaction a fait savoir que si l'on persistait à demander ma démission — je précise sans rire « pour convenances personnelles » — elle se mettrait en grève. Ce qui n'est jamais arrivé à R.T.L. Bien sûr. Rigaud nie l'existence de toute cette affaire. Mais il nie l'évidence. »

Impertinences

Rumeurs, démentis et maintenant propos rapportés : *« Il m'a dit... Je lui ai dit... »* Si le crédit qu'il faut accorder à ce genre d'exercice n'est peut-être pas le plus grand, si M. André Rousselet dément formellement avoir demandé la « tête » de Philippe Alexandre, si M. Jacques Rigaud, qui avait fait preuve, sous le gouvernement précédent, d'une belle indépendance d'esprit et de cœur, répond jusqu'à présent par le silence aux allégations de l'éditorialiste de R.T.L., il est cependant douteux qu'il y ait tant de fumée sans feu et probable que le gouvernement est bel et bien agacé. Au point de souhaiter le départ de Philippe Alexandre et de le demander ? Au point de suggérer la présence d'un autre chroniqueur pour faire pendant aux propos du premier ?

C'est désormais plausible, sinon certain. Mais le gouvernement récusera toujours, en toute bonne foi, le terme de pression, n'y voyant pour sa part que des conseils amicaux, un souci légitime de voir « bien expliquée » sa politique. Sur ce plan, il est évident qu'un Alexandre, non plus qu'un Boissonnat, à Europe 1, ne sont excessivement « pédagogiques », au sens où on l'entend là-haut. Mais quel serait le dosage juste, quelle serait la juste représentation de la politique du gouvernement. Combien de boules blanches et combien de boules noires ? Est-ce la réalité, les bons et les faux pas d'une politique qu'il convient de commenter, ou bien l'image d'un gouvernement qu'il s'agit d'entretenir, se fondant sur les sondages par exemple, ou la répartition des députés ?

On pourra maintenant discuter de l'intensité des pressions amicales, menaçantes ou comminatoires. Et l'on pourra appeller de ses vœux la mise en place de la haute autorité, chargée d'éviter ce genre de dérapages. Mais, au fait, la haute autorité n'aura pas à nommer les présidents des radios périphériques, ni à les protéger. Est-ce alors la tutelle bienfaisante des autorités nationales, ou bien la convention collective des journalistes qui, sur les grandes ondes, défendra l'impertinence.

FRÉDÉRIC EDELMANN.

POUR 50 MILLIONS DE DOLLARS

I.T.T. vend à la France ses deux principales filiales françaises

Le groupe américain International Telephone and Telegraph (23 milliards de dollars de chiffres d'affaires) et le gouvernement français ont finalement conclu le mercredi 7 juillet un accord : I.T.T. va vendre à la France ses deux principales filiales en France : la C.G.C.T. (Compagnie générale de construction téléphonique, huit mille cinq cents personnes avec les sociétés affiliées et 2,3 milliards de francs de chiffre d'affaires) et le Laboratoire central de télécommunication (L.C.T., six cents personnes).

Cet accord met fin à la partie de bras de fer engagée voilà des années entre les pouvoirs publics français et la multinationale (*le Monde* du 3 juillet). La victoire socialiste du 10 mai et le fait que I.T.T.-France figurait sur la liste des nationalisables allaient exacerber les positions. M. Araskorg, P.-D. G. du groupe, était, certes, prêt à vendre 51 % de ses principales filiales et à conclure un vaste accord technologique avec la France... à la condition que le futur central téléphonique d'I.T.T. — le Système 12 — soit adopté par les P.T.T. En outre, il avait estimé à 375 millions de dollars la valeur de la C.G.C.T. et de L.C.T.

Après des mois de négociations, le climat s'est brusquement tendu à la mi-juin lorsque les P.T.T. ont fait savoir qu'en aucun cas le Système 12 ne serait introduit dans le réseau téléphonique français. Tout accord technologique était exclu, I.T.T. entendait alors obtenir le meilleur prix pour la nationalisation de ses deux filiales.

Les pouvoirs publics de leur côté, ne souhaitant pas surpayer les entreprises concernées, avaient fait une proposition à 100 millions de francs et se montraient prêts à rompre les négociations.

On souhaitait pourtant à Paris régler l'affaire à l'amiable et assez vite. Les syndicats des entreprises concernées s'inquiétaient et le gouvernement et la communauté financière américaines faisaient de cette affaire un test.

Après un rendez-vous manqué, pour cause de remaniement ministériel, au début de la semaine dernière, M. Araskorg a finalement trouvé, mercredi, un point d'équilibre avec M. Le Floch, ancien directeur de cabinet de M. Dreyfus et chargé de mission auprès de M. Chevènement. Les deux parties sont tombées d'accord sur le chiffres de 50 millions de dollars (350 millions de francs) fort éloigné des premières estimations et des dernières propositions de I.T.T.

Dans un communiqué publié à New-York, le P.-D.G. du groupe explique qu'il a été obligé de tenir compte de ce que, *« avec la nationalisation de ses deux principaux concurrents français dans le domaine des télécommunications, Thomson-C.S.F. et la Compagnie générale d'électricité, le gouvernement français est devenu à la fois le concurrent et le client »* de la C.G.C.T. et de L.C.T. Dans ces conditions, explique M. Araskorg, *« il n'y avait pas d'autre solution que de vendre, pour le bien futur de nos compagnies françaises, pour le bien-être de leur personnel et celui de nos actionnaires »*.

I.T.T. possède encore plusieurs sociétés en France employant au total trois mille deux cents personnes dans les secteurs des semi-conducteurs, des composants électroniques, de l'automobile et de divers produits industriels. Le groupe *« continuera à soutenir ses activités et à y investir »*.

Reste maintenant à mettre au point le montage financier et industriel de l'opération, à décider de l'avenir de la C.G.C.T. et de L.C.T. On s'orienterait vers une solution où la C.G.E. et Thomson seraient tous deux actionnaires, l'un des deux groupes nationalisés ayant cependant un rôle prééminent. — J.-M. Q.

LÉGER REPLI DU DOLLAR : 6,97 F

Après avoir frôlé, mercredi 7 juillet, le cours de 7 F, le dollar s'est légèrement replié jeudi 8 juillet, revenant à 6,97 F environ à Paris et à 2,51 DM à Francfort, sur des marchés calmes.

La mort d'un enfant et de sa mère dans une salle d'accouchement

L'INEXPLICABLE NÉGLIGENCE DE LA CLINIQUE DE CHAMPIGNY

Le téléphone ne cesse de sonner chez le boxeur Max Cohen, quarante ans, depuis l'annonce du décès dramatique de sa femme Annette, trente-sept ans, et du bébé qu'elle mettait au monde dans une clinique privée de Champigny-sur-Marne (Val-de-Marne). Messages de sympathie, mais aussi femmes et hommes qui aujourd'hui accusent la clinique du Val-de-Marne de négligences et se déclarent prêts à en témoigner si le boxeur porte plainte, comme il l'a affirmé le mercredi 7 juillet. Mais, déjà, le parquet de Créteil a requis une autopsie pour déterminer les causes du décès et une enquête judiciaire est en cours. Selon les résultats une information sera ouverte ou non.

Pour la famille, la culpabilité ne fait pas de doute, et jeudi matin la sœur de Max Cohen, Fabienne Sisso, effondrée, racontait pour la énième fois les événements : l'arrivée à la clinique vers 4 heures du matin d'Annette, d'elle-même, et de Sol Kafo, la sœur de l'ancien champion de France poids moyen. La longue attente dans la clinique, loin d'Annette, car on a refusé à Fabienne l'entrée dans la salle d'accouchement bien qu'elle soit infirmière diplômée en Israël. Et puis, le remue-ménage en début d'après-midi, l'annonce du décès de la femme du boxeur et de l'enfant, tous deux tombés de la table d'accouchement.

La tête du bébé était en partie sortie. Annette, craignant peut-être qu'il ne tombe, aurait essayé de le retenir et aurait perdu l'équilibre. Fabienne est affirmative : Annette est restée seule pendant au moins vingt minutes dans cette phase où une femme doit être sous surveillance permanente : « L'interne m'a dit qu'on avait commis une erreur grave, il n'a pas cherché à nier l'évidence... Si l'on était intervenu tout de suite, on aurait pu sauver le bébé. Même sa mère morte, on disposait encore d'un délai de trois minutes. » La famille ne veut plus qu'un tel drame se reproduise, et, mercredi, Max Cohen affirmait que s'il le fallait il demanderait à l'administration la fermeture de la clinique. La direction de l'établissement se refuse pour le moment à toute déclaration.

CH. CH.